

Université de Montréal

**Prévalence, déterminants et dynamique des arrangements de temps
parental postséparation chez les enfants québécois nés à la fin des
années 1990**

par

David Pelletier

Département de démographie
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D.) en démographie

Septembre 2016

© David Pelletier, 2016

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Cette thèse intitulée :
Prévalence, déterminants et dynamique des arrangements de temps parental
postséparation chez les enfants québécois nés à la fin des années 1990

présentée par :
David Pelletier

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Lisa Dillon

Présidente-rapporteuse

Solène Lardoux

Directrice de recherche

Céline Le Bourdais

Membre du jury

Laurent Toulemon

Examineur externe

Résumé

Puisque de plus en plus d'enfants sont exposés à la séparation de leurs parents, plusieurs d'entre eux doivent partager leur temps entre les logements et la supervision de leur mère et leur père. Qu'on nomme cette réalité « garde », « résidence » ou « temps parental », elle complique grandement la description et la mesure des structures familiales dans lesquelles évoluent les enfants. Dans ce contexte, la thèse comporte deux objectifs principaux.

Le premier consiste à préciser l'évolution historique des différents concepts légaux et sociologiques en jeu et à montrer comment le flou terminologique entourant la garde entraîne des problèmes lors de la mesure des arrangements résidentiels des enfants. Pour exposer la problématique, je tente de déterminer la prévalence de la double résidence égalitaire en faisant une évaluation critique des sources de données disponibles au Québec et au Canada. En fin de compte, en raison des lacunes de ces diverses sources et de leurs résultats parfois divergents, il s'avère pratiquement impossible de répondre à la question : « Combien d'enfants vivent en garde partagée (ou en double résidence) ? ».

Le second objectif, qui occupe la majeure partie de la thèse, vise à illustrer le caractère dynamique des arrangements de temps parental, un aspect souvent ignoré dans la littérature scientifique. À partir des données des treize premiers passages de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ) (n=2120), je distingue quatre arrangements de temps parental postséparation : 1) la résidence maternelle (avec peu ou pas de contacts père-enfant) ; 2) la résidence maternelle (avec contacts père-enfant réguliers) ; 3) la double résidence ; 4) la résidence paternelle. En ordonnant les informations disponibles à différents points dans le temps pour un même enfant, j'ai pu reconstituer des trajectoires de temps parental complètes. Les analyses réalisées sur ces trajectoires sont rapportées dans deux articles.

Je m'intéresse, dans le premier article, aux caractéristiques familiales liées à l'établissement d'un arrangement donné au moment de la séparation ainsi qu'à la durée de cet arrangement. J'y montre par exemple que la part du temps parental assumée par le père au moment de la séparation est positivement associée au niveau de scolarité des parents, au travail à temps plein des mères et au sentiment de plaisir parental des pères. On y constate aussi que les arrangements initiaux ne sont pas tous aussi durables les uns que les autres. Même si les facteurs associés à cette durée sont plus difficiles à discerner, le niveau de scolarité des parents semble être important dans le processus.

Dans le second article, je construis des tables de survie multiétats afin de résumer les trajectoires de temps parental de la perspective d'un enfant « moyen ». Je cherche entre autres à déterminer combien de temps les enfants passent dans chacun des quatre arrangements définis plus tôt et à identifier les facteurs sociodémographiques associés à cette répartition. J'y conclus que le temps passé en double résidence par un enfant moyen est faible, mais qu'il augmente avec le niveau de scolarité des deux parents. La double résidence est cependant une composante centrale de la paternité postrupture. Malgré une grande fluidité dans les trajectoires de temps parental, l'arrangement établi au moment de la séparation demeure un bon prédicteur de l'expérience parentale ultérieure. Les enfants initialement en double résidence, par exemple, perdent rarement contact avec leur père au cours des cinq années qui suivent la séparation, et ce, même si plusieurs d'entre eux finiront par habiter principalement avec leur mère.

Mots-clés : temps parental, garde partagée, résidence alternée, Québec (Canada), ÉLDEQ, tables de survie multiétats.

Abstract

As more children are exposed to the separation of their parents, many of them have to share their time between the homes and the supervision of their mother and father. Whether this reality is referred to as “custody”, “residence” or “parenting time”, it greatly complicates the description and measurement of the family structures in which children evolve. In this context, the thesis has two main objectives.

The first is to clarify the historical evolution of the various legal and sociological concepts involved and to show how the terminological confusion surrounding child custody raises problems when trying to measure children’s living arrangements. In particular, I try to determine the prevalence of egalitarian dual residence by critically assessing the various data sources available in Quebec and Canada. In the end, because of the shortcomings of these various sources and their sometimes divergent results, it is virtually impossible to answer the question : ‘How many children live in shared physical custody (or dual residence)?’

The second objective, which comprises most of the thesis, aims to illustrate the dynamic nature of parenting-time arrangements, an element often overlooked in the scientific literature. With data from the first thirteen waves of the Quebec Longitudinal Study of Child Development (QLSCD) (n = 2120), I distinguish four postseparation parenting-time arrangements : 1) mother residence (with little or no father-child contact) ; 2) mother residence (with regular father-child contact) ; 3) dual residence ; 4) father residence. By ordering the information available at different time points for each child, I was able to reconstruct complete parenting-time trajectories. The analyzes carried out on these trajectories are reported in two articles.

In the first article, I look at family characteristics related to the establishment of specific arrangements at separation and at the duration of this arrangement.

For instance, I show that the share of parenting time assumed by fathers following separation is positively associated with parents' education level, mothers' full-time employment and father's feeling of parental enjoyment. The article also shows that initial arrangements are not all as durable as each other. Although the factors associated with this duration are difficult to identify, the parents' level of education appears to be play an important role.

In the last article, I build multistate life tables in order to summarize parenting-time trajectories from the perspective of an *average* child. I try to determine, inter alia, how much time children spend in each of the four arrangements defined earlier and what sociodemographic factors are associated with this distribution of time. I show that time spent in dual residence by an average child is low, but that it increases with the education level of both parents. Dual residence is, however, a central component of postseparation fatherhood. Despite great fluidity in parenting-time trajectories, arrangements established at separation remain good predictors of the subsequent parenting experience. Children initially in dual residence, for instance, seldom lose contact with their father during the first five years following separation even if many of them eventually end up living mainly with their mother.

Keywords : parenting time, care time, joint custody, shared physical custody ; Quebec (Canada), QLSCD, multistate life table.

Table des matières

Résumé	iii
Abstract	v
Liste des tableaux	xiv
Table des figures	xvi
Liste des sigles et des abréviations	xvii
Remerciements	xviii
1 Introduction générale	1
1.1 La garde comme objet de recherche	6
1.1.1 Les déterminants	10
1.1.2 Le tribunal et l'expertise psycholégale	11
1.1.3 Le fonctionnement	13
1.1.4 Les conséquences	14
1.2 Des éléments moins bien connus	15
1.2.1 La prévalence	15
1.2.2 La dynamique	17
1.3 Objectifs et démarche de la thèse	18
1.4 Structure de la thèse	20

2	Contexte historique, juridique et social de la garde	23
2.1	Évolution historique de l’attribution judiciaire de la garde	23
2.1.1	La garde en common law	25
2.1.2	Mise en contexte : le droit familial québécois	27
2.1.3	La garde et le Code civil du Bas-Canada	29
2.1.4	Depuis les années 1970 : l’avènement de la coparentalité	30
2.2	La garde : un enjeu juridique, social et... terminologique!	34
2.2.1	Qu’est-ce que la garde partagée?	34
2.2.2	De l’importance relative du juridique	38
3	La prévalence de la double résidence ou de la garde partagée au Canada : sources et mesures	47
3.1	Hétérogénéité des mesures	48
3.1.1	Temporalité de la mesure	48
3.1.2	Identité du répondant	49
3.1.3	Calendriers et typologies	50
3.2	Sources canadiennes	52
3.2.1	Les statistiques officielles sur le divorce	52
3.2.2	L’Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)	54
3.2.3	Les Enquêtes sociales générales (ESG)	55
3.2.4	L’enquête <i>Health Behaviour in School-aged Children</i>	56
3.3	Sources québécoises	57
3.3.1	Ordonnances de pension alimentaire pour enfants	57
3.3.2	Soutien aux enfants (SAE)	59
3.3.3	L’Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ)	60
3.3.4	La série d’enquêtes sur la santé des jeunes du secondaire	61
3.4	Comparaison des prévalences estimées pour le Québec	65
3.5	Québec vs <i>Rest of Canada</i> (ROC)	67

4	L'ÉLDEQ	70
4.1	Les particularités de l'ÉLDEQ à l'échelle internationale	72
4.2	Typologie d'arrangements de temps parental	73
4.2.1	Limites de la classification	75
4.3	Imputation des valeurs manquantes	76
4.3.1	Arrangements initiaux	77
4.3.2	Dates de transition entre arrangements	78
4.3.3	Reconstitution des trajectoires	81
4.3.4	Autres variables	83
4.4	Attrition et pondération	85
4.4.1	Pondération spécifique aux analyses de la thèse	87
4.5	Note sur les tables de survie multiétats	93
5	<i>With whom do children live after separation? And for how long?</i>	95
5.1	Abstract	96
5.2	Introduction	96
5.3	Background	97
5.3.1	Custody, Residence, and Parenting Time	97
5.3.2	Previous Findings on Family Characteristics	99
5.3.3	Changes to Initial Arrangements	103
5.3.4	Specificities of Quebec's Family Regime	104
5.4	Data and Method	105
5.4.1	Defining parenting-time arrangements and trajectories	106
5.4.2	Sample	107
5.4.3	Analytical Strategy	108
5.4.4	Independent Variables and Sample Description	109
5.5	Multivariate Results	113
5.5.1	Initial Residential Arrangement After Separation	113
5.5.2	Duration of Initial Residential Arrangements	117
5.6	Discussion	120

6	<i>Coresidence and contact with biological parents during childhood : A multistate life table approach</i>	124
6.1	Abstract	125
6.2	Introduction	126
6.3	Family Trajectories from a Child’s Perspective	128
6.3.1	Coresidence with Two Biological Parents	128
6.3.2	Postseparation parenting-time arrangements	129
6.3.3	The Fluidity of Postseparation Parenting-time Arrangements	131
6.3.4	Summarizing Childhood Experiences with Life Tables	132
6.4	Data and Method	133
6.4.1	Defining Parenting Arrangements	134
6.4.2	Reconstructing Trajectories for Analysis	135
6.4.3	Treatment of Incomplete Information	137
6.4.4	Estimation of Transition Probabilities	138
6.4.5	Uncertainty of Life Table Indicators	140
6.5	Results	141
6.5.1	Sample Description	141
6.5.2	Expected Sojourn Time in Parenting-time Arrangements	142
6.5.3	Distribution of Children across Postseparation Arrangements	148
6.6	Discussion	151
6.7	Appendix: Results of Multinomial Logistic Regressions Used to Estimate Transition Probabilities	154
7	Conclusion générale	165
7.1	Synthèse des résultats	166
7.1.1	Prévalence	166
7.1.2	Déterminants	166
7.1.3	Dynamique	167
7.2	Implications	168
7.2.1	Théoriques	168
7.2.2	Politiques publiques	172

7.3	Recommandations pour la recherche	178
7.3.1	Des données pour le futur	178
7.3.2	Typologie d'arrangements	182
7.3.3	Analyses comparatives	183
7.3.4	Fluidité et maintien des arrangements	184
7.3.5	Effets psychosociaux des arrangements	185
7.3.6	Effets démographiques des arrangements	185

Bibliographie **187**

**Annexe A Questions sur la résidence et les contacts dans l'ÉLDEQ
et typologie d'arrangements de temps parental** **207**

A.1	Arrangement au moment de la naissance (CUS) : enfants nés hors union	208
A.2	Arrangement à la séparation (CUS et CU2-complet) : enfants nés à l'intérieur d'une union	209
A.2.1	Spécificité du 3 ^e passage	212
A.3	Arrangement au premier passage de l'enquête (CUS) : enfants nés hors union	213
A.4	Arrangement aux passages de l'enquête (CU2-simplifié) : tous les enfants	214
A.5	Arrangement aux passages de l'enquête (CU2-complet) : enfants nés hors union	217
A.6	Arrangement aux passages de l'enquête (CUS et CU2-complet) : enfants nés à l'intérieur d'une union	219
A.6.1	Première configuration : parents récemment séparés qui étaient en double résidence au moment de la séparation	219
A.6.2	Seconde configuration : tous les autres parents	221

**Annexe B Aspects méthodologiques liés à l'estimation de tables
multiétats avec des données d'enquêtes longitudinales** **224**

B.1	Calcul des probabilités de transition	225
B.2	Calcul des éléments de la table	227
B.2.1	Les fondements du modèle	227
B.2.2	Les fonctions de séjour	229
B.2.3	Les années vécues et les espérances de séjour	230
B.2.4	La fonction de séjour dans l'état d'origine	231
B.3	Incertitude associée aux indices de la table	232

Annexe C Programme <code>mslt</code> pour le calcul de tables de survie multi-états en Stata	234
C.1 Commande <code>msltset</code>	236
C.2 Commande <code>msltmake</code>	244
C.3 Commande <code>matttotal</code>	256

Liste des tableaux

1.1	Synthèse des enjeux du débat sur la garde	4
2.1	Lexique des termes français et anglais relatifs à la garde des enfants qui sont employés dans la thèse	35
2.2	Arrangements de garde au premier jugement en cas d'arbitrage du tribunal, selon le type de rupture d'union	45
3.1	Distribution des arrangements de garde liés aux ordonnances de pension alimentaire pour enfants. Ministère de la Justice du Québec, 1997-2009 (%)	58
4.1	Pourcentage de valeurs manquantes pour chaque variable de l'ÉL-DEQ incluse dans les modèles analytiques des articles de la thèse	84
5.1	Descriptive statistics of children's and parents' characteristics by initial parenting-time arrangement (percentage unless otherwise stated)	111
5.2	Results of a multinomial logit regression predicting the establishment of an initial parenting-time arrangement at separation (reference category is mother residence with regular father-child contact)	115
5.3	Results (coefficients and standard errors) of three distinct discrete-time survival regressions (logit) modelling the risks of exiting initial parenting-time arrangements	120
6.1	Sample description	141
6.2	Expected proportions of time in each parenting-time arrangement during childhood (0 to 15 years)	143
6.3	Expected proportion of time in each parenting-time arrangement, first five years after a first parental separation	146
6.4	Results of multinomial logistic regressions accounting only for age of children (origin = birth)	155

6.5	Results of multinomial logistic regressions accounting for sex of child (time origin = birth)	156
6.6	Results of multinomial logistic regressions accounting for number of parents with a postsecondary diploma (time origin = birth) . .	157
6.7	Results of multinomial logistic regressions accounting for parents' union status at child's birth (time origin = birth)	158
6.8	Results of multinomial logistic regressions accounting only for time since separation (time origin = separation)	159
6.9	Results of multinomial logistic regressions accounting for child's sex (time origin = separation)	160
6.10	Results of multinomial logistic regressions accounting for number of parents with postsecondary diploma (time origin = separation)	161
6.11	Results of multinomial logistic regressions accounting for parents' union status at child's birth (time origin = separation)	162
6.12	Results of multinomial logistic regressions accounting for child's age at separation (time origin = separation)	163
6.13	Results of multinomial logistic regressions accounting for initial parenting-time arrangement (time origin = separation)	164

Table des figures

1.1	Nombre d'articles contenant une sélection de termes liés à l'étude des familles dans le corpus d'articles anglophones de la base de données Scopus, annuel, 1970-2015 ^a	7
2.1	Différentes voies possibles pour l'établissement d'une entente de garde au Québec	39
3.1	Proportion d'enfants en double résidence égalitaire selon l'âge et l'année de l'enquête, Québec, 1998–2013	64
3.2	Proportion d'enfants en double résidence égalitaire parmi ceux dont les parents sont séparés, selon l'âge, la cohorte de naissance et l'enquête, Québec	65
3.3	Proportion d'enfants dont les parents sont séparés, selon l'âge, la cohorte de naissance et l'enquête, Québec	66
4.1	Format de l'information disponible à propos des arrangements de temps parental dans l'ÉLDEQ (exemple fictif)	78
4.2	Continuum d'arrangements de temps parental ordonnés selon la fréquence des contacts père-enfant	80
4.3	Exemple de décomposition d'une transition entre arrangements non adjacents sur le continuum	81
4.4	Reconstitution des trajectoires complètes d'arrangements de temps parental à partir de l'information disponible dans l'ÉLDEQ (reprise de l'exemple fictif de la figure 4.1)	82
4.5	Taille de l'échantillon aux treize premiers passages de l'ÉLDEQ (1998-2013)	86
4.6	Comparaison des estimations d'une sélection d'indicateurs, sans pondération, avec les pondérations fournies par l'enquête et avec les pondérations créées spécifiquement pour la thèse. Treize premiers passages de l'ÉLDEQ (1998-2013).	90

5.1	Survival functions ^a of initial parenting-time arrangements following separation	118
6.1	Schematic representation of possible transitions between parenting-time arrangements (States 1 to 6)	139
6.2	State occupancy probabilities according to time elapsed since separation (from the life table presented on the first row of Table 6.3)	149
6.3	State occupancy probabilities according to time elapsed since separation, by initial arrangements at separation (from the life tables presented on the four last rows of Table 6.3)	150
7.1	« Papa en congé parental ! »	177

Liste des sigles et des abréviations

CDR	Centre de données de recherche (centre sécurisé pour l'accès aux fichiers maîtres des enquêtes de Statistique Canada)
DAL	Banque de données administratives longitudinales
ÉLDEQ	Étude longitudinale du développement des enfants du Québec
ELNEJ	Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes
ISQ	Institut de la statistique du Québec
HBSC	Health Behaviour in School-aged Children (enquête internationale)
MSLT	<i>Multi-state life table</i> (table de survie multiétat)
PCM	Personne qui connaît le mieux l'enfant (répondant privilégié par l'ÉLDEQ)
PFCE	Prestation fiscale canadienne pour enfants (allocations familiales fédérales)
QAAM	Questionnaire autoadministré de la mère (un des questionnaires secondaires de l'ÉLDEQ)
QIRI	Questionnaire informatisé rempli par l'intervieweuse (questionnaire principal de l'ÉLDEQ)
QLSCD	<i>Quebec longitudinal study of child development</i> (appellation anglaise de l'ÉLDEQ)
SAE	Soutien aux enfants (allocations familiales québécoises)
STD	Seconde transition démographique

Remerciements

De nombreuses personnes ont contribué, de façon directe ou indirecte, à l'aboutissement de cette thèse. Parmi celles-ci se trouve bien sûr ma directrice de recherche, Solène Lardoux. Merci de m'avoir encouragé et conseillé au fil des ans, au sujet de la thèse, mais aussi d'autres aspects du parcours académique et professionnel. Merci de même aux membres du jury dont les questions et commentaires, aussi précis que judicieux, m'ont incité à enrichir la version finale du texte.

Durant mes études, j'ai eu le privilège de bénéficier du soutien financier de plusieurs organismes, dont le CRSH, le réseau Changements de population et parcours de vie, le Département de démographie et la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Cela m'a permis de consacrer presque tout mon temps à la recherche ; je leur en suis très reconnaissant.

Je tiens également à souligner ici tout le travail qui a été accompli bien en amont du mien. La thèse s'appuie en effet largement sur les données de l'ÉLDEQ, une enquête longitudinale de grande qualité rendue possible par la persévérance d'une petite équipe de l'ISQ, mais surtout par la participation continue et bénévole de plus de 2000 familles anonymes, et ce, sur une période de près de 20 ans. Merci d'avoir accepté de partager votre expérience pour contribuer à l'avancement de nos connaissances sur les enfants du Québec.

Merci encore à mes collègues du département pour les encouragements et les discussions enrichissantes de toute nature. Kim, Anaïs et Valérie : je n'ose imaginer ce qu'aurait été mon doctorat sans vous. Merci aussi aux membres de ma famille, spécialement à ma mère pour avoir toujours su encourager mon désir d'apprendre et de découvrir. Merci enfin, et peut-être surtout, à Yves de m'avoir soutenu matériellement et ancré psychologiquement durant toutes ces années, notamment au cours des longs derniers mois de la rédaction. Sans toi, le chemin aurait assurément paru beaucoup plus ardu.

Chapitre 1

Introduction générale

La question de la garde des enfants après la séparation des parents occupe un espace sociojuridique singulier. Elle se pose exactement au point de rupture des deux relations les plus intimes de l'être humain, la conjugalité¹ et la parentalité, lorsque la première éclate et que l'avenir de la seconde est incertain. Elle appelle de plus l'intervention d'un tiers, l'État, qui par l'intermédiaire des lois et du système judiciaire va venir indiquer ce qui doit être, voire imposer une solution publique à un problème éminemment privé.

Et cette question de la garde, elle se pose tous les jours davantage. L'époque où les couples demeuraient unis jusqu'à la mort semble bien loin ; loin aussi celle où ils retardaient leur séparation jusqu'au départ des enfants du foyer familial. De plus en plus d'enfants vivent en effet une part de plus en plus importante de leur enfance avec un seul parent. Par exemple, la proportion de Canadiens ayant vécu au moins un épisode de monoparentalité avant l'âge de 6 ans, que ce soit à la suite d'une naissance hors union ou de la séparation de leurs parents, était estimée à 8% parmi ceux nés en 1961-1963, 13% en 1971-1973, 18% en 1981-1983 et 25% en 1988-1989 (Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2005b ; Lapierre-Adamcyk et Marcil-Gratton, 1999). Pour le Québec seulement, on estimait cette proportion à 28% pour les générations 1997-1998 (Desrosiers et Simard, 2010).

1. *Conjugalité*, *conjugal(e)* et *conjoint(e)* sont employés, ici et dans le reste de la thèse, dans une acception généraliste, c'est-à-dire en référence aux relations de couple en général (mariages et unions libres, voire unions non cohabitantes), pas dans leur sens étroit limité au mariage (Villeneuve-Gokalp, 2011). Cette acception prévaut particulièrement au Québec (Belleau, 2012).

Cette situation n'est pas entièrement nouvelle. Dans le régime démographique ancien où le divorce n'existait pour ainsi dire pas, mais où la mortalité des adultes était élevée, il était très commun que des enfants fassent l'expérience de la monoparentalité à la suite du décès d'un de leurs parents. À titre de comparaison, environ 14% des enfants de six ans nés en Nouvelle-France en 1680-1699 avaient eux aussi connu un épisode de monoparentalité (Denis et al., 1994). Depuis la fin des années 1960, en particulier à partir de la « démocratisation » du divorce amenée par la loi fédérale de 1968, les ruptures conjugales ont simplement remplacé le veuvage comme cause principale de la monoparentalité.

Malgré les différences évidentes entre les deux époques, la relation entre l'alliance conjugale et l'alliance parentale y a, au moins pendant un temps, opéré de façon étrangement similaire. Que ce soit après un décès ou une séparation, un des parents assume seul toute la responsabilité de l'éducation et du soin des enfants alors que l'autre est relégué à un rôle symbolique ou de pourvoyeur (que ce soit par l'héritage ou la pension alimentaire). Théry (1993) parle même de « veuvage social » pour désigner cette forme de monoparentalité postrupture. Dans les deux cas, en somme, il y a un *monoparent* et un parent absent ; l'alliance parentale ne survit pas à la fin du couple.

Dans ce paradigme social, ce sont les mères qui, dans la vaste majorité des cas, se retrouvent à la tête des familles monoparentales – encore 4 fois sur 5 d'après le recensement canadien de 2011. Ce sont donc elles qui assument la plus grande part des responsabilités et des dépenses quotidiennes liées à l'éducation des enfants après la séparation. Cette situation reflète souvent, quoiqu'en l'exacerbant, la situation qui prévalait avant la rupture de l'union : même si dans les dernières décennies le nombre d'heures que les femmes consacrent au travail rémunéré s'est accru en même temps que celui consacré par les hommes au travail domestique, ce sont encore les femmes qui, en moyenne, s'occupent le plus souvent des enfants (Beaujot, Liu et Ravanera, 2015). La surmonoparentalité féminine vient aussi en partie du fait que, longtemps, le système judiciaire a privilégié l'octroi de la garde aux mères sous prétexte qu'elles seraient « naturellement » beaucoup plus aptes que les pères à en accomplir les actes quotidiens. Si certains pères non gardiens voient leur séparation (conjugale et parentale) comme une libération de responsabilités trop contraignantes, la plupart la vivent comme un désancrage social, sur le « mode d'un échec et d'une catastrophe » (Quéniart, 1999). Il n'est pas

rare que le lien père-enfant se dissolve complètement avec les années, en partie en raison de la difficulté de maintenir une relation riche par des visites intermittentes et standardisées, par une perte du quotidien où se construit la relation parentale (Martial, 2012).

Si ce paradigme très genré du « divorce-rupture » perdure, il est cependant menacé par celui du « divorce-réorganisation » qui inscrit la famille dans une logique de pérennité malgré la rupture conjugale (Théry, 1993). Ce nouveau paradigme, c'est celui de la coparentalité. Les parents sont encouragés à poursuivre, en commun, l'éducation de leurs enfants même sans vivre en couple, même en ayant un conflit personnel avec l'autre. La notion de coparentalité incarne la dissociation entre conjugalité et parentalité. La place du mariage, et plus généralement de l'union, « comme clé de voûte de l'édifice juridique et symbolique de la parenté et de la famille » est remise en question ; c'est la filiation, de plus en plus considérée comme indissoluble, qui est amenée à jouer ce rôle (Théry, 1993 : 122). La garde partagée égalitaire est probablement la forme la plus aboutie que peut prendre la coparentalité postrupture et, en ce sens, c'est aussi la cible la plus évidente de toutes les attaques.

Déterminer avec qui habitera principalement l'enfant, la fréquence des contacts qu'il pourra ou devra avoir avec son autre parent et les conditions dans lesquelles ces décisions sont prises fait l'objet d'un large débat, autant social qu'académique. La garde partagée en occupe le cœur parce que, plus que la garde paternelle ou l'absence du père, c'est elle qui opère la coupure la plus radicale d'avec le statu quo antérieur : poursuite de la relation parentale après la séparation, double résidence et double attachement des enfants, symétrie au moins apparente des rôles de genre, etc. Les positions prises dans ce débat complexe et multiforme sont souvent très campées, et elles le sont habituellement à partir de la perspective d'un des acteurs (l'enfant, la mère ou le père) ou encore d'une discipline particulière (droit, sociologie, psychologie). Le tableau 1.1 tente de faire la synthèse des principaux enjeux évoqués, entendu que plusieurs éléments relèvent de plus d'une sphère et que la catégorisation proposée est nécessairement simplificatrice. En français, plusieurs éléments de ce débat se retrouvent dans les *Livre noir de la garde alternée* (Phélip, 2006) et *Livre blanc de la résidence alternée* (Neyrand et Zaouche Gaudron, 2014) (voir aussi l'analyse que fait Hachet, 2016, du dialogue entre ces deux

TABLEAU 1.1 – Synthèse des enjeux du débat sur la garde

Domaine	Enfants	Parents
Juridique	Intérêt de l'enfant	Droit des parents à l'enfant
	Droit des enfants	Accord forcé ou de bonne foi
	Poids à accorder à la préférence de l'enfant	Partage des responsabilités et/ou de l'hébergement
	Poids à accorder aux expertises psycholégales	Possible existence de présomptions judiciaires
	Besoin de stabilité	Cas de conflits importants Cas de violence conjugale Avantages et inconvénients de la médiation familiale Garde partagée choisie vs imposée
Social	Maintien des contacts avec les deux parents	Idéal d'égalité des sexes
	Accès au capital humain, social et économique des deux parents	Réalité des rôles parentaux genrés (partage asymétrique et spécialisé des tâches)
	Maintien des contacts avec le réseau familial (dont les grands-parents) et social des deux parents	Recomposition familiale et rôle des beaux-parents dans le soin et l'éducation des enfants
		Partage des responsabilités pré vs post-rupture
		Respect du paiement des pensions alimentaires
		Difficultés socioéconomiques des mères monoparentales Perte de permanence de la conjugalité, mais renforcement de la filiation
Psychologique	Ajustement psychosocial	Deuil de la relation conjugale
	Une ou plusieurs figure(s) d'attachement	Poursuite de la relation coparentale
	Étapes de développement	Désengagement du père
	Bien-être	Aliénation parentale
	Conflit de loyauté envers les parents	Compétences et pratiques parentales
	Capacité d'adaptation des très jeunes enfants	Difficulté à maintenir une relation parent-enfant en dehors du quotidien

ouvrages), ou encore dans le numéro spécial de la revue *Santé mentale au Québec* (Cyr, 2008).

Soyons clairs d'emblée : même si la présente thèse permet de jeter un éclairage nouveau sur certains aspects de ce débat, elle ne cherche pas à y participer de front. Ses visées sont beaucoup plus restreintes ; elle s'intéresse essentiellement à des questions liées à la mesure des arrangements en mettant l'accent, et c'est là son apport principal, sur leur caractère dynamique, fluide.

Trop souvent, en effet, les chercheurs, comme le public ou le milieu judiciaire, décrivent, analysent et théorisent ces arrangements comme s'ils étaient figés, comme si un regard purement transversal pouvait permettre de donner un portrait complet de la situation. La période par excellence dans l'étude de la garde est certainement celle entourant la séparation, le divorce et les démarches judiciaires pour la garde des enfants qui peuvent les accompagner. Il s'agit d'une période charnière vers laquelle convergent beaucoup de ressources et d'énergie, celles des parents et des intervenants psycholégaux bien sûr, mais aussi celles des chercheurs en sciences sociales et psychologiques.

Mais la séparation des parents n'est pour l'enfant que le tout début de sa nouvelle réalité familiale. Qu'arrivera-t-il par la suite ? Son lieu de résidence principal va-t-il changer régulièrement ou demeurer le même jusqu'à son émancipation ? Aura-t-il un seul lieu de résidence ou devra-t-il s'habituer à en avoir deux ? Perdra-t-il contact avec un de ses parents ou pourra-t-il profiter d'une relation suivie avec chacun ? Certes, la dynamique instaurée au moment de la séparation jouera un rôle essentiel dans la suite du parcours, mais tout n'est pas prédéterminé à partir de ce moment. Un zoom sur ce moment unique, ou sur n'importe quel autre, n'est pas suffisant. Pour prendre un portrait adéquat des arrangements de temps parental, il faut donc raccourcir la focale pour intégrer plus d'information dans le champ de l'analyse. Il s'agit de passer d'une perspective essentiellement transversale à une perspective longitudinale, d'explorer et d'analyser des parcours de vie, ou plus précisément des *parcours d'enfance*, au lieu d'insister sur un moment unique de celui-ci.

Cette préoccupation pour le caractère dynamique des arrangements de temps parental n'est pas nouvelle (Smyth et Moloney, 2008), mais les articles de la thèse contribuent de plusieurs manières à approfondir les connaissances en la matière.

Ce qui permet cette avancée, c'est principalement l'existence d'un dispositif de collecte de données capable de nourrir les exigences de la réflexion ainsi que celles des modèles statistiques. En somme, pour rendre compte de la fluidité du partage du temps parental, il faut d'abord être capable de l'observer et de la capter. C'est ici que le recours à une enquête longitudinale préexistante devient essentiel. L'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ) suit presque annuellement depuis leur naissance la vie d'une petite cohorte d'enfants nés dans la province à la fin des années 1990. Cette rare source de données prospectives m'a permis, non sans difficultés, de reconstituer le parcours d'arrangements de temps parental de ces enfants et de l'analyser avec des méthodes appropriées comme l'analyse de survie et les tables de survie multiétats.

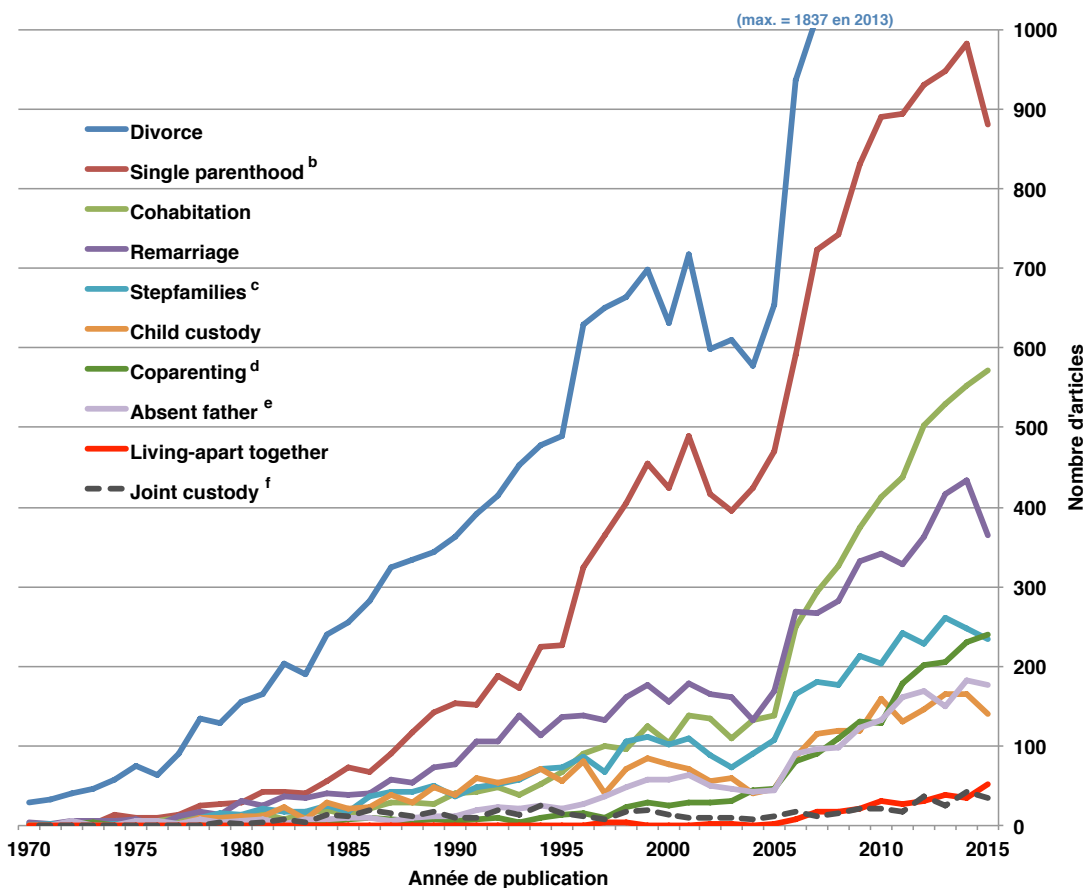
Dans la suite de ce chapitre introductif, je donnerai un aperçu de la recherche menée sur les arrangements de garde et de temps parental dans les dernières décennies. Il ne s'agit pas de faire une recension complète des écrits sur le sujet, mais de décortiquer la recherche en identifiant ses principaux axes. J'identifierai ensuite certaines limites de cette recherche et positionnerai la thèse dans ce cadre. Je présenterai finalement la structure de la thèse en spécifiant l'objectif et le contenu de chacun des chapitres qui la composent.

1.1 La garde comme objet de recherche

La littérature sur les arrangements de garde ou de temps parental s'inscrit dans le contexte beaucoup plus large de celle sur les changements familiaux survenus depuis le dernier tiers du XX^e siècle. Le divorce et la monoparentalité constituent le cœur de cette recherche, mais leurs développements logiques – remariage et familles recomposées ou encore union libre et naissances hors mariage – sont aussi des préoccupations importantes des chercheurs. Bien qu'apparue en même temps que ces autres enjeux sociaux, la problématique de la garde des enfants occupe une position beaucoup plus marginale. Un examen du corpus anglophone de la base de données *Scopus*² permet rapidement de le démontrer (figure 1.1). Ce genre

2. Scopus, propriété de l'éditeur scientifique Elsevier, se définit comme étant « the largest abstract and citation database of peer-reviewed literature » (www.scopus.com). J'ai limité la recherche à la littérature scientifique anglophone parce que celle-ci est plus volumineuse et mieux indexée que la littérature francophone, mais aussi parce que le mot « garde » peut faire

FIGURE 1.1 – Nombre d’articles contenant une sélection de termes liés à l’étude des familles dans le corpus d’articles anglophones de la base de données Scopus, annuel, 1970-2015^a



^a Résultats de recherche limités aux études publiées en anglais sous la forme d’articles dans des revues scientifiques classées par Scopus dans la catégorie *social sciences & humanities*.

^b Comprend aussi les termes : *single parent, single mother, single father, lone parenthood, lone parent, lone mother et lone father*.

^c Comprend aussi les termes : *stepparent, stepmother, stepfather, blended families et reconstituted families*.

^d Comprend aussi les termes : *co-parenting, co(-)parenthood et shared parenting*.

^e Comprend aussi les termes : *non(-)custodial father et non(-)resident father*.

^f Comprend aussi les termes : *joint legal custody, joint physical custody, shared custody, shared legal custody et shared physical custody*.

d’analyse bibliométrique est bien sûr sensible à l’évolution du vocabulaire, aux ambiguïtés terminologiques, aux aléas du traitement automatisé des textes, ainsi qu’à l’étendue de la couverture, tant temporelle que disciplinaire, des outils de recherche. Il permet tout de même de montrer l’ampleur de certaines tendances.³ En outre, comme la couverture des outils bibliométriques informatisés est de moins

en moins bonne plus on remonte dans le temps, il convient de s'attarder aux écarts relatifs plutôt qu'au nombre absolu de textes publiés chaque année.

Durant les dix dernières années (2006-2015), en moyenne seulement 24 articles mentionnant la garde partagée (*joint custody* ou ses dérivés) ont été publiés chaque année, alors que 135 mentionnaient la garde des enfants de façon plus générale (*child custody*), que 841 abordaient la monoparentalité (*single-parenthood* et ses dérivés) et que 1442 traitaient du divorce. Ainsi, même si la garde des enfants découle logiquement du divorce, enjeu politico-familial par excellence, elle est surtout envisagée du point de vue de la monoparentalité, c'est-à-dire, implicitement, de la garde exclusive.

Il est très intéressant de constater que le nombre de références à la notion de coparentalité (*coparenting*), pratiquement nul jusqu'au début des années 1990, décolle subitement dans la première moitié des années 2000. Il dépasse alors le nombre de références à la garde partagée et, tout récemment, celui des références aux pères absents ou à la garde de façon générale. La juxtaposition peut toutefois être trompeuse puisque la coparentalité n'est pas une notion restreinte à la période postséparation ; elle se pratique et s'étudie aussi à l'intérieur des couples. La popularité du concept, justement parce qu'il fait fi de la distinction entre le couple et le non-couple, est un indice du fait que la triade père-mère-enfant devient une entité de plus en plus autonome par rapport au binôme conjoint-conjointe, le premier survivant à la rupture du second ou existant même si le couple conjugal n'a jamais été formé.

Les raisons expliquant la position marginale de la recherche explicitement dédiée à la garde, et en particulier à la garde partagée, sont potentiellement diverses. On peut entre autres évoquer la rareté du phénomène de la garde partagée, la difficulté d'obtenir de bonnes données sur la question et l'emploi majoritaire de la perspective de l'adulte dans la recherche sur la famille. Il est en effet raisonnable de penser que le phénomène des gardes partagées étant assez rare dans la population, il attire moins l'attention des chercheurs et des organismes publics que d'autres enjeux familiaux. Si cela est toujours vrai dans la plupart des régions

référence en français aux milieux de garde des enfants durant la journée (service de garde, garderie privée, garde en milieu familial, garde par les grands-parents, etc.) ce qui complique les recherches bibliographiques.

3. Voir Héran, 2015, pour une discussion des atouts et faiblesses pour la recherche en démographie d'un outil bibliométrique comparable, le *ngram viewer* de *Google Books*.

du monde, ce ne l'est certainement plus dans le Québec contemporain. En effet, parmi les adolescents de la province dont les parents sont séparés, environ le tiers déclarent habiter la moitié du temps chez chacun de leurs parents.⁴ Qui plus est, si cette rareté effective vaut pour la garde partagée, elle ne s'applique pas à la garde de façon générale puisque chaque couple avec enfants mineurs qui se sépare est confronté à cette problématique. En théorie donc, les problématiques de la garde et de la monoparentalité devraient être aussi étroitement liées dans la recherche qu'elles le sont dans le quotidien des familles.

Une raison plus valable pour expliquer le peu d'études réalisées sur la garde en sciences sociales est peut-être tout simplement qu'elle est difficile à mesurer. Elle implique en effet des relations familiales qui débordent des frontières du logement. Si les recensements, par exemple, donnent de façon routinière le nombre de ménages où se trouve une famille monoparentale, peu de sources permettent de déterminer le nombre d'enfants qui partagent leur temps entre deux ménages ou la part de temps qu'ils passent sous la supervision du parent non résident. La même difficulté existe pour la mesure d'autres relations familiales extrarésidentielles, comme les couples non cohabitants (*living-apart-together*, LAT). Le nombre de publications portant sur cette « nouvelle » réalité est d'ailleurs très similaire à celui portant sur les gardes partagées et leurs deux lignes se superposent presque à la figure 1.1.

La marginalité relative des recherches sur la garde pourrait finalement découler du fait que la majorité des études sur la famille sont centrées sur le parcours familial des hommes et des femmes, plus rarement sur celui des enfants. En fait, l'étude des parcours de vie est bien souvent initiée au moment de la *transition à la vie adulte* (fin des études, entrée sur le marché de l'emploi, première mise en union, premier enfant, etc.), comme si la période qui précède cette transition, l'enfance, était une période générique et neutre d'où émergeait presque magiquement la complexité de la vie adulte. Dans les grandes enquêtes rétrospectives qui fournissent le matériel primaire de ces études, les enfants, parce qu'ils ne peuvent vraisemblablement pas être interrogés au même titre que les adultes, apparaissent généralement comme de simples attributs de ces derniers. Les enquêtes qui suivent des cohortes d'enfants permettent d'adopter la perspective de l'enfant et de re-

4. Cette statistique, qui provient de l'Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (2010-2011), sera examinée plus en détail au chapitre 3.

centrer les problématiques étudiées sur ce dernier, mais leur complexité technique et la lenteur de la constitution de leur base de données (souvent sur plus d'une décennie) peuvent rebuter plus d'un chercheur.

Malgré un corpus de publications scientifiques limité en termes relatifs, son importance en nombre absolu et, surtout, sa multidisciplinarité rendent hors de portée de cette thèse une synthèse complète de la littérature portant sur la garde. Je me permets tout de même de proposer une typologie visant à résumer, à grands traits, les préoccupations qui y sont présentes. Les quatre grands axes de recherche identifiés ne couvrent pas la totalité du champ d'études ; ils omettent, de façon volontaire ou non, certaines préoccupations moins communes. Ils ne sont pas non plus mutuellement exclusifs : plusieurs textes traitent simultanément de plus d'un enjeu ou adoptent plus d'une perspective. Les axes de recherche sont présentés non pas selon leur importance relative, mais selon leur ordre chronologique du point de vue des familles concernées : d'abord les déterminants de l'établissement des arrangements de garde, puis les évaluations d'experts à l'intérieur du système judiciaire, les modalités de fonctionnement des arrangements et, enfin, leurs conséquences sur le développement des enfants. On pourrait finalement ajouter une cinquième catégorie comprenant des textes à caractère historique. Ces travaux sont toutefois présentés au chapitre 2 qui relate l'évolution du droit en matière de garde.

1.1.1 Les déterminants

Un premier ensemble de travaux cherche à identifier les caractéristiques socioéconomiques, démographiques et psychologiques des familles qui mettent en place ou pratiquent différents arrangements de garde. Bien que les caractéristiques des enfants soient presque toujours considérées (sexe, âge, taille de la fratrie, etc.), on insiste généralement sur celles des parents. Puisque la garde maternelle demeure le standard et que la garde paternelle est octroyée dans de rares circonstances, il s'agit surtout de souligner les particularités des milieux où se pratique la garde partagée.

On peut identifier deux sous-catégories parmi ces travaux ; elles se distinguent par la temporalité des mesures effectuées. La première s'intéresse au choix ou à l'imposition d'un arrangement initial au moment de la séparation ou du divorce

à partir de dossiers judiciaires ou de données d'enquêtes (Beaudry et al., 1993 ; Cancian et Meyer, 1998 ; Juby, Le Bourdais et Marcil-Gratton, 2005a ; Seltzer, 1990). La seconde sous-catégorie observe les caractéristiques des familles à un moment aléatoire après la séparation (Cashmore et al., 2010 ; Donnelly et Finkelhor, 1993 ; Kitterød et Lyngstad, 2012 ; Swiss et Le Bourdais, 2009). Elle se base sur des données d'enquêtes, soit populationnelles, soit visant spécifiquement les parents séparés. On trouve parfois des études portant sur une seule catégorie de parents (ex. : parents en garde partagée, pères non résidents, etc.) (Brunet, Kertudo et Malsan, 2008). Bien que ces dernières ne contribuent pas en elles-mêmes aux comparaisons entre arrangements, leur accumulation permet de dresser un portrait différencié de chacun.

Un résultat récurrent dans cette littérature concerne le statut socioéconomique des parents : plus ces derniers ont un revenu élevé, sont éduqués et participent au marché de l'emploi, plus ils tendent à se partager le temps parental après la rupture (Melli et Brown, 2008). Il y a cependant des ex-couples qui pratiquent la garde partagée dans toutes les strates de la société (Maccoby et Mnookin, 1992) et les écarts entre les gardes exclusive et partagée tendent à se réduire (Cancian et al., 2014). Cette littérature fera l'objet d'une synthèse plus détaillée dans le premier article (chapitre 5).

On peut associer à cette littérature un autre groupe de travaux portant sur la fréquence des contacts entre les pères non résidents et leurs enfants (voir entre autres Gaudet et al., 2005, pour une revue de cette littérature). Bien que la question de la garde n'y soit pas étudiée de front – tous les enfants habitent chez leur mère –, ces études cherchent à distinguer différents profils de pères plus ou moins engagés auprès de leurs enfants à partir de bases comparables aux études portant directement sur la garde. L'importance que le père accorde au rôle de parent dans sa vie et son identité semble être un des meilleurs prédicteurs de son engagement.

1.1.2 Le tribunal et l'expertise psycholégale

J'inclus dans une seconde catégorie un ensemble hétérogène de textes traitant à la fois de la pratique de la médiation familiale, du processus de décisions des juges et des évaluations réalisées par des experts-psychologues dans le cadre des procédures judiciaires. Il s'agit d'une vaste littérature chevauchant le travail social, le

droit et la psychologie ; une littérature qui allie aussi bien recherche fondamentale qu'avis de praticiens. Elle s'intéresse entre autres aux critères utilisés pour établir ce qui est dans l'intérêt de l'enfant (Elrod et Dale, 2008), à la recherche d'autres critères moins flous (Warshak, 2007), au rôle de l'attachement parent-enfant dans les décisions judiciaires (Byrne et al., 2005 ; Ludolph et Dale, 2012), aux plans parentaux (Drozd, Saini et Olesen, 2016), aux présomptions légales ou de fait en matière de garde (Kruk, 2012), aux étapes du processus de divorce (Maccoby et Mnookin, 1992), aux réformes judiciaires (Fehlberg et al., 2011), aux méthodes, objectifs et impacts de la médiation familiale (Emery et al. 2001), à l'importance des évaluations d'experts (Emery, Otto et O'Donohue, 2005), aux caractéristiques et à l'influence des différents acteurs du système judiciaire sur les décisions rendues (juges, professionnels en évaluation, avocats) (Artis, 2004 ; Clouet, 2014 ; Joyal, 2004 ; Semple, 2011 ; Wallace et Koerner, 2003), etc.

Les textes de cette catégorie analysent des données provenant de sources diverses : études qualitatives ou quantitatives auprès de parents, de juges, de médiateurs ou d'évaluateurs, observations de procédures judiciaires ou de médiation, etc. Ils sont aussi, et peut-être surtout, portés sur la synthèse de la recherche menée par d'autres pour un public de praticiens et de juristes. Comme beaucoup d'auteurs sont à la fois chercheurs et praticiens, ils agissent souvent comme intermédiaires entre le système judiciaire et le monde de la recherche plus fondamentale. Ils sont en effet bien placés pour comprendre que praticiens et juristes doivent intervenir quotidiennement auprès de couples en conflits, faire des recommandations aux tribunaux, juger de cas complexes alors même que la recherche fondamentale apporte rarement des réponses toutes faites aux enjeux rencontrés sur le terrain. D'où certains « *consensus report* » qui tentent de dégager des opinions partagées par les praticiens-chercheurs là où la recherche est partielle ou contradictoire (Pruett et Difonzo, 2014 ; Warshak, 2014).

Si je classe ces textes si disparates à l'intérieur d'une même catégorie, c'est parce qu'ils ont en commun d'être centrés sur le système judiciaire – incluant les processus parallèles de règlement de conflits comme la médiation familiale – et sur la période entourant de près la séparation et le divorce. Conformément à la position des auteurs dans ce système, cette littérature montre un penchant naturel, même s'il n'est pas toujours reconnu explicitement, pour les cas plus litigieux où les parents sont incapables de s'entendre, c'est-à-dire les cas relativement rares

(voir section 2.2.2) qui demandent à être tranchés par un tribunal et où il existe donc un rôle pour les professionnels de la psyché enfantine. Ce sont aussi des textes ancrés dans le processus de prise de décisions, pas dans l'évaluation a posteriori de la décision. On y discute relativement peu de l'après-procès ou de l'après-accord à l'amiable, c'est-à-dire de la situation quotidienne des parents une fois ceux-ci confrontés aux difficultés quotidiennes de la coparentalité (ou de son absence).

1.1.3 Le fonctionnement

La troisième catégorie est aussi un assemblage hétérogène d'études dont le point commun est de traiter de l'expérience des familles avec la coparentalité postrupture. Les aspects légaux n'apparaissent plus qu'à la périphérie, on recentre l'attention sur les interactions sociales et les différences socioéconomiques (en faisant la part belle aux enjeux de genre), mais tout en gardant un intérêt pour le psychologique. On y aborde des sujets aussi divers que le respect des paiements de pension alimentaire ou des droits de visite (Marcil-Gratton et Le Bourdais, 1999), la remise en union des parents (Berger, Cancian et Meyer, 2012; Juby et al., 2007; McGene et King, 2012), la qualité des relations entre l'enfant et ses parents (Donnelly et Finkelhor, 1992), la perception des pères, des mères et des enfants sur le partage du temps parental (Bonach, Sales et Koeske, 2005; Madden-Derdich et Leonard, 2002; Martial, 2012; Whitehead, 2012), la distance entre les résidences des deux parents (Stjernström et Strömgren, 2012), les disparités économiques entre les deux ménages (Bianchi, Subaiya et Kahn, 1999), l'engagement des pères (Allard et al., 2005; Waller, 2012) ou encore la manière dont sont effectivement divisés les responsabilités, les tâches et les coûts relatifs aux enfants (Cadolle, 2011; Côté, 2000).

Compte tenu de l'hétérogénéité de leurs sujets d'étude, les textes de cette catégorie s'approvisionnent à plusieurs sources de données différentes. On trouve autant de grandes enquêtes populationnelles que des enquêtes qualitatives de différentes tailles. Ces dernières sont particulièrement aptes à exposer les mécanismes à l'œuvre dans les situations observées, mais surtout les perspectives des mères et des pères sur leurs réalités quotidiennes, sur les avantages et les désavantages de leur situation (Allard et al., 2005; Cadolle, 2011; Côté, 2000; Martial, 2012; Masardo, 2011; Smart et Neale, 1999).

1.1.4 Les conséquences

Une dernière catégorie d'études concerne le bien-être des enfants dans les divers arrangements de garde. Elle se démarque de la seconde catégorie par le type de sciences qui y est impliqué, la temporalité des études et leur emplacement dans la chaîne de causalité. Le bien-être, le développement ou l'ajustement de l'enfant sont ici mesurés quelques mois ou quelques années après la période trouble de la séparation ou du divorce. On cherche à connaître les conséquences de l'arrangement de garde dans lequel il vit. Avec cette littérature, on est tout à fait dans le prolongement des études sur les conséquences du divorce où l'on cherche à identifier des facteurs favorisant ou entravant le développement des enfants après la séparation (Amato, 2000). Ce type d'étude est menée par des psychologues, mais aussi par des sociologues et des spécialistes de la santé publique. Les indicateurs utilisés sont nombreux et incluent le tabagisme et la consommation d'alcool (Carlsund et al., 2013), la santé globale (Fabricius et Luecken, 2007), l'hyperactivité-inattention (Cyr, Di Stefano et Desjardins, 2013), l'attachement (Tornello et al., 2013), le bien-être psychologique (Bergstrom et al., 2013), le stress (Turunen, 2015) ou encore les résultats scolaires (Spruijt et Duindam, 2010). Bien qu'elles ne discutent de la question de la garde qu'indirectement, on pourrait aussi y classer les études qui étudient l'effet de la fréquence et du type de contact entre les pères non résidents (c.-à-d. garde exclusive à la mère) et leurs enfants (Adamsons et Johnson, 2013; Amato et Gilbreth, 1999).

Dans la presque totalité des cas, ces études se basent sur des enquêtes transversales menées auprès d'échantillons d'enfants ayant des parents séparés. C'est-à-dire qu'on étudie le lien entre l'arrangement en vigueur au moment de l'enquête et un indicateur psychométrique mesuré au même moment. Non seulement on ne considère pas les arrangements qui ont pu être en vigueur précédemment, mais on ne mentionne souvent même pas la possibilité que les arrangements puissent changer. Ceux-ci sont implicitement considérés comme statiques. On ne tente pas non plus de prendre en compte de façon systématique une possible sélectivité des arrangements de garde : les enfants vivant dans les différents arrangements ont pu, dès le départ, présenter des différences sur les indicateurs évalués. La prétention à l'établissement de la causalité dans ces études est donc, globalement, faible. Les conclusions rapportées dans le *Livre noir de la garde alternée* (Phélip, 2006), qui se réfèrent à des échantillons ultra-sélectionnés et sans aucun groupe de

contrôle, en sont probablement un des pires exemples. On peut finalement ajouter que les travaux de cette quatrième catégorie restent liés à l'univers judiciaire, ne serait-ce que parce que leurs résultats permettent à leurs auteurs, ou à ceux de la seconde catégorie (section 1.1.2), de faire des recommandations afin d'encourager certains types d'arrangements plutôt que d'autres dans les décisions judiciaires ou la médiation.

1.2 Des éléments moins bien connus

Dans ce survol de la recherche sur la garde, deux éléments pourtant fondamentaux n'ont pas été mentionnés : la prévalence des arrangements et leur caractère dynamique. Ces éléments, comme leurs implications, sont en effet étonnamment peu discutés dans la littérature, probablement en grande partie parce que les données adéquates manquent. Pourtant, il apparaît important de s'y intéresser sous peine d'introduire des biais dans la perception des différents arrangements de garde que nourrissent les études ou, encore, dans la simple représentation de l'enfance.

1.2.1 La prévalence

La plupart des études sur la garde justifient leur propre existence en mentionnant que les conditions dans lesquelles se prennent les décisions de garde se transforment et que la garde partagée, en particulier, est de plus en plus pratiquée. Chacun cite quelques chiffres pour montrer l'ampleur de ces transformations, parfois sans même faire référence aux sources, puis s'empresse de poursuivre avec ce qui constitue le cœur de leur travail : découvrir des associations, décrire des mécanismes, exposer des injustices. Ces chiffres peuvent être relatifs aux jugements des tribunaux, aux résultats d'une enquête ou à des données tirées d'une banque administrative. Ils sont rarement évalués ou comparés, ils remplissent simplement un rôle de mise en contexte qui ne s'enferme pas dans les détails de la mesure.

Pourtant, mesurer la répartition des enfants en arrangement de temps parental n'est pas une entreprise simple ; ce n'est pas non plus une entreprise de second ordre. Elle vient entre autres rappeler à quel point la famille contemporaine s'éloigne de plus en plus de la notion de ménage. Ses membres n'habitent

plus nécessairement les uns avec les autres ; qui plus est, ceux-ci ne définissent pas tous les frontières de leur famille de la même manière. Une mère qui a divorcé du père de son enfant depuis plusieurs années, par exemple, ne le considère probablement plus comme un membre de sa famille, mais leur fils, qui partage son temps équitablement entre leurs foyers respectifs, lui, le fait sans aucun doute. Mesurer la garde, et en particulier la garde partagée, c'est donc donner à voir la famille comme une entité non corésidentielle, comme quelque chose qui s'apparente davantage à un réseau qu'à un ménage. C'est aussi, indirectement, effectuer le monitoring de l'évolution des rôles de genre par rapport à la parentalité, entendu que les chiffres ne sont qu'un indicateur et non une mesure directe des comportements. Dans un monde parfaitement égalitaire, soit tous les enfants de parents séparés vivraient en garde partagée, soit la garde paternelle serait aussi fréquente que la garde maternelle. Quantifier la garde, c'est donc forcer la réflexion sur les rôles parentaux genrés après la séparation, mais aussi, avant la séparation.

De façon plus pragmatique, ignorer les doubles résidences peut amener à des doubles comptes et donc à une surestimation de la population d'enfants dans les enquêtes ou les recensements. À l'aide de données d'enquêtes particulièrement précises quant à la composition des ménages, Toulemon et Penneec (2010) estiment par exemple que 12,2% des enfants français dont les parents n'habitent pas ensemble (soit 2,2% de tous les enfants) habitent régulièrement dans deux foyers et sont donc fortement susceptibles d'être dénombrés en double par les enquêtes et les recensements. C'est surtout la proportion de familles monoparentales dirigées par un homme qui serait surestimée par ce double compte des enfants. Avec l'enquête Famille et logement liée au recensement français de 2011, Trabut et al. (2015) constatent également que plusieurs des ménages monoparentaux identifiées par le recensement ne comptent en fait aucun enfant y habitant plus de la moitié du temps. Les enfants de ces familles ont donc fort probablement été comptés comme faisant aussi partie d'un autre ménage, celui où ils habitent le plus souvent.

Au Canada, le double compte des enfants est surtout connu grâce aux enquêtes de Statistique Canada sur la couverture du recensement. Celles-ci visent à limiter les biais que le sous- et le surdénombrement pourraient causer dans l'estimation de la population. Au recensement de 2011, les enfants de parents séparés représentaient 29% des cas de surdénombrement impliquant deux ménages différents (Dasylva, Titus et Thibault, 2014), ce qui correspond à environ 88 000

enfants comptés par leurs mère et père comme faisant partie de leur ménage respectif. Notons toutefois que, bien que le surdénombrement soit en croissance, le sous-dénombrement des 0-17 ans (3%) demeure toujours un peu plus élevé que leur surdénombrement (2,5%) (Statistique Canada, 2015a). Le double compte des enfants de parents séparés n'entraîne donc pas directement une surestimation du nombre total d'enfants, seulement une distorsion de la composition de cette sous-population. Cette distorsion, présente dans les données brutes, est au moins partiellement corrigée avant la publication des estimations démographiques issues du recensement. Les enquêtes sociales, cependant, ne bénéficient pas d'un travail d'évaluation comparable.

Enfin, chercher à connaître la proportion d'enfants qui, après la séparation de leurs parents ou après une naissance hors union, vivent avec leur mère, leur père ou avec les deux en alternance est important en soi. Un portrait de la vie familiale des enfants, une description de l'enfance contemporaine, ne saurait en faire l'économie sans risquer d'être imprécis, voire carrément erroné.

1.2.2 La dynamique

Dans tous les axes de recherche présentés à la section précédente, on fait très peu de cas de possibles changements dans l'arrangement de garde des enfants. Même si elles ne s'entendent pas toutes, la poignée d'études qui se sont effectivement penchées sur le sujet montre généralement que les arrangements de garde sont plutôt fluides (Smyth et Moloney, 2008). Ces études sont parfois conduites à partir de dossiers judiciaires, si les auteurs s'intéressent à la stabilité des arrangements de garde légale ou physique (Berger et al., 2008), mais le plus souvent à partir d'enquêtes prospectives qui permettent de s'intéresser à l'évolution du partage effectif du temps parental (Cashmore et al., 2010; Cloutier et Jacques, 1998; Maccoby et Mnookin, 1992; Qu et al., 2014; Smyth, 2009). Des travaux similaires portent sur l'évolution des contacts père-enfant pour les seuls cas de garde maternelle (Cheadle, Amato et King, 2010). Le très faible nombre d'études portant sur la dynamique des arrangements tient probablement pour beaucoup à la difficulté d'avoir accès à de bonnes données longitudinales sur le sujet.

Dans la majorité des études portant sur la garde, la stabilité des arrangements est implicite : non seulement très peu s'y attardent explicitement, mais la plupart

ne mentionnent même pas que le changement est une possibilité. Or ces changements pourraient avoir un impact important sur l'interprétation de leurs résultats. Par exemple, si les arrangements de garde sont complètement statiques, étudier les caractéristiques des parents au moment de la séparation ou quelques années plus tard (en référence aux deux sous-catégories de travaux de la section 1.1.1) ne change absolument rien aux résultats. Si, par contre, les arrangements se modifient avec le temps, et surtout s'ils le font de manière sélective, alors le moment où l'on effectue la mesure est important. De même, les conclusions des études transversales qui tentent d'établir un lien de causalité entre arrangements de garde et développement de l'enfant tiennent peut-être si les arrangements sont statiques, si par contre des changements s'opèrent avec le temps, il devient beaucoup plus difficile de croire au lien causal qu'elles proposent.

De la même façon que s'intéresser à la prévalence des arrangements au niveau collectif contribue à améliorer la représentation de l'enfance, s'intéresser à leur caractère dynamique sert à donner un portrait plus juste des trajectoires individuelles qui la composent. Discuter de la dynamique des arrangements a également comme conséquence de déplacer le centre d'intérêt, autant social qu'académique, de la période, certes charnière, de la séparation et du divorce pour le porter sur les parcours d'enfance de façon plus générale. L'enfance ne se résume alors pas à un point dans le temps, mais s'inscrit dans une certaine durée.

1.3 Objectifs et démarche de la thèse

Face aux zones d'ombre évoquées à la section précédente, l'objectif principal de la thèse est de mettre en lumière la place occupée par les arrangements de temps parental postséparation dans le parcours des enfants de 0 à 15 ans. Je chercherai surtout à exposer leur nature dynamique, mais aussi, dans une moindre mesure, à en mesurer la prévalence, particulièrement celle des doubles résidences égalitaires. Cette illustration se fera dans un souci de représentativité qui poussera parfois à la simplification : il ne s'agit pas de décortiquer de façon très détaillée des mécanismes complexes, mais bien d'en donner un aperçu au niveau populationnel.

En apparence simple, le projet est compliqué par la nécessité d'avoir recours à des données longitudinales complexes. Les données d'enquêtes prospectives sont à

la fois extrêmement riches, grâce à la multiplication des entretiens et de la diversité des sujets abordés, et cependant forcément partielles, vu l'observation discontinue des phénomènes. Les données de ces enquêtes sont difficiles à manipuler. Un long travail d'assemblage et d'harmonisation, de nettoyage des déclarations parfois contradictoires et de recodage est nécessaire avant de pouvoir reconstruire les trajectoires familiales qui servent finalement de base aux analyses. Parce qu'il y a peu de précédents aussi détaillés, il a aussi fallu imaginer des manières de mesurer cette dynamique et d'en rendre compte de manière explicite et intelligible.

Un rôle pour les démographes ?

Les arrangements de garde des enfants ne sont certes pas un objet d'étude démographique traditionnel ; il est vrai qu'on est loin du trio fécondité, migration et mortalité qui a longtemps défini la discipline. C'est le droit, la psychologie, le travail social et la sociologie qui sont le plus appelés à s'interroger sur le sort des enfants à la suite de la séparation de leurs parents. Pourquoi alors la nécessité d'un regard démographique sur la question ? C'est que le portrait dressé par ces disciplines reste incomplet après quelques décennies de recherche. J'ai écrit plus tôt que la rareté d'études portant sur la prévalence et la dynamique des arrangements de temps parental était probablement dû en grande partie au peu de données adéquates disponibles. Cependant, je suis aussi d'avis que cette situation est en partie le reflet du peu d'intérêt qu'ont porté les démographes à la question jusqu'à maintenant. Ce sont eux, après tout, qui sont les mieux placés pour quantifier les événements du parcours de vie, pour en dresser le portrait au niveau de la population, pour comprendre le rôle du temps dans la mesure des phénomènes, ou encore pour évaluer de façon critique la qualité des sources de données quantitatives. Force est d'admettre qu'en matière de garde, beaucoup de travail reste encore à faire.

Cet apport de la démographie à l'étude de la garde, je le conçois moins comme un travail sur le fond – bien que l'émergence des arrangements de garde comme problématique sociale soit en partie la conséquence de ce que certains appellent la seconde transition démographique – que sur la forme. C'est donc davantage l'aspect *démométrique* que *démologique* de la discipline qui est mis en oeuvre dans ces pages (Villey, 1957).

1.4 Structure de la thèse

En plus de cette introduction et d’une conclusion générale, le corps de la thèse comporte cinq chapitres. Les chapitres 2 à 4 visent à asseoir les chapitres suivants sur des bases historiques et conceptuelles solides ainsi qu’à présenter les données qui y seront utilisées. Les chapitres 5 et 6 rendent compte des analyses effectuées dans le cadre du projet. Ils sont écrits sous la forme d’articles, en anglais, et visent à être publiés de façon indépendante dans des revues spécialisées.⁵

Plus spécifiquement, le second chapitre présente un historique de l’attribution de la garde des enfants en cas de séparation ou de divorce, et replace le droit familial québécois dans son contexte nord-américain. D’une puissance paternelle pratiquement absolue dans l’Antiquité, on passe peu à peu à un régime où les mères obtiennent la garde dans la vaste majorité des cas. Comme par un retour de balancier, les décennies les plus récentes ont vu la popularité de la garde partagée croître rapidement, particulièrement au Québec. Une part importante de ce chapitre est aussi consacrée à décrire les concepts et les termes qui sont mobilisés dans l’étude de la garde. On y constate par exemple que répondre à la question « Qu’est-ce que la garde partagée ? » n’est pas aussi simple qu’il y paraît. De même, la raison pour laquelle le titre de la thèse parle de « temps parental » plutôt que de « garde » deviendra à ce moment plus évidente.

Dans le troisième chapitre, j’entreprends de faire un inventaire critique des différentes sources de données disponibles au Québec et au Canada pour estimer la prévalence des arrangements de garde dans la population. La diversité des concepts liés à la garde, exposée au chapitre précédent, se répercute ici au niveau de la mesure en rendant les sources de données pratiquement incomparables les unes aux autres. Des estimations de la proportion d’enfants en double résidence égalitaire sont toutefois présentées pour le Québec.

Le quatrième chapitre décrit la principale base de données utilisée dans la thèse, soit l’Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉL-DEQ). Il s’agit d’une enquête prospective qui permet de reconstituer des trajectoires d’arrangements de temps parental pour la majeure partie de l’enfance d’une

5. Cette indépendance implique que plusieurs éléments, notamment méthodologiques, devront être répétés à quelques reprises. Le lecteur de la thèse complète est prié d’excuser l’inconvénient de ces répétitions.

cohorte. Les avantages et les limites de l'enquête sont exposés ainsi que des éléments méthodologiques communs aux deux articles. Il est notamment question dans ce chapitre d'imputation, de pondération et de classification des arrangements de temps parental. L'annexe [A](#) décrit toutefois plus en détail la manière dont la typologie à quatre catégories a été obtenue. Le chapitre comporte aussi une courte section sur le calcul des tables de survie multiétats (avec de plus amples détails à l'annexe [B](#)) et sur un programme conçu spécifiquement pour le calcul de telles tables avec le logiciel d'analyse statistique généraliste Stata (la syntaxe complète de ce programme est disponible à l'annexe [C](#)).

Le premier article de la thèse en constitue le cinquième chapitre. Il comporte une analyse en deux étapes. Il cherche d'abord à identifier les caractéristiques des parents et des enfants qui sont associés à l'établissement d'arrangements particuliers au moment de la séparation (avec un modèle logistique multinomial), puis s'intéresse à la durée de ces arrangements initiaux (avec des courbes et des modèles de survie en temps discret). La première étape est de facture similaire à celle d'autres articles déjà publiés (introduits à la section [1.1.1](#)) et ses résultats confirment essentiellement les leurs. C'est surtout dans la seconde étape que réside l'originalité de l'article. On y constate par exemple que la durée de vie médiane des arrangements initiaux est d'environ 48,5 mois, mais que cette durée varie beaucoup d'un arrangement à l'autre.

Le second article, au chapitre six, utilise des tables de survie multiétats pour décrire de façon synthétique les trajectoires complètes d'arrangements de temps parental de la cohorte ÉLDEQ. Deux groupes de tables de survie sont calculés. Le premier groupe étudie la trajectoire entre 0 et 15 ans de l'ensemble des enfants de la cohorte, qu'ils aient connu ou non la séparation de leurs parents. Le second groupe de tables focalise exclusivement sur les trajectoires postséparation. Dans chaque cas, l'influence de quelques facteurs clés (sexe, niveau d'éducation des parents, statut conjugal des parents à la naissance, etc.) est prise en compte. L'éducation des parents apparaît comme un important facteur discriminant pour prédire la quantité de temps qu'un enfant passera à corésider avec son père au cours de ses quinze premières années d'existence.

Enfin, la conclusion générale, au chapitre [7](#), est l'occasion de faire la synthèse des divers résultats obtenus et de dégager certaines recommandations, notamment

pour la collecte et l'analyse des données sur la garde. Des implications générales pour la recherche dans le domaine sont aussi évoquées.

Chapitre 2

Contexte historique, juridique et social de la garde

2.1 Évolution historique de l'attribution judiciaire de la garde

Sous la République romaine, le chef de famille, le *pater familias*, a droit de vie ou de mort sur ses enfants. Même si cette autorité absolue sera quelque peu limitée par les interventions des empereurs et de l'Église, elle reste très importante jusqu'à la chute de l'Empire. À partir de ce moment, le droit romain écrit continue de s'appliquer, avec des modifications locales, dans les régions qui ont été le plus longtemps sous la domination de Rome, dont le sud de la France. Dans le nord, l'influence germanique est beaucoup plus importante et le droit devient essentiellement oral, c'est la *coutume*, un ensemble de préceptes reconnus par la majorité, qui dicte les conduites et détermine les décisions de justice. Sous cette influence, l'autorité du père se voit contrebalancée par des devoirs d'entretien et d'éducation plus importants (Deleury, Rivet et Neault, 1974). Dans tous les cas cependant, épouse et enfants restent sous le contrôle du mari et père ; c'est, dit-on, ce que dicte la loi de Dieu et même celle de la nature. Sous ce régime juridique, social et moral, il ne fait aucun doute que, dans les rares cas où la question de la garde des enfants sera soulevée, l'enfant sera placé sous la supervision de son père. La mère ou des tiers, même bienveillants, ne peuvent se mettre en travers de l'autorité paternelle.

Pour que la notion de garde des enfants en vienne, à partir d'une conception presque absolue du pouvoir paternel, à avoir le sens que nous lui donnons aujourd'hui, plusieurs changements doivent se produire. Il faut d'abord que l'État s'arrogue le droit d'aller à l'encontre de cette puissance paternelle ; il faut aussi, dans les cas de conflits entre un père et une mère, que la seconde puisse jouir de droits, sinon égaux, du moins comparables à ceux du premier ; il faut finalement que l'enfant acquière une certaine identité juridique et cesse d'être un simple attribut de ses parents. L'histoire juridique et sociale de la garde, c'est donc avant tout l'histoire de l'autorité parentale, du pouvoir judiciaire et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Cette histoire n'est pas la même au Québec et dans le reste du Canada. Le droit familial qui est pratiqué dans chacune des deux régions tire en effet son origine, respectivement, de la France et de l'Angleterre. En Angleterre, la coutume moyenâgeuse a peu à peu évolué vers la *common law*, cette masse jurisprudentielle qui sert à arbitrer les conflits des gens ordinaires pour tout ce que les décrets du roi, et aujourd'hui les lois des parlements, laissent dans l'ombre. Dans le nord de la France, au contraire, on entreprit dès 1453 de cataloguer, d'écrire et de codifier les diverses coutumes locales, dont la *Coutume de Paris* en 1510 (Zoltvany, 1971). Longtemps avant l'unification du droit français sous Napoléon, la Coutume de Paris deviendra dès 1664 l'unique code légal permis en Nouvelle-France. Avec les modifications qui lui ont été apportées pour l'adapter à la réalité canadienne, la Coutume de Paris règlera, entre autres, les relations matrimoniales et filiales des Canadiens jusqu'à la Conquête anglaise. Elle sera même réinstaurée en grande partie par l'Acte de Québec de 1774 qui rétablit l'utilisation des lois civiles françaises dans la province, tout en conservant le droit criminel anglais, mettant ainsi en place le bijuridisme encore en vigueur au pays (Zoltvany, 1971).

Malgré cette distinction importante, on serait mal avisé d'étudier la situation québécoise de façon isolée. L'interprétation que font les juges des articles du Code civil évolue en effet au gré des transformations sociales, de la jurisprudence et des commentaires qui en sont faits (la doctrine). Or, les transformations sociales et économiques qu'a vécues le Québec ont aussi touché, à des degrés divers, tous les autres pays occidentaux. De plus, il n'était pas rare, surtout au XIX^e siècle, que la jurisprudence canadienne-anglaise, française ou britannique soit appelée en renfort des décisions des tribunaux québécois. Cela est particulièrement vrai en

matière de mariage et de divorce puisque ceux-ci relèvent du Parlement fédéral, où la common law a plus de prise, et non du Code civil comme le reste du droit de la famille. Les frontières entre les traditions civilistes et coutumières sont donc poreuses et un historique de la garde au Québec doit tenir compte des deux.

2.1.1 La garde en common law

La première véritable brèche dans la toute-puissance paternelle de la common law est créée à la fin du XVIII^e siècle. Sous prétexte de négligence physique, un juriste anglais du nom de Lord Mansfield retire alors la garde juridique d'un enfant à son père pour la toute première fois (Goldstein et Fenster, 1994) – du moins la première qui ait laissé des traces. Pour ce faire, Lord Mansfield a recours à la notion de *parens patriae*, c'est-à-dire à l'idée que le souverain, en tant que père de la patrie, est responsable du bien-être de ceux qui sont trop faibles ou trop pauvres pour se défendre eux-mêmes (Grossberg, 1983). Ces premiers jugements feront jurisprudence et seront rapidement repris par les juges américains au lendemain de la Guerre d'indépendance. Un de ceux-ci pouvait même affirmer, dès 1815, que la résolution d'un conflit de garde :

is a matter resting in the sound discretion of the Court, and not a matter of right which the father can claim at the hands of the Court. It is to the benefit and welfare of the infant to which the attention of the Court ought principally to be directed. (Chief Justice Thompson, *In re Waldron*, cité dans Zainaldin, 1979 : 1056)

Il faut ici souligner que l'autorité dont on déleste le père ne revient pas à la mère, mais bien aux tribunaux, à l'État, qui s'arroge officiellement le rôle de juger du bien-être des enfants et de les placer où bon lui semble⁶ (Grossberg, 1983; Zainaldin, 1979 : 1084). En effet, le statut juridique de la femme mariée n'a pas du tout changé, il est toujours loin d'équivaloir à celui de son époux. On lui reconnaît toutefois des aptitudes particulières pour ce qui est des soins aux jeunes enfants et de l'éducation des filles.

À partir des années 1830, les parlementaires américains, anglais et canadiens-anglais vont fixer ces jugements épars dans des lois et donner officiellement plus

6. Bien que seule la question de l'attribution de la garde en cas de conflits entre père et mère soit discutée ici, on peut facilement imaginer comment ce nouveau pouvoir est aussi lié aux questions d'adoption (Zainaldin, 1979) et de placement de l'enfant dans des établissements publics (voir Joyal, 1994, pour une discussion sur le Québec).

de droits aux mères en cas de séparation ou de divorce (Zainaldin, 1979). En Angleterre, par exemple, le *Talfourd's Act* de 1839 donne explicitement le pouvoir aux tribunaux d'aller à l'encontre de la common law pour accorder la garde des enfants de moins de sept ans aux mères, mais seulement si celles-ci n'ont pas été reconnues coupables d'adultère (Backhouse, 1981). Une loi similaire est votée au Haut-Canada (l'actuel Ontario) en 1855. Dans les décennies suivantes, la limite d'âge supérieure va être augmentée jusqu'à la majorité, souvent par étapes. Des années 1830 aux années 1920, tous les États américains, l'Angleterre et le Canada anglais se dotent ainsi de lois consacrant l'égalité des pères et des mères en matière de garde. Ces lois font du critère de bien-être (*welfare*) de l'enfant, déjà présent dans les tout premiers jugements dont il a été question, le critère le plus important des décisions.

Dans les faits, les nouvelles législations sont inégalement appliquées par la magistrature qui continue souvent à invoquer l'autorité naturelle du père dans plusieurs de ses décisions. Les juges canadiens-anglais sont particulièrement réticents à accorder la garde aux mères :

The elected politicians were more responsive to societal change than appointed judges ; and the Canadian judiciary as well may have been less willing to respond to change than many of their American counterparts who were, after all, elected. (Backhouse, 1981 : 228)

Selon Veinott (1990), par exemple, ce n'est qu'au début du XX^e siècle que les Néo-Écossaises obtiendront un peu plus fréquemment la garde de leurs enfants, surtout si elles « gagnent » leur procès en divorce.

L'opposition de certains juges à la garde maternelle peut être liée au fait que le devoir de subvenir aux besoins de l'enfant incombe seulement au père, et non à la mère. Il est pour eux naturel que ce devoir soit compensé par le droit aux services de l'enfant (Derdeyn, 1976). Au tournant du siècle, pourtant, les législatures et les tribunaux vont obliger de plus en plus souvent les pères non gardiens à payer aux mères gardiennes une pension alimentaire pour les enfants (Derdeyn, 1978). Cette dissociation entre garde et pourvoi va lever un des derniers obstacles juridiques et économiques à la garde maternelle.

Au début du XX^e siècle, les lois demandent donc aux tribunaux de ne plus donner préséance à l'autorité paternelle de la common law dans leurs décisions en matière de garde, mais de plutôt baser celles-ci sur le bien-être ou l'intérêt

de l'enfant. Ce critère juridique étant très vague, les juges se retrouvent avec un immense pouvoir discrétionnaire entre les mains. Plusieurs éléments vont influencer leurs décisions, mais le plus important d'entre eux est sans aucun doute la doctrine dite de l'âge tendre (*tender age* ou *tender years*) (Zainaldin, 1979). Il s'agit de la croyance que seule une mère – par opposition au père, mais aussi aux autres femmes (aides-domestiques, etc.) – a les capacités, l'affection et la vertu nécessaires à la bonne éducation de ses enfants, particulièrement les très jeunes. Si cette notion n'est pas nouvelle,⁷ elle prend une ampleur formidable à cette époque comme en témoigne ce commentaire d'un juge américain :

For a boy of such tender years nothing can be an adequate substitute for mother love – for that constant ministrations required during the period of nurture that only a mother can give because in her alone is duty swallowed up in desire; in her alone is service expressed in terms of love. She alone has the patience and sympathy required to hold and soothe the infant mind in its adjustment to its environment. (*Jenkins v. Jenkins*, 1921, cité dans Derdeyn, 1976 : 1372)

C'est bien d'un amour mythique dont il est ici question, un amour essentialisé qui n'a finalement que peu à voir avec les comportements de la femme se trouvant devant la cour. Peu de tribunaux oseraient se mettre en travers de la loi de la nature en privant un enfant de cet amour maternel.

En raison de l'influence de cette doctrine sur les juges et la jurisprudence, l'égalité législative en matière de garde se transforme, dans les faits, en une présomption en faveur de la garde maternelle. À moins que la mère ne soit trouvée inapte à l'éducation d'un enfant (passé criminel, alcoolisme, athéisme[!], etc.), elle obtient pratiquement automatiquement la garde, même si elle est la partie fautive dans le jugement de divorce (Derdeyn, 1976 ; Goldstein et Fenster, 1994). Cette présomption de fait se maintiendra durant la majeure partie du XX^e siècle.

2.1.2 Mise en contexte : le droit familial québécois

De la volonté des législateurs du Bas-Canada de mettre de l'ordre dans les lois s'appliquant dans la colonie après le bouleversement juridique causé par la Conquête et ses suites, émergea en 1866 le Code civil du Bas-Canada. Pour sa

7. Elle était par exemple déjà à l'oeuvre au siècle précédent derrière les premières législations, tel le *Talfourd's Act*, qui permirent aux mères de demander la garde de jeunes enfants à l'encontre de la common law.

rédaction, les codificateurs s'inspirèrent de la Coutume de Paris, du Code civil des Français de 1804 (ou « Code Napoléon »), du Code de la Louisiane, de la common law, du droit canonique et du droit romain. Ce code régira le droit civil québécois jusqu'à son abrogation officielle en 1994 lors de l'entrée en vigueur du nouveau Code civil du Québec.

Le code de 1994 est l'aboutissement d'un long processus de révision qui s'est amorcé en 1955 et qui a, dans l'intervalle, mené à plusieurs réformes partielles. Une des réformes les plus fondamentales du droit de la famille est bien sûr la *Loi sur la capacité juridique de la femme mariée* de 1964 qui consacre (presque) l'égalité juridique et économique des époux à l'intérieur du mariage et abolit le devoir d'obéissance de la femme, la *puissance maritale* de l'époux. Il faudra toutefois attendre 1977 pour que le concept de *puissance paternelle*, exercée par le père sur ces enfants, soit remplacé par celui, plus égalitaire, d'*autorité parentale*. Les parlementaires québécois jugeront d'ailleurs en 1980 que le droit de la famille demandait une révision urgente et adopteront, sans attendre la rédaction complète du nouveau code, un *Code civil du Québec* partiel ne contenant que les chapitres dédiés à la famille. Ce code consacre entre autres, après plusieurs siècles de discrimination, l'égalité juridique de tous les enfants, que ceux-ci soient nés de parents mariés (dits légitimes) ou non (dits naturels) (Guy, 1993). Entre 1980 et 1994, la province aura donc deux codes : celui de 1980 pour le droit de la famille et celui de 1866 pour tout le reste. Après l'entrée en vigueur du Code complet en 1994, les seules modifications substantielles en matière familiale ont été apportées en 2002 : instauration de l'union civile, ouverte aux couples de même sexe, et refonte des règles de filiation ouvrant la possibilité pour un enfant d'avoir légalement deux mères ou deux pères, soit par adoption, soit directement à la naissance s'il est issu d'un projet parental assisté (Pineau et Pratte, 2006).

Lors de la codification de 1866, le divorce n'est mentionné nulle part⁸. Le mariage est explicitement décrit comme indissoluble, seule la mort peut y mettre fin. La séparation de corps, qui ne met pas officiellement fin au mariage, mais relâche seulement les liens entre époux, est toutefois permise. Il n'en va pas de même dans les autres provinces. Devant l'inaction du gouvernement fédéral à qui l'Acte de

8. Le modèle français du Code civil du Bas-Canada, le Code Napoléon de 1804, autorise pourtant le divorce des époux. Les codificateurs, probablement avec le support de l'Église, ne jugeront pas opportun d'introduire, dans l'ex-colonie française, cette pratique influencée par les idées de la Révolution.

l'Amérique du Nord britannique a donné le pouvoir de légiférer en matière de divorce, elles finissent toutes, sauf Terre-Neuve, par accepter d'entendre des procès en divorce. Les couples québécois et terre-neuviens qui désiraient divorcer étaient, eux, forcés de faire voter un projet de loi d'intérêt particulier à la Chambre des Communes. Les parlementaires fédéraux, conscients du ridicule et de la lourdeur de la situation, votent en 1968 une *Loi sur le divorce* qui s'appliquera à toutes les provinces, et ce, malgré les protestations du gouvernement québécois de l'époque (Pineau et Pratte, 2006).

2.1.3 La garde et le Code civil du Bas-Canada

La période s'étalant du début de la colonisation française jusqu'aux années 1970 se termine de la même façon au Québec que dans les provinces de common law voisines, c'est-à-dire par une situation où les mères obtiennent très majoritairement la garde. Au Québec, toutefois, cette situation prévaut au moins depuis la fin du XVIII^e siècle (Cliche, 1995, 1997). Cette étonnante stabilité historique s'explique en grande partie par l'existence d'une présomption légale en faveur du conjoint non fautif. En effet, l'article 214 du Code civil du Bas-Canada, en vigueur jusqu'en 1969, précise que :

Art. 214 : Les enfants sont confiés à l'époux qui a obtenu la séparation de corps, à moins que le tribunal, après avoir consulté le conseil de famille s'il le juge convenable, n'ordonne, pour le plus grand avantage des enfants, que tous ou quelques-uns d'eux soient confiés aux soins de l'autre époux, ou d'une tierce personne. (Code civil du Bas-Canada, 1866)

D'après les recherches effectuées par Cliche (1997), la vaste majorité des demandes de séparation étaient déposées par des femmes (95% entre 1795 et 1879 ; 83% entre 1900 et 1930).⁹ Puisqu'elles gagnent habituellement leur procès, elles obtiennent par défaut la garde (85% des cas) et, ce, dès le début de la période étudiée. Si aucun des parents ne correspond aux critères moraux de l'éducation des enfants (maltraitance, adultère, athéisme), le placement de l'enfant dans un pensionnat religieux pouvait constituer une porte de sortie pour les juges (13% des cas entre 1900 et 1930) (Cliche, 1997).

9. La raison la plus fréquemment mentionnée par les hommes pour demander la séparation était l'adultère de leur épouse ; les femmes, elles, invoquaient plus souvent la violence physique ou verbale de leur mari (Cliche, 1997). L'adultère de l'époux n'était pas un motif de séparation reconnu, à moins que celui-ci n'entretienne sa concubine dans le foyer familial.

La doctrine de l'âge tendre, pourtant bien implantée en common law, n'est que rarement invoquée par la magistrature québécoise durant le premier tiers du XX^e siècle (Cliche, 1997). Seule la puissance paternelle l'est parfois pour laisser la garde au père (Fish, 2004). C'est surtout à partir des années 1950 que les discours et les jugements de garde commencent à s'uniformiser au Canada. Les juges québécois sont alors de moins en moins nombreux à appliquer la présomption en faveur du parent non fautif (Blondin et al., 1986). Le critère de l'intérêt de l'enfant, entre autres sous l'influence de jugements de la Cour suprême du Canada proches de la common law, est en effet en train de prendre du galon (Deleury et al., 1974). Suite à l'adoption de la loi canadienne sur le divorce en 1968, l'article 214 du code est abrogé. Dès lors, le critère de l'intérêt de l'enfant deviendra clairement prédominant dans les justifications fournies par les juges québécois pour appuyer leurs décisions (Blondin et al., 1986). Le critère fait d'ailleurs officiellement son entrée dans le Code civil en 1980, sous l'influence de la common law canadienne, mais aussi des traités internationaux sur les droits de l'enfant (Demers et Ruffo, 1993).

2.1.4 Depuis les années 1970 : l'avènement de la coparentalité

Les années 1970 marquent une coupure avec la période antérieure pour au moins deux raisons importantes. La première est que cette décennie consacre l'égalité législative entre pères et mères au Québec. En 1977, en effet, le concept de *puissance paternelle*, exercée uniquement par le père durant le mariage, est remplacé dans le Code civil par le concept d'*autorité parentale*, exercée en collégialité par la mère et le père. Cet événement constitue en quelque sorte l'aboutissement de près de deux siècles d'une lutte juridique et politique opposant les droits et devoirs du père, de l'État et de la mère par rapport aux enfants. Les interventions des parlementaires québécois et canadiens viseront dès lors à encadrer l'exercice de la garde plutôt qu'à le réformer.¹⁰

10. Les modifications apportées au droit québécois de la famille par la suite n'ont pas touché l'exercice de l'autorité parentale. Le Comité consultatif sur le droit de la famille (Roy et al., 2015) a certes proposé d'accorder des droits plus importants aux autres adultes qui agissent *in loco parentis* (comme le conjoint du parent biologique qui assume dans les faits des responsabilités parentales), mais le gouvernement n'a pas encore donné suite à ces recommandations. Au

Toutefois, la raison principale pour scinder l'analyse à partir de la décennie 1970 est qu'elle marque, malgré l'atteinte de l'égalité légale, ou peut-être en raison de celle-ci, le début d'une nouvelle ère de changements. Ceux-ci se manifesteront sur plusieurs fronts, notamment par une redéfinition du rôle social des femmes (et a fortiori celui des mères), ainsi que par une nouvelle insistance sur les ruptures à l'amiable. Ensemble, ces deux mouvements vont faire émerger un nouveau paradigme, celui de la coparentalité,¹¹ et mener à l'*invention* de la garde partagée.

C'est en effet l'époque de la seconde vague féministe, influencée entre autres par les idées du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir (1949/1976). Les inégalités à combattre ne sont plus tellement dans la loi, mais dans les normes sociales, dans les rôles de genre. Le soi-disant *instinct maternel* est par exemple exposé comme étant une fiction destinée à garder les femmes au foyer (Elkin, 1987). Ironiquement peut-être, ces discours égalitaristes, ainsi que les amendements que certains états américains ajoutent à leur constitution,¹² fourniront les armes nécessaires à la remise en question de la doctrine de l'âge tendre :

[...] the tender years presumption should be discarded because it is based on outdated social stereotypes rather than on rational and up-to-date consideration of the welfare of the children involved. (*State ex real Watts v. Watts*, New York, 1973, cité dans Derdeyn, 1976 : 1373)

Ou encore :

[...] the rule giving the mother preferential right to custody [...] is predicated upon the acts of motherhood – not the fact of motherhood. (*Garrett v. Garrett*, 1971, cité dans Derdeyn, 1976 : 1373)

En 1982, les deux tiers des états américains avaient déclaré cette doctrine discriminatoire (Golstein et Fenster, 1994). Le simple fait que la mère ne soit pas inapte

contraire du Québec, l'activité législative en matière de garde est restée soutenue dans d'autres états, notamment en France (Neyrand, 2005) et dans plusieurs états américains.

11. Bien que le terme de « coparentalité » soit postérieur à cette époque, c'est bien le même esprit qui anime les discussions.

12. Une importante bataille politique se joue aux débuts des années 1970 aux États-Unis pour faire du *Equal Rights Amendment* le 14^e amendement de la constitution fédérale. L'amendement, qui stipule très simplement l'égalité entre les hommes et les femmes, ne sera finalement jamais adopté parce qu'un nombre insuffisant d'états s'y sont montrés favorables avant la date limite fixée par le Sénat américain. La campagne n'est toutefois pas sans effet puisque certains états ont, eux, ajouté l'amendement à leur constitution locale. Elle a de plus placé les inégalités de genre au centre des discours politiques et sociaux. Au Canada, une déclaration similaire fait partie de la Charte des droits et libertés de 1982.

(*unfit*) à s'occuper d'un enfant ne discrédite plus nécessairement le père comme gardien potentiel (Derdeyn, 1976). De même, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail fait en sorte que leur rôle dans la famille se transforme. Elles deviennent, elles aussi, des pourvoyeuses ; certaines allaient même bientôt devoir payer des pensions alimentaires (Derdeyn, 1978).

La doctrine de l'âge tendre et les distinctions de genre ne sont pas les seuls repères judiciaires qui basculent à cette époque, le système accusatoire aussi est exposé aux attaques. La « démocratisation » du divorce qui a fait suite à la loi de 1968 finit par en exposer les limites. La loi impose que l'un des époux accuse l'autre d'avoir entraîné la faillite du mariage (adultère, violence, etc.) ; les couples ne pouvant divorcer à l'amiable, ils s'accusent parfois faussement (Pineau et Pratte, 2006). La seconde loi sur le divorce, en 1985, n'élimine pas le principe accusatoire, mais ajoute au moins la possibilité de divorcer par consentement mutuel après seulement un an de vie séparée. Avec cette tendance vers les divorces non accusatoires, le rôle de la faute dans l'octroi de la garde des enfants, déjà faible, est définitivement placé à l'arrière-plan (Derdeyn, 1976). De plus, probablement autant pour limiter les effets psychologiques néfastes des procès entre conjoints que pour alléger le système judiciaire débordé par la multiplication des divorces et des séparations, l'État encourage dorénavant la médiation familiale. Ce nouveau devoir de collaboration entre conjoints, par delà la séparation, a certainement joué un rôle dans le développement de la coparentalité et de la garde partagée (Elkin, 1987 ; Goubau, 2003).

Privés de toutes les grandes règles officielles ou officieuses qui guidaient jusqu'alors l'octroi de la garde (puissance paternelle, âge tendre, faute, rôles de genre traditionnels, etc.), les tribunaux se retrouvent, comme au tournant du siècle précédent, avec un grand pouvoir discrétionnaire et peu de lignes directrices pour l'exercer. Ils vont devoir redéfinir le critère de l'intérêt supérieur de l'enfant et, ce faisant, vont devoir partir à la découverte de l'individualité des enfants. En effet, malgré le souci accordé au bien-être de l'enfant dans le langage judiciaire depuis près de deux siècles, les règles générales s'intéressaient en fin de compte davantage aux droits des adultes à obtenir la garde qu'au droit des enfants eux-mêmes en tant qu'individus. Ceux-ci étaient bien souvent traités comme de simples représentants de leur âge et de leur sexe spécifiques. On cherchait plus à éliminer le parent le plus inapte qu'à définir les particularités de chaque relation parent-enfant (Derdeyn,

1976). Mal équipés pour jouer leur rôle dans ce nouveau paradigme, les juristes devront faire appel à une batterie de professionnels spécialisés (psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux) pour les aider dans leurs démarches.

Toutes les situations rapportées jusqu'à maintenant ont une similarité notable : elles se rapportent à l'octroi de la garde à un parent ou à l'autre. Bien que l'idée ne soit pas totalement nouvelle,¹³ ce n'est que vers la fin des années 1970 que la possibilité de partager la garde entre dans l'imaginaire nord-américain et que les tribunaux et les législatures commencent à s'y intéresser. Selon Fidler et al. (1989), la garde partagée n'a par exemple pas fait grand bruit au Canada avant 1979 lorsqu'un jugement de la Cour d'appel de l'Ontario confirme sa possibilité juridique. Aussi inusitée qu'elle puisse paraître sur le plan historique, la garde partagée est tout à fait de son époque. Elle est simplement l'incarnation la plus aboutie du nouveau paradigme de la coparentalité.

Une grande part des efforts législatifs et judiciaires vise en effet à maintenir, voire à consolider, les rapports entre les parents non gardiens et leurs enfants (Fidler et al., 1989). La seconde loi canadienne sur le divorce, celle de 1985, contient en outre un article, dit du parent amical (art. 16.10), qui incite les tribunaux à tenir compte du fait que le parent qui demande la garde soit enclin à favoriser les contacts de l'enfant avec son autre parent. Les tribunaux encouragent aussi les parents non gardiens à s'impliquer davantage auprès de leurs enfants en leur octroyant plus de pouvoirs ainsi que des droits de visite plus longs et plus fréquents. Certaines législations leur donnent le droit d'avoir accès à de l'information concernant l'éducation ou la santé de l'enfant, ou encore celui d'être consultés avant que le parent gardien ne prenne des décisions majeures concernant ces mêmes éléments.¹⁴ Des juges peuvent même empêcher les parents gardiens de déménager trop loin pour ne pas nuire aux horaires et la fréquence des visites du parent non gardien (Fidler et al., 1989). Bref, l'époque où la garde était octroyée sans ambiguïté à un seul parent semble bel et bien révolue.

13. Dans sa recension des jugements de séparation de corps entre 1795 et 1930, Cliche (1997) en classe quelques-uns sous la rubrique « garde partagée », sans toutefois en détailler la nature. Elle fait par ailleurs mention d'un cas datant de 1920 où le tribunal ordonna qu'un enfant passe l'année scolaire dans un pensionnat et la moitié de l'été avec chacun de ses parents.

14. Comme on le verra à la section 2.2.1, ces « nouveautés » de la common law canadienne ne s'appliquent pas au Québec où elles sont implicites dans le statut même de parent dans le Code civil.

2.2 La garde : un enjeu juridique, social et... terminologique !

Un obstacle important dans l'étude de la garde des enfants est la grande confusion conceptuelle et terminologique qui prévaut autant dans le langage usuel que dans celui du droit¹⁵ ou de la recherche (Goubau, 2003). Cette confusion découle en partie du caractère pluridisciplinaire du domaine et de l'absence d'une distinction claire entre ce qui relève du juridique et ce dont témoignent les pratiques quotidiennes des familles. Même les termes et les concepts purement juridiques ne sont pas identiques d'une législation à l'autre et ces législations sont nombreuses – la garde est, aux États-Unis, une compétence des états et, au Canada, une compétence partagée entre le fédéral et les provinces. L'absence d'équivalents clairs, pour certains concepts, entre les langues anglaise et française, entre la common law et le droit civil, ajoute aussi des difficultés supplémentaires. Qui plus est, les termes employés en France, dans le droit comme dans l'usage populaire, correspondent rarement à ceux employés au Québec. Pour tenter d'y voir plus clair et d'éviter les ambiguïtés, j'ai rassemblé dans le tableau 2.1 les divers concepts utiles et les termes employés tout au long de la thèse pour y faire référence. Le tableau comporte deux sections : la première rapporte les concepts juridiques (examinés à la section 2.2.1) et la seconde, les concepts relatifs à la situation effective (section 2.2.2).

2.2.1 Qu'est-ce que la garde partagée ?

Les difficultés du langage juridique apparaissent rapidement si l'on tente de répondre à cette question en apparence simple : Qu'est-ce que la garde partagée ? La garde partagée est essentiellement issue des pratiques informelles de quelques parents et de décisions judiciaires qui ont fait jurisprudence. Les états qui l'ont ensuite inscrite dans leurs lois n'ont pas tous adopté le même vocabulaire, plusieurs autres ne l'ont jamais officiellement définie ; le Code civil du Québec, par exemple, ne la mentionne pas. La difficulté de définir la garde partagée tient d'abord à la polysémie du concept même de garde. La distinction entre common law et code

15. Voir la discussion autour de la terminologie de la garde partagée et de l'autorité parentale dans Pineau et Pratte (2006 : 474-475) et les réprimandes de la Cour suprême à ce sujet.

TABLEAU 2.1 – Lexique des termes français et anglais relatifs à la garde des enfants qui sont employés dans la thèse

a) Concepts juridiques			
N^o	Définition du concept	Terme français^a	Terme anglais
1	Droit et devoir des parents de prendre les décisions importantes de la vie d'un enfant.	Autorité parentale ^b	Legal custody
1.1	Quand ce droit est exercé simultanément par les deux parents :	(Exercice conjoint de l') Autorité parentale	Joint legal custody
2	Droit et devoir d'avoir l'enfant dans sa résidence et de pourvoir à ses besoins au quotidien.	Garde (physique)	Physical custody
2.1	Quand ce droit est attribué aux deux parents à tour de rôle :	Garde (physique) partagée	Shared physical custody
3	Droit du parent non gardien de communiquer avec son enfant et de le voir.	Droits de visite et de sortie	Access rights
b) Concepts relatifs aux pratiques effectives			
N^o	Définition du concept	Terme français	Terme anglais
4	Lieu de résidence réel de l'enfant, peu importe ce que stipule une éventuelle ordonnance/entente	Résidence	Residence
4.1	Quand l'enfant réside effectivement à tour de rôle chez ses deux parents :	Double résidence ^c	Dual residence
5	Quantité réelle de temps que l'enfant passe avec son parent non résident, peu importe ce que stipule une éventuelle ordonnance/entente	Contacts	Contacts
6	Quantité réelle de temps que l'enfant passe sous la supervision de chacun de ses parents (incluant la résidence et les contacts)	Temps parental	Parenting time

^a Les termes entre parenthèses sont implicites dans la définition qu'en donne le Code civil. Leur ajout permet surtout de faciliter les analogies avec les expressions anglaises correspondantes en common law.

^b L'autorité parentale englobe théoriquement la garde (concept n^o 2), sauf quand les parents n'habitent pas ensemble.

^c Bien que l'expression « double résidence » ne soit pas d'usage commun, je l'ai préféré à l'expression française « résidence alternée » puisque celle-ci souffre, en France, de la même ambiguïté que « garde partagée » au Québec, c'est-à-dire qu'elle peut être comprise à la fois comme se rapportant à l'ordonnance ou aux pratiques résidentielles.

civil, qu'on a pu à un moment croire révolue en matière de garde au Canada (Blondin et al., 1986), va redevenir primordiale à cet égard.

En common law, on fait une interprétation très large du concept de garde (*custody*) en y englobant le lieu de résidence de l'enfant, mais aussi le pouvoir décisionnel qu'ont les parents sur les activités, l'éducation, la santé ou les relations de leurs enfants (Clouet, 2014 ; Goubau, 1993 ; Laviolette et Audet, 2014). C'est ce dont témoigne cette déclaration faite par un juge de la Cour d'appel de l'Ontario et qui représente la norme dans la jurisprudence canadienne-anglaise :

In my view, to award one parent the exclusive custody of a child is to clothe that parent, for whatever period he or she is awarded the custody, with full parental control over, and ultimate parental responsibility for, the care, upbringing and education of the child, generally to the exclusion of the right of the other parent to interfere in the decisions that are made in exercising that control or in carrying out that responsibility. (*Kruger c. Kruger*, 1979, cité dans Clouet, 2014)

Dans cette situation, le parent non gardien n'est pratiquement plus un véritable parent. Il le demeure bien sûr au sens biologique, mais sur les plans social et juridique son rôle est atrophié. Il conserve seulement un droit de visite et de sortie et, surtout, un devoir de pourvoi par la pension alimentaire.

Pour contrer cette appropriation des attributs de parent par un seul individu, des tribunaux de common law vont scinder ce vaste concept de garde en deux notions complémentaires : la garde légale et la garde physique (voir par exemple Clouet, 2014, ou Goubau, 2003). Bien que des éléments spécifiques puissent varier d'une législation ou d'un jugement à l'autre, le principe général est le suivant : la garde légale (*legal custody*) correspond au droit et devoir de prendre part aux décisions importantes concernant l'enfant (éducation civile et religieuse, interventions médicales, etc.), elle ne réfère en rien au domicile de l'enfant ; la garde physique (*physical custody*) concerne, elle, le droit et devoir d'avoir l'enfant dans sa résidence, de pourvoir à ses besoins au quotidien et de prendre les décisions que cela nécessite. Dans le discours juridique de la common law, l'accent est mis davantage sur la première que sur la seconde. Lorsqu'un juge rend une ordonnance de « joint custody », cela signifie généralement que les deux parents conservent un droit de surveillance sur les aspects importants de la vie de l'enfant, comme c'était le cas lorsque les parents étaient en couple. Cela ne veut pas nécessairement dire que l'enfant devra habiter en alternance chez chacun d'eux. En fait, la plupart du

temps ce n'est pas le cas : l'enfant habite principalement avec un seul parent, de la même façon que si ce dernier avait obtenu une garde exclusive. La garde légale conjointe ouvre toutefois la porte à un accord de garde physique partagée : la première est possible sans la seconde, mais l'inverse ne l'est pas.

En contexte québécois, la distinction entre garde légale et garde physique est inopérante (Goubau, 1993; Pineau et Pratte, 2006). Le Code civil définit en effet la garde de façon beaucoup plus restreinte que ne le fait la common law : elle n'est qu'un des attributs de l'autorité parentale. Celle-ci s'acquiert au moment de la naissance ou de l'adoption d'un enfant et comporte « le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation » (Code civil du Québec, 1991). L'autorité parentale ne peut être retirée par l'État que pour des « motifs graves » telles la maltraitance ou la négligence. Comme un divorce ou une séparation n'est pas un tel motif, les parents séparés, qu'ils fussent un jour mariés ou en union libre, ou même jamais en couple, continuent de l'exercer conjointement. Ce que le code désigne par le terme « garde », c'est le droit et devoir du parent d'avoir l'enfant chez lui et de prendre les décisions quotidiennes que cela sous-entend pour subvenir au mieux à ses besoins. Le droit de garde, comme le reste de l'autorité parentale, est exercé par les deux parents tant qu'ils habitent ensemble. La fin de leur vie commune forcera toutefois son attribution à un seul des deux, avec des droits de visite et de sortie à l'autre parent, ou aux deux en alternance. En droit québécois, l'expression « garde partagée » s'applique uniquement à cette dernière situation.¹⁶

Même si l'origine et la définition des concepts ne sont pas les mêmes en common law et en droit civil, certains parallèles sont évidents. Le concept de *joint legal custody* dans la première correspond à celui d'*exercice conjoint de l'autorité parentale* dans le second (terme n° 1.1 du tableau 2.1); et celui de *shared* ou *joint physical custody* correspond à celui de *garde partagée* (terme n° 2.1). Ceci étant, la simple traduction de « joint custody » par « garde partagée » est donc non seulement réductrice, mais elle est peut être la source de bien des malentendus.

Notons au passage que la répartition du temps de garde de l'enfant n'a pas à être strictement égalitaire pour se qualifier comme étant une garde partagée. Surtout dans le but d'aider à la fixation des pensions alimentaires, différentes

16. Si elles ont fait débat à une certaine époque, ces interprétations du code sont maintenant bien implantées dans la doctrine et ont été confirmées par des jugements de la Cour d'appel du Québec et de la Cour suprême du Canada (Clouet, 2014; Pineau et Pratte, 2006).

juridictions ont établi des seuils afin de distinguer les gardes partagées des gardes exclusives avec droits d'accès prolongés. Au Canada, le seuil officiel est d'au moins 40% du temps de garde avec chaque parent, ailleurs il peut être de 35% (Australie : Smyth, 2009), voire de 25% (Wisconsin : Bartfeld, 2011).

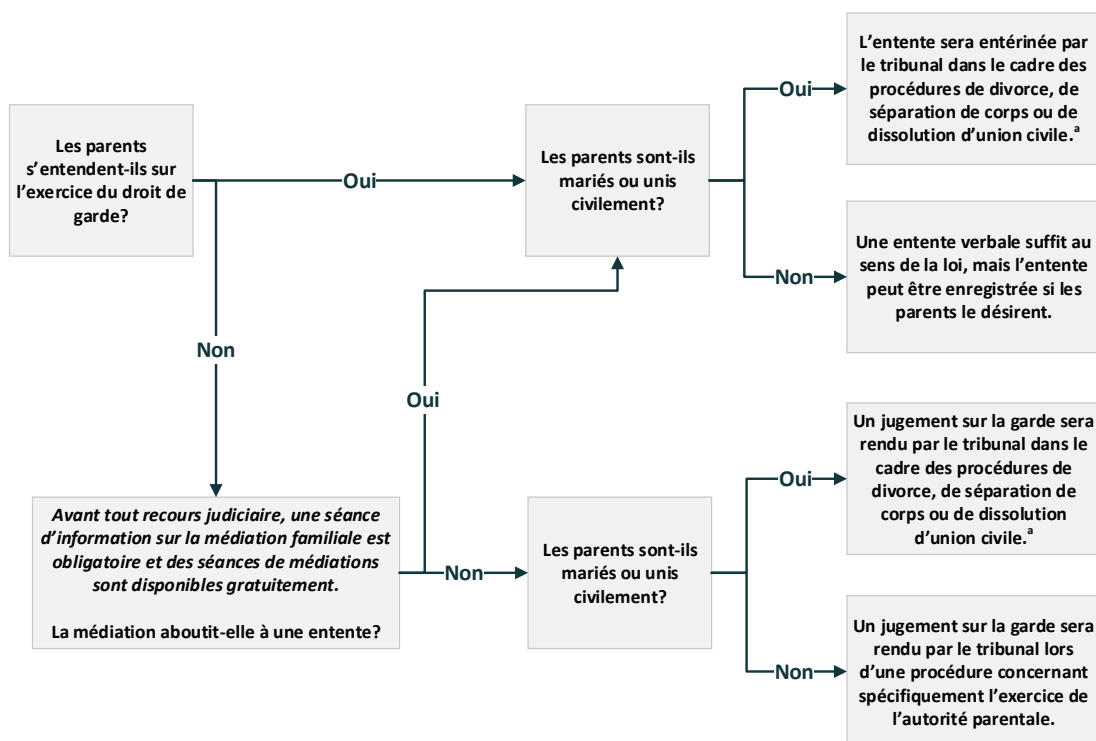
2.2.2 De l'importance relative du juridique

Après ce survol historique et terminologique centré sur le droit, il est important de rappeler que dans la vaste majorité des cas, ce sont les parents eux-mêmes qui établissent les arrangements résidentiels de leurs enfants, pas les juges. Il existe en effet plusieurs voies pour arriver à une entente et la plupart n'impliquent pas l'arbitrage des tribunaux. Les différents cas possibles dans la situation québécoise sont schématisés à la figure 2.1. Il est difficile de savoir quelle proportion des couples emprunte chacune de ces voies parce que les ententes à l'amiable entre parents non mariés laissent peu ou pas de traces. En fait le dénominateur de ces proportions, c'est-à-dire le nombre de couples avec enfants mineurs qui se séparent chaque année est inconnu. Les estimations existantes sont établies à partir de sources qui ne sont vraisemblablement pas représentatives de l'ensemble des séparations. À partir de données sur les ordonnances de pensions alimentaires visant à la fois d'ex-couples mariés et d'ex-couples en union libre, Biland et Schütz (2013) arrivent tout de même à estimer que seulement 7,7% des ordonnances rendues en 2008 avaient fait l'objet de demandes contradictoires de la part des parents et requéraient donc potentiellement l'intervention du système judiciaire.

Tous les parents qui ne s'entendent pas sur la garde de leurs enfants, qu'ils soient mariés ou non, ne peuvent avoir recours aux tribunaux pour trancher leur différend en matière de garde qu'après avoir tenté la médiation. Une séance d'information sur la médiation est obligatoire et gratuite. Les séances de médiation elles-mêmes ne sont pas obligatoires, mais sont fortement encouragées. Selon le revenu des parents, celles-ci sont, au moins en partie, gratuites.

Les parents mariés ou unis civilement qui engagent des procédures de dissolution d'union doivent arriver à une entente eux-mêmes ou s'en voir imposer une par le tribunal. S'ils s'entendent, le juge ne fera habituellement qu'entériner leur décision – à moins, bien sûr, qu'il estime qu'elle ne soit pas dans l'intérêt de l'en-

FIGURE 2.1 – Différentes voies possibles pour l'établissement d'une entente de garde au Québec



^a C'est la Cour supérieure du Québec qui entend les trois types de procédures même si la première relève de la Loi fédérale sur le divorce et les deux autres du Code civil du Québec. Les critères pour l'établissement de la garde sont les mêmes dans tous les cas.

fant. Ces ententes à l'amiable ne figurent parfois même pas explicitement dans les dossiers judiciaires.

Les conjoints de fait qui s'entendent n'ont pas, au sens de la loi, à faire entériner leur entente par qui que ce soit. S'ils le souhaitent pour des motifs personnels, ils peuvent cependant la faire valider par un conseiller juridique. Une part non négligeable de parents ne recevront donc jamais d'ordonnance de garde à proprement parler et se contenteront d'une entente informelle, parfois écrite, parfois seulement orale. Dans certains cas, il n'y aura peut-être même aucune entente : la situation peut s'établir uniquement parce qu'un des parents prend la garde en charge et que l'autre ne s'y oppose pas.

Dans les cas où une entente a été entérinée ou qu'une ordonnance a été rendue, la garde (physique) est officiellement fixée (terme n° 2 du tableau 2.1). Aussi officielle qu'elle soit, cette entente ou cette ordonnance peut ne pas être respectée par les parties. Comment alors parler de la garde ? Si une ordonnance de garde

partagée égalitaire a été rendue par un tribunal au sujet d'un enfant donné, mais que l'enfant habite presque toujours chez son père, qui a alors la *garde*? Les deux parents (comme c'est juridiquement le cas) ou le père (comme c'est dans les faits le cas)? Ce dilemme est important parce que ce genre de cas est loin d'être marginal. Par exemple, à la fin des années 1980 en Californie, dans la moitié des cas où une garde physique partagée était prononcée par le tribunal l'enfant vivait dans les faits chez un seul de ses parents (Maccoby et Mnookin, 1992). Plus récemment, les données de l'Enquête sociale générale de 2011 montraient que seulement la moitié des parents canadiens déclaraient se conformer entièrement aux ententes, formelles ou informelles, concernant le partage du temps de garde tandis qu'un autre quart disaient les respecter la plupart du temps (Sinha, 2014). Face à cette situation, il convient d'introduire encore de nouveaux termes et concepts, ceux présentés dans la partie B du tableau 2.1 (p. 35).

Même si certains auteurs désignent la situation effective par des termes comme la « de facto physical custody », la garde physique de fait (ex. : Berger et al., 2008), je préfère, comme plusieurs (ex. : Maccoby et Mnookin, 1992), parler tout simplement de *résidence* (terme n° 4). Si un enfant réside en alternance chez son père et chez sa mère, on parlera alors de *double résidence* (*dual residence*) (terme n° 4.1). Ce dernier terme est certes peu usité en français, mais il permet de contourner l'ambiguïté que l'expression « résidence alternée » pourrait susciter. En France, en effet, l'expression « résidence alternée » souffre de la même ambiguïté que l'expression « garde partagée » au Québec : les deux sont utilisées pour désigner à la fois la répartition de temps officialisée par le tribunal et la répartition effectivement observée.

Aux concepts de garde et de résidence, il convient aussi d'ajouter ceux de *droit de visite et de sortie* (terme n° 3) et de *contact* (terme n° 5). Dans les cas où la garde physique n'est pas partagée, le tribunal fixera généralement une proportion du temps, une fréquence, voire un horaire de visite entre l'enfant et le parent non gardien (ex. : une fin de semaine sur deux, la moitié des vacances, 20% du temps). Bien entendu, ce que le tribunal prescrit ne sera pas nécessairement appliqué dans la réalité, mais une mesure de la fréquence et de la nature (nuits au domicile, visites diurnes, téléphone, courrier postal ou électronique, etc.) des contacts avec le parent non résident est possible par le biais d'enquêtes.

Enfin, si le concept de résidence a l'avantage de se délester de tous les aspects juridiques pour ne s'intéresser qu'au(x) domicile(s) effectif(s) de l'enfant, il a le désavantage de ne pas prendre en compte les contacts que l'enfant entretient avec le parent avec lequel il ne coréside pas. Un dernier concept, celui de partage du *temps parental* (*parenting time*; terme n° 6), combine ces deux notions dans un même univers en en extrayant l'élément commun : le temps que l'enfant passe sous la supervision de chacun de ses parents. Il permet d'inclure la *double résidence* dans le même continuum que les résidences maternelles et paternelles avec diverses intensités de contact. Même s'il n'est pas toujours possible, ni même désirable, d'être aussi précis, on pourra mesurer les arrangements de temps parental (*parenting-time arrangements*) de façon continue, par des pourcentages : par exemple, 24% du temps avec le père / 76% du temps avec la mère. Bien que les données que j'utilise ne permettent pas ce haut niveau de précision, c'est sur la notion de *temps parental* que porteront les analyses réalisées dans la thèse.

Droit ou pratiques effectives ?

La distinction entre *autorité parentale*, *garde (physique)* et *résidence* est cruciale pour les chercheurs, surtout s'ils s'aventurent à faire des recommandations aux juristes et aux législateurs. Comme la distinction n'est pas toujours faite de façon rigoureuse dans les études, il n'est pas rare par exemple de lire des commentaires dénonçant l'exercice conjoint de l'autorité parentale sous prétexte que les gardes (physiques) partagées nuiraient au développement des enfants ou de voir des chercheurs amalgamer dans une même catégorie d'analyse des enfants sous autorité parentale conjointe et d'autres en double résidence, alors même que leurs réalités quotidiennes sont extrêmement différentes (Bauserman, 2002).

Un avantage majeur des notions de résidence et de temps parental est de mettre l'enfant au centre de la discussion. On cherche à savoir où il habite réellement et avec qui il interagit. On s'éloigne ainsi des débats judiciaires qui s'intéressent tout autant, ou peut-être davantage, au droit des parents à l'enfant qu'aux droits de l'enfant lui-même. Puisque la raison principale derrière l'étude des arrangements de garde est le bien-être ou le développement de l'enfant, étudier la quantité de temps que l'enfant passe avec ses deux parents, la nature des interactions qui ont lieu durant ces moments et la qualité des relations qui s'y développent apparaît

plus significatif, d'un point de vue psychosocial, qu'étudier le partage judiciaire des droits et responsabilités entre parents. De plus, pour le démographe intéressé par le décompte de la population et sa répartition en ménages, le concept de résidence est certainement le plus pertinent.

Une insistance sur le juridique ne permet pas non plus de saisir tout le dynamisme des pratiques quotidiennes. Ce qu'un tribunal a fixé ou entériné, il est difficile de le modifier sans s'embarquer de nouveau dans une aventure judiciaire qui rebutera la majorité des parents.¹⁷ Les arrangements de temps parental sont d'une tout autre nature, ils sont modifiés graduellement au gré des disponibilités périodiques des parents. De nouveaux arrangements peuvent émerger sans qu'aucun des parents n'y ait formellement consenti. Là où les ordonnances judiciaires laissent supposer une grande stabilité (Berger et al., 2008), on peut plutôt imaginer une grande fluidité (Smart et Neale, 1999).

Ceci dit, l'étude des dispositions et pratiques judiciaires demeure tout à fait pertinente, ne serait-ce que parce que les couples séparés dépensent beaucoup de temps, d'argent et d'énergie pour arriver à – ou se voir finalement imposer – une entente judiciaire. Si cette entente ne correspond pas aux pratiques observées, des iniquités économiques peuvent en découler. Prenons seulement l'exemple d'un père qui obtient une garde partagée, et la plus faible pension alimentaire qui vient avec, mais qui laisse la mère assumer une part croissante du temps parental (et donc des coûts qui y sont reliés), sans changement à la pension alimentaire d'origine.

De nouvelles présomptions judiciaires ?

Malgré le désaveu judiciaire – par endroits encore imparfait (Artis, 2004) – de la doctrine de l'âge tendre, la possibilité qu'il existe des présomptions de fait¹⁸ ou de la discrimination sexuelle dans le système judiciaire ne s'est pas évanouie.

17. Notons toutefois que le gouvernement du Québec tente de réduire les obstacles à la révision après un premier jugement. Par l'entremise de la Commission des services juridiques, il offre depuis 2013 le Service d'aide à l'homologation qui permet aux parents qui s'entendent de modifier, à peu de frais et hors cour, la répartition du temps de garde et le montant de la pension alimentaire.

18. Il faut distinguer entre une *présomption légale*, qui est un parti pris inscrit dans une loi et que les juges doivent appliquer dans leurs décisions sauf en cas de circonstances exceptionnelles, et une *présomption de fait* ou *judiciaire* ou *jurisprudentielle*, qui est un parti pris des acteurs du système judiciaire (juges, médiateurs familiaux, avocats, consultants-experts, etc.) qui n'est officialisé dans aucune loi.

Les juges d'aujourd'hui ne sont en effet pas débarrassés de tout a priori culturel (Godbout, Parent et Saint-Jacques, 2015). De même, le simple fait que les parents s'imaginent qu'il existe de telles présomptions demeure un enjeu important parce que même les décisions hors cour se prennent souvent « dans l'ombre de la loi » (*in the shadow of the law*) (Mnookin et Kornhauser, 1979). C'est-à-dire que les parents sont plus susceptibles de donner leur accord à des arrangements qu'ils croient être ceux qu'un juge approuverait ; ils sont au contraire réticents à faire des demandes qu'ils croient improbable d'obtenir.

La perception que les mères bénéficient d'un parti pris favorable dans l'octroi de la garde, bien que longtemps fondée (doctrine de l'âge tendre), est maintenant souvent exagérée (Joyal, 2004). Au contraire, sur la base d'enquêtes d'opinion auprès de petits échantillons de juges, d'avocats, de travailleurs sociaux et de psychologues, certains auteurs discernent maintenant un penchant favorable envers la garde partagée chez plusieurs intervenants du système judiciaire québécois (Quéniart et Joyal, 2001). Reprenant ces observations, d'autres commentateurs vont même jusqu'à parler d'une « présomption », d'une « tendance [...] dominante » (Gauthier, 2008) ou « lourde » dans le système judiciaire (Tétrault, 2006 : 2), voire une « promotion » de la garde partagée par ce même système (Côté et Gaborean, 2015 : 31). Dans le même souffle, et sans nécessairement y percevoir de contradiction, certains de ces mêmes auteurs témoignent pourtant d'une présomption de fait contraire, celle qui privilégie l'octroi de la garde au parent qui se consacrait davantage aux soins de l'enfant avant la rupture (Tétrault, 2004, 2006). Cette règle est connue sous plusieurs noms : parent de référence, figure parentale principale, *primary caretaker*, etc. Godbout et ses collègues (2015), qui observent ces opinions contrastées chez divers types d'intervenants, y voient deux pôles opposés d'une préoccupation commune : celle de l'importance de la stabilité pour le bien-être de l'enfant.¹⁹ Pour certains, la stabilité entre les périodes pré et postrupture passe par le maintien des liens que l'enfant entretient avec ses deux parents (garde partagée) alors que pour d'autres, elle s'exprime par le maintien de l'enfant dans un domicile fixe aux côtés du parent avec lequel il a noué les liens les plus solides (parent de référence). En somme, les deux pôles cohabitent au sein de la magistrature (Goubau, 2003).

19. Cette insistance sur la stabilité n'est pas nouvelle. Théry (1993) la décrivait déjà comme la « valeur première » du discours des parents dans les dossiers de divorce parisiens de 1981 qu'elle a décortiqué.

Une façon simple de savoir si les juges, en moyenne, font effectivement montre d'un parti pris favorable envers la garde partagée ou, peut-être plus justement, s'ils laissent leur opinion personnelle influencer leurs décisions judiciaires, serait de comptabiliser les décisions qu'ils rendent lorsqu'ils sont face à des couples qui ne s'entendent pas. Les informations en ce sens sont cependant étonnamment peu nombreuses. La seule source apparemment disponible²⁰ est un échantillon d'un peu plus de 800 dossiers judiciaires datant de 1995-1998 qui ont été dépouillés par Joyal et ses collaboratrices (2002). La moitié des dossiers étaient relatifs à des causes de divorce, l'autre moitié à des causes de séparations d'union libre ; les trois quarts provenaient de la région de Montréal, le quart de celle de Saint-Jérôme. Des informations tirées de cette étude sont reportées au tableau 2.2. Dans les cas, minoritaires, où un juge a véritablement eu à trancher, la garde partagée a été ordonnée dans seulement 14,6% des cas, soit près de cinq fois moins souvent que la garde maternelle (69,8%) et pratiquement à la même fréquence que la garde paternelle (13,5%). Bien que ces données ne soient pas parfaitement représentatives et qu'elles commencent à dater, force est de constater qu'il existe un écart considérable entre, d'une part, le parti pris favorable mesuré chez les juges par les enquêtes d'opinion et les enquêtes qualitatives (une sorte d'idéal symbolique d'égalité des genres et de relations parent-enfant harmonieuses maintenues au-delà de la séparation) et, d'autre part, l'application qu'ils font de cet idéal dans les cas concrets, difficiles et tous différents, qui se présentent devant eux. Le nombre de décisions ordonnant la garde partagée reste en effet minoritaire, loin derrière le nombre de celles favorables à la garde maternelle, ou à la garde exclusive de façon générale.

Si certains dénoncent les présomptions judiciaires, d'autres sont au contraire favorables à l'implantation de présomptions légales, particulièrement en ce qui concerne la garde partagée. En Belgique, depuis 2006, l'*hébergement égalitaire* est par exemple devenu la norme officielle que les juges doivent appliquer par défaut à moins de circonstances défavorables. Des présomptions de garde physique partagée existent aussi dans certains états américains. Au Canada, même si certains juges ont pu voir dans l'article 16.10 de la Loi sur le divorce de 1985, qui vise à maximiser les contacts avec les deux parents, une présomption légale de garde partagée, telle

20. Les données analysées par Biland et Schütz (2013) permettent aussi en théorie ce calcul, mais les auteures ne présentent pas tous les chiffres nécessaires dans leur publication. Voir la section 3.3 pour une discussion de cette source de données.

TABLEAU 2.2 – Arrangements de garde au premier jugement en cas d’arbitrage du tribunal, selon le type de rupture d’union^a

	Divorces	Ruptures d’union libre	Total
Garde exclusive à la mère (%)	67,8	73,0	69,8
Garde exclusive au père (%)	16,9	8,1	13,5
Garde partagée (%)	11,9	18,9	14,6
Garde exclusive à chacun des parents (%)	3,4	—	2,1
Nombre de cas en arbitrage	59	37	96
Cas en arbitrage parmi tous les cas (%)	15,1	9,2	12,2

^a Informations reprises intégralement du tableau 1.14a de Joyal et al. (2002 : 23).

n’était pas l’intention du législateur de l’époque (Goubau, 2003). Au Québec, des voix se font périodiquement entendre pour l’entrée dans le Code civil d’une telle présomption,²¹ mais le récent rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille au Québec n’en fait pas mention (Roy et al., 2015). Les partisans d’une présomption légale en faveur de la garde partagée y voient une façon de minimiser les conflits entre parents au moment de la rupture, mais surtout une façon de reconnaître le rôle des pères dans le développement des enfants et de maintenir les contacts avec les deux parents ainsi qu’avec leur famille élargie.

Les effets négatifs d’une présomption légale ou de fait en faveur de la garde partagée sont surtout mis de l’avant dans les discussions concernant les séparations conflictuelles (Buchanan et Jahromi, 2008). Les commentateurs redoutent aussi particulièrement les conséquences de cette pratique et de l’insistance discursive sur la coparentalité dans les cas de violence conjugale, déclarés ou non. La garde partagée oblige en effet au maintien des relations entre ex-conjoints là où il aurait certainement mieux valu couper totalement les ponts entre victime et agresseur (Côté, 2012). Pour d’autres, cette question sensible relève davantage du droit criminel que du droit familial et, s’il faut s’assurer que les procédures et les décisions judiciaires en matière familiale protègent les victimes de violence

21. Une pétition intitulée *Garde partagée des enfants appliquée par défaut en cas de séparation* a par exemple été ouverte au printemps 2016 sur le site de l’Assemblée nationale du Québec. La pétition est soutenue par l’Action des nouvelles conjointes et des nouveaux conjoints du Québec (ANCQ) et l’Association des grands-parents du Québec (AGPQ), mais est critiquée par la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ).

conjugale, ces cas ne devraient pas guider l'agenda du droit familial de manière générale (Neyrand, 2005).

Finalement, plusieurs intervenants semblent démontrer un intérêt pour une autre forme de présomption, la règle d'approximation (*approximation rule*). Celle-ci encourage les juges à diviser le temps avec l'enfant après séparation de la même manière que les parents se le partageaient avant. Elle autorise donc autant les gardes partagées égalitaires que les gardes exclusives. Des praticiens l'encouragent parce qu'elle permettrait selon eux de circonscrire le trop vague critère d'intérêt de l'enfant et de limiter le pouvoir discrétionnaire des juges de façon raisonnée tout en minimisant les conflits entre parents en leur donnant d'entrée de jeu un point de référence (Buchanan et Jahromi, 2008 ; Emery, 2007). En effet, devant la multiplicité des éléments mis de l'avant pour évaluer l'intérêt de l'enfant, les parents, tout comme d'ailleurs les avocats, peuvent aujourd'hui difficilement deviner dans quelle direction la décision du juge va pencher (Goubau, 2003). Comme toute présomption pourtant, cela :

« represent a deliberate abandonment of the differentiated approach in favour of a procedure whereby the process of awarding custody is reduced to automatic application of a single criterion » (Goldstein et Fenster, 1994 : 42).²²

22. Goldstein et Fenster font cette déclaration à propos d'une présomption en faveur de la figure parentale principale, mais la portée de leur argumentaire est générale et s'applique à toutes formes de présomption, légale ou de fait.

Chapitre 3

La prévalence de la double résidence ou de la garde partagée au Canada : sources et mesures

On s'en doute, si le simple fait de parler de garde ou de résidence des enfants est complexe, mesurer la prévalence des arrangements l'est encore plus. Une des difficultés principales de la mesure de la garde tient à sa nature *extrarésidentielle*. Le système statistique officiel a en effet l'habitude de limiter la définition de la famille aux membres d'un même ménage (Lapierre-Adamcyk, Le Bourdais et Martin, 2009). Or, comme d'autres enjeux familiaux²³, les relations parent-enfant après une séparation transcendent les frontières du logement et sont donc habituellement mal mesurées par les outils de collecte traditionnels, notamment les recensements (Trabut et al., 2015). Certes, plusieurs enquêtes ou sources administratives tentent de mesurer le phénomène, mais sans l'étalon statistique que procure le recensement, il demeure difficile de juger de la validité de leurs estimations.

Il existe une diversité d'approches, de sources et d'indicateurs pour estimer la prévalence des arrangements ce qui rend difficiles les comparaisons entre études, notamment les comparaisons internationales ou temporelles. Afin d'évaluer les

23. On peut penser entre autres aux unions non cohabitantes, mieux connues sous l'acronyme anglais LAT (*living apart together*) (Régnier-Loilier, Beaujouan et Villeneuve-Gokalp, 2009), ou encore aux relations de proximité entre adultes d'une même famille élargie, la *famille-entourage* de Bonvalet et Lelièvre (1995).

différentes estimations, on doit prendre en compte l’objet de la recherche (autorité parentale, garde physique, résidence, temps parental, etc.), les biais potentiels des sources de données, la temporalité de la mesure, l’identité du répondant ainsi que les critères utilisés pour établir la typologie d’arrangements analysée. Ces enjeux seront abordés à la section 3.1. Plusieurs sources de données permettent d’estimer la prévalence des divers arrangements tant pour l’ensemble du Canada (section 3.2) que pour le Québec en particulier (section 3.3). Une sélection de sources a priori les plus similaires seront comparées à la section 3.4.

3.1 Hétérogénéité des mesures

L’hétérogénéité des mesures est d’abord à mettre en lien avec la diversité des concepts liés à la garde et des différentes sources appropriées pour chacun. Pour obtenir des informations sur l’autorité parentale (ou la garde légale), la garde (physique) ou les droits de visite et de sortie, on peut se tourner vers des données judiciaires. Toutefois, le sous-groupe de parents dont les arrangements sont déterminés par les tribunaux n’est pas représentatif de l’ensemble de la population des parents séparés. Ce sont surtout des couples mariés ou des couples ayant un niveau de conflit élevé. On ne saurait alors faire de l’inférence à la population à partir de ces données. Les enquêtes étant plus flexibles, elles permettent de collecter auprès de la population générale des informations sur les enjeux précédents, mais aussi sur la résidence, les contacts et le temps parental. Des données administratives diverses (programme de pensions alimentaires, allocations familiales, déclarations de revenus, etc.) peuvent aussi théoriquement renseigner sur la résidence effective des enfants. Cependant, comme ces données ne sont pas collectées pour la recherche, elles sont souvent pauvres en information sociodémographique.

3.1.1 Temporalité de la mesure

La distinction entre données d’enquête et données judiciaires tient aussi à la temporalité des mesures, aux cohortes et aux périodes touchées. Les données judiciaires sont généralement limitées à la période entourant le divorce ou la séparation. Une agrégation d’informations pour une cohorte de divorces reflétera la situation qui prévalait à l’origine pour tous les couples et enfants impliqués ;

elle ne donnera toutefois aucune indication concernant la prévalence à une date donnée pour l'ensemble des cohortes. À l'opposé, puisque les enquêtes transversales mesurent une situation à un moment donné, elles amalgament des cas où les parents sont séparés depuis plusieurs années à d'autres pour lesquels la séparation est toute fraîche. Les enquêtes longitudinales, surtout si elles débutent avant que la séparation ne survienne, sont beaucoup plus aptes à distinguer la prévalence des arrangements à différentes étapes de la trajectoire postséparation des enfants.

Un autre aspect lié à la temporalité concerne l'âge des enfants. Puisque la probabilité de vivre en double résidence varie selon l'âge (ex. : Weston et al., 2011), toute estimation doit expliciter clairement la composition par âge de l'échantillon. Lorsque les sources ne font qu'enregistrer l'arrangement établi par un ex-couple, sans spécifier le nombre ou l'âge des enfants impliqués, les résultats sont nécessairement boiteux.

3.1.2 Identité du répondant

Les enquêtes, même si elles permettent de mesurer diverses facettes du phénomène, peuvent souffrir de plusieurs formes de biais, dont celui lié à l'identité du répondant. En effet, elles n'enregistrent que la perspective de ce dernier, pas celle de son ex-conjoint ni de ses enfants. Or, quelques études tendent à démontrer que les différents acteurs impliqués dans un même arrangement de temps parental ne le décrivent pas tous de la même manière (Kitterød et Lyngstad, 2014 ; Waller et Jones, 2014). Et comme la « vraie » valeur reste inconnue, il est difficile de savoir quel acteur fournit la description la plus authentique.

De plus, dans les grandes enquêtes où des femmes et des hommes sans lien entre eux sont interrogés, les mesures basées sur les déclarations des mères et des pères concordent rarement. Des biais d'échantillonnage, de non-réponse et de déclaration peuvent survenir dans les enquêtes parce que les pères sont plus difficiles à rejoindre que les mères, particulièrement les pères les moins impliqués auprès de leurs enfants (Schaeffer, Seltzer et Dykema, 1998). De plus, les pères qui répondent effectivement semblent parfois « oublier » de déclarer des enfants, surtout ceux qu'ils ne voient jamais ou rarement (Juby et Le Bourdais, 1999 ; Rendall et al., 1999). Inversement toutefois, les pères séparés qui hébergent leurs enfants à temps partiel (moins de la moitié du temps) sont susceptibles de déclarer

dans les recensements que ceux-ci habitent habituellement avec eux, générant une surestimation du nombre de familles monoparentales dirigées par un homme dans les recensements (Trabut et al., 2015).

3.1.3 Calendriers et typologies

Qu'il soit question de garde physique, de résidence, de temps parental ou de contact, les arrangements sont généralement étudiés comme s'ils formaient un ensemble discret, c'est-à-dire qu'on classe les enfants ou les familles dans des catégories mutuellement exclusives (ex. : garde maternelle vs garde partagée). Les critères de classifications sont loin d'être uniformes : ce qu'une étude considère comme de la double résidence une autre peut le considérer comme une résidence maternelle. En fait, on ne se tromperait pas beaucoup en affirmant que chaque étude propose sa propre typologie ! Cela crée bien entendu des problèmes de comparaison, mais aussi d'interprétation et de généralisation. Les quelques études qui utilisent plutôt des indicateurs continus, comme le nombre de jours de contact avec le père durant l'année (Swiss et Le Bourdais, 2009), ou qui traitent des échelles ordinales comme continues (Cheadle et al., 2010) ne réussissent pas complètement à contourner le problème puisque les indicateurs utilisés sont souvent spécifiques à une enquête en particulier et que les relations identifiées peuvent être non linéaires.

La typologie utilisée dans une étude est étroitement liée à la manière dont l'information a été collectée. Il existe deux grandes façons de faire dans les enquêtes : des questions à choix multiple classiques ou des calendriers. Dans ce dernier cas, les répondants doivent identifier le parent qui devait superviser l'enfant chaque jour et chaque nuit d'une période récente, typiquement d'une durée de deux semaines ou d'un mois. Ces calendriers sont davantage présents dans des enquêtes consacrées spécifiquement aux enjeux familiaux postrupture que dans les enquêtes omnibus. Leur avantage principal consiste à pouvoir exprimer le temps parental en pourcentages. Par exemple, lorsqu'un enfant habite principalement chez sa mère, mais qu'il visite son père une fin de semaine sur deux, on dira que le temps parental est de 86% pour la mère et de 14% pour le père. Les typologies construites à partir de ces pourcentages peuvent donc être très détaillées (voir par exemple Qu et al., 2014, pour une classification comportant onze niveaux).

Avec ce niveau de détail se pose la question des seuils exacts distinguant les catégories, particulièrement la frontière entre la résidence exclusive et la double résidence. Il semble se dessiner depuis peu, du moins dans la recherche américaine, un consensus autour d'une attribution minimale de 35% du temps parental à chaque parent pour qu'on puisse parler de double résidence (Nielsen, 2014 ; Warshak, 2014). Cela correspond à environ cinq jours par période de deux semaines.²⁴ Ce seuil de 35% est toutefois loin d'être une norme universellement reconnue, ni pour les questions judiciaires (voir section 2.2) ni pour la recherche. Il peut en outre être difficile pour les chercheurs d'établir des catégories aussi précises lorsque les données qu'ils utilisent n'ont pas été collectées avec l'aide d'un calendrier.

Dans beaucoup d'enquêtes populationnelles, on mesure en effet le partage du temps parental par une ou plusieurs questions faisant référence au lieu de résidence principal de l'enfant ou à la fréquence et au type de contact qu'il entretient avec le parent non résident. Compte tenu de la complexité sémantique du terme *garde*, il est nécessaire que ces questions soient très bien formulées pour que leurs réponses puissent être interprétables. Un répondant pourrait en effet légitimement interpréter une question aussi vague que « Qui a la garde de cet enfant ? » comme faisant référence à la garde légale, la garde physique ou la résidence de son enfant. Cela peut aboutir à des situations paradoxales, comme celle soulevée par Juby et al. (2005b) qui remarquent que plusieurs répondantes de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), après avoir défini leur arrangement comme une garde partagée, déclarent à une question suivante que l'enfant voit son père seulement une fin de semaine sur deux. Une caractérisation plus objective placerait plutôt ces cas parmi les résidences maternelles. Plusieurs questions sont habituellement nécessaires pour établir des catégories quantitativement homogènes, mais même avec une série de questions, le degré de précision des calendriers est difficilement atteignable. La catégorie étiquetée *double résidence* doit par exemple souvent être limitée aux cas de répartition explicitement égalitaire du temps parental parce que les répartitions correspondant à des énoncés comme « l'enfant habite principalement avec sa mère » sont difficilement quantifiables.

Notons finalement qu'une typologie basée strictement sur la quantité de temps parental, qu'elle soit établie à partir de pourcentages précis ou de questions plus

24. Pour les nourrissons toutefois, le seuil discuté est souvent inférieur. C'est l'idée même de pouvoir coucher dans deux foyers différents, ne serait-ce que quelques nuits par mois, qui fait débat (Warshak, 2014).

subjectives, ne permet pas d'appréhender les différences qualitatives entre arrangements. À une quantité identique de temps peuvent correspondre des réalités fort différentes selon que les transferts entre les deux résidences parentales surviennent tous les jours, toutes les semaines, toutes les deux semaines, voire tous les six mois. On observe toutefois une concentration importante des doubles résidences autour de la modalité une semaine/une semaine, au Canada (Juby, Marcil-Gratton et Le Bourdais, 2005 : 29) comme en France (Hachet, 2014 ; Masardo, 2011). En Grande-Bretagne, le cycle des alternances apparaît toutefois plus court (aux 3-4 jours) (Masardo, 2011).

3.2 Sources canadiennes

Compte tenu des nombreux défis liés à la mesure de la garde ou de la résidence des enfants après la séparation de leurs parents, il n'est pas étonnant que les diverses sources de données empiriques disponibles au pays atteignent leurs objectifs avec plus ou moins de succès. Quatre sources de données pertinentes ont été identifiées au niveau fédéral ; deux d'entre elles sont toutefois inactives depuis la fin des années 2000.

3.2.1 Les statistiques officielles sur le divorce

Jusqu'en 2008, Statistique Canada collectait de l'information auprès du ministère de la Justice à propos des divorces prononcés dans chacune des provinces du pays. En 2004, la dernière année pour laquelle des informations ont été diffusées publiquement, 26 504 couples divorçant avaient des enfants à charge, soit près de 40% de tous les divorces réglés cette année-là (Statistique Canada, 2008c). Les informations inscrites dans le dossier judiciaire n'ont pas permis d'établir qui a obtenu la garde dans 17% de ces divorces (Statistique Canada, 2008c). Il s'agit probablement surtout de cas où le tribunal n'a pas eu à trancher sur la question parce que les parents s'étaient déjà entendus en privé. Or, on sait que les ex-couples qui s'entendent à l'amiable partagent davantage le temps résidentiel des enfants que ceux qui se voient imposer une solution par le tribunal (ex. : Juby et al., 2005b). Dans un autre 16% des divorces avec enfants mineurs, le nombre d'enfants visés par l'ordonnance de garde n'était pas connu et l'information sur leur ordonnance

n'a pas été diffusée (Statistique Canada, 2008b). En fin de compte, l'information diffusée n'est basée que sur les deux tiers des dossiers de divorce avec enfants à charge. Même en ignorant le potentiel de biais apporté par cette proportion élevée de non-réponse, l'information diffusée reste suspecte, car les ordonnances sont comptabilisées non pas au niveau des couples, mais à celui de leurs enfants. Il suffirait donc que les juges soient plus ou moins enclins à ordonner une garde maternelle pour les fratries nombreuses que pour les enfants uniques que les résultats seraient encore biaisés. En excluant les rares cas de garde à un non-parent ou manquante, la garde des près de 32 000 enfants visés par une ordonnance est allée au père dans 8% des cas, à la mère dans 45% et aux deux parents conjointement à 47% (Statistique Canada, 2008a). Ces mêmes proportions, uniquement pour le Québec, sont respectivement de 13%, 58% et 29%.

Reste encore à interpréter ces chiffres qui, contrairement à d'autres sources de données, montrent une plus faible proportion de gardes partagées au Québec que dans le reste du pays. Au-delà des inquiétudes déjà formulées, le grand problème avec ces données est en fait qu'on ne sait pas trop ce qu'elles mesurent : est-ce la garde légale ou la garde physique ? Au Québec, on l'a vu, puisque l'autorité parentale, qui est un équivalent de la garde légale dans le Code civil de la province, est toujours conjointe, ces chiffres ne peuvent réalistement refléter que les ordonnances de garde physique. Dans le reste du pays, la situation est beaucoup moins claire, mais on peut penser que c'est la garde légale qui a été comptabilisée dans la plupart des cas. En plus de ces problèmes de mesure importants, les informations issues des jugements de divorce souffrent d'une couverture de plus en plus défailante. Les couples non mariés qui se séparent ne recevront jamais de jugement de divorce et ces couples forment maintenant une part importante de la population à risque de séparation : 14% des enfants canadiens de 5-14 ans (32% au Québec) vivaient avec des parents en union libre lors du recensement de 2011 (Statistique Canada, 2016b). En somme, même si les systèmes juridique et statistique fédéraux n'avaient pas abandonné la compilation et la diffusion des jugements de divorce, cette source n'aurait pas eu beaucoup de valeur pour l'étude comparative de la garde ou de la résidence des enfants au Canada

3.2.2 L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)

La deuxième source de données sur la garde devenue inactive est l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), une grande enquête panel représentative au niveau des provinces à laquelle plus de 68 000 jeunes âgés de 0 à 25 ans ont participé au moins une fois. Les huit cycles de l'enquête se sont déroulés tous les deux ans entre 1994-1995 et 2008-2009. Au premier cycle, un échantillon d'enfants de 0-11 ans a été sélectionné et suivi pendant les 14 années suivantes. De plus, à partir du second cycle, de nouvelles cohortes ont été intégrées à l'échantillon pour étudier le développement durant la petite enfance (0-5 ans). Un questionnaire détaillé était rempli par les parents à chaque cycle afin de collecter l'information sur les événements familiaux, les ordonnances de garde et les arrangements de temps parental. Par contre, puisque ce questionnaire n'utilisait pas de calendrier de temps parental et que les catégories de réponses aux questions sur le lieu de résidence et les contacts parent-enfant étaient parfois évasives, la constitution d'une typologie d'arrangements de temps parental peut s'avérer difficile.

Des problèmes de collecte et des modifications apportées à ce questionnaire limitent le potentiel des données de l'ELNEJ pour la recherche longitudinale sur la garde. En effet, les variables issues du questionnaire sur les événements familiaux des cycles 3 et 4 ne sont pas disponibles dans le fichier de microdonnées accessible dans les Centres de données de recherche (CDR) canadiens.²⁵ Des problèmes dans l'enchaînement des questions du questionnaire informatisé avaient en effet miné la représentativité des informations collectées et celles-ci ont tout simplement été retirées de la circulation. Face à ces problèmes, le complexe questionnaire a été grandement simplifié à partir du cycle 5 et la question sur l'arrangement de temps parental établi au moment de la séparation a été supprimée pour le sous-échantillon visant l'étude du développement de la petite enfance (nouvelles cohortes intégrées à partir du cycle 2). Finalement, comme les arrangements de temps parental n'ont pas été mesurés de façon rétrospective lors du premier cycle,

25. Les CDR sont issus d'une entente entre Statistique Canada et les universités du pays. Ils visent à faciliter l'accès aux fichiers maîtres des enquêtes de l'organisme par les chercheurs et les étudiants universitaires dans un environnement assurant la protection des informations confidentielles des répondants.

une part importante de la trajectoire est manquante pour les enfants dont les parents étaient déjà séparés depuis plusieurs années lors du cycle 1. En somme, bien que des segments de trajectoire puissent être reconstitués avec ces données, il est impossible de le faire pour des trajectoires complètes.

Les estimations transversales de l'ELNEJ sont toutefois très pertinentes pour comparer les provinces entre elles ou évaluer les évolutions temporelles en comparant les statistiques transversales à divers moments. Avec les données du premier cycle, Marciel-Gratton et Le Bourdais (1999) estiment par exemple à 8% la proportion d'enfants de 0-11 ans vivant en double résidence au Québec et en Colombie-Britannique, mais à 6% en Ontario et dans les Prairies et à 4,5% dans les provinces de l'Atlantique. Toutefois, puisque la composition par âge de l'échantillon transversal varie d'un cycle à l'autre, il est primordial d'en tenir compte lors de toute comparaison intercycle.

3.2.3 Les Enquêtes sociales générales (ESG)

Quand le suivi des enfants de l'ELNEJ a été abandonné après le cycle de 2008-2009, les Enquêtes sociales générales (ESG) sur la famille sont devenues la seule source d'information active permettant les comparaisons interprovinciales sur la garde. Les ESG sont un programme d'enquêtes dont le thème principal varie d'une année à l'autre (famille, victimisation, emploi du temps, etc.). Une ESG sur la famille a eu lieu à peu près tous les cinq ans depuis la création du programme (1990, 1995, 2001, 2006 et 2011) et son échantillon comprend environ 25 000 personnes (10 000 avant 1999) de 15 ans et plus. On cherche entre autres à y déterminer si les enfants du répondant habitent à temps plein ou à temps partiel dans son ménage, de même que les caractéristiques des ententes de garde ou encore la fréquence des contacts avec l'autre parent. Les questions ne sont toutefois pas toujours identiques d'une édition à l'autre ou changent d'ordre ou de période de référence ; les comparaisons temporelles sont par conséquent assez difficiles. Sinha (2014) met par exemple en garde contre les tentatives de comparaisons entre les données de 2006 et de 2011 sur la résidence principale des enfants.

Des comparaisons interprovinciales transversales sont toutefois possibles. En 2011, dans l'ensemble du Canada, 70% des répondantes et répondants ayant vécu une rupture d'union au cours des 20 dernières années et qui ont des enfants de

moins de 18 ans issus de cette union ont déclaré que ces enfants vivaient principalement chez la mère, 15% chez le père, 9% de façon égale chez les deux et 6% vivaient ailleurs ou ne vivaient pas tous dans le même ménage. Les différences entre provinces sont très marquées. Trois provinces se distinguent par leur forte proportion de doubles résidences, soit la Saskatchewan (25%), le Québec (18%) et le Nouveau-Brunswick (17%); les sept autres ont des proportions beaucoup plus faibles allant de seulement 3% en Ontario et en Nouvelle-Écosse à 9% à Terre-Neuve-et-Labrador (calculs de l’auteur à partir du Fichier de microdonnées à grande diffusion de l’enquête).²⁶

3.2.4 L’enquête *Health Behaviour in School-aged Children*

L’autre source de données canadienne toujours active ne permet pas les comparaisons interprovinciales en raison de sa faible taille échantillonnale. C’est toutefois, à ma connaissance, la seule source de données permettant de faire des comparaisons internationales conséquentes. Le programme *Health Behaviour in School-aged Children* (HBSC) rassemble sous un même protocole de recherche une série d’enquêtes nationales auprès des jeunes de 11, 13 et 15 ans. Démarré par trois pays européens en 1982, le programme en regroupe maintenant 44 et est supporté par le Bureau régional de l’Europe de l’Organisation mondiale de la santé (voir Inchley et al., 2016, pour le rapport de la plus récente édition). La version canadienne est produite par des chercheurs ontariens en collaboration avec l’Agence de la santé publique du Canada (Freeman, King et Pickett, 2016). L’enquête ne pose pas directement de questions sur la garde, mais une série de trois questions permet d’identifier les cas de double résidence. On demande d’abord aux enfants d’identifier les personnes qui habitent avec eux dans le domicile où ils vivent la plupart du temps en cochant les cases appropriées (mère, père, belle-mère, beau-père, grands-parents, etc.). On leur demande ensuite s’ils ont un autre domicile et, le cas échéant, de spécifier s’ils y habitent « half the time », « regularly but less than half the time », etc. La troisième question, similaire à la première, sert à identifier les personnes vivant à ce second domicile (HBSC, 2005).

26. Ces estimations sont toutefois basées sur des échantillons très petits : autour de 50 répondants par province dans les six provinces les moins peuplées.

En combinant les réponses aux trois questions, on peut isoler les cas de doubles résidences égalitaires et les comparer à d'autres structures familiales (Bjarnason et Arnarsson, 2011 ; Bjarnason et al., 2012). Ces études révèlent que, en 2005-2006, 2% des jeunes canadiens interrogés vivaient la moitié du temps chez chacun de leurs parents, soit 7% de ceux dont les parents étaient séparés.²⁷ Cette dernière proportion place le Canada au-dessus de la moyenne des 36 pays étudiés (4%), dont les États-Unis (5%), mais derrière les meneurs que sont la Suède (17%), la Belgique (12%), l'Islande (11%) et le Danemark (10%). La formulation des trois questions laisse toutefois planer des doutes sur la validité de la mesure. Que doivent en effet répondre des enfants en double résidence égalitaire à une question sur le domicile où ils vivent « *all or most of the time* » ? De même, la question sur un second domicile semble parfois comprise comme faisant référence à un chalet ou un autre type de résidence secondaire puisque certains enfants déclarent habiter avec leurs deux parents dans les deux résidences.

3.3 Sources québécoises

La situation québécoise est un peu plus enviable que la canadienne. En plus des sources précédentes, on retrouve des données d'enquête produites par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), qui sont facilement accessibles aux chercheurs, ou encore des rapports décrivant des bases des données administratives provinciales.

3.3.1 Ordonnances de pension alimentaire pour enfants

Occasionnellement, le ministère de la Justice du Québec produit des statistiques sur les ordonnances de pension alimentaire pour enfants rendues par la Cour supérieure du Québec. Quoiqu'elles soient de nature judiciaire et qu'elles comportent toujours certaines limites quant à leur représentativité, ces données sont beaucoup plus pertinentes pour l'analyse de la garde que les données fédérales sur le divorce (section 3.2.1). En effet, ces jugements proviennent de plusieurs types de procédures judiciaires différentes impliquant toutes des couples avec enfants : divorce (50%), séparation de corps de couples mariés (10%) et séparation

27. Toutes les statistiques excluent du dénominateur les 0,7% d'enfants ne vivant chez aucun de leurs parents.

de conjoints de fait (40%).²⁸ La seule population que ces jugements ne couvrent pas est composée des parents qui n'entreprennent aucune démarche légale pour établir une pension alimentaire. On peut faire l'hypothèse que les couples optant pour la double résidence égalitaire sont plus nombreux dans ce sous-groupe. Celle-ci s'accompagne en effet souvent d'une impression que la pension alimentaire est inutile étant donné qu'on prévoit partager le temps et les dépenses de façon égalitaire, et ce, malgré un possible écart important de revenu entre les deux parents (Côté, 2000).

TABLEAU 3.1 – Distribution des arrangements de garde liés aux ordonnances de pension alimentaire pour enfants. Ministère de la Justice du Québec, 1997-2009 (%)^a

Arrangement de garde	1997-1998 ^b	2008 ^b	2008-2009 ^c
Garde exclusive à la mère	79,0	60,5	70,6
Garde exclusive au père	8,1	13,5	4,4
Garde partagée ^d	7,2	19,7	22,0
Garde exclusive à chacun des parents	5,4	5,3	2,8
Autres	0,3	1,0	0,2
	n=1503	n=2000	N=16 460

^a Exclut les cas de garde non indiquée (ex. : 4,4% pour 2008-2009).

^b Échantillons de jugements finaux relatifs à des demandes initiales et de révision. Source : Biland et Schütz (2013).

^c Population de jugements finaux relatifs à des demandes initiales seulement. Source : Dallaire et al. (2011).

^d Définie comme 40% et plus du temps de garde à chaque parent.

Des informations sont disponibles pour trois périodes, dont deux qui se chevauchent. Les informations concernant la première sont issues d'un rapport qui a suivi de près la mise en place du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires en 1997 (Fortin et al., 2000). Ces résultats ont été repris une dizaine d'années plus tard à des fins comparatives par Biland et Schütz (2013). Enfin, les données de la troisième période sont tirées d'un rapport du ministère de la Famille et des Aînés (Dallaire, Marchand et Migneault, 2011). Les données ne sont pas directement comparables d'une année à l'autre, car les deux premières portent sur des échantillons de jugements finaux relatifs à des demandes d'ordonnance initiales (65%) et de révision (35%) alors que la troisième porte sur la population

²⁸ Ces proportions datent de 1997-1998 (Fortin, 2000). Elles ont probablement évolué depuis, mais les publications subséquentes ne permettent pas de le déterminer.

des jugements finaux, mais uniquement ceux relatifs aux demandes d'ordonnance initiales.

Les résultats de chaque période sont présentés au tableau 3.1. On y constate une baisse des gardes exclusives à la mère et une hausse certaine des gardes partagées. Même en fin de période cependant, la vaste majorité des couples demandant une ordonnance de pension alimentaire sont en situation de garde maternelle contre environ le cinquième en garde partagée. Il est difficile d'évaluer la part de l'erreur d'échantillonnage dans la hausse importante des gardes exclusives au père entre 1997-1998 et 2008, mais le 4,4% de ce type de garde retrouvé en 2008-2009 est basé sur un nombre beaucoup plus élevé de cas. En somme, malgré les résultats fragmentaires actuellement disponibles et la difficulté d'accès aux micro-données, cette source semble présenter un potentiel de recherche pour l'instant sous-exploité.

3.3.2 Soutien aux enfants (SAE)

Le paiement de Soutien aux enfants (SAE) est la dernière incarnation du programme d'allocations familiales du gouvernement québécois (voir Thibault, 2015, pour un historique des programmes d'allocations familiales depuis 1961). Instauré en 2005, il vise tous les enfants de 0-17 ans. Le montant versé est modulé selon le revenu familial et un supplément est offert aux familles monoparentales. Avant 2007, c'est l'Agence de revenu du Canada qui assurait la gestion du programme, mais toutes les opérations ont été rapatriées à la Régie des rentes du Québec (aujourd'hui Retraite Québec) en janvier de cette année-là afin d'offrir plus de flexibilité aux bénéficiaires. Cette flexibilité s'exprime en particulier par la possibilité pour les parents de diviser l'allocation mensuelle en deux en cas de double résidence (Carbonneau, 2012). La Régie définit la « garde partagée » comme un temps d'habitation minimal de 40% avec chaque parent. Entre janvier 2007 et décembre 2011, le nombre d'enfants de 0-17 ans en double résidence dans les dossiers de l'organisme a plus que doublé, passant de 21 300 à 51 400. À la fin de la période, ces enfants représentaient 3,5% des quelque 1,5 million d'enfants bénéficiaires du régime (calculs de l'auteur à partir des informations fournies par Carbonneau, 2012). Un calcul de la proportion d'enfants en double résidence parmi les enfants de parents séparés n'est malheureusement pas possible puisque le programme ne

recueille pas les informations qui permettraient de déterminer le dénominateur de la proportion.

Ce chiffre de 3,5% est probablement une sous-estimation, et ce, pour au moins deux raisons. Premièrement, pour que les paiements soient séparés entre le père et la mère, il faut que les parents soient au courant de la possibilité et en fassent la demande. Le doublement observé en cinq ans est probablement davantage dû à un rattrapage en la matière qu'à une réelle explosion (relativement parlant) du nombre de doubles résidences durant la période. Deuxièmement, il peut être fiscalement désavantageux pour les parents de demander le partage de l'allocation. En effet, le montant accordé à chaque parent dépend de son revenu familial et de son statut familial (supplément pour famille monoparentale). Ce montant correspond à la moitié du montant qu'il aurait obtenu s'il assumait à lui seul la garde complète de l'enfant. Si un des parents a un revenu plus élevé ou s'il s'est remis en union, le montant total qu'un ex-couple recevra sera donc moindre que si le parent dont le revenu est le plus faible ou qui est célibataire avait demandé seul la prestation. Il peut donc être à l'avantage des deux de faire semblant que le parent le plus favorisé par le programme assume seul l'entièreté de la garde. Encore faut-il cependant que les parents soient capables de communiquer assez bien pour effectuer en commun les calculs et les transferts d'argent nécessaires par la suite.

Le programme de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), devenue l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) en juillet 2016, est l'équivalent du SAE au niveau fédéral. Il autorise lui aussi le partage mensuel des prestations depuis 2011 et pourrait donc théoriquement servir à comparer la prévalence des doubles résidences entre les provinces. Il n'a cependant pas été listé plus haut avec les autres sources canadiennes parce qu'il n'existe, à ma connaissance, aucune publication présentant des estimations tirées de ces données inaccessibles aux chercheurs.

3.3.3 L'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ)

Menée par l'ISQ, l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ) est une enquête prospective qui suit un petit groupe d'enfants de-

puis leur naissance en 1997-1998. L'enquête est toujours active aujourd'hui et une quantité immense de connaissances a pu être accumulée sur chacun de ces enfants et de leur famille ; elle permet par exemple la reconstitution de trajectoires complètes d'arrangements de temps parental. C'est en raison de cette grande richesse que j'ai utilisé cette enquête dans les deux articles de la thèse (voir chapitre 4). Pour estimer la prévalence des arrangements, l'ÉLDEQ comporte toutefois certaines limites. Premièrement, comme elle ne procure des informations que sur une seule cohorte de naissance, il est impossible de connaître la manière dont la prévalence évolue dans la population entre les périodes et entre les cohortes. De plus, puisque tous les enfants de la cohorte sont nés de mères résidant au Québec, l'échantillon n'est pas représentatif des enfants du même âge arrivés au Québec après leur naissance, en provenance d'une autre province canadienne ou de l'étranger. La part de ces derniers dans la population des moins de 15 ans était estimée à 9% en 2011 (Statistique Canada, 2015b).

Certaines portions du questionnaire de l'ÉLDEQ ont été modelées sur celui de l'ELNEJ, y compris celle portant sur les événements familiaux. Les mêmes limites y sont donc associées : une typologie des arrangements de temps parental basée sur des pourcentages précis est impossible, mais on peut réussir à isoler les doubles résidences égalitaires. L'enquête permet par exemple d'estimer qu'en 2013 19% des jeunes de 15 ans nés au Québec et dont les parents étaient séparés avaient alors une double résidence.

3.3.4 La série d'enquêtes sur la santé des jeunes du secondaire

Heureusement, une autre série d'enquêtes, menée elle aussi par l'ISQ, permet de dresser des portraits transversaux répétés :

- Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire (1998, 2000 et 2002)
- Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire (2004, 2006, 2008 et 2013)
- Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire (2010-2011)

Des enquêtes sur la santé et la consommation de tabac, d'alcool et de drogues auprès des jeunes fréquentant l'école secondaire sont peut-être des sources de données

inusités pour l'étude de la garde, mais ces enquêtes, avec les HBSC mentionnées plus tôt, sont parmi les seules dont le répondant principal est le jeune lui-même et non un de ses parents. Même dans les enquêtes dont l'objectif principal est de documenter le développement des enfants (ELNEJ et ÉLDEQ), le répondant principal, surtout pour les questions ayant trait à la structure de la famille, demeure bien souvent la mère.

La question posée dans ces enquêtes porte clairement sur la résidence de l'adolescent, non pas sur les accords juridiques entre parents. Entre 1998 et 2008, la question reste inchangée :

AVEC QUI VIS-TU ?

- Avec mon père et ma mère
- La moitié du temps avec mon père, l'autre moitié du temps avec ma mère
- Avec ma mère seulement
- Avec ma mère et son ami (conjoint, « chum »)
- Avec mon père seulement
- Avec mon père et son amie (conjointe, « blonde »)
- Autre. S'il te plaît, précise :

En 2010 et 2013, elle est légèrement modifiée, mais cela ne semble pas avoir entraîné de cassure dans la série temporelle :

AVEC QUI VIS-TU HABITUELLEMENT ?

- Avec mes deux parents (biologiques ou adoptifs)
- Avec ma mère seulement
- Avec ma mère et son (sa) partenaire
- Avec mon père seulement
- Avec mon père et sa (son) partenaire
- Autant chez ma mère que chez mon père²⁹
- Autre (tuteur[trice], famille ou foyer d'accueil, seul[e], en colocation, etc.).
S'il te plaît, précise :

Il est donc possible, à partir de ce groupe d'enquêtes, de constituer une série temporelle des changements observés sur une période de quinze ans, entre 1998 et 2013.

Encore une fois, ces enquêtes ne permettent d'isoler que les doubles résidences égalitaires et non pas celles où le partage du temps parental ne l'est pas. Il n'est nulle part question des contacts entre l'enfant et son parent non résident. Ces

29. Plus précisément, la formulation de 2010 utilise « chez », alors que celle de 2013 utilise « avec ».

questions ont de plus le défaut d’amalgamer les notions de résidence de l’enfant et de relations conjugales des parents en créant des catégories mutuellement exclusives là où les phénomènes peuvent en fait s’emboîter. Un jeune pourrait très bien habiter avec sa mère et son beau-père la moitié du temps ainsi qu’avec son père et sa belle-mère l’autre moitié, mais aucune possibilité n’est offerte au répondant pour de pareilles éventualités. Fait rare, cependant, l’édition de 2010-2011, celle de 2015 (données encore non publiées) et celles qui vont suivre, ont des échantillons assez grands pour être représentatives à l’échelle des régions du Québec (65 000 répondants). Les autres éditions de l’enquête comportent des échantillons d’environ 4500 jeunes.

Les proportions estimées d’enfants en double résidence sont présentées par paire d’enquêtes (pour une plus grande lisibilité) et année d’âge à la figure 3.1. Le dénominateur des proportions est constitué, dans la sous-figure (a), des enfants dont les parents sont séparés et, dans la (b), de tous les enfants – à l’exclusion d’une petite minorité n’habitant avec aucun parent (famille d’accueil, grands-parents, seul, en colocation, etc.) ou dont la structure familiale était manquante.

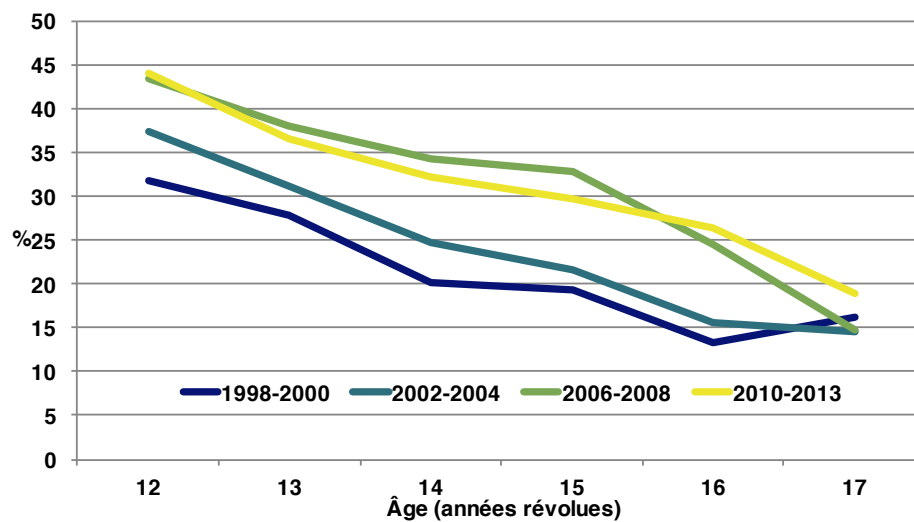
Trois conclusions principales peuvent être tirées de ces figures. Premièrement, la proportion de jeunes ayant une double résidence augmente rapidement d’une enquête à l’autre, même si l’augmentation ralentit, voire s’arrête, lors des enquêtes les plus récentes. Cette décélération pourrait être liée au changement dans la formulation des questions, mais elle est aussi visible dans les cohortes de naissance, en combinant l’information des différentes enquêtes [résultats non montrés].

Deuxièmement, dans toutes les enquêtes, la popularité de la double résidence décroît pratiquement linéairement entre 12 et 17 ans. D’autres sources couvrant une plus large amplitude d’âges confirment que les enfants du primaire sont plus susceptibles de vivre en double résidence que les enfants d’âge préscolaire ou que ceux du secondaire (Cancian et al., 2014; Cashmore et al., 2010; Melli et Brown, 2008; Sodermans, Matthijs et Swicegood, 2013; Weston et al., 2011). Le nombre d’enfants dont les parents sont séparés augmente entre 12 et 17 ans, mais la baisse de la prévalence de la double résidence parmi ceux-ci est si rapide que la proportion totale d’enfants en double résidence décroît elle aussi (figure 3.1b).

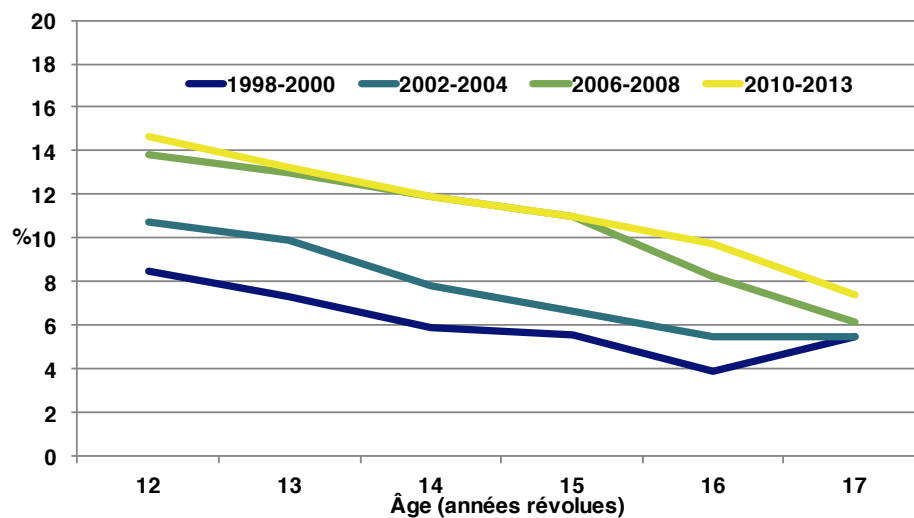
Finalement, et c’est peut-être là l’essentiel, la part des adolescents qui déclarent avoir une double résidence dans ces enquêtes est extrêmement élevée. Dans les cohortes les plus récentes, pratiquement la moitié (44%) des enfants de 12 ans

FIGURE 3.1 – Proportion d’enfants en double résidence égalitaire selon l’âge et l’année de l’enquête, Québec, 1998–2013

(a) Parmi les enfants dont les parents n’habitent pas ensemble



(b) Parmi tous les enfants ^a



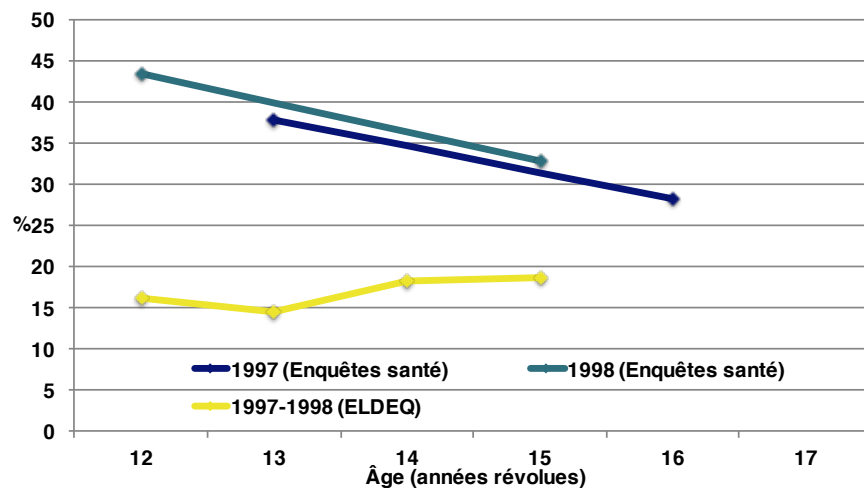
^a À l’exclusion des quelques enfants n’habitant avec aucun parent (famille d’accueil, grands-parents, seul, en colocation, etc.) ou dont la structure familiale est manquante.

dont les parents sont séparés sont dans cette situation, soit 15% de l'ensemble des enfants. Chez les jeunes de 17 ans, ces chiffres sont plus faibles, respectivement 19% et 7%, mais restent tout de même très élevés par rapport aux estimations trouvées ailleurs.

3.4 Comparaison des prévalences estimées pour le Québec

Même si j'ai beaucoup évoqué les problèmes qui pouvaient entraver la comparaison de ces divers ensembles de données, il reste que certains ont a priori assez de caractéristiques communes pour que leurs estimations puissent être confrontées les unes aux autres. Pour l'exercice, j'ai retenu deux sources permettant d'identifier la proportion d'enfants québécois en double résidence égalitaire selon leur âge et leur cohorte de naissance. Il s'agit des enquêtes de l'ISQ sur la santé des adolescents et de l'ÉLDEQ. Les estimations obtenues par chaque ensemble de données sont présentées à figure 3.2 pour une sélection de cohortes de naissances comparables.

FIGURE 3.2 – Proportion d'enfants en double résidence égalitaire parmi ceux dont les parents sont séparés, selon l'âge, la cohorte de naissance et l'enquête, Québec

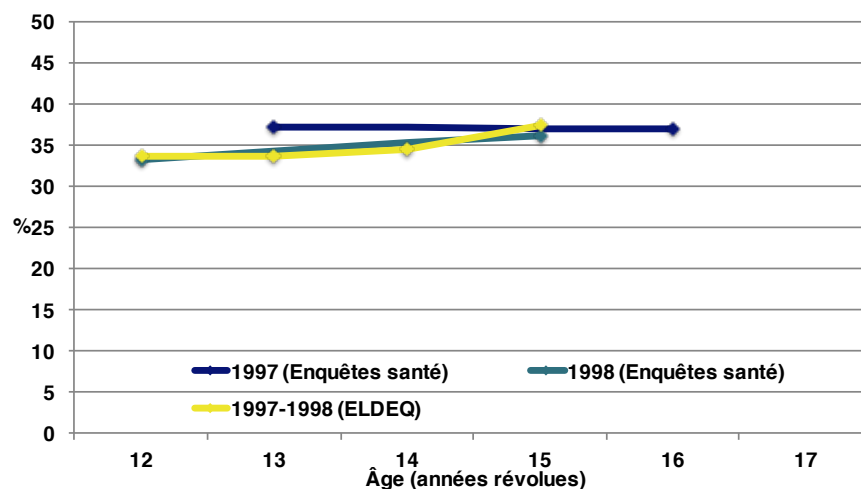


L'écart entre les estimations provenant des deux sources est considérable. Un écart de cette taille ne peut pas s'expliquer uniquement par de potentielles erreurs

d'échantillonnage ou même de codage. En fait, sur d'autres plans, les résultats des enquêtes s'accordent très bien : la part d'enfants dont les parents n'habitent pas ensemble y est pratiquement identique (figure 3.3). Une des distinctions entre les deux sources concerne leur couverture : les enquêtes de santé couvrent tous les jeunes résidant au Québec alors que l'ELDEQ ne couvre que ceux nés dans la province. Cette différence devrait pourtant conduire les estimations de l'ÉLDEQ à être plus élevées que celles des enquêtes de santé puisque, au sein de l'ÉLDEQ, les parents immigrants sont un peu moins susceptibles d'établir une double résidence que les natifs (Cyr et al., 2011).

La plus importante distinction entre les deux sources est toutefois que la déclaration est faite par le jeune lui-même dans les enquêtes de santé et par la « personne qui connaît le mieux l'enfant » (généralement la mère) dans l'ÉLDEQ. On sait déjà assez bien que les pères déclarent passer plus de nuits et de jours avec leurs enfants que ne le reconnaissent leurs ex-conjointes (Kitterød et Lyngstad, 2014; Waller et Jones, 2014). Ce que ces résultats laissent supposer, c'est que les jeunes aussi semblent considérer plus souvent qu'ils habitent « la moitié du temps avec [leur] père, l'autre moitié du temps avec [leur] mère » que ne le font les mères. La seule manière d'en être certain serait de collecter des données sur le temps parental simultanément auprès des mères, des enfants et des pères des mêmes familles après la séparation. Cela n'a, à ma connaissance, jamais été réalisé.

FIGURE 3.3 – Proportion d'enfants dont les parents sont séparés, selon l'âge, la cohorte de naissance et l'enquête, Québec



3.5 Québec vs *Rest of Canada* (ROC)

Pour conclure ce chapitre, il convient de s'attarder aux facteurs expliquant la plus forte prévalence de la double résidence au Québec par rapport à la majorité des autres provinces canadiennes. C'est en effet ce que laissent croire les quelques estimations provenant de l'ESG et l'ELNEJ, les deux sources qui permettent ces comparaisons interprovinciales. Sachant que le modèle de la double résidence a pu se diffuser socialement à partir de plusieurs sources et pour plusieurs raisons, il est difficile de donner une réponse précise à cette question et je ne tenterai pas de le faire ici. En lieu et place, je propose une série de questionnements qui pourront peut-être orienter de futures recherches.

On peut se demander si cet écart entre le Québec et le ROC est fondé :

- **dans l'inertie de la loi ?** Quand la puissance paternelle a été remplacée par l'autorité parentale dans le Code civil en 1977, l'objectif du législateur était avant tout de compléter l'égalité époux-épouse. Indirectement, les modifications apportées ont créé, pour employer le vocabulaire de la common law, une présomption légale de *joint legal custody* en cas de séparation.³⁰ Éliminer cette présomption par la suite aurait nécessité un débat politique difficile sur le rôle respectif des parents. Dans les provinces de common law, le fardeau de la preuve est, pour ainsi dire, inversé.
- **dans la présomption d'autorité parentale conjointe ?** Le fait que l'autorité parentale soit de facto exercée conjointement par le père et la mère après une séparation a-t-il obligé les parents québécois à conserver des liens plus étroits les ayant amenés à partager le temps parental plus équitablement ?
- **dans la représentation médiatique ?** Les médias ont-ils plus rapidement et/ou plus favorablement présenté des exemples de double résidence ?
- **dans la traduction du droit en enjeux sociaux ?** Est-ce que les revendications anglophones pour la « joint custody », essentiellement liées au partage de l'autorité parentale, ont été assimilées, une fois traduites de façon ambiguë par « garde partagée », à des demandes de partage du temps parental plus égalitaire ?

30. Je n'ai pu trouver de documents permettant de confirmer si cette présomption était un effet volontaire ou non, mais compte tenu de la marginalité du phénomène au Québec à l'époque, il serait surprenant que la garde partagée ait été au coeur des préoccupations des parlementaires.

- **dans une plus grande sensibilité aux enjeux du genre ?** Est-ce que la redéfinition des rôles de genre a été plus profonde au Québec que dans le reste du Canada ? Certes, les mères québécoises sont proportionnellement plus nombreuses sur le marché du travail que celles du ROC, mais les hommes québécois ont-ils intégré davantage la paternité à leur autodéfinition que leurs homologues ailleurs au pays ?
- **dans l’acceptabilité sociale et l’autoreprésentation ?** Les parents québécois décrivent-ils plus volontiers leurs arrangements comme étant des doubles résidences là où d’autres insisteraient pour affirmer que l’enfant réside « principalement » ou « le plus souvent » avec eux ?
- **dans les procédures judiciaires ?** L’encouragement à la médiation familiale, favorisant selon certains les accords de garde partagée, a-t-il été plus rapidement institutionnalisé au Québec ?
- **dans l’absence de débat social sur la question ?** Des voix plus fortes se sont-elles publiquement élevées au Canada anglais contre la garde partagée ? En France, par exemple, l’opposition d’un petit groupe de pédo-psychiatres et psychanalystes a provoqué un débat social sur la question, débat qui n’a pas véritablement eu lieu au Québec à l’extérieur du monde judiciaire (Côté et Gaborean, 2015). Même le récent rapport du Comité consultatif sur le droit de la famille au Québec reste muet sur le sujet (Roy et al., 2015).
- **dans le pouvoir discrétionnaire des juges ?** La magistrature québécoise est-elle plus favorable à l’octroi de la garde partagée ?
- **dans le caractère exemplaire des décisions des tribunaux ?**
L’apparente présomption de certains juges en faveur de la garde partagée a-t-elle pu encourager la conclusion d’accords de double résidence à l’*ombre de la loi* ?

Il est finalement difficile de ne pas faire le parallèle entre les prévalences plus élevées de doubles résidences et d’unions libres dans la province francophone par rapport au reste du pays, surtout que le parallèle semble tenir au niveau international. On trouve en effet un coefficient de corrélation de 0,56 entre la proportion de naissances hors mariage et la proportion de doubles résidences dans un ensemble

de pays européens et nord-américains.³¹ La diffusion sociale de la double résidence pourrait donc s'inscrire dans la continuité des changements sociaux et de valeurs rassemblés sous l'appellation – plus ou moins appropriée, mais souvent utile – de seconde transition démographique (Lesthaeghe, 2010 ; van de Kaa, 1987). Des dynamiques locales sont toutefois certainement en jeu, comme le laissent penser les particularités du droit de la famille québécois dans le contexte canadien (voir section 2.2.1).

31. Calculé à partir des proportions de doubles résidences dans l'édition 2005-2006 des enquêtes HBSC discutées précédemment (Bjarnason et Arnarsson, 2011) et des proportions de naissances hors mariage en 2013 documentées dans la *European fertility datasheet* (Sobotka et al., 2015) – sauf pour le Canada (Statistique Canada, 2016a). Les pays inclus sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

Chapitre 4

L'ÉLDEQ

J'ai eu recours aux données de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ) dans les deux articles qui suivent. L'ÉLDEQ est une enquête prospective toujours en cours menée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Elle suit une cohorte de 2120 individus représentative des enfants nés au Québec en 1997-1998. Au moment d'écrire ces lignes, les enfants de la cohorte venaient donc de fêter leur 18^e anniversaire.

Le Fichier maître des naissances du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a servi de base de sondage pour sélectionner l'échantillon à contacter. Ce fichier collige l'information se trouvant sur le bulletin de naissance que doivent remettre médecins et parents au Directeur de l'état civil dans les jours qui suivent toute naissance survenant au Québec, y compris l'adresse des parents. La population visée par la première vague de l'enquête était composée de tous les nouveau-nés dont la mère résidait au Québec, à l'exception de ceux dont la mère habitait sur une réserve amérindienne ou dans une région nordique éloignée, des naissances prématurées (moins de 24 semaines de gestation), des gestations de très longue durée (plus de 42 semaines) et des naissances multiples. En ajoutant les cas de durée de gestation ou de sexe inconnus, ces exclusions représentent 5,5% de la population cible (Jetté et Des Groseillers, 2000). Parmi les familles sélectionnées aléatoirement dans le fichier des naissances, 75,8% ont pu être rejointes et ont accepté de participer une première fois à l'enquête, au moment où les enfants avaient approximativement cinq mois. Notons que 2,8% des ménages rejoints n'ont pu répondre à l'enquête parce qu'aucun parent ne parlait français

ou anglais, les deux langues dans lesquelles tous les instruments de collecte ont été développés (Jetté et Des Groseillers, 2000). Les familles ont ensuite été interrogées sur une base annuelle, sauf lorsque les enfants avaient 9, 11, 14 et 16 ans. Bien que les données de la quatorzième vague de collecte aient été tout récemment rendues disponibles, je limiterai mes analyses aux treize premiers passages de l'enquête (de E1 à E16 dans le jargon de l'ÉLDEQ), soit jusqu'en 2013, au moment où les enfants de l'échantillon avaient environ 15 ans.

La portée de l'ÉLDEQ est très étendue et l'enquête comporte plusieurs instruments de collecte. Elle contient aussi bien des modules sur les structures et les événements familiaux que sur les résultats scolaires ou la santé physique des enfants, ou encore la santé mentale et les pratiques des parents. Le Questionnaire informatisé rempli par l'intervieweuse³² (QIRI) est le questionnaire principal de l'enquête, il est complété lors d'entretiens en face à face au domicile du répondant. Celui-ci est censé être la personne qui connaît le mieux l'enfant (PCM) – la mère dans plus de 95% des cas. D'autres questionnaires s'adressent spécifiquement à la mère (Questionnaire autoadministré de la mère, QAAM), au père présent dans le ménage (Questionnaire autoadministré du père présent, QAAP), au père absent (Questionnaire autoadministré du père absent, QPABS), au jeune lui-même (Questionnaire informatisé à l'enfant, QIE, puis Questionnaire en ligne au jeune, QELJ), à l'enseignant (Questionnaire autoadministré de l'enseignant, QAAENS), ou encore à l'intervieweuse (Questionnaire à compléter par l'intervieweuse, QCI). Des informations complémentaires ont finalement été récoltées par le biais des inventaires du ménage, de données administratives (bulletins de naissance, dossiers médicaux, examens du ministère de l'Éducation, etc.) et de tests cognitifs ou moteurs administrés à l'enfant à diverses étapes de son développement.

En raison de sa nature longitudinale et de l'étendue de ses champs d'intérêt, l'ÉLDEQ est d'une très grande richesse pour l'étude du partage du temps parental après une rupture, et ce, même par rapport aux autres études similaires menées ailleurs dans le monde (section 4.1). Ses données ne sont cependant pas parfaites et la section 4.2 présente à la fois une description et une critique de la typologie d'arrangements de temps parental qu'elles permettent d'établir. De plus, plusieurs écueils ont dû être contournés lors de la reconstitution des trajectoires d'arrangements de temps parental qui constituent l'objet d'analyse principal de la thèse.

32. Tous les intervieweurs de l'ÉLDEQ sont des femmes.

La section 4.3 s'intéresse aux procédures d'imputation appliquées pour combler différents types de valeurs manquantes, tandis que la section 4.4 traite du rôle de la pondération pour contrer les effets négatifs de l'attrition de l'échantillon. Enfin, la section 4.5 introduit quelques éléments de la méthode des tables de survie multiétats utilisée dans le second article.

Pour de plus amples informations sur l'ÉLDEQ, le lecteur est invité à consulter le site internet de l'enquête (www.jesuisjeserai.stat.gouv.qc.ca). Celui-ci est continuellement mis à jour et rassemble de façon intuitive une abondante documentation comprenant, entre autres, les outils de collecte ainsi que des rapports thématiques et d'étape.

4.1 Les particularités de l'ÉLDEQ à l'échelle internationale

Il existe plusieurs enquêtes longitudinales portant sur les enfants et les jeunes dans le monde et en faire l'inventaire complet sort nettement du cadre de la présente recherche. On peut toutefois dire qu'une des caractéristiques qui distingue le plus l'ÉLDEQ des autres enquêtes est la fréquence élevée de ses collectes de données. Avec treize passages réalisés durant les quinze premières années de vie des enfants, elle offre une densité de mesures inégalée. Cela représente un grand avantage pour l'étude des transitions entre arrangements de temps parental, ou d'autres types de transitions, parce qu'on arrive à capter avec l'ÉLDEQ des épisodes de courte durée qui n'auraient pas été enregistrés avec des intervalles de collecte plus longs.

Les collectes sont en effet moins fréquentes dans les enquêtes ressemblant le plus à l'ÉLDEQ, c'est-à-dire celles débutées au tournant du millénaire qui ont suivi, suivent ou ont l'intention de suivre depuis leur naissance une ou plusieurs cohortes d'enfants pendant une longue période de temps, qui sont représentatives au niveau national ou régional, et qui s'intéressent à un large éventail de sujets (voir Pirus et Leridon, 2010, pour une gamme plus étendue d'enquêtes longitudinales). Au Canada, l'ELNEJ compte un maximum théorique de huit mesures par enfant avant l'âge de 15 ans (seulement pour la cohorte des enfants âgés de 0-1 an au premier cycle, moins pour les autres), mais deux d'entre elles sont

indisponibles en pratique (voir section 3.2.2). L'enquête américaine *Fragile Families & Child Wellbeing* (enfants nés en 1998-2000) et la *Millenium Cohort Study* britannique (2000-2001) comptent six passages pour la même période alors que l'enquête *Growing Up in Australia: The Longitudinal Study of Australian Children* (LSAC) (2003-2004) effectuait récemment sa septième collecte en 12 ans. L'enquête *Growing up in Scotland* effectuée quant à elle un suivi annuel similaire à celui de l'ÉLDEQ pour une des trois cohortes qui la composent, mais encore peu d'information a été accumulée sur les transitions familiales de ces enfants puisque ceux-ci ne sont nés qu'en 2004-2005. Finalement, l'*Enquête longitudinale française depuis l'enfance* (ELFE), la plus récente du groupe (enfants nés en 2011), prévoit neuf passages entre la naissance et l'âge de 15 ans, plus un durant la grossesse (Pirus et Leridon, 2010).

Parmi toutes ces enquêtes, c'est cependant l'ÉLDEQ qui possède le plus petit échantillon. Ses 2120 enfants font pâle figure devant les 19 000 de la cohorte britannique ou les 18 000 de la française, et même devant les 5000 enfants des trois autres enquêtes étrangères. La petite taille de la cohorte québécoise limite grandement la puissance des analyses statistiques, surtout si elles portent sur un sous-échantillon d'enfants, comme ceux dont les parents n'habitent plus ensemble. Cela signifie, entre autres, que des résultats apparaissant statistiquement non significatifs dans les circonstances actuelles auraient pu être significatifs s'ils avaient été basés sur l'expérience d'un plus grand nombre d'enfants. De plus, la désagrégation de l'échantillon en sous-groupes, même en contexte de régression, bute rapidement sur des cellules comptant un trop petit nombre d'enfants pour autoriser le dévoilement des résultats ou pour garantir la stabilité des estimations. La construction des variables explicatives et de leurs catégories, de même que leur croisement, est donc fortement contrainte.

4.2 Typologie d'arrangements de temps parental

Les informations nécessaires à la reconstitution des trajectoires d'arrangements de temps parental sont issues en majeure partie de la section CUS – de l'anglais *custody* – du QIRI qui a été grandement inspirée des premiers cycles de l'ELNEJ.

Cette section contient des questions rétrospectives permettant de dater au mois près les séparations et les mises en union des deux parents biologiques ou adoptifs ainsi que d'identifier, si nécessaire, le(s) lieu(x) de résidence de l'enfant et la fréquence des contacts parent-enfant après une séparation ou une naissance hors union. La version complète de la section CUS a été administrée tous les deux ans (volets 1998, 2000, 2002, 2004, 2006, 2008, 2010, 2011 et 2013)³³ alors qu'une version très allégée l'a été lors des autres collectes (1999, 2001, 2003 et 2005)³⁴ La réponse à une question contenue dans le QAAM à propos de la fréquence des contacts entre l'enfant et son père a parfois aussi été utilisée lorsque les informations issues du QIRI s'avéraient manquantes ou incomplètes. Le taux de réponse du QAAM est toutefois inférieur à celui du QIRI.

Dans le cas où une séparation était survenue depuis la dernière entrevue, on demandait à la PCM d'identifier le parent avec lequel l'enfant avait vécu à la suite de la séparation, ainsi que la fréquence des contacts entre l'enfant et son autre parent à ce moment. Au premier passage, le même genre de questions avait été posé aux mères ne vivant pas avec le père au moment de la naissance de l'enfant cible. À partir de ces questions, quatre catégories d'arrangements initiaux ont été établies. Elles sont ordonnées selon la fréquence des contacts père-enfant : 1) résidence maternelle avec peu ou pas de contacts père-enfant (moins d'une fois par mois ou par téléphone/courrier seulement) ; 2) résidence maternelle avec contacts père-enfant réguliers (visite ou couché une fois par mois ou plus) ; 3) double résidence, c'est-à-dire environ 50% des nuits chez chacun des parents ; et 4) résidence paternelle (peu importe la fréquence des contacts mère-enfant). La petite taille de l'échantillon, conjuguée à la faible propension des enfants à habiter principalement avec leur père, fait en sorte que je n'ai pas pu désagréger les résidences paternelles selon la fréquence des contacts mère-enfant. À titre informatif, on peut toutefois affirmer que la répartition des enfants selon la fréquence des contacts avec le parent non résident est similaire dans les cas de résidences maternelles et paternelles.

Au passage où la séparation a été déclarée, de même qu'à tous les passages subséquents, on a aussi posé au répondant des questions purement transversales concernant la résidence et les contacts parent-enfant au moment de l'enquête.

33. Passages désignés respectivement par les codes E1, E3, E5, E7, E9, E11, E13, E14 et E16 dans le jargon de l'ÉLDEQ.

34. Passages E2, E4, E6 et E8.

Pour classer ces arrangements transversaux, il faut ajouter une cinquième catégorie aux quatre précédentes afin de tenir compte des parents qui sont retournés vivre ensemble. La suite chronologique de ces arrangements constitue la trajectoire d'arrangements de temps parental suivie par chaque enfant entre la séparation de ses parents (ou une naissance hors union) et le treizième passage de l'enquête (ou jusqu'à ce que sa famille cesse de participer à l'enquête). Notons qu'on peut étendre le concept d'arrangement de temps parental aux passages où les parents ne sont pas encore séparés ; il faudra alors ajouter une sixième catégorie correspondant aux enfants ayant vécu continuellement avec leurs deux parents biologiques depuis leur naissance.

4.2.1 Limites de la classification

La typologie de temps parental définie à la section précédente représente un compromis entre données disponibles et informations souhaitées. Puisque l'ÉL-DEQ ne disposait pas d'un calendrier de temps parental (voir section 3.1.3), il a fallu élaborer une typologie à partir d'une série de questions sur la résidence de l'enfant et les contacts parent-enfant. Ces questions et leurs choix de réponse n'étaient toutefois pas uniformes : non seulement ont-ils été modifiés au fil du temps, mais, pour une raison que je m'explique difficilement, ils variaient aussi au sein d'un même passage de l'enquête pour différents sous-groupes d'enfants. C'est donc en quelque sorte la règle du plus petit dénominateur commun qui a dû prévaloir lors de l'élaboration de la typologie. Toutes les variantes des questions et des choix de réponse, ainsi que les catégories de temps parental correspondantes sont présentées à l'annexe A.

La conséquence la moins satisfaisante de cette situation est la constitution d'une vaste et hétérogène catégorie que j'ai nommée *résidence maternelle avec contacts père-enfant réguliers*. Dans cette catégorie, se retrouvent autant des enfants qui voient leur père un jour par mois que d'autres qui dorment chez lui une fin de semaine sur deux, voire deux ou trois jours par semaine. Comme il était souvent impossible de connaître la répartition exacte du temps parental lorsque le répondant déclarait une « garde partagée », seuls les parents ayant explicitement déclaré un partage égalitaire ont été placés dans la catégorie *double résidence*. L'établissement d'une meilleure typologie, avec une échelle plus progressive et des

catégories aux frontières plus nettes, aurait nécessité des outils de collecte à la fois plus uniformes et plus précis.

4.3 Imputation des valeurs manquantes

J'ai eu recours à l'imputation multiple pour combler trois types d'information manquante : les arrangements initiaux, les dates de transition entre arrangements, ainsi que certaines variables explicatives incluses dans les modèles analytiques. La méthode de l'imputation multiple constitue une avancée importante par rapport à celle de l'imputation simple ou aux méthodes traditionnelles de traitement des valeurs manquantes, dont la populaire suppression pure et simple des observations touchées (Acock, 2005 ; Johnson et Young, 2011).

Lorsqu'un répondant n'a pas pu ou voulu répondre à une question particulière qui intéresse un chercheur, on parle de non-réponse partielle. Une manière répandue de traiter cette non-réponse est d'exclure l'observation en question de l'échantillon (*listwise deletion* ou *complete-case analysis*). Cette façon de faire comporte cependant trois inconvénients majeurs : (1) elle réduit la taille de l'échantillon de travail et donc la puissance des analyses ; (2) elle peut biaiser les résultats si la non-réponse n'est pas aléatoire ; (3) elle laisse de côté tous les autres renseignements que le répondant a pourtant fournis. Imputer la valeur manquante, c'est-à-dire essayer de déterminer quelle aurait été la réponse fournie par le répondant s'il en avait effectivement donné une, est une manière de contrer ces problèmes. L'imputation ne se fait pas au hasard, elle prend en compte les caractéristiques connues de l'individu et la façon dont les individus qui lui ressemblent ont, eux, répondu à la question. En imputant une valeur manquante, on peut conserver l'individu dans l'échantillon de travail, donc limiter les problèmes de biais et utiliser les autres informations fournies par cet individu. Conserver les observations comportant des valeurs manquantes est particulièrement important lorsqu'on travaille avec de petites bases de données, tel que l'ÉLDEQ.

L'imputation simple consiste, comme son nom l'indique, à imputer une seule fois la valeur manquante. Par exemple, si le niveau d'éducation d'un père donné est manquant, on construira un modèle de régression qui déterminera que, compte tenu de ses autres caractéristiques, des caractéristiques de la mère et celles des

autres répondants, ce père a probablement obtenu un diplôme universitaire. Cette méthode a le défaut d'être trop « optimiste ». En effet, dans les analyses qui suivraient on considérerait ce père comme étant un diplômé universitaire comme les autres. Pourtant, on n'est pas complètement certain qu'il l'est réellement. . .

La méthode de l'imputation multiple cherche à tempérer ce problème en rajoutant une part d'incertitude dans l'analyse. Disons qu'on souhaite réaliser dix imputations, alors dix nouvelles bases de données sont créées contenant exactement la même information que l'originale. Sur chacune de ces dix bases, une imputation des valeurs manquantes est réalisée de façon indépendante. Il se pourrait très bien, pour reprendre le même exemple, que ce père se voie imputer le statut de diplômé universitaire dans six de ces bases, mais de diplômé du cégep dans trois et de diplômé du secondaire dans une. Par la suite, on exécute les modèles d'analyse de façon indépendante sur les dix bases de données. Les dix ensembles de résultats, tous légèrement différents en raison des imputations différentes, sont ensuite amalgamés en un seul. Les résultats finaux tiennent donc compte de l'incertitude liée aux valeurs imputées. C'est cette méthode que j'ai utilisée lorsque j'ai été aux prises avec des valeurs manquantes. Toutes les valeurs manquantes ont été imputées 25 fois, un nombre suffisamment élevé pour minimiser les possibilités de biais liées à l'imputation (Johnson et Young, 2011).

4.3.1 Arrangements initiaux

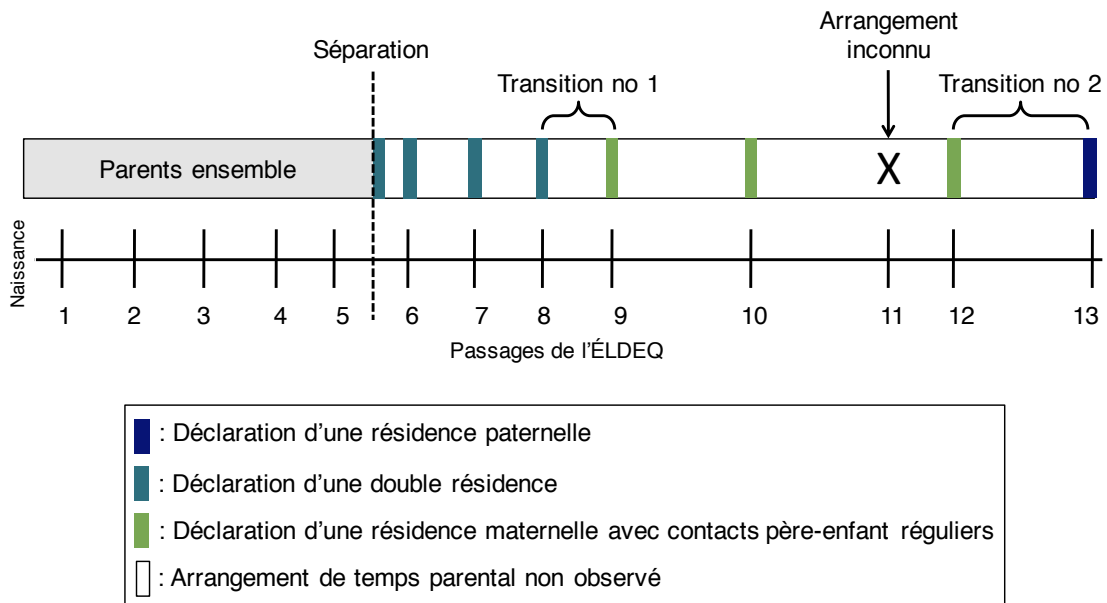
Il a été impossible de déterminer l'arrangement de temps parental initial de 8,1% des 830 enfants nés de mères sans conjoint ou dont les parents se sont séparés après la naissance. Pour certains d'entre eux, l'arrangement était partiellement connu, c'est-à-dire qu'on savait que l'enfant habitait chez sa mère, mais on ne pouvait pas déterminer la fréquence des contacts qu'il entretenait avec son père (2,8%). Dans plusieurs cas toutefois, l'arrangement était complètement inconnu (5,3%). Puisque l'arrangement initial est un déterminant majeur de la suite de la trajectoire de l'enfant, imputer les valeurs manquantes de cette variable était essentiel à la conduite des analyses. Les arrangements en vigueur au moment des passages de l'enquête n'ont fait l'objet d'imputation que s'ils étaient partiellement connus. S'ils étaient complètement inconnus, j'ai simplement considéré qu'il exis-

tait entre la mesure précédente et la mesure suivante un intervalle un peu plus long qu'à l'accoutumée.

4.3.2 Dates de transition entre arrangements

Le fait que les arrangements de temps parental ne soient observés qu'au moment de la séparation et des passages de l'enquête donne une forme très spécifique aux données disponibles. Pour chaque enfant dont les parents se sont séparés ou qui est né hors union, l'information sur le temps parental prend l'allure d'une série d'arrangements entrecoupée de longues périodes où l'arrangement demeure dans les faits inobservé (voir figure 4.1).

FIGURE 4.1 – Format de l'information disponible à propos des arrangements de temps parental dans l'ÉLDEQ (exemple fictif)



Avec ce genre de données, il est malheureusement impossible de savoir quand la transition entre deux types d'arrangements a eu lieu ; on sait uniquement que l'enfant était dans un arrangement x au temps t et dans un arrangement y au temps $t + 1$. En analyse de survie, on appelle *censure par intervalle* cette imprécision à propos du moment où la transition se produit – Courgeau et Najim (1995) préfèrent l'expression « biographies fragmentaires ». Cette forme de censure se distingue de la censure à gauche (l'événement s'est produit à une date inconnue

avant le début de la période d’observation) et de la censure à droite (l’événement ne s’est pas encore produit lorsque la période d’observation se termine). Ici, la transition se produit à une date inconnue entre deux bornes connues. Dans le cas représenté à la figure 4.1, une première transition a lieu entre les passages 8 et 9 et une seconde entre les passages 12 et 13.

Si la présence de censure par intervalle ou de *trous* dans les séries de données n’est pas nouvelle – c’est le lot de la plupart des mesures dans les enquêtes à passages répétées – elle prescrit l’utilisation de méthodes d’analyse généralement peu usitées en sciences sociales. En effet, la plupart des outils de l’analyse de survie, comme l’estimateur de Kaplan-Meier ou le modèle de Cox, ont été développés pour traiter le problème de la censure à droite et ne peuvent pas être utilisés en présence de censure par intervalle. De même, l’analyse de séquences n’est pas appropriée pour des trajectoires comportant de grandes périodes où l’état de l’individu est inconnu.

Il existe différentes façons de traiter ce problème. Un premier serait d’employer des techniques d’analyse développées spécifiquement pour prendre en compte la censure par intervalle (voir Zhang et Sun, 2010, pour une vue d’ensemble plus technique et Gomez et al., 2009, pour des exemples appliqués). Ces techniques sont cependant encore peu intégrées dans les logiciels d’analyse statistique les plus connus³⁵ et leurs propriétés statistiques n’ont pas encore été étudiées de façon extensive. Une solution alternative parfois employée est de simplement faire comme si la transition s’était produite au début, au milieu ou à la fin de l’intervalle. Il s’agit là en quelque sorte d’une forme d’imputation simple et elle comporte le même défaut : la date de transition imputée est analysée comme si elle était véritablement connue. De plus, cela vient réduire de manière substantielle la variance de la durée des épisodes. Encore une fois, j’ai choisi de traiter le problème en effectuant des imputations multiples : à 25 reprises, les dates de transition ont été imputées de façon aléatoire entre les deux bornes connues de l’intervalle. L’imputation multiple s’est déjà révélée être une façon simple et efficace de traiter la censure par intervalle (Chen et Sun, 2010). Des analyses préliminaires réalisées sur les courbes de survie du premier article ont montré que les résultats obtenus avec l’estimateur de Turnbull (1976), spécifiquement développé pour tenir compte de

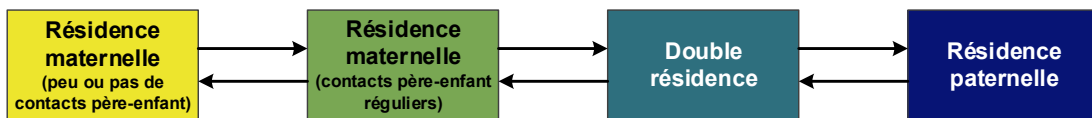
35. Seul le logiciel libre R propose des fonctionnalités en ce sens, SAS, Stata et SPSS ne le font toujours pas.

la censure par intervalle, et l'estimateur de Kaplan-Meier, en faisant l'hypothèse de transitions survenant au milieu des intervalles ou de façon aléatoire, sont très similaires et mènent aux mêmes conclusions [résultats non montrés].

Une hypothèse importante sous-tend le processus d'imputation : une seule transition peut survenir au cours de chaque intervalle. Autrement dit, on fait l'hypothèse que tous les épisodes, même de très courte durée, ont été enregistrés par la série de mesures transversales décrites plus haut et qu'il n'y a donc pas de transitions cachées (*hidden*) ou enchâssées (*embedded*) (voir Laditka et Wolf, 1998). Cette hypothèse a peu de chances de tenir en réalité et, par conséquent, la durée de chaque épisode est vraisemblablement surestimée alors que la fréquence des transitions est, elle, probablement sous-estimée. Rappelons toutefois que l'ÉLDEQ, avec ses treize passages en quinze ans, est probablement une des seules enquêtes dans le monde à offrir une aussi forte densité de mesures d'arrangements de temps parental, et donc que ces problèmes sont ici minimaux par rapport à ce qu'ils pourraient être dans une autre enquête longitudinale.

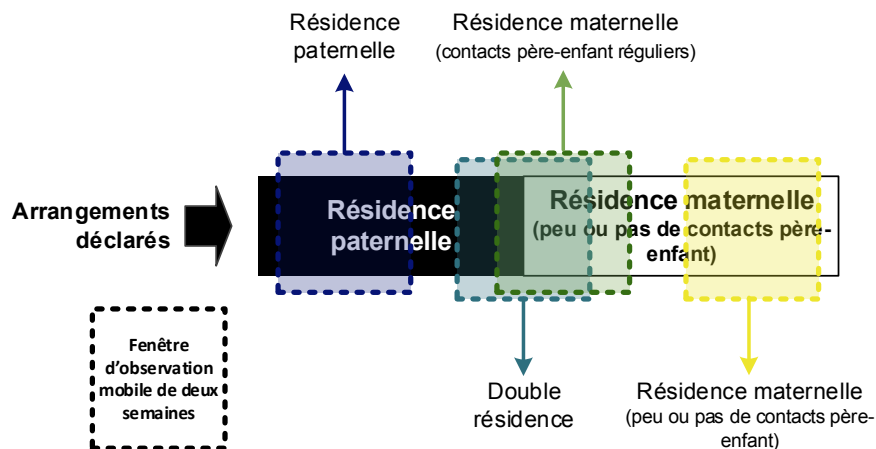
Une exception à la règle d'une transition par intervalle a été faite dans des circonstances particulières. Elle concerne les transitions entre des arrangements qui ne sont pas adjacents sur le continuum d'arrangements de temps parental ordonnés en fonction de la fréquence des contacts père-enfant (voir figure 4.2). Même si, entre deux passages successifs de l'ÉLDEQ, des transitions ont été observées entre chaque paire d'arrangements parmi ces quatre, j'ai fait l'hypothèse simplificatrice que le véritable processus de transition se déroule uniquement le long de ce continuum. Le fait que des transitions entre arrangements non adjacents aient été observées doit être mis sur le compte d'un enregistrement discontinu du processus. Cette hypothèse a été rendue nécessaire par le petit nombre de ce type de transitions qui conduisait à estimer, dans l'article 2 (chapitre 6), des probabilités de transitions à partir de très petits numérateurs.

FIGURE 4.2 – Continuum d'arrangements de temps parental ordonnés selon la fréquence des contacts père-enfant



Même si elle peut sembler restrictive, cette hypothèse d'un continuum peut facilement être soutenue théoriquement. En effet, contrairement à des événements comme les naissances ou les décès, les transitions entre arrangements de temps parental ne peuvent être mesurées de façon instantanée puisque ces arrangements sont eux-mêmes définis par rapport à une période de temps donnée (généralement de deux semaines ou d'un mois) qui permet de tenir compte de l'alternance entre les résidences et des profils de contact parent-enfant. En conséquence, même des changements apparemment drastiques, d'une extrémité à l'autre du continuum, peuvent être décomposés en une série de plus petits changements se déroulant dans l'axe du continuum. C'est ce que la figure 4.3 tente de représenter graphiquement. Soit, par exemple, une période de cinq semaines consécutives où l'arrangement de temps parental d'un enfant passe de *résidence paternelle* pendant les semaines 1 et 2 à *résidence maternelle sans contact père-enfant* au cours des semaines 3, 4 et 5. La période correspondant aux semaines 2 et 3 pourrait alors très bien être décrite comme une *double résidence*, alors que la période de deux semaines couvrant les semaines 2,5 à 4,5 pourrait être décrite comme une *résidence maternelle avec contacts père-enfant réguliers*.

FIGURE 4.3 – Exemple de décomposition d'une transition entre arrangements non adjacents sur le continuum

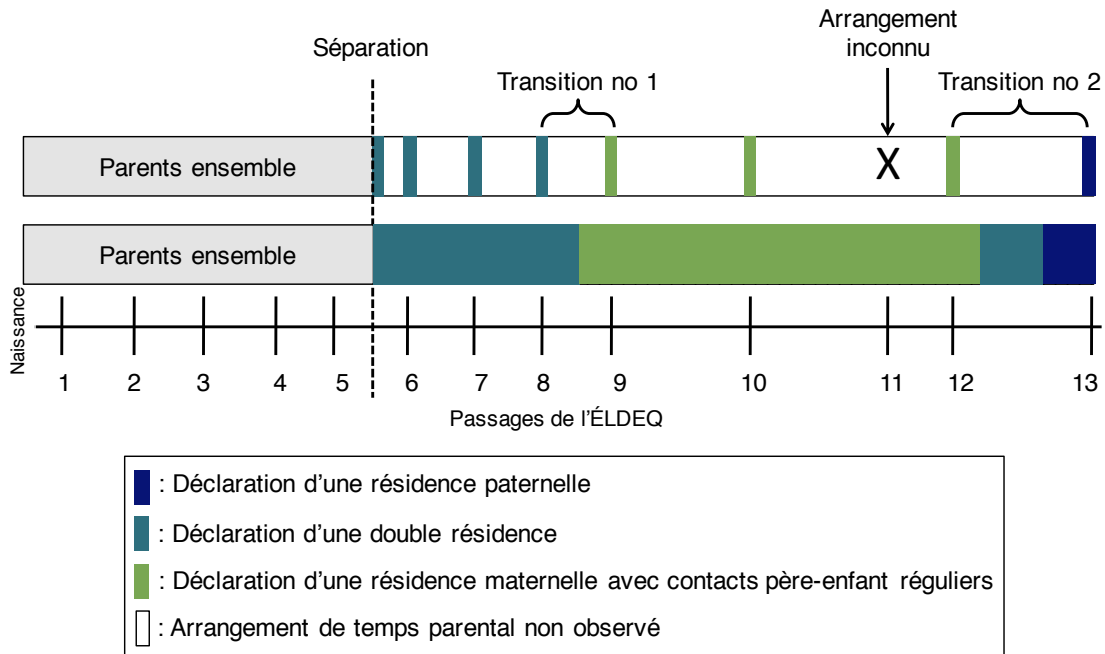


4.3.3 Reconstitution des trajectoires

Une fois les dates de transition entre arrangements imputées, il a été possible de reconstituer des trajectoires complètes. La figure 4.4 reprend la même information

que la figure 4.1 de la page 78, mais ajoute une représentation de la trajectoire suivant l'imputation. À noter : le court épisode de double résidence inséré dans la transition n° 2 pour tenir compte de la transition non adjacente entre le 12^e et le 13^e passage.

FIGURE 4.4 – Reconstitution des trajectoires complètes d'arrangements de temps parental à partir de l'information disponible dans l'ÉL-DEQ (reprise de l'exemple fictif de la figure 4.1)



Les trajectoires prennent la forme d'une séquence d'états – les arrangements de temps parental – occupés par l'enfant à chaque mois d'âge entre sa naissance et la fin de son observation par l'enquête. Cette fin d'observation, ou censure à droite, correspond au premier des événements suivants : décès de l'enfant ou de l'un de ses parents, premier épisode de résidence sans aucun parent biologique (ex. : enfant vivant avec des parents adoptifs ou d'accueil, ou encore avec des grands-parents), décrochage de l'enquête (36 % pour l'ensemble des événements précédents) ou treizième passage de l'enquête (64%). La durée d'observation moyenne est de 12,1 années sur les 15 couvertes par l'enquête. Comme dans la plupart des analyses longitudinales, je fais l'hypothèse que la censure n'est pas corrélée avec le processus analysé, conditionnellement toutefois à l'utilisation d'une pondération ajustée pour l'attrition (voir section 4.4).

4.3.4 Autres variables

Certaines dates de séparation ou de retour en union des parents biologiques, nécessaires à la reconstitution des trajectoires d'arrangements de temps parental, étaient aussi victimes de censure par intervalle. Elles ont été imputées de la même manière que les dates de transition entre arrangements de la section précédente. Les valeurs manquantes d'autres variables, qui jouent le rôle de variables explicatives dans les analyses, ont aussi été comblées par imputation multiple. Toutes les variables du tableau 4.1 ont été incluses dans le modèle d'imputation en plus des arrangements de temps parental aux différents temps de mesure et, en prévision de la construction d'un modèle de Cox dans le premier article, des estimations de la fonction de risque cumulative (*baseline cumulative hazard function*) et de l'indicateur de censure (White et Royston, 2009).

Le tableau 4.1 présente la proportion de valeurs manquantes (et donc imputées) pour chaque variable apparaissant dans les modèles des deux articles qui suivent. Cette proportion est relativement faible pour les variables correspondant à des caractéristiques de la mère (entre 0% et 4%), mais elle peut être beaucoup plus élevée pour celles du père, surtout lorsque c'est le père lui-même qui doit répondre aux questions pour que le renseignement soit valide, tel que les échelles de symptômes de dépression et d'appréciation de la parentalité (entre 12% et 14% de non-réponse parmi les couples séparés). Les variables mesurées près du moment de la séparation, comme le climat entre les parents et la date de la séparation, souffrent aussi beaucoup de non-réponse.

Même si la proportion de valeurs manquantes ne dépasse jamais 20% pour chacune des variables du premier article ou 4% pour celles du second article, la proportion d'observations pour lesquelles au moins une variable a une valeur inconnue atteint respectivement 35% et 8%. Ce sont là des observations que j'aurais dû laisser de côté si j'avais décidé de ne pas faire d'imputation et de réaliser l'analyse uniquement sur les cas complets. Une solution alternative, sous le scénario de non-imputation, aurait été de se résigner à exclure les variables les plus touchées par la non-réponse (ex. : le climat entre les parents lors de la séparation ou les échelles d'appréciation de la parentalité par le père), mais cela se serait fait au détriment de l'intérêt et de la pertinence des modèles d'analyse. On constate donc toute l'utilité d'une méthode comme l'imputation multiple pour éviter de réduire

TABLEAU 4.1 – Pourcentage de valeurs manquantes pour chaque variable de l'ÉLDEQ incluse dans les modèles analytiques des articles de la thèse

	Premier article ^a	Second article ^b
Carac. du couple ou de l'enfant		
Faible revenu avant la séparation	0	—
Type d'union des parents à la naissance	0	0
Climat entre les parents à la séparation	19,2	—
Sexe de l'enfant	0	0
Date de la première séparation des parents	12,6	4
Nombre de frères et sœurs (mêmes parents)	0	—
Arrangement de temps parental initial ^c	9,4	3
Caractéristiques de la mère		
Emploi avant la séparation	0,8	—
Plus haut niveau de scolarité terminé	0	0
Enfants d'une union antérieure	0	—
Langue maternelle	0	—
Âge à la naissance de l'enfant	0	—
Symptômes de dépression à 5 mois	0	—
Sentiment d'efficacité parentale	3,5	—
Affection/plaisir parental	2,8	—
Perception des qualités de l'enfant	3,1	—
Caractéristiques du père		
Emploi avant la séparation	0,6	—
Plus haut niveau de scolarité terminé	0	2
Enfants d'une union antérieure	0	—
Langue maternelle	0	—
Âge à la naissance de l'enfant	0	—
Symptômes de dépression à 5 mois	10,4	—
Sentiment d'efficacité parentale	10,7	—
Affection/plaisir parental	10,4	—
Perception des qualités de l'enfant	10,4	—
Au moins une valeur manquante	34,9%	8%
N	637	2115

^a Chapitre 5. Seulement les enfants dont les parents vivaient ensemble à la naissance et qui se sont séparés entre le 1^{er} et le 13^e passage de l'ÉLDEQ.

^b Chapitre 6. Tous les enfants, à l'exception des cinq dont le type d'union des parents à la naissance était inconnu.

^c Tous les cas complètement ou partiellement inconnus (voir section 4.3.1).

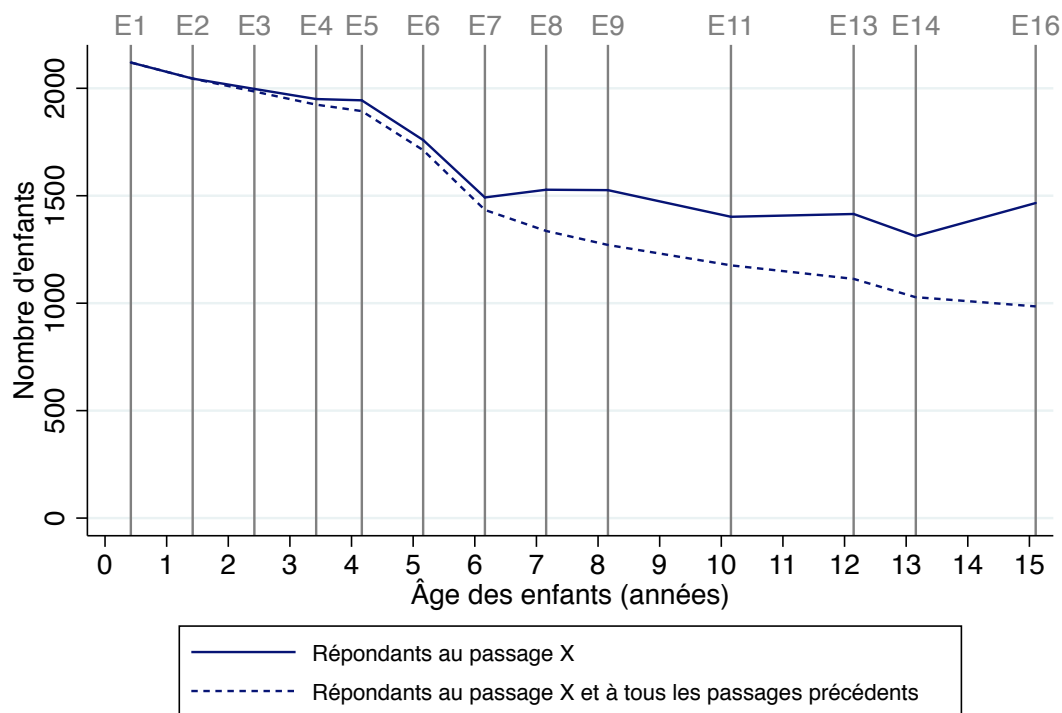
la taille de l'échantillon analysable tout en préservant les informations bel et bien fournies par les répondants et en réduisant les possibilités de biais.

4.4 Attrition et pondération

Comme toute enquête prospective, l'ÉLDEQ est soumise à un phénomène d'attrition. Parmi les familles ayant répondu au premier passage, certaines ont cessé de participer aux passages suivants. Les efforts répétés de l'équipe de l'ÉLDEQ ont fait en sorte que certains décrocheurs ont finalement accepté de participer de nouveau au projet, mais la taille de l'échantillon a inévitablement décliné au fil des ans. La figure 4.5 montre le nombre de répondants à chaque passage de l'enquête, peu importe s'ils ont aussi répondu aux passages précédents (ligne pleine), ainsi que le nombre de familles ayant participé de façon continue à tous les passages de l'enquête jusqu'à un passage donné (ligne pointillée). Au treizième passage (dénommé E16), on a réussi à recueillir de l'information auprès de 69% des 2120 familles originales, dont 46% qui ont répondu, au moins partiellement, à chacun des passages. Ce niveau d'attrition est similaire à celui qu'on retrouve dans d'autres grandes enquêtes prospectives (voir par exemple Pirus et Leridon, 2010, pour une comparaison de l'ÉLDEQ et de la *Millennium Cohort Study*).

Il est intéressant de noter que l'attrition est très faible au cours des cinq premières vagues de collecte, puis qu'elle s'accroît rapidement par la suite avant de ralentir de nouveau après le septième passage. Cela peut entre autres s'expliquer par la façon dont l'enquête a été conçue et expliquée aux parents. À l'origine, la mission de l'enquête était surtout d'étudier le développement des très jeunes enfants, une tranche d'âge pour laquelle encore peu d'informations étaient disponibles à l'époque. L'ÉLDEQ devait donc suivre les enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de cinq ans (1998-2002). Prévoyant le potentiel des données amassées durant la petite enfance pour expliquer la réussite scolaire au primaire et au secondaire, l'ISQ et les chercheurs impliqués de près dans l'enquête ont réussi à obtenir du financement pour une seconde phase (2003-2010), puis une troisième (2011-2015) et enfin une quatrième (2016-2023). La fin de la première phase correspond toutefois au départ d'un nombre important de participants qui n'ont pas voulu s'engager au-delà des cinq années initialement prévues.

FIGURE 4.5 – Taille de l'échantillon aux treize premiers passages de l'ÉLDEQ (1998-2013)



Note : Les barres verticales correspondent à l'âge moyen des enfants au moment de chacun des 13 passages de l'ÉLDEQ. Ces passages sont numérotés de E1 à E16 dans le jargon de l'ÉLDEQ, mais il n'y a pas eu de collecte de données à E10, E12 et E15.

L'impact de l'attrition sur les résultats peut être double : (1) puisque la taille de l'échantillon rapetisse, la puissance des analyses diminue ; (2) si l'attrition n'est pas aléatoire, c'est-à-dire si les décrocheurs n'ont pas, en moyenne, les mêmes caractéristiques que les familles qui maintiennent leur participation, les résultats peuvent être biaisés. Or, comme la non-réponse transversale, l'attrition est rarement aléatoire. Dans l'ÉLDEQ, les enfants provenant de ménages à faible revenu ou monoparentaux, ou encore dont la mère ne parle ni français ni anglais à la maison, est peu scolarisée ou jeune sont plus susceptibles de décrocher (Belleau et al., 2010 : 7).

Puisque l'objectif de l'ÉLDEQ est de produire des résultats qui puissent être inférés à l'ensemble de la population visée, il faut s'assurer que ceux-ci ne soient pas biaisés par l'attrition. La solution privilégiée par l'équipe de l'ÉLDEQ consiste à ajuster la pondération à chaque passage. La pondération de base, celle du premier passage, a été créée pour tenir compte de la probabilité de sélection dans l'échan-

tillon, c'est-à-dire pour tenir compte de la différence entre les caractéristiques de la population visée et celles de l'échantillon. Afin de maintenir la représentativité de l'échantillon, cette pondération de base est ajustée à chaque passage pour donner un poids plus grand aux répondants qui ont des caractéristiques similaires à celles des décrocheurs. Les pondérations sont construites à partir de données récoltées par l'enquête, mais aussi à partir d'informations extérieures relatives à la population transversale visée, principalement des données administratives du ministère de l'Éducation du Québec (Dion et Fontaine, 2014).

En somme, une série de pondérations transversales sont rendues disponibles pour analyser les données de l'enquête à différents passages. Dans une perspective longitudinale, ces pondérations peuvent être utilisées comme des poids qui varient dans le temps pour prendre en compte le fait que le nombre d'enfants dans la population qu'un enfant de l'échantillon représente est sans cesse modifié par le décrochage non aléatoire des autres enfants (Hajducek et Lawless, 2012 ; Lawless, 2003).

4.4.1 Pondération spécifique aux analyses de la thèse

En concevant les analyses de la thèse, j'ai fait face à une situation non prévue par les méthodologistes de l'ÉLDEQ et, en réaction, j'ai entrepris de créer mes propres variables de pondération sur un modèle similaire, mais nettement simplifié, à celui employé pour les poids officiels. La difficulté tient au fait que l'enquête continue de solliciter la participation de familles qui n'ont pas répondu à au moins un des passages précédents et donc qu'une part croissante des enfants participants à un passage donné peuvent être décrits comme des décrocheurs temporaires (voir l'écart entre les deux lignes de la figure 4.5). Lorsque vient le temps de reconstituer les trajectoires individuelles, le traitement statistique de ces décrocheurs temporaires est beaucoup plus complexe que celui des non-décrocheurs ou des décrocheurs définitifs :³⁶ que faire en effet de ces épisodes de décrochage ?

Soit un enfant fictif dont les parents ont répondu aux sept premiers passages de l'enquête, ont manqué les deux suivants, mais ont participé de nouveau à partir

36. Le décrochage « définitif » dont il est question ici est évalué du point de vue du treizième passage de l'enquête. Dans les faits, tant que l'enquête prévoira de nouvelles vagues de collecte, il sera impossible de déterminer si le décrochage est effectivement définitif ; un décrocheur aura toujours la possibilité de participer à un éventuel passage de l'enquête.

du dixième passage. L'équipe de l'ÉLDEQ aurait produit un poids pour cet enfant aux passages 1 à 7 et 10 à 13, mais pas aux passages 8 et 9 puisque l'enfant n'était pas présent à ce moment. Pourtant, l'information déclarée après la reprise de la participation à l'enquête suffit généralement pour retracer les grandes lignes de la trajectoire familiale pendant la période de non-participation, et ce, même si la date de certains événements reste imprécise. Ma posture analytique a été de reconstituer les trajectoires de temps parental de tous les enfants pour la durée la plus longue possible, c'est-à-dire jusqu'au dernier passage où une information sur le partage du temps parental était disponible, peu importe si l'information était disponible à tous les passages précédents. En conséquence, je me suis retrouvé dans une situation où je détenais de l'information sur certaines périodes de la trajectoire d'un enfant sans pouvoir l'utiliser dans mes modèles parce qu'aucune pondération ne me permettait de le faire.

Puisque l'équipe de l'ÉLDEQ déconseille fortement la publication d'estimations non pondérées, créer de nouvelles pondérations m'est apparu comme une solution valable à ce problème. Cette solution n'est toutefois pas parfaite puisque, contrairement aux méthodologistes de l'ÉLDEQ, je n'avais pas accès aux données administratives extérieures qui ont servi à calibrer leurs pondérations. Mes pondérations sont donc entièrement basées sur les variables disponibles dans l'enquête et devraient permettre d'assurer la cohérence longitudinale de l'échantillon, un peu moins sa représentativité transversale. J'ai créé les pondérations en partant du principe de la probabilité inverse de censure (*inverse probability of censoring weights*, IPCW), c'est-à-dire que, à chaque passage, j'ai utilisé un modèle logit pour évaluer la probabilité d'avoir de l'information sur l'arrangement de temps parental d'un enfant compte tenu des caractéristiques démographiques et socio-économiques de sa famille. J'ai ensuite multiplié la pondération de base par l'inverse de cette probabilité pour obtenir une série de nouvelles pondérations, c'est-à-dire une nouvelle pondération pour chacun des passages à l'exception du premier. Rappelons que la pondération de base est la pondération officielle du premier passage de l'enquête qui corrige pour la non-réponse à ce passage, c'est-à-dire pour les différences entre les caractéristiques de la population visée et celles de l'échantillon qui a effectivement répondu au premier passage. Les caractéristiques prises en compte lors de la création des nouveaux poids incluent : le sexe de l'enfant, le type d'union des parents à la naissance, le statut de faible revenu à chaque

passage, le fait que les parents soient séparés avant un passage donné, le statut d'immigrant de la mère ainsi que la langue maternelle, le diplôme le plus élevé, l'âge à la naissance, l'activité sur le marché de l'emploi, le plaisir parental et le niveau de symptômes de dépression des deux parents.

Dans le but d'évaluer visuellement ces nouveaux poids, j'ai juxtaposé à la figure 4.6 des estimations effectuées avec différentes pondérations. Les variables représentées ont toutes été mesurées lors du premier passage : proportions de garçons, de naissances hors union, de mères immigrantes, de ménages avec un revenu insuffisant et de pères ayant des enfants d'unions antérieures ainsi que l'âge de la mère à la naissance. Sur chaque sous-figure, le tireté noir correspond à l'estimation effectuée avec la pondération de base ; c'est cette valeur que mes variables de pondération « maison » visaient à reproduire à partir des sous-échantillons d'enfants toujours présents à chacune des vagues suivantes. En comparaison, les estimations réalisées avec les poids transversaux « officiels » fournis par l'ÉLDEQ ainsi que les estimations non pondérées sont aussi représentées.

L'effet de l'attrition sur la représentativité de l'échantillon est bien visible si l'on compare l'estimation de référence aux estimations non pondérées (ligne fondée pleine), en particulier dans les quatre premières sous-figures. Par exemple, les mères immigrantes, déjà sous-représentées lors du premier passage, cessent de participer à l'enquête en nombre proportionnellement plus grand que les mères nées au Canada (sous-figure 4.6c). Les pondérations officielles (lignes vertes/gris moyen), tout comme celles que j'ai construites (lignes jaunes/gris pâle), sont généralement capables de limiter cet effet parce qu'elles donnent un poids plus élevé aux répondants qui ont des caractéristiques similaires à celles des décrocheurs. Dans toutes les situations, à l'exception des derniers passages pour l'âge de la mère (figure 4.6f), mes pondérations maison préservent la cohérence longitudinale des estimations aussi bien sinon mieux que les pondérations officielles. Rappelons toutefois que les premières, contrairement aux secondes, ne tiennent pas compte des sorties de la population cible de certains enfants (décès ou émigration permanente) et d'informations supplémentaires concernant la population cible en provenance de sources extérieures à l'enquête (données administratives).

J'utilise la série de nouvelles pondérations transversales dans les analyses des deux chapitres suivants de la même manière que je l'aurais fait avec les pondérations publiées par l'ÉLDEQ. Mentionnons toutefois d'emblée que l'écart entre les

FIGURE 4.6 – Comparaison des estimations d’une sélection d’indicateurs, sans pondération, avec les pondérations fournies par l’enquête et avec les pondérations créées spécifiquement pour la thèse. Treize premiers passages de l’ÉLDEQ (1998-2013).

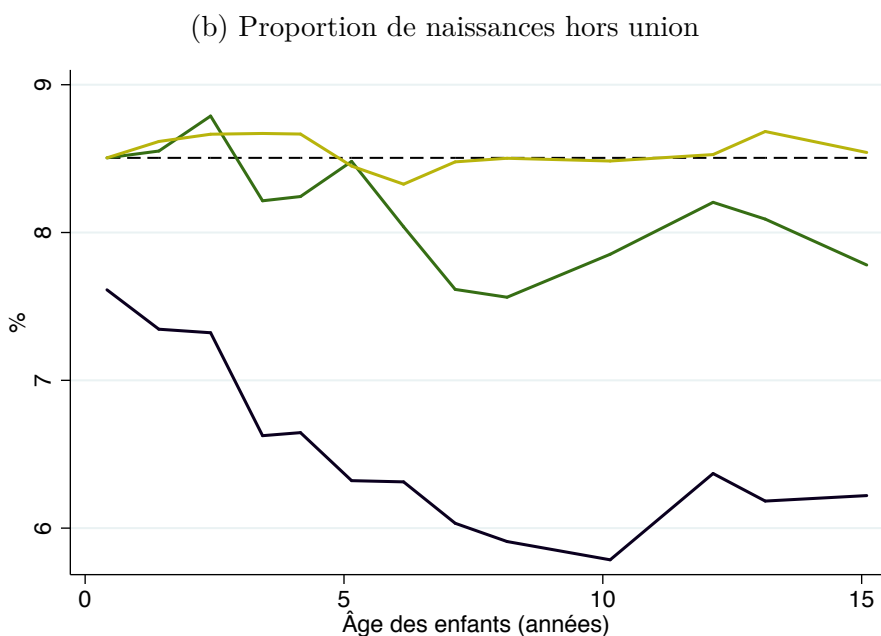
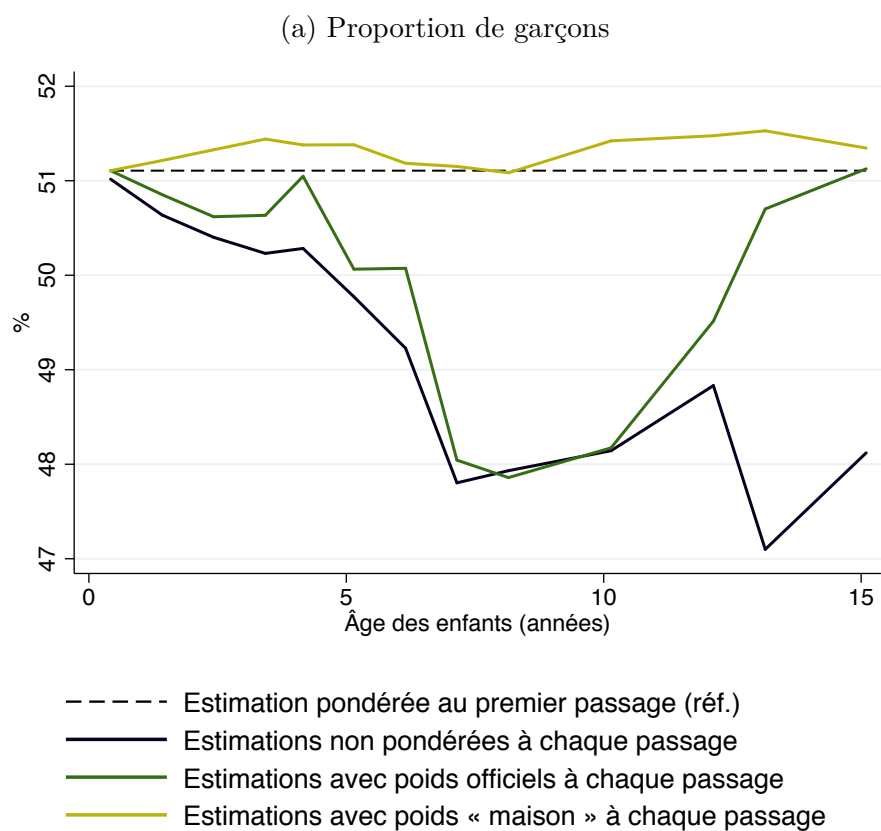
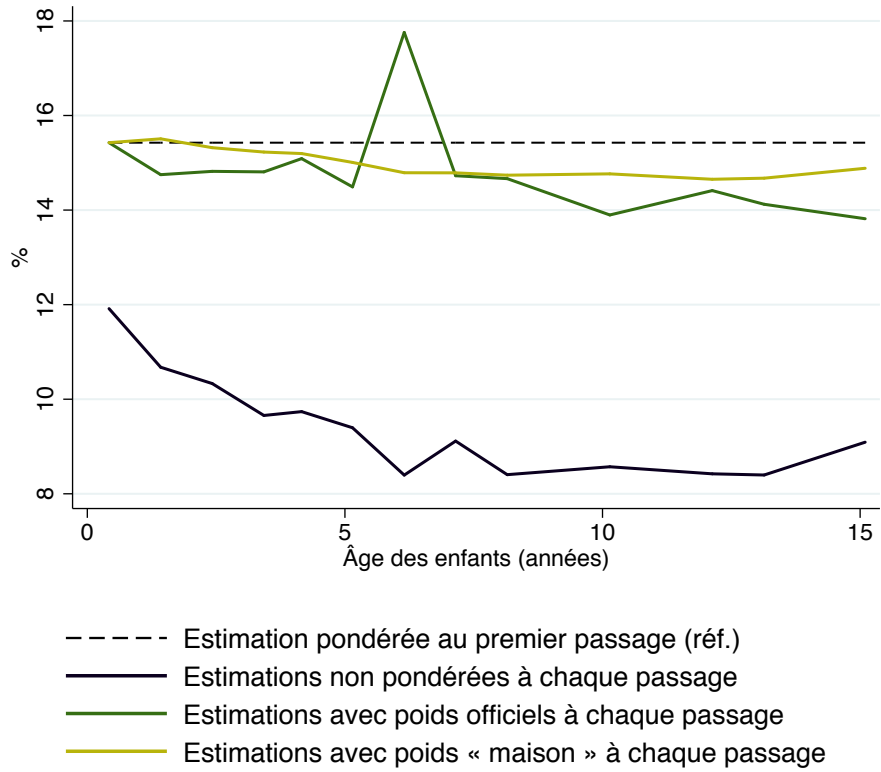


FIGURE 4.6 – Suite

(c) Proportion d'enfants dont la mère est immigrante



(d) Proportion de ménages dont le revenu était insuffisant à 5 mois

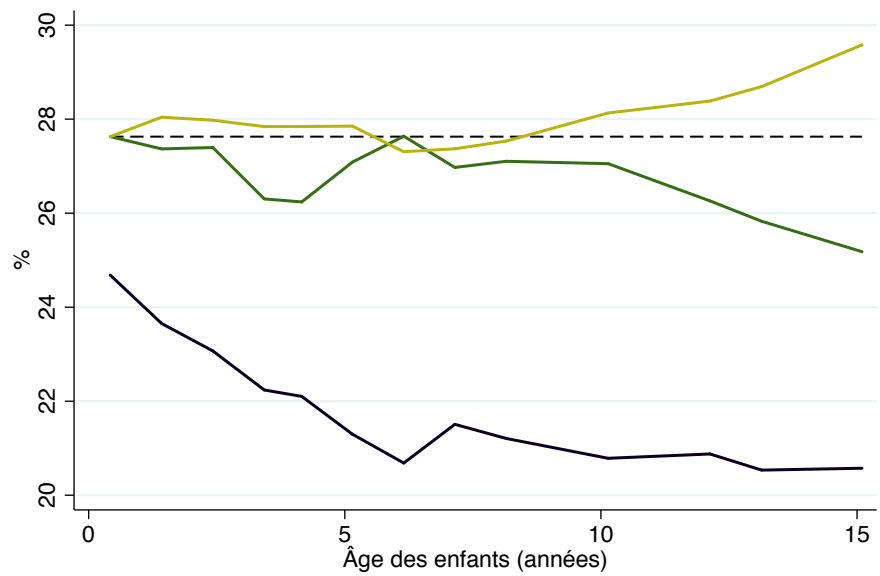
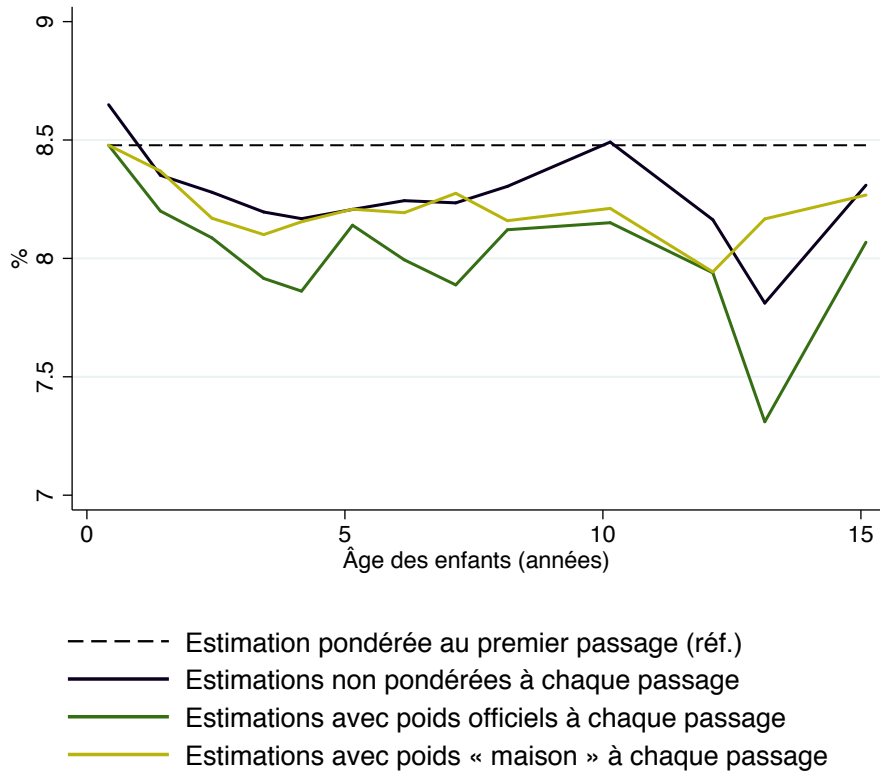
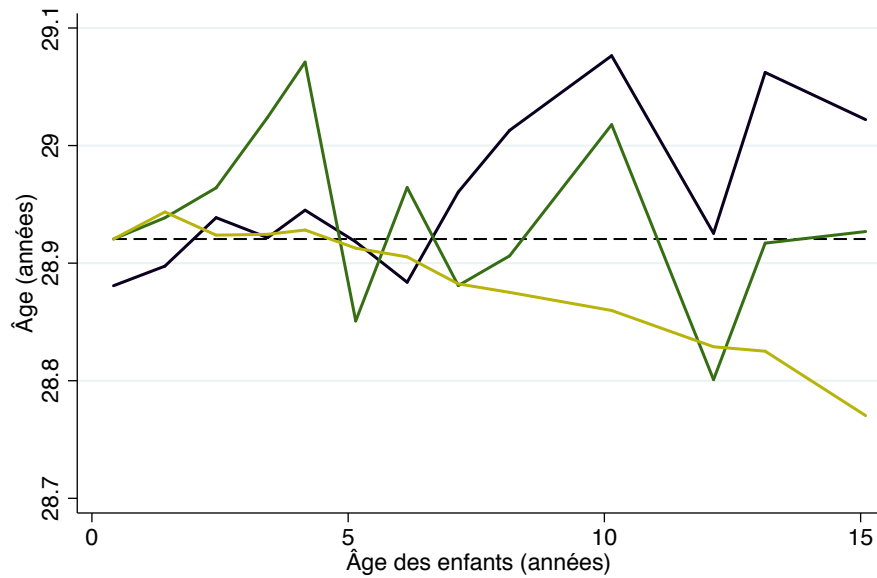


FIGURE 4.6 – Suite

(e) Proportion dont le père a des enfants d'une union antérieure



(f) Âge de la mère à la naissance de l'enfant



estimations obtenues par cette procédure de pondération statistiquement rigoureuse, mais complexe, et les estimations pondérées plus simplement avec les poids de base de l'enquête, ou même avec les estimations non pondérées, sont faibles en contexte multivarié.

4.5 Note sur les tables de survie multiétats

Le second article, au chapitre 6, fait usage de tables de survie multiétats longitudinales afin d'estimer la quantité moyenne de temps que les enfants peuvent espérer passer dans les divers arrangements de temps parental. Ce procédé est utilisé pour décrire de quoi aurait eu l'air le parcours de la cohorte ÉLDEQ *en l'absence d'attrition*. Les détails de la méthode d'estimation sont présentés à l'annexe B, mais j'ai crû bon rappeler ici les deux grandes étapes du processus : (1) l'estimation des probabilités de transition entre arrangements, par âge, à partir des données de l'ÉLDEQ, et (2) la construction des tables proprement dites à partir de ces probabilités.

Traditionnellement, l'estimation des probabilités de transition pour la construction de tables démographiques se fait tout simplement en divisant, à chaque âge, le nombre de personnes ayant connu l'événement par le nombre de personnes à risque de le connaître. Ces estimations sont habituellement basées sur de vastes bases de données, tels l'état civil ou les recensements, ce qui garantit d'avoir de gros numérateurs et d'immenses dénominateurs et, donc, des probabilités stables d'un âge à l'autre. Dans le cas d'enquêtes, et a fortiori d'une petite enquête comme l'ÉLDEQ, la taille échantillonnale n'assure généralement pas cette stabilité des probabilités. Il est alors préférable d'estimer les probabilités de transition par âge en passant par un modèle de régression (Cai et al., 2010). Un modèle a l'avantage de lisser les probabilités tout en prenant en compte le rôle de la pondération et, si nécessaire, celui de variables explicatives.

La différence entre données de recensement et d'état civil d'un côté et données d'enquête de l'autre tient aussi à leur variabilité. Les méthodes classiques d'estimation de tables démographiques, qui utilisent le premier type de données, font généralement fi de l'incertitude entourant l'estimation des taux et probabilités de transition. On juge en effet que cette variabilité est négligeable en raison de la

taille très élevée des échantillons sur lesquels repose l'estimation. Avec des données du second type, il peut être plus risqué d'ignorer la variance des paramètres. On doit pouvoir reporter l'incertitude liée à la mesure des probabilités aux indices de la table qui en découlent, comme les espérances de vie et les fonctions de séjour. Pour évaluer le niveau d'incertitude associé aux indices des tables du chapitre 6, j'ai eu recours à des simulations de type Monte-Carlo. Les étapes du procédé sont aussi décrites à l'annexe B.

Une fois les probabilités de transition estimées, il a fallu construire de nombreuses tables de survie multiétats. Or, comme c'était le cas pour la censure par intervalle, peu de logiciels d'analyse statistique généralistes proposent des fonctionnalités pour l'estimation de telles tables. Willekens (2014) a récemment développé un progiciel (ou *package*) en R, nommé *Biograph*, qui permet d'avoir recours aux fonctionnalités d'autres progiciels de R pour l'estimation de taux de transition et de tables de survie. Toutefois, aucun de ces programmes n'autorise la pondération des observations. Afin de pouvoir utiliser directement les résultats de modèles de régression pondérés et gérer plus facilement les simulations, j'ai donc dû coder mon propre programme (que j'ai appelé **mslt**) pour automatiser la construction des tables de survie. La programmation de ce progiciel, comme toutes les analyses de la thèse, a été réalisée avec le logiciel Stata. Les détails de sa conception et de son fonctionnement, y compris sa syntaxe complète, sont présentés à l'annexe C. Avec les mêmes probabilités de transition, les résultats obtenus grâce à **mslt** sont exactement les mêmes que ceux produits par *Biograph*.

Chapitre 5

With whom do children live after separation ? And for how long ?

David Pelletier, Solène Lardoux et Yentéma Onadja

Contribution respective des coauteurs:

- David Pelletier: conception du projet, analyses statistiques et rédaction.
- Solène Lardoux: participation à la conception du projet et relecture.
- Yentéma Onadja: analyses statistiques préliminaires et relecture.

5.1 Abstract

Factors associated with the sharing of children’s time between parents after separation (informal parenting-time arrangements or court-ordered custody arrangements) are often studied with cross-sectional data that do not allow for a clear understanding of the effect of time since separation on the distribution of arrangements. To overcome this limitation, we use data from a thirteen-wave cohort survey representative of children born in the Canadian province of Quebec in the late 1990’s. Looking at children’s early postseparation trajectory, we modeled two processes separately: (1) the formation of an initial parenting-time arrangement at separation; (2) the duration of this initial arrangement in the months and years following separation. We found that along with socioeconomic and demographic characteristics, parental conflict and early enjoyment of parenting by fathers are associated with the establishment of arrangements. We also found that initial arrangements are not all equally stable. Factors associated with their duration are less easy to pinpoint but parents’ educational attainment is an important one. We discuss what the (in)stability of arrangements means for research on the welfare of children and on postseparation parenting-time (or residential, or custody) arrangements in general.

5.2 Introduction

Since the 1970’s, parent-child relationships after separation or divorce have been the focus of increasing social, legal, and academic attention. For the most part, however, the multidisciplinary literature on the subject employs a very static view of such relationships. Research on family characteristics associated with postseparation custody, residence or contact arrangements, in particular, usually analyze arrangements measured at only one point in time. Very few studies ever discuss the changes – or even the possibility of change – made to those arrangements, nor the factors associated with their stability.

Studies of the association between family characteristics and postseparation parenting arrangements generally fall into two main temporal approaches. The first one focuses on the early period following separation and is often concerned with legal processes and concepts. They either investigate custody arrangements

set up at divorce (Cancian et al., 2014) or residential arrangements set up at separation (Juby et al., 2005a) and they use data collected during the divorce process or very shortly afterwards (court records or survey data). In the second approach, timing is less critical. Researchers use population-based or separation-specific cross-sectional survey data to look at de facto arrangements at random time points after separation. They either study residential arrangements (Kitterød and Lyngstad, 2012), child contact with nonresident fathers (Cooksey and Craig, 1998), or parenting-time arrangements (Smyth, Qu, and Weston, 2004).

While those two subsets of studies are essentially interested in the same issue and arrive at similar conclusions, they cannot be compared directly because they capture different portions of families' postseparation trajectories. This reveals the existence of two closely related but distinct processes that are confounded in cross-sectional studies: (1) Establishing an initial parenting-time arrangement at separation and (2) Maintaining this arrangement through time.

The main goal of this article is to disentangle those two processes by closely following their sequential ordering and by identifying the relevant factors in each. To this end, we use data from a thirteen-wave cohort survey whose sample is representative of children born in the Canadian province of Quebec in the late 1990's. Moreover, because we use cohort data, we can address yet another issue regarding temporal ordering: our predictors of the establishment of initial arrangements were almost all measured prior to parental separation, not concurrently to or after the arrangements as is usually the case in cross-sectional studies.

5.3 Background

5.3.1 Custody, Residence, and Parenting Time

The multidisciplinary nature of the research on children postseparation living arrangements means that it involves a diversity of concepts and expressions that can hinder comparisons across studies. In this particular study, we are less concerned with concepts linked with the administration of justice than with those relevant for the measure of de facto practices.

Note that despite their respective names legal custody – the right of parents to be involved in important decisions concerning their minor children (education,

health, religion, etc.) – and physical custody – the provision of daily care, including housing – are both *legal* in the sense that they both result from judicial decisions, whether they were agreed upon by parents or enforced by the courts. In practice, however, judicial decisions are not always respected. In Maccoby and Mnookin’s (1992) study, for instance, about half of children under a shared physical custody order actually lived with only one of their parent.

Because of this noncompliance, other expressions are employed to describe actual practices. *Residence* identifies the place where a child lives after separation, regardless of the existence of any legal order, formal or informal agreement (Maccoby and Mnookin, 1992). Parents can be the resident or the nonresident parent. *Dual residence* describes a situation in which children alternate between their father’s and mother’s homes, potentially equally, and in which both parents can be qualified as resident parents. *Contact*, on the other hand, usually describes the quantity and nature of time children spend with their nonresident parent.

Finally, *parenting-time arrangements* (sometimes *care-time arrangements*) is a useful concept because it accounts for residence as well as contact within the same framework. Indeed, even though the issues they tackle are very similar, there seems to exist an artificial divide between studies on contact, focused on the typical resident mother/nonresident father pair, and studies on residence, developed around the triad of mother-, dual-, and father-residence arrangements. Whereas the former type of studies leaves out an increasing share of fathers (all full-time or part-time resident fathers), the latter blurs the massive heterogeneity of contact frequency among children classified in the same residential group. We argue that research on a continuum of parenting-time arrangements that includes cases of dual residence alongside cases of exclusive residence with various levels of contact with the nonresident parent is a preferable approach. Existing examples use either a continuous variable, such as the proportion of time spent with the father (e.g. Swiss and Le Bourdais, 2009), or ordered classifications (e.g. Smyth et al., 2004).

5.3.2 Previous Findings on Family Characteristics

Studies conducted in North America, Australia, and Western Europe have identified several factors associated with parenting arrangements³⁷ established at separation or to those found at a later moment. We sorted relevant factors into five interdependent and nonexclusive groups: (1) Availability of time and resources for parenting; (2) Desire and competence for parenting; (3) Relationship dynamics between former partners; (4) Characteristics of children; (5) Cultural, social, and institutional norms about parenting.

Availability of Time and Resources for Parenting

In order to play their role as parents after separation, mothers and fathers need to possess the necessary resources to do so. Income, employment status, work schedule, previous family obligations, health status, etc. can all be conceived as indicators of these resources. Studies have consistently found that mothers and fathers with high income are more likely to share physical custody (Cancian et al., 2014; Donnelly and Finkelhor, 1993; Seltzer, 1990), residence (Juby et al., 2005a; Maccoby and Mnookin, 1992), or parenting time (Cashmore et al., 2010; Weston et al., 2011). Dual residence is indeed more expensive; it entails higher costs for housing and transportation between homes but also a doubling of certain material possession, such as clothes or toys, as well as an often unprofitable division of governmental allocations (Bartfeld, 2011). More affluent parents are thus more likely to try it, but shared parenting is present in every income strata (Maccoby and Mnookin 1992).

The relationship with labour-market participation is less straightforward. Mother residences are more likely when traditional, male-breadwinner couples separate whereas dual residences are more likely for former dual-earner families (Cancian et al., 2014; Juby et al., 2005a; Smyth et al., 2004). It would seem that mothers who have higher time constraints because they are actively engaged in the labour market favour shared parenting or are more willing to accept it. The time aspect of work often plays out differently for fathers; they are less likely to share parenting or have primary custody if they are unemployed (Cashmore et al.

37. We included in our review studies focusing either on physical custody, residence or parenting time, not those interested only in legal custody arrangements.

2010; Maccoby and Mnookin 1992) or working only part-time (Le Bourdais, Juby and Marcil-Gratton, 2002). Other work-related factors may also be important, especially regarding the fathers' involvement. Fathers with inflexible or atypical working schedules are, for instance, less likely to be engaged in parenting after separation (Juby et al., 2005a; Melli and Brown, 2008; Smyth et al., 2004); professionals and managers are more likely to do so than manual workers (Maccoby and Mnookin, 1992; Melli and Brown, 2008). Much smaller differences were found on these aspects for mothers.

Many other factors could affect parents' time and resources availability for parenting. One that is rarely considered is the parents' physical and mental health. In one of the few studies that look into the issue, Juby et al. (2005a) found a marginally significant difference between Canadian mothers showing signs of depression prior to separation and those that did not. The former were more likely to establish a dual-residence than a mother-residence arrangement at separation. Finally, dual residence was identified as less common for parents, especially fathers, who have children from a previous union (Cancian and Meyer, 1998; Maccoby and Mnookin, 1992).

Desire and Competence for Parenting

Independently of resource availability, mothers and fathers may feel that parenting is a crucial aspect of their identity and that they do not wish to relinquish all or part of it to the other parent. At the opposite end of the spectrum, some parents may feel that they do not possess the necessary skills or desire to parent alone on a day-to-day basis, without the mediating presence of the other parent. Fathers who said they were happy to have children, who described themselves or who were described by their former partner as involved in child rearing and domestic tasks prior to separation are more likely to continue to do so after separation (Beaudry et al., 1993; Juby et al., 2005a; Le Bourdais et al., 2002; Maccoby and Mnookin, 1992). Questions about the mother's involvement are less often asked in surveys, but when they are, results are either not significant (Maccoby and Mnookin 1992) or similar to those of fathers (Weston et al., 2011). In Australia, for instance, Weston et al. (2011) found that the more parents were involved in childcare before separation, the more time they spent with their children after

separation. Shared parenting was thus more common when mothers or fathers were described by their former spouse as being in the middle of the involvement scale. Finally, hints of an intergenerational transmission of father care have been found among French fathers: those who have more frequent contact with their own father are also more likely to keep some contact with their children after separation (Régnier-Loilier, 2015).

Relationship Dynamics Between Former Partners

The way former partners feel about each other at separation and shortly afterwards is assuredly an important predictor of their choices and behaviours regarding residence and contact. Parents who are able to reach an agreement outside the legal system are more likely to implement dual residence (Juby et al., 2005b; Weston et al., 2011); Those who had exclusive custody of their children at separation have sometimes been considered more hostile toward their former partner by survey interviewers (Maccoby and Mnookin 1992). Similarly, parents who declare poor relationship quality or conflicts with their former partner are less likely to be in dual-residence arrangement (Sodermans et al., 2013), and fathers in these couples are more likely to lose contact with their children (Cashmore et al. 2010; Weston et al. 2011). Likewise, parenting time is more equally shared when parents declare less experience of physical hurt or safety concerns (Weston et al. 2011).

Another pertinent indicator of relationship dynamics is the marital status of parents at the birth of children or at separation. Children born to unmarried parents in the U.S. (Amato, Meyers, and Emery, 2009; Cheadle et al., 2010) and Australia (Cashmore et al. 2010; Weston et al. 2011) tend to have fewer contacts with their nonresident fathers and to live less often under a shared parenting arrangement. These studies, however, amalgamate children born to cohabiting parents to those born outside a union; in Norway (Skevik, 2006) and Canada (Juby et al., 2005a; Swiss and Le Bourdais, 2009), no differences were found between formerly married or cohabiting parents regarding contact or residence.

Characteristics of Children

Characteristics of the former couple's children may influence how parents envision short- and long-term living dynamics with them. The sex of children is

often identified as an important predictor of living arrangements after separation though it is not significant in all analyses (Donnelly and Finkelhor, 1993; Juby et al., 2005a; Kitterød and Lyngstad, 2012; Le Bourdais et al., 2002; Sodermans et al., 2013). When it is, boys (or all-male sibships) are more likely to see their father often (Cheadle et al. 2010; Swiss and Le Bourdais 2009) or to be living with him part- or full-time (Cancian and Meyer, 1998; Cancian et al., 2014; Maccoby and Mnookin, 1992). Parenting-time differences relative to the number of children are usually not significant (Cancian et al., 2014; Seltzer, 1990; Sodermans et al., 2013), but one-child (Maccoby and Mnookin 1992) or two-children families (Juby et al., 2005a) have sometimes been found more frequently among dual-residence families.

Findings about children's age are much more robust across studies. At every age, a majority of children live with their mother but this is especially the case for very young children, typically those under three years. Older children are more likely to reside part- or full-time with their fathers but the relationship is not linear. Children of primary-school age are more likely to be in a dual-residence arrangement than younger or older ones (Cancian et al. 2014; Cashmore et al. 2010; Melli and Brown 2008; Smyth et al. 2004; Sodermans et al. 2013; Weston et al. 2011). Adolescents are the ones most likely to be living with their father, especially so if they are boys (Maccoby and Mnookin 1992).

Cultural, Social, and Institutional Norms about Parenting

Notwithstanding their personal competence or desire for parenting, parents may hold different notions of what constitute the proper, more beneficial role of mothers and fathers in a child's life, either during or after the end of the parental union. They may wish to act in accordance with those beliefs when deciding where the child is going to live after separation. Those values vary widely across individuals but they may be more similar within social and cultural groupings such as those based on a shared educational trajectory, mother tongue, national origin, urban or rural context, age, period or cohort groups.

A growing proportion of divorcing or separating parents are opting for shared physical custody (Seltzer 1990; Cancian et al. 2014) or dual residence (Juby et al., 2005b; Sodermans et al., 2013). As young parents were socialized in their

role when shared parenting was becoming a more acknowledged possibility, they could be more prone than older parents to initiate it. Some researchers do find a higher incidence of shared parenting among younger parents (Beaudry et al. 1993; Cancian et al. 2014) but others have found no age difference (Cancian and Meyer 1998; Cashmore et al. 2010) or nonlinear relationships (Juby et al., 2005a).

Several studies in the U.S. have looked into racial and ethnic differences and generally found that white children are more likely to keep contact with their father after separation than Black and especially Hispanic children (Furstenberg et al., 1983; King, Harris, and Heard, 2004), but some studies have found more contact for Black children in multivariate analysis (Amato et al., 2009). Much less is known about differences in residential arrangements, only that in the 1990's non-White children in the U.S. were more likely to be in shared custody (Donnelly and Finkelhor, 1993). In Canada, native-born parents tend to favour dual residence (Cyr et al., 2011) and children of native-born mothers to have more frequent contact with their nonresidential father than those of immigrant mothers (Juby et al., 2007).

Finally, high parental education has consistently been identified as a predictor of shared parenting and, to a lesser extent, of more frequent father-child contact (Cheadle et al. 2010; Furstenberg et al. 1983). For dual residence, both parents' educational attainment seem very important (Cashmore et al., 2010; Donnelly and Finkelhor, 1993; Maccoby and Mnookin, 1992; Racusin et al., 1989; Smyth et al., 2004; Weston et al., 2011), but especially the father's (Juby et al., 2005a; Melli and Brown, 2008; Sodermans et al., 2013).

5.3.3 Changes to Initial Arrangements

Cross-sectional analyses point toward a gradual disengagement of fathers over the years following separation. Dual residence arrangements, for instance, are less frequent the longer the parents have been separated (Cashmore et al., 2010; Kitterød and Lyngstad, 2012; Marcil-Gratton and Le Bourdais, 1999). The same was found for contact with nonresident fathers (Juby et al. 2007). The first two years after separation or divorce appear especially critical for father-child contact (Furstenberg et al. 1983). Because they are cross-sectional, however, these results could also have been found if there was a strong cohort or period

effect towards more involvement from recently separated fathers. In short, time dependent changes and the factors associated with them can only be identified using longitudinal data.

As the few longitudinal studies that have looked into the dynamics of parenting-time arrangements have focused on describing rates and directions of change, we actually know very little about the factors associated with change. Maccoby and Mnookin (1992), again, found that higher income and education levels meant more stable dual residences and increases in nonresident father-child contact. They also identified gender differences: the frequency of overnight visits with nonresident fathers remained stable for boys but decreased slightly for girls over the three and a half years of their survey. In the same vein, girls were found to be less likely to transfer to (Juby et al., 2005b) or to remain in (Cloutier and Jacques, 1998) father residence than boys.

Having children from a previous union has been associated with a decrease in father-child contact over time as were mother's new unions (Juby et al. 2007). Other researchers, however, have found no association with parents' remarriage (Cheadle et al. 2010) or found that the effect associated with remarriage had more to do with the mother's relocation than with remarriage itself (Maccoby and Mnookin 1992). When the quality of the relationship between separated parents is constantly good, arrangements tend to remain unchanged, whereas children are more likely to spend increasingly more time with their mother if the relationship is bad or deteriorating (Qu et al., 2014). And of course, a major constraint of stable shared parenting is that parents have to live near each other and continue to do so for a long period. Not surprisingly then, when distance between the parents' households increases, the amount of dual residences and father-child contacts decrease (Maccoby and Mnookin 1992).

5.3.4 Specificities of Quebec's Family Regime

For social and historical reasons deriving in part from the French origin of its population and legal system, Quebec's family regime (the set of family-related laws, behaviours, opinions, etc.) differs in some respects from that of other Canadian provinces or American states. Either from a legal or de facto perspective, shared parenting after separation is more common in Quebec. The issue

of awarding legal custody, for instance, is moot; both parents always exercise it jointly whatever their marital and residential circumstances. Indeed, since 1977 the province’s Civil Code stipulates that both parents, regardless of their marital status, have *parental authority* (a concept akin to legal custody under the common law) over their children from their birth until their majority. Parents can only be deprived of this authority for grave reasons and separation is not one of them. That parents live apart only brings about the question of a child’s physical custody. The Code does not define, nor allude to, any kind of custody arrangement, simply stating that decisions concerning the physical custody of children should be made “in the interest of the child after fostering the conciliation of the parties” (Code civil du Québec, 1991). Regarding actual residence, Quebecois children with separated parents in the 1990’s were over three times as likely as other Canadian children to be in a dual-residence arrangement, controlling for several socioeconomic and demographic characteristics (Juby et al., 2005a).

Another specificity of Quebec’s family regime is the very high prevalence of unmarried cohabitation, both in the formation of first unions (Laplante, 2014) and as a family form for childbearing and childrearing (Pelletier, 2016). Since 1995, more than half of children are born to unmarried parents, the vast majority of them to cohabiting parents (Institut de la statistique du Québec, 2016; Le Bourdais and Lapierre-Adamcyk, 2004). In contrast to the rest of North America, but similarly to some European countries, cohabitation in Quebec has become a real alternative to marriage (Heuveline and Timberlake, 2004; Le Bourdais and Lapierre-Adamcyk, 2004) and cohabiting adults, and their children, often resemble closely their married counterparts (Laplante and Flick, 2010; Lardoux and Pelletier, 2012).

5.4 Data and Method

While there probably exists no single dataset containing the information necessary to test all the factors presented in the previous section, the longitudinal design and the large subject scope of the Quebec Longitudinal Study of Child Development (QLSCD) allowed us to model its main features. One the few important factors associated with arrangement change that was unavailable in the QLSCD is the distance separating the mother’s and father’s households or the

identification of residential moves. The QLSCD is an ongoing omnibus cohort survey conducted by the Institut de la statistique du Québec (Jetté and Des Groseillers, 2000). It follows a representative sample of 2120 children born in the province in 1997-1998. Participating parents were first interviewed a few months after their child's birth and annually thereafter, except when children were 9, 11, and 14 years old. We used data collected during the first thirteen waves of the survey, i.e. until children were about 15 years old.

5.4.1 Defining parenting-time arrangements and trajectories

At the survey wave where the respondent (usually the mother) first declared a separation, the date of the event was recorded. The respondent also identified retrospectively with whom the child lived just after separation and the frequency of contact the child had with the other parent. Starting from that same wave and for every wave thereafter, purely cross-sectional questions were asked regarding the child's residence and nonresident parent-child contact at the time of the survey. From the answers to those questions, we identified four categories of parenting-time arrangements: (1) mother residence with no or little father-child contact (visits less than once a month, or by mail or telephone only) [the low-contact group for short]; (2) mother residence with regular father-child contact (visits or overnight stays once a month or more) [the regular-contact group]; (3) dual residence (approximately half the time with each parent); and (4) father residence. The chronologically ordered sequence of arrangements constitutes a child's parenting-time arrangement trajectory from parental separation up to the survey's thirteenth wave, or up until the child was lost to follow-up.

The data and parenting-time classification that we use are not without their limitations. Because the QLSCD lacks calendar-based measures of time sharing, we could only subdivide the large group of children living with their mother into two smaller groups, based on the frequency of father-child contact. The way time sharing is measured in the QLSCD also meant that we had to restrict the label of *dual-residence arrangement* to situations in which respondents explicitly declared equal time sharing. This is however not a critical problem because unequal shared custody arrangements have been found to be more similar to exclusive custody

than to equally shared custody (Cancian and Meyer 1998). What the QLSCD lacks in precision, it makes up for in number of measurement occasions. With its thirteen waves of data available to date, this survey is one of the very few able to provide a detailed portrait of the long-term dynamics of children’s postseparation parenting-time arrangements.

5.4.2 Sample

As we are mainly interested in the initiation of parenting-time arrangements at separation, we limited our sample to children born to coresiding (married or cohabiting) couples. Children born outside a union lived almost exclusively with their mother at any point in time; an analysis that would include them would bias upward the proportion and duration of mother-residence arrangements after *separation*. In order to have baseline information on all mothers and fathers prior to separation, we focused only on children whose parents separated at any time after the first survey wave.

Among the 637 children part of our target sample, the initial arrangement at separation was sometimes either not reported (6.6%) or only partially reported (2.8%). The latter situation corresponds to children known to have lived with their mother but without information on the frequency of father-child contact. Moreover, almost 35% of cases had a missing value on at least one covariate. The variables with the highest rates of missing values were the relationship quality at separation (20% missing) as well as father-answered variables such as the three subscales of enjoyment of parenting and depression symptoms (10% to 11% missing on each). All previous questions were asked as part of parent-specific questionnaires that had lower overall response rates than the child-centred one containing most of the information from the QLSCD. Children’s exact age at separation was missing in 12.6% of cases, but this variable was only interval-censored and could usually be known within a 12-month interval. Other variables had between 0% and 3% of missing values. Because the family environment of children with missing values differed from those with complete information (e.g. lower family income and parental education), we proceeded with the multiple imputation of missing information instead of analyzing only complete cases (i.e. listwise deletion) (see Acock, 2005, or Johnson and Young, 2011, for a demonstration of

the advantages of multiple imputation in survey research). All covariates and dependent variables were part of the imputation model, including estimates of the censoring indicator and baseline cumulative hazard function from the survival model (White and Royston, 2009). Twenty-five datasets were imputed.

The average, weighted distribution of initial arrangements in the 25 imputed samples was 15.3% (14.9% in the complete-case sample) in mother residence with little or no father-child contact; 46.4% (46.1%) in mother residence with regular father-child contacts; 31.6% (32.6%) in dual residence; and 6.7% (6.4%) in father residence. Children living with their father could not be included in analyses because their small sample size caused confidentiality issues according to the data provider. All analyses were thus conducted on the three other sub-groups. The final sample in each imputed dataset comprises between 590 and 597 children.

5.4.3 Analytical Strategy

We conducted the analysis in two steps. First, we used a multinomial logit model to estimate children’s odds of being in the low-contact, regular-contact or dual-residence group right after separation. In a second step, we estimated the duration of these three initial arrangements using Kaplan-Meier survival functions and looked at factors associated with transitions out of the arrangements by building discrete-time survival models (logit models with children-months units) with the baseline hazard functions modeled with linear splines. All estimates were weighted to represent the target population. In the multinomial logit model, weights were those of the first wave of the QLSCD whereas in the survival models, weights were allowed to vary with time to account for the nonrandom attrition process. Time-varying weights are inverse probability of censoring weights re-estimated at each survey wave. The complex sampling design of the QLSCD (strata and clusters) has also been accounted for when estimating the variance of parameters and computing test statistics. Data preparation, imputation, and analysis were conducted in Stata 12.

Note that under the QLSCD panel design, postseparation parenting-time arrangements are only known at discrete time points, i.e. the moment of separation and the following survey waves. If the arrangement observed at a given measurement occasion is different from that at the previous occasion, we know that a

transition occurred during the interval but not the exact time that it did. This particular kind of missing information is called interval censoring. At least two options exist to deal with the issue in survival analysis: 1) use analytical techniques accounting explicitly for interval censoring (see Gómez et al. 2009 for an applied overview); 2) make the simple and reasonable assumption that transitions occurred either at the mid-point or at a random point within appropriate intervals and use well-known analytical techniques. We took the latter approach and imputed transition times at random time points within intervals. Again, 25 imputations were realized.

Another assumption relative to intervals is that no unobserved transitions occurred during a given interval. This second assumption might be less tenable than the first and our estimates of initial parenting-time arrangements' duration should thus be considered as upper bounds of their true value. Also to be taken into consideration is the fact that the QLSCD, with its quasi-annual measurements of parenting-time arrangements, is clearly in a position to record a larger number of transitions than surveys with more widely spaced data collection schedules or, a fortiori, than retrospective surveys.

5.4.4 Independent Variables and Sample Description

Table 5.1 presents the independent variables we included in the models as well as their cross-tabulation with the three types of initial arrangements identified. *Income* is treated as a binary variable distinguishing families with low and sufficient income at the survey wave prior to separation. Low income is defined according to Statistics Canada's cut-offs taking into account family size and place of residence (Statistics Canada, 2015). *Employment status* pertains to the year preceding the survey wave prior to separation. To account for interactions, the employment status of both parents were combined into a single four-category variable following the example of Juby et al. (2005a): (1) Both parents unemployed or working part-time; (2) Mother unemployed but father working full-time; (3) Mother working part-time and father full-time; (4) Mother working full-time and father having various types of participations (the vast majority full-time). The second category corresponds to the traditional division of labour and is used as the reference category in multivariate models even if it is now a minority phenomenon;

only 17.9% of families in our sample are in that group. A clear socioeconomic gradient can be seen in Table 5.1. The proportion of low-income families was much higher among the low-contact group and lower among dual-residence families. Mothers in dual residence were also more likely to be employed full time (72.4%) than other mothers and very few dual-residence parents were both unemployed or working only part time (1.9%).

Half-siblings from each parent's previous unions were considered separately. The variables only refer to the existence of half-siblings not their coresidence with the focal child. The gradient is much steeper on the father's side than the mother's, only 6.5% of dual-residence fathers had children from a previous union whereas it was the case for 20.7% of fathers who had little or no contact with their children right after separation. *Maternal and paternal depressive symptoms* were measured at the first survey wave with a twelve-item additive score. Because most parents had low depressive symptoms (very skewed distribution), we dichotomized the variable by isolating parents in the highest-score quartile of the distribution. There was no significant difference between the depression score of fathers belonging to different parenting-time categories but mothers with high depression symptoms after birth were less likely to be dual-residence mothers at separation.

Scores of *maternal and paternal enjoyment of parenting* synthesize information from three highly correlated self-reported psychometric scores available in the QLSCD: perception of parental efficacy (6 items, mothers' $\alpha=.76$, fathers' $\alpha=.79$), parental pleasure (5 items, mothers' $\alpha=.76$, fathers' $\alpha=.82$), and perception of the child's qualities (4 items, mothers' $\alpha=.75$, fathers' $\alpha=.71$). All items were measured on the first survey wave. For mothers and fathers separately, information from the various sub-scores was combined into a latent score of enjoyment of parenting through confirmatory factor analysis only after the imputation of the three sub-scores had been realized. The predicted values of the latent enjoyment score were dichotomized by isolating parents in the lower quartile of the distribution. Differences in the proportion of mothers with low levels of parental enjoyment were not significant across parenting-time arrangements but differences among fathers were. There were fewer fathers in the low-enjoyment category among those involved in a dual-residence arrangement.

The variable *quality of the parental relationship at separation* corresponds to the mother's point of view because fathers' nonresponse rate was very high on

TABLE 5.1 – Descriptive statistics of children’s and parents’ characteristics by initial parenting-time arrangement (percentage unless otherwise stated)

	Mother residence with		Dual residence ^a	Total
	little or no father-child contact ^a	regular father-child contact		
Low income	35.0 *	18.9	11.1 *	18.9
Parent’s employment status				
Both unemployed or part-time	14.0	7.9	1.9 **	6.8
Mother unemployed, father full-time	29.3	19.9	9.4 **	17.9
Mother part-time, father full-time	13.2	18.3	16.4	16.8
Mother full-time, father various	43.5	53.9	72.4 ***	58.5
Mother had children in previous unions	14.1	12.4	8.1	11.2
Father had children in previous unions	20.7	12.9	6.5 *	12.0
High depression symptoms (mothers)	25.6	32.1	18.2 **	26.3
High depression symptoms (fathers)	27.3	25.1	21.5	24.2
Low maternal enjoyment of parenting	24.5	27.0	24.2	25.6
Low paternal enjoyment of parenting	26.6	31.6	15.5 ***	25.3
Bad/Very bad relationship at separation	45.3 *	29.5	20.7 †	29.1
Parents unmarried at separation	49.2	60.3	54.7	56.6
Child is a boy	49.7	48.1	53.0	50.0
Child’s age at separation				
0-2 years old	40.4	37.3	23.5 **	33.2
3-5 years old	29.1	27.8	25.4	27.2
6-8 years old	14.1	19.5	20.2	18.9
9 years old or more	16.4	15.3	30.8 ***	20.8
Number of full siblings				
None	41.9 †	29.2	29.6	31.4
One	38.1 *	50.9	54.2	49.9
Two or more	19.9	20.0	16.3	18.7
Mother has postsecondary diploma	37.7 †	49.8	57.3	50.3
Father has postsecondary diploma	37.1	39.0	59.5 ***	45.6
Age of mother at child’s birth (in years)	28.52	28.00	27.17 †	27.80
Parents’ age difference	3.48	2.98	2.84	3.02

Continued...

TABLE 5.1 – Descriptive statistics – CONTINUED

	Mother residence with		Dual residence	Total
	little or no father-child contact	regular father-child contact		
Parents' mother tongue				
Both French	65.8 *	81.0	85.3	80.0
At least one English	8.3	11.5	7.2	9.5
At least one other than French/English	26.0 ***	7.5	7.5	10.5
N^b	82–93	290–303	203–212	590–597

^a Stars refer to difference with middle category (mother residence with regular father-child contact).

^b Sample sizes vary over each imputed dataset.

† p<0.10, * p<0.05, ** p<0.01, *** p<0.001

the same question. Overall, 29.1% of mothers said that the quality of their relationship at separation was bad or very bad but there was again a clear gradient between groups. Dual-residence couples had a more amicable break-up than other groups, especially the low-contact group. *Parents' marital status* is a binary variable opposing parents who were married when separation occurred to those who were cohabiting. Even though there were fewer cohabiting parents in the low-contact group, differences between groups were not significant. An alternative specification for the same variable – marital status at child's birth – had a similar bivariate distribution and multivariate associations as this one.

There seems to be a *gender* gradient in the choice of initial arrangements with dual-residence ones having the highest proportion of boys, but differences across arrangements are not statistically significant. Differences in *children's age at separation*, however, are; children who live in dual residence at separation are older than mother-residence ones. *Sibship size* was coded as a three-category variable with children having either no, one, or two or more full siblings. There are more one-child families and fewer two-children families in the low-contact group compared with the other two.

Mothers' educational attainment also displayed a sharp gradient. The proportion of mothers with a postsecondary diploma was higher (57.3%) among the dual-residence group than among the regular-contact (49.8%) and the low-contact groups (37.7%). *Fathers' educational attainment* did not show the same gradient

but rather a clear dichotomy between the more highly educated dual-residence fathers (59.5% with a postsecondary diploma) and mother-residence fathers (at 37% and 39%). The mean *age of mothers and fathers* at child’s birth was respectively 27.8 and 30.8 years. Variation between arrangement categories also showed a small gradient with dual-residence parents being the youngest. We chose to use *parent’s mother tongue* as an indicator of cultural background because it is an important social marker in Quebecois society: differences between Francophones and Anglophones within the province often mirror the distinction between Quebec and the rest of Canada discussed earlier. As there exists a strong language homogamy we combined mothers’ and fathers’ mother tongue into a single variable distinguishing cases where both parents spoke French, from those where at least one spoke English, and those where at least one spoke a language other than French or English.³⁸ The most distinct parenting-time arrangement is the low-contact group. More than a quarter of parents in that group spoke a language other than French or English, compared to only 7.5% in the other two categories.

Much of the descriptive findings in Table 5.1 support our decision to look at residence and contact in the unified framework of parenting-time arrangements. For many characteristics, there exists a gradient going from the low-contact group to the regular-contact group, and then to the dual-residence one. Mother-residence families cannot be considered a homogeneous group, nor can they be treated in complete isolation from dual-residence families.

5.5 Multivariate Results

5.5.1 Initial Residential Arrangement After Separation

Table 5.2 contains the results of the multinomial logit model opposing mother-residence arrangements with little or no father-child contact (in the first column) and dual-residence arrangements (second column) to mother-residence arrangements with regular father-child contact (the reference category of the model).

38. Constructing the variable that way means that the last two groups contain many linguistically exogenous couples (65% and 54% respectively), but more meaningful classifications lead to some very small cell sizes. The variable could also be considered a proxy for immigration status: 51% of mothers in the last group were born outside Canada versus less than 3% in the two other groups combined.

Among variables accounting for the influence of parent's time and resources on the choice of an initial arrangement, only two showed significant relationship after other covariates had been controlled for. Children of full-time working mothers were more likely to have two residences after separation and mothers' depressive symptoms were linked with higher odds of mother residence with regular father-child contact but lower odds of the two other types of arrangement. This result runs in the opposite direction than the marginally significant one of Juby et al.'s (2005). Many differences between their study's design and ours could contribute to this finding,³⁹ but this disagreement should foremost serve to underline how little we still know about the impact of parents' prior mental and physical health on their choice of postseparation residential arrangement. This is especially important in regard of studies trying to establish causal relationships between arrangements and mental health *after* separation.

Having low income did not negatively affect the probability of dual residence. This could however be explained by the low level of precision of our income variable (only low vs. sufficient income). Parents who had children in previous unions also did not differ significantly from other parents regarding their initial choice of arrangement.

Paternal enjoyment of parenting five months after birth remained a significant predictor of dual residence at separation in the multivariate model. Relationship quality at separation also appeared to be highly related to the choice of an arrangement at separation, couples that had a bad or very bad relationship were less likely to engage in a dual-residence arrangement and more likely to give up childrearing exclusively to mothers. This relationship is however probably highly endogenous; conflict may be as much the cause of the residential decision as its consequence. There was no statistically significant association between parents' marital status at separation and initial arrangements.

Children's gender was not associated with initial arrangements but dual residence was more frequent among older children, especially after 9 years. Moreover, lone children were more likely to live with their mother without seeing much of their father.

39. Juby et al.'s study, for instance, covers all of Canada (rather than Quebec only), measures depression symptoms at the survey wave prior to separation (rather than soon after birth) and use different criteria to classify residential arrangements in the outcome variable.

TABLE 5.2 – Results of a multinomial logit regression predicting the establishment of an initial parenting-time arrangement at separation (reference category is mother residence with regular father-child contact)

	Mother residence with little or no father-child contact	Dual residence
Low income	0.659 (0.412)	0.304 (0.388)
Employment status [Mother unemployed, father full-time]		
Both unemployed or part-time	-0.297 (0.549)	-0.896 (0.829)
Mother part-time, father full-time	-0.484 (0.492)	0.519 (0.441)
Mother full-time, father various	-0.373 (0.380)	0.778 * (0.348)
Mother had children in previous unions	-0.295 (0.542)	-0.238 (0.381)
Father had children in previous unions	0.530 (0.420)	-0.293 (0.396)
High depression symptoms (mothers)	-0.587 † (0.338)	-0.638 * (0.269)
High depression symptoms (fathers)	0.101 (0.340)	0.156 (0.281)
Low maternal enjoyment of parenting	-0.241 (0.373)	0.185 (0.273)
Low paternal enjoyment of parenting	-0.276 (0.357)	-0.823 ** (0.309)
Bad/Very bad relationship at separation	0.894 ** (0.306)	-0.567 * (0.275)
Parents unmarried at separation	-0.405 (0.331)	0.336 (0.237)
Child is a boy	0.087 (0.300)	0.181 (0.208)

Continued...

TABLE 5.2 – Results of multinomial logit regression– CONTINUED

	Mother residence with little or no father-child contact	Dual residence
Child's age at separation [0-2 years old]		
3-5 years old	0.097 (0.390)	0.337 (0.332)
6-8 years old	-0.088 (0.416)	0.547 (0.339)
9 years old or more	0.123 (0.435)	1.378 *** (0.350)
Number of full siblings [one]		
None	0.687 * (0.345)	0.130 (0.272)
Two or more	0.031 (0.391)	-0.338 (0.318)
Age of mother at child's birth (in years)	0.044 (0.035)	-0.068 * (0.028)
Parents' age difference (father's - mother's)	0.011 (0.030)	-0.016 (0.026)
Mother has postsecondary diploma	-0.621 † (0.341)	-0.011 (0.250)
Father has postsecondary diploma	-0.038 (0.334)	1.006 *** (0.228)
Parents' mother tongue [Both French]		
At least one English	-0.296 (0.531)	-0.185 (0.413)
At least one other than French/English	1.537 *** (0.414)	0.193 (0.408)
Intercept	-2.377 † (1.257)	0.079 (0.905)

† p<0.10, * p<0.05, ** p<0.01, *** p<0.001

Looking at variables linked with socioculturally influenced parenting norms in our conceptual framework, it is interesting to see a significant relationship between the mother's age and the choice of an initial arrangement. The younger the mother was at child's birth the more frequent father-child contacts were after separation. Taken together with the effect of children's age, this finding, because of the age-period-cohort unidentifiable relationship, may also be indicative of a period-driven shift towards more involvement by fathers. Parent's mother tongue was also a significant predictor in the model: parents who don't speak either French or English had higher odds of being in the low-contact group. It is thus sensible to think that growing up in the two main cultural groups in Quebec and Canada fosters more involvement with children on the part of the father at separation.

That the educational attainment of parents is still a very important predictor of initial residential arrangement at separation even when parents' employment status and income (albeit in a crude way) have been controlled for hints at its role as an indicator of socially shared values and norms about family issues. Fathers with a postsecondary education were much more likely to implement a dual-residence arrangement at separation while mothers with the equivalent educational level were less likely to initially do all the caring. In short, for both genders educational attainment was positively associated with father-child contacts.

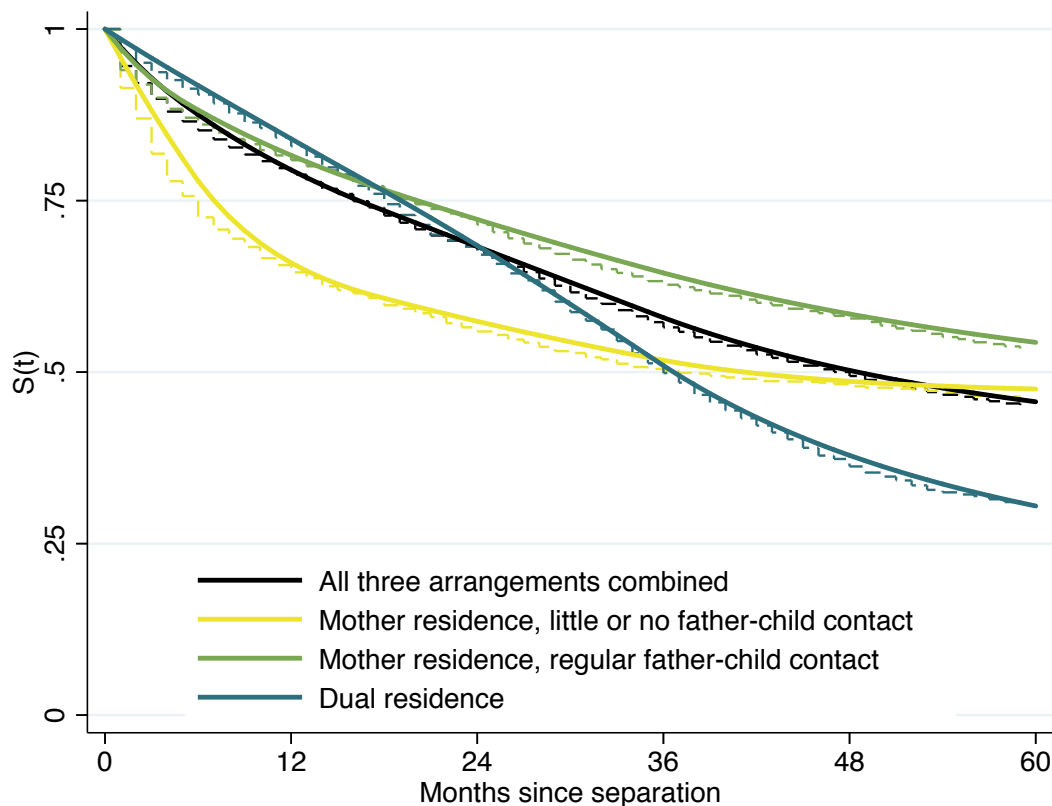
5.5.2 Duration of Initial Residential Arrangements

Figure 5.1 depicts survival curves for the three types of initial arrangements as well as for all three arrangements combined. As both the Kaplan-Meier estimates (dashed lines) and the model-based estimates (solid lines) are represented, we can conclude that the modelization of hazard functions with linear splines in the discrete-time survival models approaches the empirical estimates very well. The former models will be used in multivariate analysis.

Even though dual residence was the most stable type of arrangement during the first months following separation it rapidly became less stable than the two categories of mother residence. Risks of transition were indeed very high at first for mother residences, especially the low-contact group, but they decreased a lot in the following years. The more traditional arrangement of mother residence

with regular father-child contact appeared to be the most stable arrangement over a five-year period. Overall, the median duration of initial parenting-time arrangements was 48.5 months. This varied however a lot according to the type of arrangement; it was 36.6 months for dual residences and 41.2 months in the low-contact group. The median duration of initial mother residences with regular father-child contacts was higher than the 60 month-limit of the model. At that time, 54.3% of those arrangements were still in force.

FIGURE 5.1 – Survival functions^a of initial parenting-time arrangements following separation



^a Solid lines are the predictions of discrete-time survival regressions with baseline hazard functions modelled as linear splines with inflexion points at 6, 18 and 36 months. Dashed lines are the mean Kaplan-Meier estimates from the 25 imputed datasets.

As we expected correlates of transitions out of the initial arrangement to be fairly different according to the type of arrangement, we modeled their duration separately. As some arrangement categories had a small sample size, it was difficult to include as many covariates as we would have wished. In Table 5.3 we present the results of three very parsimonious discrete-time survival models

(logistic regressions) looking at each parenting-time arrangement in turn. Note however that bivariate analyses with other variables in Table 5.1 did not show any supplementary significant relationships [results not shown].

The risk of transitioning out of an initial mother-residence arrangement with little or no father-child contact (the first column in Table 5.3) was higher when mothers had a postsecondary degree and when the child was a boy. It was also much lower when at least one parent had children from a previous union to care for. Whether it was the mother or the father who had children in a previous union did not seem to make a difference. In an alternative model including the gender-specific variables instead of the gender-blind one, coefficients were not significant but their direction and magnitude were consistent with the presented result and extremely similar to each other. Older children were also somewhat more at risk of transitioning towards more father-child contact.

In the model for dual-residence arrangements, only two covariates were significant at a 10% threshold. Initial dual residences appeared to be more stable when children were 3 to 5 years old at the time of separation and less stable if the child was younger or older. Paternal education level was only marginally significant when entered concurrently in the model with maternal education because both variables are highly correlated. Alternative specifications of the education variable showed the very important, positive, significant, and similar role of both parents' education level on dual-residence arrangements' duration.

No variable was significantly associated with duration among the most common parenting-time arrangement category, mother residence with regular father-child contact. This was true for the multivariate model presented in Table 5.3 as well as for bivariate analyses. The difficulty in identifying factors related to the duration of this arrangement might stem from three sources. First, as this category represents a sort of social default at separation, the characteristics of parents that choose it and the reason why they maintain it may be rather diverse. Second, this category is, according to our working definition, much more heterogeneous than the other two and various unobserved sub-categories may exhibit different behaviours. Finally, in contrast to the other two categories children leaving this arrangement could go either toward more or less frequent contact with their father and the direction-specific effects might thus counterbalance each other.

TABLE 5.3 – Results (coefficients and standard errors) of three distinct discrete-time survival regressions (logit) modelling the risks of exiting initial parenting-time arrangements

	Mother residence with		Dual residence
	little or no father-child contact	regular father-child contact	
Time since separation (linear splines)			
0-6 months (slope)	-0.051 (0.136)	-0.135 (0.095)	-0.001 (0.134)
6-18 months (diff. in slope from 0-6)	-0.163 (0.182)	0.102 (0.128)	0.0149 (0.166)
18-36 months (diff. in slope from 6-18)	0.124 (0.107)	0.032 (0.067)	0.027 (0.073)
36-60 months (diff. in slope from 18-36)	-0.097 (0.147)	-0.023 (0.059)	-0.064 (0.050)
Mother/Father had children in previous unions	-1.084 * (0.508)	-0.179 (0.278)	-0.553 (0.341)
Child is a boy	0.871 * (0.389)	0.006 (0.228)	0.070 (0.249)
Child's age at separation [0-2 years old]			
3-5 years old	-0.296 (0.450)	-0.231 (0.265)	-0.684 † (0.373)
6-8 years old	-1.009 (0.590)	-0.353 (0.321)	-0.100 (0.309)
9 years old or more	-1.021 † (0.526)	-0.332 (0.338)	0.201 (0.325)
Mother has postsecondary diploma	0.901 * (0.343)	-0.114 (0.234)	-0.383 (0.232)
Father has postsecondary diploma	-0.236 (0.419)	0.131 (0.259)	-0.494 † (0.255)
Intercept	-3.563 *** (0.667)	-3.194 *** (0.445)	-3.673 *** (0.694)
N^a	82–93	290–303	205–212

^a Sample sizes vary over each imputed dataset.

†p<0.10, * p<0.05, ** p<0.01, *** p<0.001

5.6 Discussion

In this article we described the early dynamics of postseparation parenting-time arrangements. Because we used very rich longitudinal survey data, we were able to include a wide range of possible factors in our analysis, almost all of them

measured prior to separation. In order to benefit from those pre-separation baseline measures, however, we had to exclude from analysis children whose parents separated before the first survey wave, i.e. before the child was five months old. Indeed, no pre-separation information was available for them. Moreover, because of their small sample size, we also add to exclude children who initially resided mainly with their father just after separation.

In a first step, we explored the factors associated with the implementation of initial arrangements at separation. Results of the multinomial logit model conformed for the most part to expectations and previous research from other parts of North America, Australia, and Europe. Parenting time was more equally divided after separation if parents were more highly educated and if mothers were more active on the labour market. Maternal depression symptoms and paternal enjoyment of childrearing before separation also appeared to be significant predictors of initial arrangements. Moreover, the dataset allowed for a comparison of cohabiting and married parents but both groups did not seem to differ in their postseparation parenting-time behaviours. This similarity may however be dependent on the very wide social diffusion of cohabitation in Quebec.

In a second step, we also provided estimates of initial parenting-time arrangements' duration and of its covariates. Over a five-year window, the most stable initial arrangement was the social standard of mother residence with regular father-child contact. It was followed by mother residence with little or no father-child contact and then by dual residence. It is actually not very surprising that dual-residence arrangements were the least stable type of arrangements considering that it is the category with the most stringent requirements both in the way it is defined in our analysis and in the way it works on a day-to-day basis. By construction, a small departure from the original time-sharing arrangement can easily mean a change of category for dual-residence arrangements (defined as an equal sharing of parenting time) whereas it does not have to be the case for more loosely defined time-sharing categories, like the heterogeneous mother-residence arrangements. Moreover, there are also substantial reasons why initial dual-residence arrangements might be less stable. In this type of arrangement where both parents are highly involved, events that affect the time schedule of one or the other (new job, new home, new partner, etc.) can have a big impact on time-sharing practices because there exists a possibility for change. In mother

residence arrangements, this possibility simply often does not exist because the father might not want or be able to provide the necessary involvement whatever the events or changes occurring in parents' or children's lives.

Putting the two steps of our analysis together, it is interesting to note that children's gender seems less of an issue in the establishment of arrangements at separation than it is for their duration. It is only after the actual experience of postseparation parenting that fathers tend to differentially loose or strengthen contact with their children according to their gender. Only boys who started out seeing very little of their fathers are at higher risks of transitioning to more frequent father-child contacts. This result could explain part of the mixed evidence regarding the role of children's gender in cross-sectional analyses of residential arrangements.

As is often the case in family issues, parental education – and all that it stands for in a multivariate analysis (socioeconomic opportunities, common culture/behaviours, family background, etc.) – was identified as a major factor in the postseparation sharing of parenting time. Our results point towards a nested three-step process by which children with less educated parents gradually lose contact with one of them: (1) they are more exposed to their parents' separation (e.g. McLanahan, 2004), (2) if separation occurs they are less likely to initially spend an equal share of time with both of them, (3) even if they are initially in a dual-residence arrangement they are more likely to end up living with only one of their parent after a few years, and if they have little contact with their father at separation they are more likely to remain in this situation.

A final comment should be made regarding changes made to the initial parenting time arrangement. While *instability* has generally been construed in studies of family structure as something detrimental to children, it might not be so for parenting-time arrangements. Indeed, the fact that some parents are able to make initial arrangements last for a very long time could just as much indicate a genuine concern not to disturb children's newfound habits as an uncompromising rigidity in sharing children's time whatever the changes to children's needs or desires (Smyth and Moloney, 2008). Moreover, even short-lived arrangements could have long-lasting benefits. For instance, despite their apparent lower stability dual-residence arrangements initiated at separation could foster more intimate father-child relationships by providing a rare experience of direct daily interac-

tions, unmediated by the mother's presence. This intimate relationship could well endure for a lifetime even if residential contacts get less frequent over the years. In short, there is clearly not enough information about the possible short- and long-term effects of parenting-time arrangements on children's development and well-being to discourage or favour any type of initial arrangement solely based solely on their stability. A deeper look into their long-term dynamics is warranted.

Even if it focuses only on the early part of children's postseparation trajectories, the present study has shown that parenting-time arrangements established at separation are not set in stone. The investigation of complete parenting-time arrangement trajectories should be the next objective: What new arrangement is entered into when the initial one is terminated? Do children eventually return to their initial arrangement or are changes unidirectional? How many changes occur over the years? These more complex, longitudinal questions certainly need more attention if we are to understand if and how children lives are affected by the time they spend and the relationships they develop with both their parents after they separate.

Chapitre 6

Coresidence and contact with biological parents during childhood : A multistate life table approach

David Pelletier

6.1 Abstract

High rates of parental divorce or separation (and out-of-union births) combined with a preference for maternal custody means that in many countries children spend on average a larger proportion of their childhood living with their mother than with their father. How much more, however, is a question rarely asked. We provide unique, child-centred insights into the dynamics of postseparation parenting-time arrangements (i.e. physical custody arrangements), including dual residence and nonresidential father-child contacts. Using data from a thirteen-wave cohort survey whose sample is representative of children born in the Canadian province of Quebec in 1997-1998, we build longitudinal multistate life tables in order to estimate the number of years children can expect to coreside or maintain contact with both biological parents during childhood (ages 0 to 15) and account for the role of several demographic and socioeconomic factors. We find that time spent in dual residence by an average child is low but that it increases with the educational attainment of both parents. Dual residence is also a central feature of postseparation fathering. Despite much fluidity in children's postseparation trajectories, arrangements established just after separation are found to be good predictors of later parenting experience. Children initially in dual residence, for instance, rarely lose contact with their father during the first five years following separation.

Keywords: Child custody; Fatherhood; Motherhood; Quebec (Canada); Parenting time.

6.2 Introduction

The social and demographic transformations of the twentieth century have profoundly altered the family environment in which children grow up, inter alia by affecting the parental composition of their household. Many children are now expected to live at least some part of their childhood away from one of their biological parents (Andersson, 2002; Heuveline, Timberlake, and Furstenberg, 2003). The phenomenon itself is not new; children have always experienced single-parenthood (and remarriage) though usually as result of one parent's death (Denis et al., 1994; van Gaalen and van Poppel, 2009). The transition from parental death to parental separation as the main cause of the end of coresidence with parents during childhood had two major consequences: the feminization of parenthood and the *externalization* of parent-child contact.

As death rates were high for adult men and women in historic demographic regimes, both experienced single-parenthood in large numbers. Even then, however, mothers experienced single-parenthood more often, because of women's lower age at marriage (Denis et al., 1994), or for longer periods, because of men's higher remarriage rates (van Gaalen and van Poppel, 2009). This gap is much larger today because the creation of single-parent families through separation or divorce is usually accompanied by the placement of children with the mother: maternal custody of children has indeed been an unwritten rule of divorce procedures since at least the beginning of the twentieth century (Derdeyn, 1976). A consequence of this is that children can now expect to live almost all of their childhood with their mother but only part of it with their father. Still, noncustodial parents, unlike deceased ones, are not completely out of the picture and extra-residential parent-child contacts can be maintained after separation. For some children these are rare and unfulfilling, for others they are part of meaningful and caring relationships.

Yet, emergence of new fathering behaviours could reverse the feminization of parenthood. The claims of some divorced fathers as well as the feminist-led drive toward gender equality in all aspects of society have brought major changes to the law of child custody. Beginning in the 1970's the tender-years doctrine, the foundation on which was built maternal preference in custody battles, got slowly eroded and was officially discarded (Derdeyn, 1976; Goldstein and Fenster, 1994). In many countries, states or provinces, joint legal and physical custody became

recognized, often encouraged possibilities and shared parenting after separation has been on the rise ever since (Cancian et al., 2014). Little is still known, however, about the importance of these historically innovative parenting strategies at the population level.

Indeed, survey collection procedures often impose a household-based definition of the family. Detailed information is collected on household members, their relationships, and their family history, but almost nothing is known about relationships with family members residing elsewhere or about membership in other households (e.g. Lapierre-Adamcyk et al., 2009). Under these circumstances, children’s family structure often gets equated with the household structure of the survey respondent, and their family trajectory gets equated with the union history of the respondent, most generally their resident mother. Simply because this is often the only information available, descriptions of this mother-centred family trajectory and analyses of its possible consequences on child development have been greatly emphasized in the demographic study of childhood. In contrast, extra-residential relationships with noncustodial parents as well as dual-residence arrangements continue to occupy a more marginal position within research.

Here, we reverse this paradigm, forgoing the analysis of parents’ postseparation union trajectories to focus entirely on relationships between children and their biological parents. We build two sets of longitudinal multistate life tables (MSLT) to estimate the expected proportion of childhood spent coresiding or being in extra-residential contact with both parents, including spells of dual residence. The first set encompasses all children, including those whose parents never separated, and covers the whole of childhood from ages 0 to 15. The second set is more restricted; it focuses only on the first five years following a parental separation. We also explore the associations between these expected proportions and several demographic and socioeconomic factors.

6.3 Family Trajectories from a Child's Perspective

6.3.1 Coresidence with Two Biological Parents

Many children born today will not live with their two biological parents throughout their childhood. In Canada, it was estimated that the proportion of children who ever lived with a lone parent before age 15, either through birth outside a union or after the separation or death of a parent increased from 18% for cohorts born in 1961-1963 to 32.5% for cohorts born in 1983-84 (Juby et al., 2005b; Lapierre-Adamcyk and Marcil-Gratton, 1999). At age 10, 32.5% of children from the 1988-1989 cohorts were already in the same situation. Estimates for the province of Quebec are even higher, partly because cohabiting unions, which are less stable than marriages, are much more prevalent in that province. Since 1995, more than half of children are born to unmarried parents in Quebec (63% in 2013), the vast majority of them within cohabitation (Institut de la statistique du Québec, 2016; Le Bourdais and Lapierre-Adamcyk, 2004). In contrast to the United States or the rest of Canada, but similarly to some Scandinavian countries, cohabitation in Quebec has become a real alternative to marriage (Heuveline and Timberlake, 2004; Le Bourdais and Lapierre-Adamcyk, 2004) and cohabiting adults, and their children, often resemble their married counterparts (Laplante and Flick, 2010; Lardoux and Pelletier, 2012). In all provinces, children born to cohabiting parents face higher risks of parental separation than those born to married parents but the stability gap between the two is smaller in Quebec than in the rest of the country (Pelletier, 2016).

From an international perspective, Canada stands close to the middle in terms of family instability. Using comparable retrospective data collected at the beginning of the 1990's in 17 countries, Heuveline et al. (2003) constructed family-status period life tables. If the conditions that prevailed in the three years preceding the surveys were held constant, 34.5% of Canadian children would have lived with a single parent before age 15, compared with 51% in the US (the maximum) and 11% in Italy (the minimum). Another way of looking at the phenomenon is to estimate the number of years children did not live with both their parents. On average, children in Canada could expect to live 3.4 of their first fifteen years in

that situation, whereas it was 5.1 years in the US and 0.8 in Italy. Differences between Canada and the US seem mostly due to a different distribution of parents' union status at birth (more out-of-union births in the US and more births into cohabitation in Canada) because expectancies conditional on this variable are extremely similar in both countries.

A child's first spell of lone-parenthood, whether it occurs directly at birth or following a parental separation, is the beginning of a sometimes complex family trajectory. Most studies explore this trajectory using data collected on one of their parents, most often the mother; we focus instead on the evolution of the child / biological mother / biological father trio.

6.3.2 Postseparation parenting-time arrangements

There are surprisingly few estimates of the distribution of children across parenting-time arrangements, whether at separation or at later moments. And one of the main issues regarding these estimates is their comparability. For one, many studies approach parenting-time arrangements from the perspective of the law – legal and physical custody arrangements – whereas others look at de facto residential and contact arrangements. As legal agreements are not always respected (see Maccoby and Mnookin 1992) and as many separating parents who were never married together do not go through legal procedures we take the latter approach. Our discussion and analyses are concerned with the actual place(s) where children live and the amount of contact they have with nonresidential parents. Accordingly, the logical time origin for analyses is the moment of separation – simply defined as the end of coresidence of parents – rather than divorce.

Describing the division of parenting time after separation is not an easy task, in part because parents do not always agree on the extent of their implication (Kitterød and Lyngstad, 2014; Waller and Jones, 2014). Even when reports do agree, the classification of arrangements into a set of mutually exclusive categories is never straightforward and there exists no universally accepted typology. The backbone of all classifications is the distinction between mother-, father-, and dual-residence arrangements but the time threshold used to decide which situations get labeled as “dual-residence arrangements” vary according to administrative, cultural and data contexts. Often to provide guidelines for child support

payments, local or national authorities may determine official thresholds. In Wisconsin for instance, children previously had to spend at least 30% of their time with each parent for their arrangement to qualify as “shared”, but the threshold was lowered to 25% in 2004 (Bartfeld, 2011). Federal regulations presently fix that threshold at 40% in Canada (Federal child support guidelines, 2011) and at 35% in Australia (30% before 2008) (Smyth, 2009). Many researchers rely on these official thresholds in their work but various other classifications are in use. The prevalence of dual residence in a regional or national setting may also influence researcher’s (as well as authorities’) choice of a time threshold. It’s probably no coincidence that a near-50% threshold is the norm for research based in Scandinavian countries (e.g. Carlsund et al., 2013), where dual residence is more frequent, whereas a 30% or 35% threshold is usual in studies from English-speaking countries. Moreover, while calendar-based measures that allow for percentage-based classification of time repartition are increasingly used in surveys that specifically target the issue (e.g. Maccoby and Mnookin, 1992; Sodermans et al., 2014), the questions/multiple-choice-answers approach, which puts more restriction on category definitions, continue to be used in more general surveys, such as the one we use in our analysis.

Recent estimates of postseparation parenting-time arrangements are available. A sample of separated Canadian parents questioned in 2011 declared that their children aged between 0 and 18 were living primarily with mothers in 70% of cases, 15% with fathers, and 9% were living equal amounts of time in the two residences (6% others or missing) (Sinha 2014). Earlier estimates by Juby et al. (2005a) from a sample of children aged 0 to 15 whose parents separated between 1994 and 1998 put mother residence at 76%, father residence at 6.5% and loosely defined dual residence at 16% (11% for equally shared time). These authors also note that dual residences are more common in Quebec than in the rest of Canada. Overall Canadian figures are similar to those found in the Netherlands (Spruijt and Duindam, 2010) or Australia (Weston et al., 2011), but an international comparison found them to be smaller than in Belgium, Denmark, Iceland or Sweden (Bjarnason and Arnarsson, 2011). In the U.S., national estimates of parenting-time arrangements are especially hard to obtain (Bartfeld, 2011; Kelly, 2007), but in the Bjarnason and Arnarsson study dual residences among children with separated parents appeared to be less common than in Canada.

6.3.3 The Fluidity of Postseparation Parenting-time Arrangements

While the issue of father-child contact after separation has long been a preoccupation of analysts and policy makers, much of the literature on the subject concentrates on children with nonresident fathers, i.e. only children in a mother-residence arrangement (see e.g. Cheadle et al., 2010; Manning and Smock, 1999). There is still little evidence of the medium- or long-term dynamics of other forms of residential arrangements.

The idea that for a substantial proportion of children, family structure is not set in stone but evolves following the partnership behaviours of their parents is now well established in research design and the use of data from retrospective or prospective surveys is considered a much better source of information for the study of family in general. Still, most of the literature on postseparation parenting-time arrangements approaches its subject as if it was static. For instance, many studies record arrangements at separation or divorce, but few follow up on changes to these initial arrangements; others try to evaluate the effects of living in shared or exclusive custody on child development, but all are purely cross-sectional and do not account for the impact of possibly different arrangements held previous to the survey. This is despite the fact that the few studies that did look into the dynamics of formal and informal changes made to children's residential arrangements throughout the postseparation years have demonstrated how fluid these arrangements really are.

The design of this small group of studies is very similar. They compare residential or contact arrangements in effect at one point in time (baseline) to that at a second time point, sometimes a third, and the overall observation period is relatively short. With a sample of Californian couples divorcing in the mid-1980's Maccoby and Mnookin (1992) found, for instance, that only 49% of children who were in dual or father residence six months after separation remained in the same arrangement over the following three-year period. In contrast, it was the case for 81% of children in mother residence at baseline. Later estimates from North America, even though they come from different areas, apply to different cohorts, and were measured at various time points following separation, are quite similar (Cloutier and Jacques, 1998; Juby et al., 2005b; Sciortino, 2000). The study

reported by Scortino (2000), beside the comparisons of two time points, also included a question about the number of residential changes that occurred over the last five years: Less than 20% of all children had no residential changes and about 10% had six or more. The study that found the most stability for dual residence arrangements is the one by Berger et al. (2008) in which 72% of children under a shared physical custody order spend over 30% of their time with each parent three years after divorce, an amount which was consistent with the divorce decree. But this study is also the one whose design is the least comparable to other cited studies.

Results similar to those of Maccoby and Mnookin (1992) were also found in Australia (Qu et al., 2014; Smyth et al., 2008). In the Qu et al. study however dual residences were among the most stable arrangements. This comes from the fact that these authors used an eleven-category classification to represent parenting-time arrangements whereas most of the previous studies only distinguished three, i.e. mother-, dual-, and father-residence arrangements. By subdividing the large and heterogeneous categories of mother and father residence, they made apparent movements that were otherwise invisible. This is an important observation because all discussions regarding the stability of postseparation parenting-time arrangements are based on shifts between categories and the definition of these categories is often unchallenged.

Together with qualitative studies (e.g. Smart and Neale, 1999) these quantitative studies clearly demonstrate that postseparation parenting-time arrangements, dual residence in particular, are not fixed but are rather fluid. They also show that this fluidity is not limited to the early period following separation but extends many years afterwards. Yet, what is missing from these studies is a broader description of the importance of these movements in children's long-term family trajectories.

6.3.4 Summarizing Childhood Experiences with Life Tables

One analytical avenue for summarizing these movements is to think about childhood as a sequence of mutually exclusive states (here parenting-time arrangements) successively occupied by children. Such sequences can be analyzed through

multistate life tables (MSLT), the construction and interpretation of which were formalized by mathematical demographers in the 1970's and 1980's (Land and Rogers, 1982; Rogers, 1975; Schoen, 1988). The ordinary life table used in the study of mortality is a very simple form of life table that has only two states, alive and dead, and only one possible transition, death. Everybody starts in the first state and ends up in the second one, without any possibility of going back to the original state. Multistate life tables, also known as increment-decrement life tables, are a generalization of this method to situations in which there are more than two states and where individuals can enter and leave states on multiple occasions.

The MSLT is a valuable tool for describing groups of complex trajectories, either real (cohort tables) or synthetic (period tables). Many summary measures can be derived from it, such as expected sojourn times in specific states (analogous to life expectancies in the ordinary life table) and the probability of being in a specific state at any time (analogous to the survivor function). With closed-sample cohort survey data, demographic tables are mainly useful for studying trajectories in the absence of influence from sample attrition.

The study of family dynamics, along with multiregional demography, health, and employment status, has been an early and fertile field of application for the MSLT method. Most tables of the kind employed the perspective of adults, but several were also built from the perspective of children (Andersson, 2002; Andersson and Philipov, 2002; Bumpass and Lu, 2000; Heuveline et al., 2003; Hofferth, 1985). Only one of these *childhood tables*,⁴⁰ however, accounted separately for time spent living with the father (Hofferth 1985) and none accounted for dual residence or extra-residential parent-child contact. Actually most did not even discuss the possible impact of dual residence on their estimates of living arrangements. The fact is that the necessary data is rarely available, let alone in a longitudinal perspective.

6.4 Data and Method

The Quebec Longitudinal Study of Child Development (QLSCD) is an ongoing omnibus cohort survey that follows a representative sample of 2120 children born

40. Heuveline et al. (2003) coined the term “childhood expectancies” to refer to the equivalent of the life expectancy in standard life tables. We merely extend the analogy to the table itself.

in the Canadian province of Quebec in 1997-1998⁴¹ (Jetté and Des Groseillers, 2000). Parents of QLSCD children have first been interviewed approximately five months after their child's birth and annually thereafter, except when children were 9, 11, and 14 years old. We used data collected during the first thirteen waves of the survey, at which point children were about 15 years old.

Response rate on the first wave was 75.8% and subsequent attrition was similar to or smaller than in other cohort surveys begun around the same time (Bendheim-Thoman Center for Research on Child Wellbeing, 2008; Plewis, 2007). After 15 years, 69% of the original sample still participated in the survey. As in most prospective surveys the attrition process in the QLSCD is not random, which means that the fraction of the population a child in the sample represents varies with time. To maintain the representativeness of the sample all analyses were weighted with a series of cross-sectional weights obtained by multiplying the sampling weights at Wave 1 with inverse probabilities of censoring at each following wave⁴². These attrition-adjusted weights were used as time-varying weights in our discrete-time event-history models. Unweighted and weighted models, however, led to the same substantive conclusions.

6.4.1 Defining Parenting Arrangements

Two types of information were available within the QLSCD to derive parenting-time arrangements. The first is a detailed retrospective questionnaire completed on the first wave and updated every other year. It focuses on parents' on-going union history and records the date of relevant events, such as separations and reunifications, to the nearest month. The second type is a series of cross-sectional questions. At every wave parents were not living together, the respondent (usually the mother) was asked with whom the child lived at that moment as well as the type of contact the child had with the other parent. At the wave in which the respondent first declared a separation, similar questions were also asked retrospectively about residence and contact just after separation.

41. The target population excludes inter alia children living in northern regions or Indian reserves as well as multiple and premature births. Exclusions represent 5.5% of the target population.

42. Inverse probabilities of censoring were estimated with logistic regression models controlling for numerous covariates known to be associated with the attrition process (mothers' immigration status and age, parental separation, income, etc.).

From this information, we defined six parenting-time arrangements – the state space of the multistate life table. Children were distinguished by whether they lived with: (1) both parents continuously from birth; (2) both parents after a reunification; (3) only their mother and had little or no father-child contact (less than once a month, or by telephone/mail only); (4) only their mother and had regular father-child contact (from once a month to a few days a fortnight at the father’s residence); (5) each parent alternatively about half of nights (dual residence); and (6) only their father and had various levels of mother-child contact. Together, the last four states can be grouped under the label of *postseparation parenting-time arrangements* to distinguish them from the first two states in which parents live in a common household.

The fact that the survey we used collected information on arrangements through multiple-choice questions, rather than with the more precise calendar-based method found in some other surveys, put constraints on the way we could define our categories. We had to restrict our dual-residence category to cases in which parents explicitly defined the sharing of residential time as “equal” because other choices phrased with the word “sharing” were very ambiguous about the amount of time-sharing actually involved. Because of the same lack of details, we could only subdivide the large mother-residence category into two father-child-contact subcategories. The small sample size of the QLSCD also meant that we could not subdivide the father-residence category according to the frequency of mother-child contact.

6.4.2 Reconstructing Trajectories for Analysis

Reconstructing the chronologically ordered sequence of parenting-time arrangements occupied by any given children at any given time required some data manipulation. While dates of parents’ separations and reunifications are known to the nearest month, dates of transitions between postseparation parenting-time arrangements are interval-censored. We only know the states occupied at specific time points (the moment of separation and the following survey waves), but not the exact time at which transitions occurred. If the arrangement in effect at a given wave is different than that at the previous wave, we only know that the transition occurred within the time interval separating the two survey waves.

Inter-wave intervals were of one year before Wave 9 and usually of two years afterwards.

Our analytical solution was to use multiple imputation (25 repetitions) to randomly select the month at which transitions occurred. Each month within appropriately defined intervals had the same probability of being selected (random uniform function). Uncertain dates of parental separations and reunifications were treated in the same manner. An important assumption underlying this imputation process is that only one transition occurred during each interval and that no transitions were *hidden* or *embedded* (see Laditka and Wolf, 1998), i.e. no short spells were left unrecorded by the series of cross-sectional measurements described above. This assumption is unlikely to hold in reality: even with cross-sectional measurements as numerous and closely spaced as those of the QLSCD we can only observe net rather than crude inter-wave flows. As a consequence, true transition probabilities are probably underestimated. Nevertheless, our estimates of expected sojourn times should be close to what they would have been under a perfect observation scheme because of the counterbalancing effects of the underestimation of in- and out-probabilities within the life table (Wolf and Gill, 2009).

The only exception to this one-transition-by-interval rule concerns transitions between nonadjacent states on a continuum of postseparation parenting-time arrangements ordered according to the frequency of father-child contact (State 3 \leftrightarrow State 4 \leftrightarrow State 5 \leftrightarrow State 6). Indeed, while transitions between any two of the four postseparation states have been empirically observed between survey waves, we made the simplifying assumption that the true transition process runs along the proposed continuum and that observation of nonadjacent transitions was only a result of the data collection design. This assumption was made necessary by the small number of these types of transitions. Even though it may seem restrictive, it can easily be sustained theoretically. Unlike deaths or marriages, transitions between postseparation parenting-time arrangements cannot be measured instantaneously because these arrangements can themselves only be defined in relation to a given time period to account for alternating residence and contact patterns (typically two weeks or one month). Hence, even seemingly dras-

tic changes from one extremity of the continuum to the other can be decomposed into a series of smaller changes along the continuum⁴³.

Reconstructed sequences were right censored at the earliest of five events: death of a parent or child's own death, end of coresidence with all biological parents (e.g. child lives with foster or adoptive parents, or with grand-parents), end of participation to the survey (36% for all previous events) or the thirteenth survey wave (64%). Children were under observation for an average of 12.1 years out of the 15 years covered by the survey. As in most longitudinal analysis, we made the assumption that censoring is not correlated with the process under investigation, conditional on the attrition-adjusted sampling weights.

6.4.3 Treatment of Incomplete Information

Multiple imputation was also used to treat other missing and uncertain values. The five cases for which parent's union status at birth was unknown were the only ones to be excluded from analysis because very little family-related information was available for them even in the following survey waves. The information on postseparation parenting-time arrangements was sometimes partial (2.8% of separation cases); in most cases that meant knowing that a child lived with the mother but not knowing the frequency of contact with the father. These uncertain arrangements were imputed among relevant options in each case. Only the initial arrangement established at separation was imputed if completely missing (5.3%) because it is an important predictor of future trajectories. Among explanatory variables, only fathers' educational attainment contained missing values (1.9% of all cases). Included in the imputation model were the variables used in this study – children's sex and age, parents' highest educational attainment and union status at birth, age at separation and initial arrangement at separation (if relevant) – as well as other variables known to be related to the choice and modification of post-separation parenting-time arrangements in the sample (see chapter 5) – parents' labour-force participation, mother tongue, depression symptoms, children from

43. For instance, say there exists a period of five consecutive weeks in which the parenting-time arrangement of a child went from father residence (state 6) during Weeks 1 and 2 to mother residence with no father-child contact (state 3) during Week 3, 4, and 5. The intermediate two-week period corresponding to Weeks 2 and 3 could well be described as a dual-residence arrangement (state 5). Similarly, the definition of mother-residence arrangement with regular father-child contact (state 4) would fit for the two-week period covering Week 2.5 to Week 4.5.

previous unions, and parental enjoyment. A set of 25 imputations was realized using Stata 12's mi functions.

6.4.4 Estimation of Transition Probabilities

In order to construct the life tables, we first needed to estimate the transition probabilities of going to state j at time $t + 1$ conditional on being in state i at time t :

$$p_{ij}(t, t+1) = Pr(\text{Arrangement}_{t+1} = j | \text{Arrangement}_t = i, \text{covariates})$$

Transition probabilities are also conditional on a series of covariates. The whole process can be described as a nonhomogeneous Markov chain model since the previous history of the process is not accounted for.

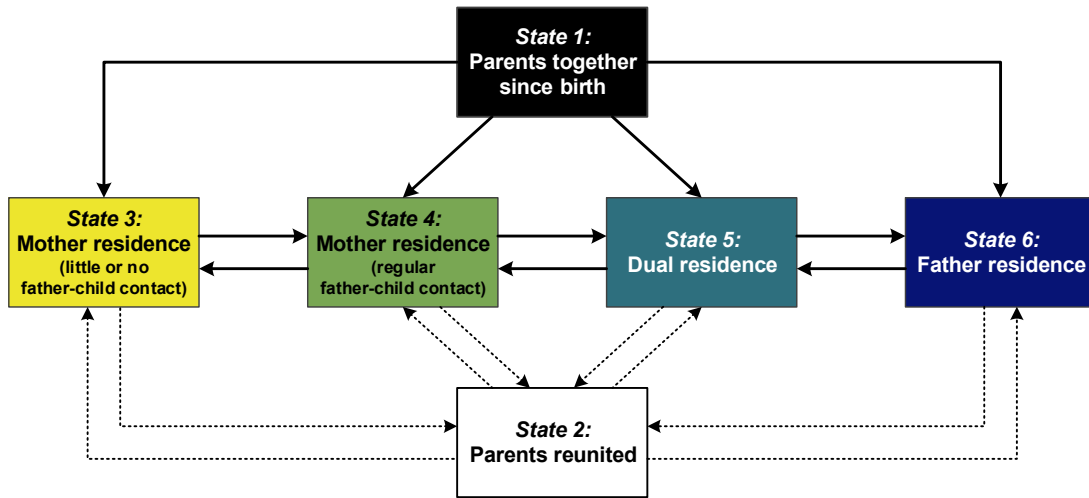
Our six-state model could contain up to 36 of these transitions – including the six nontransitions when a child remains in the same arrangement at two consecutive months – but not all of them were possible or allowed. Figure 6.1 depicts the six states of the model and the possible movements between them. Note the continuum of postseparation parenting-time arrangements mentioned earlier (State 3 to State 6). Once children are out of the first state (parents living together since birth) this state becomes inaccessible; if their parents live together again after a separation, children then belong to the second state (parents living together after a reunification). It is also impossible to go directly from the first to the second state without having sojourned for at least a month in one of the four postseparation parenting-time arrangements.

Transition probabilities were estimated with a set of multinomial logistic models from the monthly sequence of parenting-time arrangements transformed into a person-month dataset (e.g. Cai et al., 2010; Wolf and Laditka, 1997) :

$$\ln \left(\frac{p_{ij}(t, t+1)}{p_{ii}(t, t+1)} \right) = \beta_{ij0} + \beta_{ij1} * t + \beta_{ij2} * \text{covariate}$$

This type of competing-risk discrete-time event-history model is able to integrate time-varying sampling weights straightforwardly. Because we mainly wanted to give descriptive estimates from MSLT results, only one covariate at a time is

FIGURE 6.1 – Schematic representation of possible transitions between parenting-time arrangements (States 1 to 6)



included in the models. A model is also estimated without any covariates. Note, however, that as transitions to or from State 2 (the dashed lines in Figure 6.1) are rare events in our relatively small sample they were always modelled without covariates, i.e. these duration-specific transition probabilities are assumed to be invariant across population subgroups. Model coefficients are reported in the chapter’s appendix (section 6.7).

Two types of MSLTs were constructed; hence two types of models were estimated. The first includes all children and calculates probabilities on a time clock that starts at birth. Covariates in these models are children’s gender as well as parents’ union status at birth and educational attainment. The second kind of model is restricted to children born into a union (marriage or cohabitation) who witnessed the separation of their parents while under observation. It focuses only on the postseparation portion of these children’s trajectories and uses the month of first separation as the time clock’s origin. State 1 is thus absent from the state space of this second kind of models and the number of possible transitions is reduced accordingly. Covariates considered here include the three already mentioned as well as children’s age at separation and initial parenting-time arrangement. Note that with this last covariate the Markov assumption of memorylessness is relaxed since transition probabilities become dependent on the state occupied at time zero. Only these last MSLTs are uniradix, i.e. at time zero all children are in the same state. In all other tables, the radix corresponds

to the observed distribution of QLSCD children in the six states, either at birth or separation, for each relevant subgroup (e.g. girls, children of married parents, etc.).

6.4.5 Uncertainty of Life Table Indicators

Life tables, standard as well as multistate, have traditionally been constructed from population data (censuses and vital statistics). The variance associated with transition rates or probabilities derived from these data have been considered negligible and in fact ignored. Because surveys have a much smaller sample size, transition probabilities estimated with this kind of data have a much larger variance. This variance cannot simply be disregarded and has to be transferred to the life table indicators that are derived from such probabilities. In the case of MSLTs, analytical solutions are often impractical and simulation offers a more convenient way of estimating the variance of indicators.

Following Wolf and Laditka (1997) and Lee and Rendall (2001), we implemented a Monte Carlo simulation that samples a random set of coefficients from the posterior multivariate normal distribution associated with each multinomial logistic regression – the mean of the distribution being the vector of coefficients estimated by the regression and its variance being the estimated variance-covariance matrix of the same regression coefficients. Each sampled set of coefficients was used to generate a series of transition probabilities that served as building blocks for a new table from which were then extracted a few indicators. The simulation was run 1000 times for each MSLT. The mean of the indicators' simulated distribution was used as the point estimate and the 2.5th and 97.5th percentiles of the distribution delineate a 95% uncertainty interval around the point estimate.

Note that the variance of estimated regression coefficients accounts for the QLSCD's small sample size and complex sampling plan as well as the additional uncertainty associated with the multiple imputation. These sources of uncertainty are thus transferred to the life table indicators.

6.5 Results

6.5.1 Sample Description

Table 6.1 presents some descriptive statistics of the QLSCD cohort. The sample is divided almost equally into three categories according to whether zero, one or two of a child's parents had a postsecondary diploma. Only 8.5% of children were born out of a union and almost half were born to cohabiting parents. Marital births were thus a minority phenomenon with 43.9%; this proportion is confirmed by vital statistics (Institut de la statistique du Québec, 2016).

TABLE 6.1 – Sample description

	Proportion/Mean	Confidence interval
Gender		
Boys	.511	[.489, .533]
Girls	.489	[.467, .511]
Parents have a postsecondary diploma		
None	.332	[.309, .355]
One	.303	[.281, .325]
Both	.365	[.343, .387]
Parent's union status at birth of child		
Married	.439	[.417, .461]
Cohabiting	.476	[.453, .500]
Not in union	.085	[.072, .100]
Parental separation before age 15^a	.392	–
Child's age at separation^b		
0-4 years old	.540	[.498, .581]
5-9 years old	.301	[.259, .343]
10-14 years old	.160	[.132, .187]
Initial parenting-time arrangement (at separation)^b		
Mother residence (little/no father-child contacts)	.159	[.129, .189]
Mother residence (regular father-child contacts)	.481	[.441, .520]
Dual residence	.296	[.260, .332]
Father residence	.064	[.043, .086]
n	2115	

Note: All statistics account for the QLSCD's sampling plan and weights (at first wave).

^a Among children born to cohabiting or married parents. Kaplan-Meier estimate.

^b Among children born to cohabiting or married parents for which a parental separation was observed.

Among children born into a union, 39.2% witnessed the separation of their parents before age 15. Adding children born outside a union, this means that a little less than half the cohort spent at least some time away from one biological parent. When separation occurred it did very early during childhood: 54% before age 5 and only 16% after age 10. Right after separation, almost a third of children (29.6%) were in dual residence and only 6.4% were living solely with their father. The remaining children were living solely with their mother and either saw their father on a regular basis (48.1%) or had little or no contact with him (15.9%).

6.5.2 Expected Sojourn Time in Parenting-time Arrangements

Expected proportions of childhood spent in each parenting-time arrangement, conditional on some basic characteristics, are the main results of our multistate life table analysis. Table 6.2 summarizes a first set of life tables that go from exact ages 0 to 15 and include all children in the sample. Results from the second set of life tables, which cover the first five years after separation and thus only include children whose parents separated after their birth, are presented in Table 6.3 and will be discussed later on.

Results in Table 6.2 are especially useful to give population-level estimates of arrangements' prevalence and to look at time spent living with two biological parents. The table's first row shows that children born in Quebec in 1997-1998 spent on average 75% of their first fifteen years living in the same household as both their parents (70.6% before a first separation and 4.4% after their reunification), 19.8% (8.4% + 11.4%) living only with their mother, 3.5% in dual residence, and 1.5% living only with their father. Counting periods of dual residence as half periods of coresidence, children of this cohort thus lived on average 96.7% of their childhood with their mother but only 78.3% of it with their father.

All these proportions are extremely similar for boys and girls (second and third rows) but much larger differences can be observed according to parents' educational attainment or union status at birth. The higher the number of parents with a postsecondary education, the higher the amount of time spent living under the same roof as both parents: 83.9% (81.3% + 2.6%) in the case of two parents against 64.4% (57.6% + 6.8%) in the case of no parent. The one-parent category

TABLE 6.2 – Expected proportions of time in each parenting-time arrangement during childhood (0 to 15 years)

Subgroups	Lives with both parents			Mother residence with		Dual residence	Father residence	Total time coresiding with	
	before first separation	after reunification	little or no father-child contact	regular father-child contact	biological mother			biological father	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(1)+(2)+(3)+(4)+(5)	(1)+(2)+(5)+(6)	
All children	.706 [.689, .723]	.044 [.036, .053]	.084 [.073, .096]	.114 [.103, .125]	.037 [.032, .043]	.015 [.011, .020]	.967 [.961, .972]	.783 [.767, .799]	
Gender									
Girls	.704 [.679, .729]	.044 [.034, .054]	.091 [.075, .109]	.112 [.098, .128]	.035 [.028, .043]	.014 [.008, .020]	.969 [.961, .975]	.779 [.757, .800]	
Boys	.706 [.678, .733]	.045 [.036, .055]	.077 [.064, .094]	.116 [.101, .132]	.039 [.032, .046]	.016 [.011, .023]	.964 [.957, .971]	.787 [.764, .807]	
Parent's relationship status at birth									
Married	.847 [.825, .866]	.019 [.015, .024]	.032 [.023, .043]	.069 [.057, .082]	.023 [.018, .030]	.010 [.005, .016]	.978 [.972, .984]	.888 [.870, .903]	
Cohabiting	.700 [.675, .724]	.040 [.032, .049]	.059 [.047, .072]	.133 [.119, .149]	.050 [.042, .060]	.018 [.013, .025]	.956 [.948, .963]	.783 [.764, .802]	
Not in union	.000 [.000, .000]	.201 [.156, .247]	.478 [.405, .553]	.265 [.213, .322]	.033 [.017, .056]	.022 [.008, .048]	.961 [.933, .980]	.240 [.190, .291]	

Continued...

TABLE 6.2 – Expected proportions (0 to 15 years) – CONTINUED

Subgroups	Lives with both parents		Mother residence with		Dual residence	Father residence	Total time coresiding with	
	before first separation	after reunification	little or no father-child contact	regular father-child contact			biological mother	biological father
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(1)+(2)+(3)+(4)+(5)	(1)+(2)+(5)+(6)
Parents have a postsecondary diploma								
None	.576 [.542, .611]	.068 [.054, .083]	.140 [.116, .165]	.163 [.142, .184]	.032 [.025, .042]	.022 [.014, .033]	.962 [.951, .971]	.681 [.651, .712]
One	.714 [.679, .746]	.042 [.033, .052]	.085 [.067, .103]	.109 [.092, .129]	.037 [.028, .047]	.014 [.007, .022]	.968 [.958, .975]	.787 [.760, .815]
Both	.813 [.789, .837]	.026 [.021, .033]	.032 [.022, .042]	.077 [.064, .091]	.041 [.033, .050]	.011 [.006, .017]	.969 [.961, .975]	.870 [.853, .888]

Note: Transition probabilities used to construct the life tables were estimated using the QLSCD's sampling weights and plan. Proportions in columns 1 to 6 may not add up exactly to 1 due to rounding errors. In brackets are the 95% uncertainty intervals generated by simulation of 1000 tables (2.5th and 97.5th percentiles of the value's simulated distribution).

stands almost exactly in the middle of the previous two; whether it was the mother or the father that had a postsecondary education did not change significantly the expected proportions [results not shown].

As separation is more common and earlier in cohabiting unions than marriages, children born in the former spent on average less time living with both their parents than the latter, respectively 74% and 86.6%. Of course, children born outside a union did not spend any time with their parents before their separation, but they still spent on average 20.1% of their first fifteen years with them after their reunification. Almost half of their childhood, however, is spent living with their mother and having little or no contacts with their biological father; and only 5.5% living alone with their father or in dual residence.

Because most children born into a union do not experience separation, estimates in Table 6.2 tell only part of the story. Moreover, these results amalgamate the trajectories of children born inside and outside a union even though these subgroups are very different: children born outside a union spent less than a quarter (24%) of their childhood with their biological father compared to more than three quarters for those born in a union. By focusing only on the postseparation experience of children born into a union, the life table estimates presented in Table 6.3 depict perhaps more accurately the realities of children with separated parents.

At the population level (first row of Table 6.2), dual residences seemed quite rare but by focusing only on the at-risk sample in Table 6.3 their importance is revealed: more than a fifth (21.2%) of the first five years following a separation is spent in dual-residence, 1.4 times more than the number of years spent having little or no contact with fathers (15.4%). Still, the modal arrangement remains mother residence with regular father-child contact, which encompasses about half of the postseparation years. Notice the major contribution of dual residence to postseparation fathering. It accounts for two fifths of the 26.3% of time lived with fathers during the first five years after separation. This proportion actually goes up to two thirds if we exclude the 10.1% of reunification time. In comparison, dual residence occupies a marginal role in postseparation mothering: 13% of the total time lived with mothers, or 14% excluding reunification time.

Just as for complete childhood in the previous table, there is little difference here between boys and girls. The total proportion of time spent with fathers during the first five years after separation is a slightly higher for the former (27.5%)

TABLE 6.3 – Expected proportion of time in each parenting-time arrangement, first five years after a first parental separation

Subgroups	Lives with both parents after reunification		Mother residence with little or no father-child contact		regular father-child contact		Dual residence	Father residence	Total time coresiding with	
	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	biological mother			biological father	
All children with separated parents	.101 [.081, .124]	.154 [.126, .182]	.478 [.444, .510]	.212 [.184, .241]	.056 [.039, .076]	.838 [.814, .859]	$(2)+\frac{(5)}{2}+(6)$.263 [.236, .291]		
Gender										
Girls	.101 [.080, .126]	.170 [.135, .210]	.476 [.430, .522]	.205 [.169, .248]	.047 [.027, .072]	.850 [.821, .878]	.251 [.219, .283]			
Boys	.100 [.079, .125]	.136 [.103, .173]	.479 [.432, .526]	.220 [.180, .259]	.065 [.039, .095]	.825 [.792, .855]	.275 [.241, .310]			
Parent's relationship status at birth										
Married	.102 [.081, .126]	.177 [.128, .227]	.470 [.415, .527]	.198 [.151, .247]	.053 [.025, .089]	.848 [.810, .882]	.254 [.217, .293]			
Cohabiting	.101 [.081, .123]	.144 [.114, .177]	.480 [.443, .519]	.219 [.185, .257]	.056 [.036, .081]	.834 [.807, .858]	.267 [.237, .296]			
Parents have a postsecondary diploma										
None	.102 [.080, .126]	.197 [.153, .248]	.511 [.455, .562]	.137 [.103, .177]	.052 [.030, .080]	.880 [.846, .908]	.223 [.189, .261]			
One	.101 [.080, .124]	.156 [.112, .211]	.474 [.415, .535]	.208 [.163, .257]	.061 [.032, .099]	.834 [.796, .872]	.267 [.224, .306]			
Both	.100 [.079, .123]	.095 [.064, .137]	.438 [.384, .491]	.310 [.254, .364]	.057 [.026, .092]	.788 [.749, .827]	.312 [.274, .349]			

Continued...

TABLE 6.3 – Expected proportions (first 5 years after separation) – CONTINUED

Subgroups	Lives with both parents after reunification		Mother residence with		Dual residence	Father residence	Total time coresiding with	
	(2)	(3)	little or no father-child contact	regular father-child contact			biological mother	biological father
Child's age at separation								
0-4 years old	.102 [.081, .129]	.170 [.137, .205]	.495 [.451, .537]		.190 [.156, .227]	.043 [.025, .066]	.862 [.835, .888]	.240 [.211, .274]
5-9 years old	.101 [.079, .127]	.141 [.093, .195]	.490 [.432, .550]		.215 [.169, .263]	.054 [.025, .088]	.839 [.804, .872]	.262 [.223, .301]
10-14 years old	.097 [.075, .125]	.122 [.068, .189]	.368 [.289, .448]		.281 [.212, .356]	.132 [.076, .201]	.727 [.659, .789]	.369 [.312, .434]
Initial parenting-time arrangement								
Mother residence (little contact)	.113 [.072, .166]	.608 [.515, .695]	.240 [.179, .312]		.018 [.007, .037]	.021 [.005, .049]	.970 [.941, .987]	.143 [.095, .207]
Mother residence (regular contact)	.103 [.078, .131]	.085 [.063, .113]	.716 [.675, .756]		.076 [.055, .100]	.020 [.010, .037]	.942 [.923, .957]	.161 [.131, .193]
Dual residence	.098 [.072, .132]	.029 [.012, .058]	.265 [.222, .314]		.572 [.519, .629]	.036 [.019, .060]	.678 [.647, .709]	.420 [.388, .450]
Father residence	.073 [.038, .142]	.084 [.005, .202]	.192 [.085, .334]		.103 [.041, .202]	.547 [.385, .704]	.401 [.259, .554]	.672 [.533, .805]

Note: Transition probabilities used to construct the life tables were estimated using the QLSCD's sampling weights and plan. Proportions in States 2 to 6 may not add up exactly to 1 due to rounding errors. In brackets are the 95% uncertainty intervals generated by simulation of 1000 tables (2.5th and 97.5th percentiles of the value's simulated distribution).

than the latter (25.1%), but the difference is not statistically significant. Nevertheless, it is consistent with previous research that sometimes found significant sex differences in the same direction (Maccoby and Mnookin, 1992; Melli and Brown, 2008; Swiss and Le Bourdais, 2009). Interestingly, there are virtually no differences between children born to married or cohabiting parents. The latter are more at risk of parental separation (Table 6.2), but observed coresidence and contact are similar once separation occurs.

An educational gradient can be quite clearly observed: the more parents are educated, the more parenting is shared after separation. Children whose parents both had a postsecondary diploma spent the most time on average in dual residence and thus the most time coresiding with their father. They were also much less likely to lose contact with him. Child's age at separation show the same kind of gradient, but less steep. The older children were at separation, the more time they spent living alone with their father.

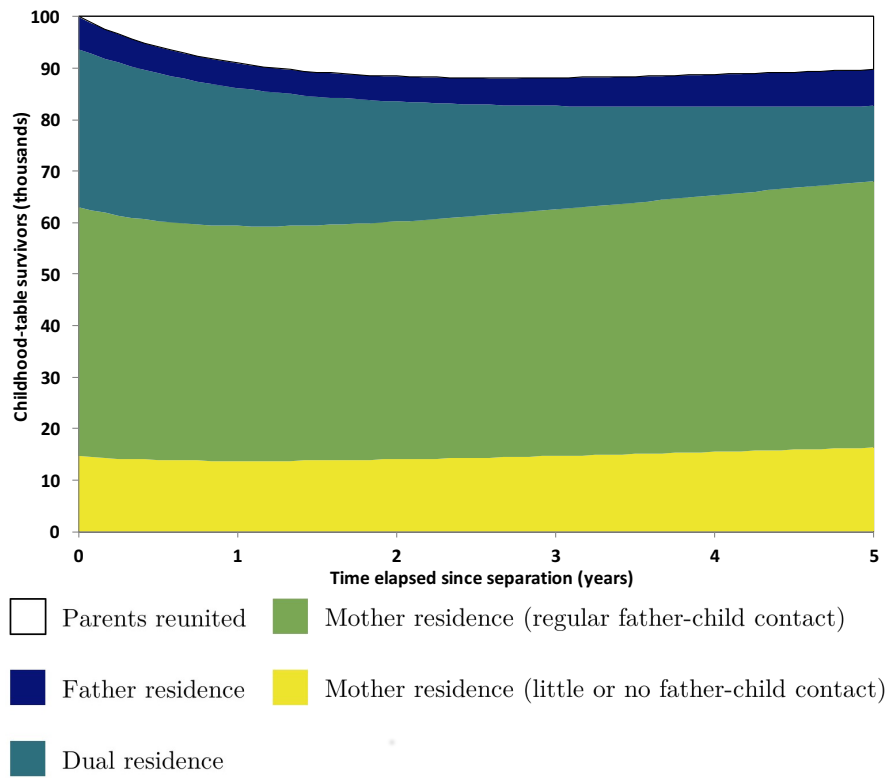
The most dramatic differences are to be found when accounting for the initial parenting-time arrangement established at separation. In each case, children spent a majority of their postseparation years in the arrangement in which they started at separation; the clearest case being the 71.6% of childhood spent in mother residence with regular father-child contact by children initially in that same arrangement. This does not mean, however, that most children remained continuously in their initial arrangement over the course of these five years. A closer look at state occupancy probabilities in the next section will make this more apparent.

6.5.3 Distribution of Children across Postseparation Arrangements

Figure 6.2 presents estimates of the distribution of children according to their residential situation at each month after separation. These state occupancy probabilities were derived from the same MSLT as the expectancies in the first row of Table 6.3. Changes in the distribution during the first five years after separation are quite modest. The dual residence arrangement is the only one that sees a reduction of its relative size, whereas the already large mother residence arrangement with regular father-child contact increases its share most noticeably

during the same period. There is thus a gradual shift towards more coresidence with mothers in the years following separation. This phenomenon has long been observed and has been called “maternal drift” (see Berger et al., 2008).

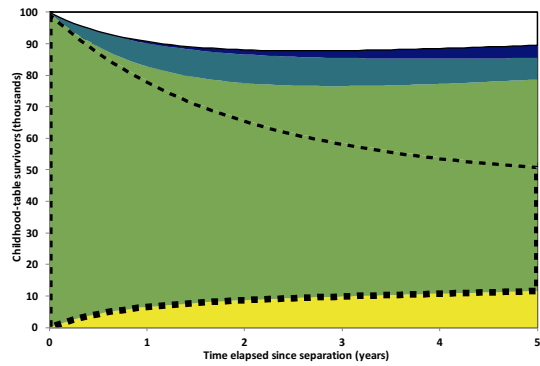
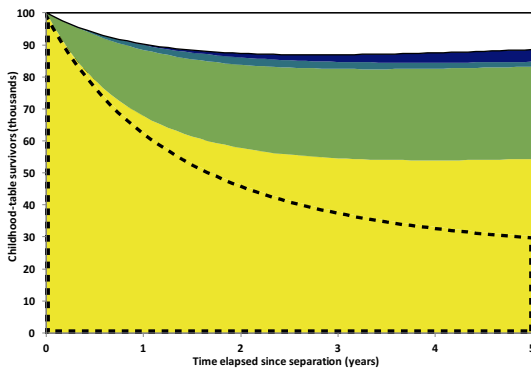
FIGURE 6.2 – State occupancy probabilities according to time elapsed since separation (from the life table presented on the first row of Table 6.3)



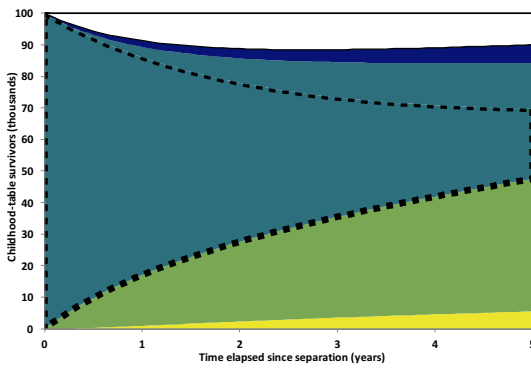
This gradual shift in the overall state occupancy distribution is, however, the net result of a large number of individual transitions between arrangements. For a closer look into these individual transitions, we represented the same state occupancy probabilities but by subdividing children according to their initial arrangements (Figures 6.3a to 6.3d, derived respectively from the same MSLTs as the last four rows of Table 6.3). In each of these subfigures, the area bordered by thick dashes represents children who have remained continuously in their initial arrangement since separation. Mother residence with regular father-child contact (Figure 6.3b) appears to be the most stable arrangement with 39.6% remaining in their initial arrangement for at least five years. This apparent stability might, however, only be an artifact of our classification scheme. Recall that this

FIGURE 6.3 – State occupancy probabilities according to time elapsed since separation, by initial arrangements at separation (from the life tables presented on the four last rows of Table 6.3)

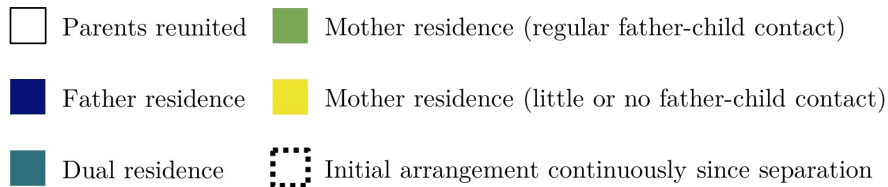
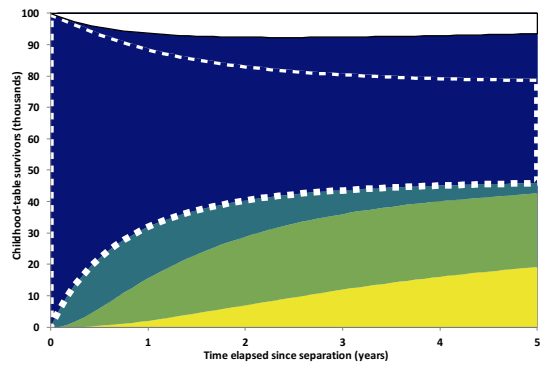
- (a) Children initially in mother residence (little or no father-child contacts) (b) Children initially in mother residence (regular father-child contacts)



- (c) Children initially in dual residence



- (d) Children initially in father residence



is the group that encompasses the most varied kinds of father-child contact arrangements, and thus one for which small changes in contact frequency would not “count” as a transition in our models. Dual residence (Figure 6.3c), in contrast, is the least stable arrangement with 22.3% remaining continuously in it during five years. Again, it should be noted that dual residence is the arrangement with the most stringent definition – about half the time with each parent – and that a slight departure from that definition generates a transition in our models.

Yet, despite these stability differentials, children who remain continuously in their original arrangement after five years are a minority in all four cases; most children leave their initial arrangement at some point even though many return to it after a spell in another arrangement. Even the apparent stability of mother-residence arrangements with regular father-child contact noted in Figure 6.2 seems less obvious when we consider only continuously kept arrangements in Figure 6.3b. If this arrangement dominates the postseparation landscape it is because many other arrangements transform into it, not because it is itself overly durable.

Note also that very few children initially living in dual residence (Figure 6.3c) eventually end up having little or no contact at all with their father at any point during their childhood. Conversely, very few children initially living with their mother and having little or no contact with their father (Figure 6.3a) end up in dual- or father-residence arrangements.

6.6 Discussion

Using longitudinal data and a child-centred perspective, we have built multi-state life tables of coresidence and contact between children and their biological parents, from their birth to their fifteenth birthday. Perhaps our two most important results are (1) confirmation of the fluidity of postseparation parenting-time arrangements, but at the same time (2) identification of the large role played by the arrangement initially established at separation in predicting the rest of the postseparation trajectory. The greater the implication of fathers at separation, the more likely children are to spent time with him, at least during the first five years after separation.

That we found much fluidity in postseparation parenting-time arrangements is not surprising considering previous findings on the matter but it serves to emphasize the importance of longitudinal data and analyses for further research on children's parenting-time or custody arrangements. This is especially true for research trying to link parenting-time arrangements to children wellbeing, an area dominated by cross-sectional analyses (see Nielsen, 2014, for a review). The large influence of arrangements established at separation on expected proportions of time spent living or being in contact with both parents during childhood may result either from a selection effect, a causal effect or a combination of both. From a selection perspective, it would be naïve to think that the forced implementation of dual residence at separation would automatically make all fathers highly involved in their children lives after separation. Indeed, the establishment of initial arrangements is not random; many factors predating the separation are associated with this choice, such as parents' educational attainment, labour-force participation, age, or involvement in earlier periods of the child's life (Juby et al., 2005a; chapter 5). In sum, active participation of fathers in their children's lives at separation is the end point of a pre-existing and complex mechanism, not its beginning. From a causal perspective, however, it could be that the mere experience of dual or father residence – i.e. of father-child intimacy unmediated by the mother's presence and interventions – is enough to instill in fathers a desire to remain actively present in their children's lives. There is far too little empirical evidence available on these mechanisms to clearly privilege one interpretation over the other.

The place occupied by dual residence in the family dynamics of this cohort is also noteworthy. Despite a lot of media and legal attention, an *average* child could expect to live only 3.7% of his or her childhood in a dual-residence arrangement, less than half the time spent in maternal residence with little or no father-child contacts. Among children who witnessed the separation of their parents this figure is of course quite different, such a child could expect to spend more than one fifth of the first five years following separation in a dual-residence arrangement. This amount varies hugely according to children's and families' characteristics; it is for instance higher when both parents of a child have a postsecondary education. Whatever the perspective taken or the characteristics involved, dual residence appears to play a much greater role in the postseparation experience of fathers

than it does for mothers. Indeed, because maternal residence remains the social standard after a parental separation, spells of dual residence account for only a small share of the total time children coreside with mothers. For fathers, dual residence is actually the modal way of being a resident parent during that period.

Estimates presented in this article are obviously specific to a particular generation (1997-1998) and a particular cultural context (the Canadian province of Quebec). For instance, the finding that postseparation parenting-time dynamics do not differ for children born to married or cohabiting parents (see Table 6.3) might only be relevant to societies in which cohabitation is already a socially well accepted alternative to marriage. But if the social diffusion of childbearing within cohabitation and of coparenting after separation continue, our results could be indicative of future trends in other regions of the world. As with any other study on the issue of postseparation parenting, our results are dependent on the specific classification of arrangements that we used. Dual-residence arrangements might only appear less stable here because the definition we used is quite strict; similarly, the large category of maternal residence with regular father-child contact might appear more stable only because its definition is so inclusive. More precise measures of parenting-time arrangements would be needed in order to analyze the impact of classification choices on estimated stability differentials.

It is also important to note that parenting-time arrangements are only a proxy for *parenting*; they provide the time framework within which the actual parenting can take place. Parenting is an accumulation of many elements (care, interactions, behaviours, attitudes, setting boundaries, etc.) that are much more difficult to measure than time sharing is (see Jackson, 2000, for one definition of parenting). Coresidence and contact say little about the nature of child-parent relationships or about the division of tasks, responsibilities, and costs between parents. As qualitative research has shown, a strictly equal sharing of parenting time can co-exist with an inequitable division of childrearing responsibilities and costs between mothers and fathers (Cadolle, 2011; Martial, 2012; Smart and Neale, 1999).

In spite of these limitations, we made use of rare longitudinal information to draw, at least in broad strokes, a unique picture of children's experience of coresidence and contact with biological parents over the course of their childhood. This picture is one of fluidity and heterogeneity. It serves to remind us of how varied children's family trajectories after separation really are and adds a layer to

the already complex picture depicted via the more commonly taken approach of mother-centred union trajectories. Only by combining the two kinds of postseparation information (parenting-time arrangements and both parents' union and fertility histories) will a true picture of children's family lives emerge.

6.7 Appendix: Results of Multinomial Logistic Regressions Used to Estimate Transition Probabilities

Transition probabilities used to construct multistate life tables were obtained from the predicted values of multinomial logistic regressions run on person-month units, i.e. with competing-risk discrete-time event-history models. For a single life table, one needs to estimate as many regressions as there are origin states. The outcome variable contains the possible destination states.

Model results are presented in the following tables. Each group of rows presents the result of one multinomial logistic regression (origin state) and each column a category of the outcome variable (destination). The reference category of the outcome in each regression is identified by "(ref. cat.)". Not all transitions were possible in the models (see Figure 6.1); these are identified as "n.p.". Note that models or part of models involving transitions to and from father residence are not displayed ("n.d."). The small sample size of some of these equations generated confidentiality issues according to the data provider.

All models were estimated after multiple imputation of missing values. Results are weighted with time-varying attrition-adjusted survey weights. The variance of parameters accounts for the complex sampling plan of the QLSCD.

MSLTs found in Table 6.2 use birth as their time origin. The corresponding regressions are found in Tables 6.4 to 6.7. As for MSLTs in Table 6.3, they use parents' first separation as their time origin. The corresponding regressions are found in Tables 6.8 to 6.13.

TABLE 6.4 – Results of multinomial logistic regressions accounting only for age of children (origin = birth)

		Destination State						
		1	2	3	4	5	6	
Origin State	1	Age (months)	(ref. cat.)	n.p.	-0.010 ***	-0.010 ***	0.000	n.d.
		Constant			-7.048 ***	-6.012 ***	-7.163***	
	2	Age (months)	n.p.	(ref. cat.)	-0.017	-0.011 ***	-0.011*	n.d.
		Constant			-4.784 ***	-4.332 ***	-6.140***	
	3	Age (months)	n.p.	-0.028***	(ref. cat.)	-0.011 ***	n.p.	n.p.
		Constant		-4.503***		-3.798 ***		
	4	Age (months)	n.p.	-0.027***	-0.008 ***	(ref. cat.)	-0.000	n.p.
		Constant		-3.666***	-4.118 ***		-5.018***	
	5	Age (months)	n.p.	-0.018***	n.p.	-0.002	(ref. cat.)	n.d.
		Constant		-4.208***		-3.520 ***		
	6	Age (months)	n.p.	n.d.	n.p.	n.p.	n.d.	(ref. cat.)
		Constant						

* p < 0.05; ** p < 0.01; *** p < 0.001

n.p.: not possible; n.d.: not displayed.

TABLE 6.5 – Results of multinomial logistic regressions accounting for sex of child (time origin = birth)

		Destination State						
		1	2 ^a	3	4	5	6	
Origin State	1	Age (months)			-0.010 ***	-0.010 ***	0.000	
		Sex (ref. Girls)	(ref. cat.)	n.p.				n.d.
		Boys			0.098	-0.104	0.080	
		Constant			-7.100 ***	-5.961 ***	-7.205***	
	2 ^a	Age (months)	n.p.	(ref. cat.)	-0.017	-0.011 ***	-0.011*	n.d.
		Constant			-4.784 ***	-4.332 ***	-6.140***	
	3	Age (months)		-0.028***		-0.011 ***		
		Sex (ref. Girls)	n.p.		(ref. cat.)		n.p.	n.p.
		Boys		0.000		0.332		
		Constant		-4.503***		-3.964 ***		
	4	Age (months)		-0.027***	-0.008 ***		-0.000	
		Sex (ref. Girls)	n.p.			(ref. cat.)		n.p.
		Boys		0.000	-0.035		0.175	
		Constant		-3.666***	-4.098 ***		-5.127***	
	5	Age (months)		-0.018***		-0.002		
		Sex (ref. Girls)	n.p.		n.p.		(ref. cat.)	n.d.
		Boys		0.000		0.011		
		Constant		-4.208***		-3.525 ***		
6	Age (months)							
	Sex (ref. Girls)	n.p.	n.d.	n.p.	n.p.	n.d.	(ref. cat.)	
	Boys							
	Constant							

^a The effect of the child's sex is constrained to 0 for transitions in and out of State 2.

* p < 0.05; ** p < 0.01; *** p < 0.001

n.p.: not possible; n.d.: not displayed.

TABLE 6.6 – Results of multinomial logistic regressions accounting for number of parents with a postsecondary diploma (time origin = birth)

		Destination State						
		1	2 ^a	3	4	5	6	
Origin State	1	Age (months)			-0.010 ***	-0.009 ***	0.000	
		Diploma ^b						
		One parent	(ref. cat.)	n.p.	-0.569 *	-0.416 **	0.067	n.d.
		Both parents			-1.262 ***	-0.842 ***	0.038	
	Constant			-6.504 ***	-5.609 ***	-7.200***		
	2 ^a	Age (months)	n.p.	(ref. cat.)	-0.017	-0.011 ***	-0.011*	n.d.
		Constant			-4.784 ***	-4.332 ***	-6.140***	
	3	Age (months)		-0.027***		-0.011 ***		
		Diploma ^b						
		One parent	n.p.	0.000	(ref. cat.)	0.137	n.p.	n.p.
		Both parents		0.000		0.601 *		
	Constant		-4.504***		-3.915 ***			
	4	Age (months)		-0.027***	-0.008 ***		-0.001	
		Diploma ^b						
		One parent	n.p.	0.000	0.101	(ref. cat.)	0.036	n.p.
		Both parents		0.000	-0.240		0.469 *	
	Constant		-3.666***	-4.121 ***		-5.114***		
	5	Age (months)		-0.018***		-0.001		
Diploma ^b								
One parent		n.p.	0.000	n.p.	-0.377	(ref. cat.)	n.d.	
Both parents			0.000		-0.518 **			
Constant		-4.207***		-3.263 ***				
6	Age (months)							
	Diploma ^b							
	One parent	n.p.	n.d.	n.p.	n.p.	n.d.	(ref. cat.)	
	Both parents							
Constant								

^a The effect of parents' education is constrained to 0 for transitions in and out of State 2.

^b Number of parents with a postsecondary diploma. Reference category is *No parent*.

* p < 0.05; ** p < 0.01; *** p < 0.001

n.p.: not possible; n.d.: not displayed.

TABLE 6.7 – Results of multinomial logistic regressions accounting for parents’ union status at child’s birth (time origin = birth)

		Destination State							
		1	2 ^a	3	4	5	6		
Origin State	1	Age (months)			-0.010 ***	-0.009 ***	0.001		
		Union status ^b	(ref. cat.)	n.p.					n.d.
		Cohabiting			0.382	0.885 ***	0.875 ***		
	Constant			-7.261 ***	-6.557 ***	-7.698 ***			
	2 ^a	Age (months)	n.p.	(ref. cat.)	-0.017	-0.011 ***	-0.011 *		n.d.
		Constant			-4.784 ***	-4.332 ***	-6.140 ***		
		Age (months)			-0.027 ***	-0.015 ***			
	3	Union status ^b							
		Cohabiting	n.p.	0.000	(ref. cat.)	-0.020	n.p.		n.p.
		Not in union		0.000		-1.196 ***			
		Constant		-4.505 ***		-2.961 ***			
	4	Age (months)		-0.027 ***	-0.006 ***		-0.002		
		Union status ^b							
		Cohabiting	n.p.	0.000	0.105	(ref. cat.)	0.017		n.p.
		Not in union		0.000	0.574 *		-0.631		
	Constant		-3.665 ***	-4.469 ***		-4.810 ***			
	5	Age (months)		-0.018 ***		-0.002			
		Union status ^b							
Cohabiting		n.p.	0.000	n.p.	-0.113	(ref. cat.)		n.d.	
Not in union			0.000		0.210				
Constant		-4.206 ***		-3.464 ***					
6	Age (months)								
	Union status ^b								
	Cohabiting	n.p.	n.d.	n.p.	n.p.	n.d.	(ref. cat.)		
Constant									

^a The effect of parents’ union status is constrained to 0 for transitions in and out of State 2.

^b Reference category is *Married*

* p < 0.05; ** p < 0.01; *** p < 0.001

n.p.: not possible; n.d.: not displayed.

TABLE 6.8 – Results of multinomial logistic regressions accounting only for time since separation (time origin = separation)

		Destination State					
		2	3	4	5	6	
Origin State	2	Time (months)	(ref. cat.)	-0.044 *	-0.001	-0.072 *	n.d.
		Constant		-4.662 ***	-4.469 ***	-4.370 ***	
	3	Time (months)	-0.049 *	(ref. cat.)	-0.026 ***	n.p.	n.p.
		Constant	-4.318 ***		-3.250 ***		
	4	Time (months)	-0.057 ***	-0.018 **	(ref. cat.)	-0.015 *	n.p.
		Constant	-4.329 ***	-4.446 ***		-4.497 ***	
	5	Time (months)	-0.054 **	n.p.	0.002	(ref. cat.)	n.d.
		Constant	-4.424 ***		-3.741 ***		
	6	Time (months)	n.d.	n.p.	n.p.	n.d.	(ref. cat.)
		Constant					

* p < 0.05; ** p < 0.01; *** p < 0.001
n.p.: not possible; n.d.: not displayed.

TABLE 6.9 – Results of multinomial logistic regressions accounting for child’s sex (time origin = separation)

		Destination State					
		2 ^a	3	4	5	6	
Origin State	2 ^a	Time (months)	(ref. cat.)	-0.044 *	-0.001	-0.072 *	n.d.
		Constant		-4.662 ***	-4.469 ***	-4.370 ***	
	3	Time (months)	-0.049*		-0.025 ***		
		Sex (ref. Girls)		(ref. cat.)		n.p.	n.p.
		Boys	0.000		0.795 **		
	4	Constant	-4.317***		-3.699 ***		
		Time (months)	-0.057***	-0.018 **		-0.015 *	
		Sex (ref. Girls)			(ref. cat.)		n.p.
	5	Boys	0.000	0.147		0.199	
		Constant	-4.329***	-4.521 ***		-4.601 ***	
		Time (months)	-0.054**		0.002		
	6	Sex (ref. Girls)		n.p.		(ref. cat.)	n.d.
		Boys	0.000		0.010		
		Constant	-4.424***		-3.748 ***		
	6	Time (months)					
		Sex (ref. Girls)	n.d.	n.p.	n.p.	n.d.	(ref. cat.)
		Boys					
	6	Constant					

^a The effect of the child’s sex is constrained to 0 for transitions in and out of State 2.

* p < 0.05; ** p < 0.01; *** p < 0.001

n.p.: not possible; n.d.: not displayed.

TABLE 6.10 – Results of multinomial logistic regressions accounting for number of parents with postsecondary diploma (time origin = separation)

		Destination State					
		2 ^a	3	4	5	6	
Origin State	2 ^a	Time (months)	(ref. cat.)	-0.044 *	-0.001	-0.072 *	n.d.
		Constant		-4.662 ***	-4.469 ***	-4.370 ***	
	3	Time (months)	-0.049 *		-0.026 ***		
		Diploma^b					
		One parent	0.000	(ref. cat.)	-0.072	n.p.	n.p.
		Both parents	0.000		0.554		
		Constant	-4.318 ***		-3.329 ***		
	4	Time (months)	-0.057 ***	-0.018 **		-0.015 *	
		Diploma^b					
		One parent	0.000	-0.246	(ref. cat.)	-0.015	n.p.
		Both parents	0.000	-0.229		0.321	
		Constant	-4.329 ***	-4.318 ***		-4.594 ***	
	5	Time (months)	-0.054 **		0.002		
		Diploma^b					
		One parent	0.000	n.p.	-0.504 *	(ref. cat.)	n.d.
		Both parents	0.000		-0.806 ***		
		Constant	-4.424 ***		-3.303 ***		
	6	Time (months)					
		Diploma^b					
		One parent	n.d.	n.p.	n.p.	n.d.	(ref. cat.)
Both parents							
	Constant						

^a The effect of parents' education is constrained to 0 for transitions in and out of State 2.

^b Number of parents with a postsecondary diploma. Reference category is *No parent*.

* p < 0.05; ** p < 0.01; *** p < 0.001

n.p.: not possible; n.d.: not displayed.

TABLE 6.11 – Results of multinomial logistic regressions accounting for parents' union status at child's birth (time origin = separation)

		Destination State					
		2 ^a	3	4	5	6	
Origin State	2 ^a	Time (months)	(ref. cat.)	-0.044 *	-0.001	-0.072 *	n.d.
		Constant		-4.662 ***	-4.469 ***	-4.370 ***	
	3	Time (months)	-0.049 *		-0.026 ***		
		Union status^b		(ref. cat.)		n.p.	n.p.
		Cohabiting	0.000		0.354		
		Constant	-4.318 ***		-3.484 ***		
	4	Time (months)	-0.057 ***	-0.018 **		-0.015 *	
		Union status^b			(ref. cat.)		n.p.
		Cohabiting	0.000	0.236		0.146	
		Constant	-4.329 ***	-4.610 ***		-4.598 ***	
	5	Time (months)	-0.054 **		0.002		
		Union status^b		n.p.		(ref. cat.)	n.d.
		Cohabiting	0.000		0.011		
		Constant	-4.424 ***		-3.750 ***		
	6	Time (months)					
		Union status^b	n.d.	n.p.	n.p.	n.d.	(ref. cat.)
		Cohabiting					
		Constant					

^a The effect of parents' union status is constrained to 0 for transitions in and out of State 2.

^b Parents' union status at child's birth. Reference category is *Married*.

* p < 0.05; ** p < 0.01; *** p < 0.001

n.p.: not possible; n.d.: not displayed.

TABLE 6.12 – Results of multinomial logistic regressions accounting for child’s age at separation (time origin = separation)

		Destination State					
		2 ^a	3	4	5	6	
Origin State	2 ^a	Time (months)	(ref. cat.)	-0.044 *	-0.001	-0.072 *	n.d.
		Constant		-4.662 ***	-4.469 ***	-4.370 ***	
	3	Time (months)	-0.049 *		-0.026 ***		
		Child’s age ^b					
		5-9 years	0.000	(ref. cat.)	-1.308 **	n.p.	n.p.
		10-14 years	0.000		-1.208 *		
		Constant	-4.318 ***		-2.936 ***		
	4	Time (months)	-0.057 ***	-0.018 **		-0.015 *	
		Child’s age ^b					
		5-9 years	0.000	-1.115 ***	(ref. cat.)	-0.243	n.p.
		10-14 years	0.000	-0.831		0.044	
		Constant	-4.329 ***	-4.137 ***		-4.435 ***	
	5	Time (months)	-0.054 **		0.001		
		Child’s age ^b					
		5-9 years	0.000	n.p.	-0.214	(ref. cat.)	n.d.
		10-14 years	0.000		-0.123		
		Constant	-4.424 ***		-3.652 ***		
	6	Time (months)					
		Child’s age ^b					
		5-9 years	n.d.	n.p.	n.p.	n.d.	(ref. cat.)
10-14 years							
	Constant						

^a The effect of child’s age at separation is constrained to 0 for transitions in and out of State 2.

^b Child’s age at parents’ first separation. Reference category is 0-4 years.

* p < 0.05; ** p < 0.01; *** p < 0.001

n.p.: not possible; n.d.: not displayed.

TABLE 6.13 – Results of multinomial logistic regressions accounting for initial parenting-time arrangement (time origin = separation)

		Destination State					
		2 ^a	3	4	5	6	
Origin State	2 ^a	Time (months)	(ref. cat.)	-0.044 *	-0.001	-0.072 *	n.d.
		Constant		-4.662 ***	-4.469 ***	-4.370 ***	
	3	Time (months)	-0.049 *		-0.031 ***		
		Initial arrang. ^b					
		Mother (reg. cont.)	0.000	(ref. cat.)	0.799 **	n.p.	n.p.
		Dual	0.000		0.006		
		Father	0.000		-5.835		
	Constant	-4.319 ***		-3.393 ***			
	4	Time (months)	-0.057 ***	-0.019 **		-0.021 **	
		Initial arrang. ^b					
		Mother (reg. cont.)	0.000	-1.483 ***	(ref. cat.)	-0.360	n.p.
		Dual	0.000	-1.742 ***		0.633	
		Father	0.000	-0.258		0.975	
	Constant	-4.330 ***	-3.168 ***		-4.242 ***		
	5	Time (months)	-0.054 **		-0.001		
		Initial arrang. ^b					
		Mother (reg. cont.)	0.000	n.p.	-0.770	(ref. cat.)	n.d.
		Dual	0.000		-1.427 **		
		Father	0.000		0.458		
	Constant	-4.424 ***		-2.533 ***			
6	Time (months)						
	Initial arrang. ^b						
	Mother (reg. cont.)	n.d.	n.p.	n.p.	n.d.	(ref. cat.)	
	Dual						
	Father						
Constant							

^a The effect of initial parenting-time arrangement is constrained to 0 for transitions in and out of State 2.

^b Reference category is *Mother residence (low father-child contact)*.

* p < 0.05; ** p < 0.01; *** p < 0.001

n.p.: not possible; n.d.: not displayed.

Chapitre 7

Conclusion générale

L'objectif de la thèse était de mettre en lumière la place occupée par les arrangements de temps parental postséparation dans le parcours d'une cohorte d'enfants québécois. J'ai tenté d'atteindre cet objectif en empruntant diverses perspectives. Il m'a d'abord paru nécessaire d'effectuer un détour par l'histoire juridique de la garde, de l'autorité parentale et de l'intérêt de l'enfant pour bien comprendre la complexité des enjeux et, surtout, des concepts et du vocabulaire utilisés dans le champ d'études. J'ai ensuite abordé le problème de la prévalence des arrangements en partant de la diversité des sources disponibles et des concepts qu'elles mesurent. Le chapitre suivant a été consacré à la description de la source de données principale de la thèse, l'ÉLDEQ, et des manipulations qui ont été nécessaires pour préparer ces données à une analyse longitudinale approfondie. Le premier article a ensuite cherché à identifier les facteurs associés à la mise en place de l'arrangement initial, au moment de la séparation, et à introduire un intérêt pour la durée de cet arrangement. Le second article empruntait finalement une perspective plus globale en tentant d'estimer la part de leur enfance que divers sous-groupes d'enfants ont passée à corésider avec chacun de leurs parents.

Après la synthèse des principaux résultats empiriques de la thèse, je tenterai maintenant d'en dégager les implications générales tant du point de vue de la théorie que des politiques publiques. Je conclurai le chapitre, et la thèse, avec une série de recommandations plus ciblées se rapportant principalement à la collecte, l'analyse et l'interprétation des données sur le temps parental dans les contextes québécois, canadien et international.

7.1 Synthèse des résultats

7.1.1 Prévalence

Combien d'enfants partagent leur temps de façon égalitaire entre les logements de chacun de leurs parents? Répondre à cette question, on l'a vu, est plus difficile qu'il n'y paraît. Les réponses extraites des diverses sources de données disponibles diffèrent toutes parce que celles-ci s'intéressent à des sous-populations, des temporalités ou des concepts distincts. Les sources judiciaires ne sont pas très utiles pour cet exercice puisqu'elles ne prennent pas en compte la répartition du temps parental chez les couples qui s'entendent à l'amiable au moment de la rupture et qu'elles mesurent uniquement les situations initiales. Les données d'enquête sont en théorie plus appropriées pour effectuer une mesure de la prévalence. Elles comportent cependant d'autres limites liées entre autres à l'identité du répondant ou encore à la définition des concepts et du vocabulaire ambigu utilisé pour parler de la garde et de la résidence des enfants. Sans être exemptes de biais, les données administratives semblent avoir un potentiel intéressant, mais elles sont pour l'instant encore difficiles d'accès.

L'écart entre les estimations obtenues grâce aux différentes sources est parfois très large. Par exemple, d'après les déclarations des mères dans l'ÉLDEQ, on peut estimer que 16% des jeunes Québécois de 12 ans dont les parents sont séparés habitent la moitié du temps avec chaque parent. Selon les déclarations des jeunes dans les enquêtes de santé de l'ISQ, cette proportion se situe plutôt entre 40% et 45%! Devant l'ampleur des écarts, j'ai volontairement évité de donner une réponse définitive à la question de départ afin de mettre en relief l'aspect trop partiel de nos connaissances actuelles et le besoin criant d'une source permettant de confronter, pour une même famille et au niveau populationnel, les points de vue des deux parents, de l'enfant, ainsi que des informations judiciaires et fiscales.

7.1.2 Déterminants

Le premier article nous apprend que, au Québec, les ex-conjoints les plus éduqués, les plus actifs sur le marché de l'emploi et les plus jeunes, ainsi que les pères qui prennent le plus plaisir à leur rôle de parent sont plus susceptibles d'établir

une double résidence dès la séparation du couple. Ils le sont d'autant plus si l'enfant est âgé de neuf ans ou plus au moment de la séparation et si les parents se sont laissés sans conflits majeurs. Ces résultats confirment les conclusions ou les intuitions d'autres recherches réalisées ailleurs en Amérique du Nord, en Europe de l'Ouest et en Australie.

Comme c'est souvent le cas en démographie (Lutz et KC, 2011), le niveau d'éducation des parents semble être un facteur important pour expliquer la coresidence et la fréquence des contacts parent-enfant. Les enfants dont les parents sont fortement éduqués ont moins de chance de les voir se séparer. Si leurs parents se séparent tout de même, ils ont alors plus de chances d'aller vivre initialement en double résidence et, dans les années qui suivent, ils sont moins à risque de voir se réduire la fréquence des contacts père-enfant. Au final, les enfants de l'ELDEQ nés de deux parents ayant des diplômes postsecondaires ont vécu en moyenne 87% de leur enfance avec leur père contre 68% pour ceux dont aucun parent ne détenait un tel diplôme. Cela représente un écart de près de trois ans durant les quinze premières années de leur existence.

7.1.3 Dynamique

Les arrangements de temps parental ne sont pas fixés une fois pour toutes au moment de la séparation. En fait, la plupart des enfants connaîtront des changements importants dans la quantité de temps qu'ils passent avec chaque parent : seulement 22% à 40% d'entre eux seront encore dans leur arrangement initial cinq ans après la séparation de leurs parents (voir figure 6.3). Les doubles résidences égalitaires instaurées au moment de la séparation, probablement autant parce qu'elles sont exigeantes d'un point de vue logistique que parce qu'elles sont définies de façon très étroite, semblent durer moins longtemps que les résidences maternelles. La résidence maternelle avec contacts père-enfant réguliers demeure visiblement le standard social, le comportement par défaut de la parentalité post-rupture. C'est le groupe le plus hétérogène, l'arrangement vers lequel les autres tendent à se modifier.

Ce caractère dynamique, fluide, des trajectoires de temps parental ne doit toutefois pas faire oublier le fait que l'arrangement initialement mis en place par les parents au moment de la séparation est un excellent prédicteur, peut-être le

meilleur, de la façon dont se déroulera l'enfance postséparation de leurs enfants. Peu d'enfants initialement en double résidence perdent en effet contact avec leur père ; peu d'enfants qui ne voient jamais leur père juste après la séparation finissent par habiter avec lui la moitié du temps ou plus. On l'a répété à la section précédente, l'arrangement initial n'est cependant pas établi de façon aléatoire. Plusieurs caractéristiques acquises bien avant la séparation sont associées à ce choix.

Finalement, il m'apparaît important de réitérer (voir section 5.6) que la plus courte durée de certains arrangements initiaux ou la fluidité des trajectoires de manière générale ne doit pas être automatiquement associée à de quelconques impacts sur le développement de l'enfant. Dans la recherche sur la famille contemporaine, l'*instabilité familiale* prend souvent une connotation négative. Cette instabilité est définie de diverses manières, mais fait souvent référence à la séparation des parents ou à leurs trajectoires conjugales à plus long terme – le nombre total de séparations et de remises en union par exemple. En matière d'arrangements de temps parental postséparation, cette relation est beaucoup moins évidente. À vrai dire, il n'existe à ma connaissance aucune étude empirique ayant analysé l'impact des transitions entre arrangements sur le bien-être des enfants. Même théoriquement, la direction des effets potentiels est incertaine : un arrangement pourrait s'inscrire dans la durée autant en raison : 1) d'une réelle coopération entre parents et d'une volonté de maintenir un environnement le plus stable possible pour l'enfant que 2) d'une intransigeance jalouse d'un des parents quant au respect des détails de l'accord initial, possiblement en dépit de l'évolution des besoins et des désirs de l'enfant (Smyth et Moloney, 2008).

7.2 Implications

7.2.1 Théoriques

La seconde transition démographique

Même si une discussion théorique approfondie de la coparentalité et la double résidence n'est pas au programme de cette thèse, il convient tout de même de faire quelques rapprochements avec les courants théoriques en démographie. On

peut sommairement dégager deux grands courants dans l'étude des familles occidentales contemporaines. Le plus prévalent est celui de la seconde transition démographique (STD) (Lesthaeghe, 2010 ; van de Kaa, 1987). Cette théorie postule qu'à la « première » transition démographique, qui a conduit la plupart des sociétés d'un régime de fortes fécondité et mortalité à un régime de faibles fécondité et mortalité, en a succédé une seconde, toujours en cours. Celle-ci aurait débuté dans les années 1960 lorsque les valeurs prédominantes, en particulier chez les jeunes, se sont transformées pour accorder plus d'importance à l'accomplissement de soi et à l'autonomie individuelle. En raison de la diffusion de ces nouvelles valeurs, cette génération et les suivantes vont remettre en question les règles et les comportements standardisés des générations précédentes, notamment les préceptes religieux et juridiques en matière de sexualité et de conjugalité. Concurrément, on assiste au développement de méthodes de contraception très efficaces qui donnent aux femmes un contrôle accru sur leur corps et une liberté nouvelle dans leurs relations amoureuses. On observe alors une baisse de la fécondité sous le seuil de renouvellement de la population et au rejet du mariage obligatoire et indissoluble. Ce dernier se manifeste le plus visiblement par la montée des divorces et des unions libres. On observe de même un aplanissement progressif des différences de genre avec l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail et dans l'éducation supérieure. Viendront enfin les naissances hors mariage, les recompositions familiales et toutes les formes « nouvelles » de la famille occidentale.

Selon la STD, ces nouvelles valeurs et ces nouveaux comportements apparaissent d'abord parmi la jeunesse éduquée pour se diffuser ensuite dans le reste de la société. Bien que ce modèle soit essentiellement basé sur l'expérience des pays d'Europe du Nord-Ouest dans la seconde moitié du XX^e, les promoteurs de la théorie défendent son caractère universel, dans le même esprit que la « première » transition démographique. D'autres commentateurs, cependant, font valoir la spécificité temporelle et culturelle des constats émis par la STD (ex. : Perelli-Harris et Gerber, 2011). Un courant opposé soutient en effet que si ce sont les classes les plus éduquées qui ont d'abord rejeté le mariage, la tendance s'est depuis inversée. Ces nouveaux comportements familiaux contribuent maintenant à exacerber la pauvreté des classes populaires, particulièrement celle des femmes et des enfants, en partie parce que les formes d'union autres que le mariage ne s'accompagnent pas des mêmes protections juridiques et économiques que celui-ci

(McLanahan, 2004). On insiste beaucoup sur l'instabilité associée à ces nouvelles formes familiales et sur les effets réels ou potentiels d'un enchaînement de transitions sur le développement des enfants et la précarité émotionnelle et économique des adultes.

Qu'on s'aligne ou non avec un de ces courants ou qu'on considère qu'ils décrivent deux facettes d'une même réalité, il semble pertinent de faire remarquer qu'ils ont jusqu'à maintenant négligé d'intégrer les transformations de la parentalité dans leur construction. Pourtant, comme je l'ai rapidement évoqué plus tôt (p. 68), il existe une corrélation importante entre la pratique de l'union libre et de la double résidence en Europe et en Amérique du Nord. Pour l'instant, les parents qui pratiquent la double résidence sont encore en moyenne plus éduqués, plus actifs et plus riches que les autres parents séparés ; leurs comportements dans les sphères publique et privée sont aussi plus symétriques (mères travaillant à temps plein, pères plus engagés comme parent). Ces observations rapprocheraient donc la pratique de la double résidence de la description donnée par la STD.

Le démariage

Il est intéressant de juxtaposer à cette vision des transformations conjugales, le concept de « démariage » proposé par la sociologue française Irène Théry (1993) quelques années après la genèse de la STD. Le démariage est un phénomène culturel par lequel le mariage, jusque là un rouage primordial de l'organisation de la société et des relations entre l'État et les individus, passe de la sphère publique à la sphère privée. Pour reprendre une analogie employée par l'auteure, le démariage est au mariage ce que la laïcisation de la société est à la religion. Les individus acceptent de moins en moins que l'État ait quelque chose à dire sur les modalités régissant leur union ou leur rupture ; leurs comportements se diversifient et ils deviennent de plus en plus autonomes, voire critiques, face à un droit familial qui ne correspond plus à leur vision du monde. D'où, entre autres, la montée de l'union libre. Jusqu'ici, le parallèle avec la STD est évident. Là où l'approche de Théry devient nettement plus singulière, c'est lorsqu'elle présage de la direction de ces transformations sociales et laisse entrevoir les changements juridiques qui seront nécessaires pour s'y adapter. Cette directionnalité est, malgré son appellation, absente de la théorie de la seconde transition démographique – une « transition », soit, mais une transition vers quoi au juste ?

Théry discute de ce qu'elle appelle « l'horizon caché » des transformations familiales en marche. Cet horizon, c'est le passage de la conjugalité à la filiation comme ordre symbolique de la société. C'est une inversion complète. Auparavant, seul le mariage instaurait la famille, se reproduire à l'extérieur du mariage n'engendrait pas la famille, seulement des enfants illégitimes, exclus du droit familial. Dans l'ordre nouveau, le mariage, ou toute autre forme d'union, n'est plus assez stable pour servir de socle à la famille, la filiation, avec son aura de permanence, le peut encore. Pour assurer à la société un ensemble de règles communes cohésives, il faut refonder le droit de la famille à partir de la filiation et, donc, de la parentalité. Cela passe entre autres par des réformes qui garantissent la possibilité des relations parentales malgré la fin des relations conjugales, voire malgré leur absence.

Que ce soit par une sorte de prophétie autoréalisée (les prédictions d'une en amenant d'autres à poser des actes allant dans ce sens) ou par une prise de conscience indépendante, on peut constater que plusieurs partagent les constats de Théry. Les audacieuses recommandations du récent Comité consultatif sur le droit de la famille en font foi (Roy et al., 2015). Il proposait, entre autres choses, qu'un lien de dépendance mutuelle entre deux adultes soit instauré non pas par leur mariage, mais par la naissance de leur enfant commun. Si cette proposition était effectivement légiférée, elle deviendrait certainement emblématique du *temps du démariage*.

La démographie de la famille au temps du démariage

Face à ces développements, quelle position disciplinaire pour la démographie ? Quel rôle la démographie peut/doit-elle jouer dans l'entreprise multidisciplinaire de l'étude des familles en général, et dans l'étude du temps parental postséparation en particulier ? Au risque de paraître réducteur, je dirais que son rôle premier, avant toute tentative d'analyse des processus, est de mesurer les faits familiaux. Pas une mesure pour la mesure, mais une mesure qui donne à voir à la société une image statistique d'elle-même qui, sans être totalement objective, est au moins basée sur des critères explicites, donc critiquables et modifiables. Le rôle des démographes est entre autres de s'assurer que cette image ne soit pas trop en décalage par rapport à la réalité. Or, à force de se confiner au ménage ou à la famille coré-

sidentielle, ou encore au parcours individuel comme unité d'analyse, ce décalage commence à devenir apparent. . .

En généralisant un peu, on peut distinguer deux approches méthodologiques dans l'étude démographique des familles : une première, à l'origine de la démographie de la famille, fondée sur l'étude transversale des groupes, des typologies de familles et de ménages ; une seconde, un peu plus récente, analysant le parcours familial de chaque individu pris de façon isolée, généralement à partir du début de l'âge adulte. L'étude des parcours d'enfance, quand elle n'est pas entièrement laissée aux autres disciplines, est pratiquement toujours distincte de l'étude de ces parcours de vie – qui sont véritablement des *parcours d'adulte*. À la première forme, on associe principalement des données de recensement, alors que la seconde est rendue possible par les enquêtes rétrospectives et, dans le cas des enfants surtout, les enquêtes prospectives. Mais quelle que soit l'approche, le focus est habituellement sur la famille conjugale, rarement sur la famille filiale.

Pour étudier la famille filiale, l'enfant apparaît comme un bien meilleur sujet que l'adulte. Partant de ce point central, de ce noeud, on peut tracer des liens, des arrêtes, vers les parents biologiques ou adoptifs, les beaux-parents et les parents d'intention ; des arrêtes aussi vers la fratrie biologique, la demi-fratrie et la quasi-fratrie. Ces liens ne sont pas fixes, mais changeants, et leur nature ou leur intensité peuvent évoluer. En somme, il s'agit de tracer le réseau familial dynamique de l'enfant, un réseau qui, dans bien des cas, ne peut plus être circonscrit par le ménage. C'est l'individu dans une toile relationnelle en évolution. C'est un vrai défi, mais un défi qu'il va bientôt falloir essayer de relever sérieusement au risque de perdre contact avec la façon dont les individus décrivent leur famille.

7.2.2 Politiques publiques

En aval de la séparation

Les interventions publiques en matière de coparentalité peuvent survenir à deux moments : en aval et en amont de la séparation. Après la rupture, il s'agit d'abord d'informer les parents sur les conséquences juridiques de leur séparation, vis-à-vis l'un de l'autre et vis-à-vis de leur(s) enfant(s). Il faut ensuite assurer la

flexibilité des services offerts afin de tenir compte des diverses formes de coparentalité à un moment donné, dont la double résidence, mais aussi des changements de situation qui peuvent survenir chez un même couple parental.

Si l'appareil administratif de l'État est souvent à la traîne par rapport aux nouvelles réalités familiales, le gouvernement du Québec a récemment effectué un rattrapage important en multipliant les initiatives pragmatiques pour faciliter la vie des parents qui pratiquent une double résidence. Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes) a par exemple rendu possible la division des allocations familiales en 2007 et Revenu Québec celle du crédit d'impôt pour garde d'enfant. La Commission des services juridiques offre quant à elle deux nouveaux services aux parents ayant déjà obtenu un jugement de la cour en matière de garde ou de pension alimentaire. Depuis 2013, le Service d'aide à l'homologation permet aux parents qui s'entendent sur un changement de garde ou de pension (pour enfant ou ex-conjoint) de faire homologuer leur entente par un greffier de la Cour supérieure par voie postale pour 550\$ (ou gratuitement pour les parents admissibles à l'aide juridique). Depuis 2014, si un changement dans le revenu des parents ou dans les dépenses liées à l'enfant survient, les parents (ou un seul des deux) peuvent aussi utiliser, en ligne, le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour des frais maximaux de 278\$. La mise en place de ces deux derniers services est particulièrement intéressante en regard de la thèse parce qu'elle démontre que le système judiciaire québécois a compris, avant beaucoup de chercheurs en sciences sociales, la nécessité de s'adapter au caractère dynamique de la coparentalité postrupture. En fin de compte, ce sont peut-être ces ensembles de données administratives qui, même s'ils comportent des limites importantes, pourront fournir une part des informations nécessaires à une meilleure connaissance de la prévalence et de la dynamique temporelle des arrangements de temps parental dans la province. Il faudra cependant faire le suivi de ces initiatives pour s'assurer qu'elles répondent effectivement aux besoins des familles et évaluer si elles peuvent servir de modèles pour d'autres provinces ou états.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la séance d'information de groupe sur la médiation familiale, obligatoire avant de pouvoir accéder aux services des tribunaux aux affaires familiales, a été allongée et transformée en séance sur la parentalité après la rupture. L'évaluation du projet pilote avait montré des retombées très positives (Torkia, 2012). Par exemple, 46% des participants avaient déclaré, dans un son-

dage de satisfaction, être d'accord ou tout à fait d'accord avec l'énoncé suivant : « Avant de suivre cette séance, je ne me rendais pas compte à quel point il est important, pour le bien de mon enfant (mes enfants), d'avoir une communication saine avec mon ex-conjoint surtout depuis la séparation. » Il est à espérer que ces séances d'information ne permettront pas seulement aux consciences de s'éveiller, mais aussi aux comportements d'évoluer.

En amont de la séparation

Bien que cette dernière initiative soit louable et nécessaire, elle vise cependant bien plus à guérir qu'à prévenir. Les séances sur la coparentalité, qui se font sous le thème « Couple un jour... parents toujours », surviennent en effet à un moment où les couples, en plein déchirement, envisagent souvent pour la première fois leurs responsabilités parentales à l'extérieur du couple. Ne serait-il pas encore plus utile, dans l'intérêt de ces parents et de leurs enfants, que l'éducation ou les discussions sur la coparentalité débutent avant la rupture, voire avant la naissance de l'enfant ? On peut se demander, dans le même élan, pourquoi l'État devrait limiter ses interventions à la seule coparentalité postrupture. L'association positive entre l'engagement des pères avant et après la rupture, qui a été identifiée dans le premier article (voir tableau 5.2), suggère en effet qu'il ne faut pas concevoir la coparentalité postrupture de façon isolée, mais plutôt l'inscrire dans une dynamique à plus long terme, dans la coparentalité tout court.

Il faut bien, après tout, prendre acte des transformations sociales et économiques qui ont mené à ce désir de coparentalité postrupture chez nombre de parents. Les femmes ont investi la sphère publique pour de bon ; elles ne retourneront pas de sitôt s'occuper des enfants pendant que leurs hommes travaillent pour entretenir toute la famille. Et peu d'hommes le souhaitent, entre autres, parce que deux revenus sont maintenant pratiquement essentiels pour éviter la pauvreté. Une justice sociale élémentaire veut que les hommes compensent, dans la sphère privée, l'engagement qu'ont pris leurs conjointes dans la sphère publique et leur évitent ainsi ce double fardeau de travailleuses à l'extérieur et à l'intérieur du ménage. On ne peut pas non plus espérer qu'à court terme les couples redeviennent des entités permanentes et indissolubles. Ce n'est pas le droit au divorce qui a détruit les mariages, c'est le désir d'autonomie et d'accomplissement personnel des individus. Quoique la coparentalité puisse prendre autant de formes

qu'il y a de couples parentaux, on voit mal comment, à moins que les entraves de nature économique ou psychologique ne deviennent trop importantes, le couple égalitaire appelé par ces transformations socioéconomiques pourrait rejeter sans y réfléchir l'option de la double résidence au moment de la rupture.

L'idéologie d'égalité des sexes ou, plus directement, la pratique de rôles socioéconomiques de plus en plus symétriques amène effectivement à considérer la double résidence comme un idéal en cas de rupture. Cet arrangement de temps parental promet aux enfants le maintien d'une relation étroite avec leurs deux parents, aux mères monoparentales de les délester d'une part de leur fardeau économique et organisationnel, et aux pères non résidents de leur éviter ce sentiment de désancrage social. Dans la réalité, toutefois, les choses ne sont pas toujours aussi égalitaires qu'on l'aurait espéré (Côté, 2000 ; Cadolle, 2012). S'il sera toujours important de rappeler, de dénoncer et de tenter de corriger les accrocs ou même les dérapages de la coparentalité et de la double résidence telles qu'elles sont vécues au quotidien par les enfants, les mères et les pères, il ne faut pas, comme on dit, « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Faut-il le rappeler : l'exercice de la garde exclusive, de la monoparentalité au sens strict de veuvage social, comporte aussi son lot de désagréments et de désespoirs, pour les mères comme pour les pères. Comme pour l'émancipation économique des femmes, tout ne se fera pas en une étape, en une seule génération (Goldin, 2006). Mais si l'on accepte que ces transformations sociales et économiques sont irréversibles, il convient de se demander quel rôle peut jouer l'État pour faciliter le passage de l'idéal coparental abstrait à la réalité de sa pratique quotidienne. Il ne s'agit pas d'encourager les parents à adopter un arrangement de temps parental plutôt qu'un autre, si rupture il y a, mais de les préparer à faire ce choix en connaissance de cause.

Il faut d'abord constater que, même si l'idéal de la double résidence est un modèle de neutralité des genres, le processus pour s'y rendre est lui très genré (Bakker et Mulder, 2012). Pour la moyenne des pères, il s'agit de s'impliquer davantage auprès de leurs enfants, pour la moyenne des mères, de s'en occuper moins. Or, un bon moyen de permettre aux pères de développer leur « expertise » parentale et aux mères leur confiance envers celle-ci, est de les inciter à passer plus de temps seuls auprès de leurs enfants, et ce dès leur plus jeune âge. L'instauration d'un congé de paternité est peut-être la manière la plus évidente et la plus éprouvée

pour favoriser ce développement (Bünning, 2015; Nepomnyaschy et Waldfogel, 2007; Rege et Solli, 2013; Tanaka et Waldfogel, 2007).

En Suède, l'État promet depuis longtemps l'égalité homme-femme et produit des campagnes publicitaires visant cet objectif. L'affiche présentée à la figure 7.1, qui montre l'haltérophile Lennart « Hoa-Hoa » Dahlgren tenant un jeune enfant sous l'inscription « Papa en congé parental! », y a pratiquement statut d'icône. Elle a été utilisée à la fin des années 1970 par l'Agence d'assurance sociale suédoise (la *Försäkringskassan*) pour inciter les hommes à prendre des congés parentaux en confrontant les stéréotypes de masculinité et de paternité.⁴⁴ Depuis le 1er janvier 2016, sur les seize mois du congé parental total, trois (soit 19%) sont réservés exclusivement au père et la même quantité l'est à la mère. Les dix mois restants sont partageables. Avant la réforme récente, les pères suédois utilisaient en moyenne le quart du congé total, c'est-à-dire les deux mois non transférables du régime précédent plus deux mois du congé partageable.

Au Québec, le Régime québécois d'assurance parentale est encore loin d'offrir cette égalité de traitement. Selon l'option choisie (43 ou 55 semaines), le régime réserve entre 33% et 35% des semaines admissibles aux mères contre seulement 7% à 9% aux pères. Les 58% restant sont partageables entre les deux parents. Dans les faits, lorsque les deux parents sont prestataires du régime (ce qui n'est pas toujours le cas puisque certains pères ne profitent pas de leurs semaines réservées), environ le tiers des pères touche une partie du congé parental partageable. En moyenne donc, seulement 13% du congé total est pris par le père (Conseil de gestion de l'assurance parentale, 2015). Qui plus est, puisque les deux parents peuvent prendre leurs congés réservés simultanément, plusieurs pères ont finalement rarement à assumer l'entièreté des tâches quotidiennes du soin à l'enfant et ne développent pas nécessairement une indépendance à cet égard. Ils ne vivent pas non plus sur une base quotidienne l'expérience d'échanges en binôme enfant-père, sans la supervision ou la médiation de la mère.

L'autre plan sur lequel le régime suédois réussit mieux est celui de la conciliation travail-famille. Or, comme le fait remarquer (Coontz, 2013), le problème de la conciliation travail-famille, en plus des écarts salariaux entre hommes et

44. Pour la petite histoire, si Dahlgren n'a, dans les faits, jamais pris de congé parental, le garçon de la photo, lui, en a pris un de cinq mois quand il est lui-même devenu père 27 ans plus tard (Asker, 2005).

FIGURE 7.1 – « Papa en congé parental! »



Source : photo par Reio Ruster utilisée dans une campagne de la Försäkringskassan en 1978.

femmes, est un des éléments principaux qui empêche les couples de faire montre d'autant d'égalité qu'ils le souhaiteraient dans le partage du travail à l'extérieur et l'intérieur du ménage. Contrairement au régime québécois, dans lequel tout le congé doit obligatoirement être utilisé avant que l'enfant ait un an, le régime suédois donne aux parents la flexibilité de l'étendre sur une période allant jusqu'à huit ans. C'est-à-dire qu'un couple pourrait faire le choix de prendre un congé de neuf mois suivant la naissance de l'enfant et de conserver les sept autres mois, soit 210 jours, pour d'autres occasions, en cas de maladie de l'enfant par exemple. Un parent peut utiliser cette banque de jours en ne travaillant que trois ou quatre jours par semaine pendant un certain temps ; il peut même n'utiliser que des demi-journées de congé à la fois. Enfin, un père moins à l'aise avec l'idée de s'occuper seul d'un nourrisson a la possibilité d'utiliser ses jours de congé lorsque celui-ci est un peu plus vieux. En somme, en offrant aux parents une flexibilité incomparable dans l'exercice de leur parentalité et de leur vie professionnelle, le régime suédois inscrit les congés parentaux dans le monde du travail plutôt qu'il ne les en détache. En traitant les pères et les mères de façon égalitaire et en réservant

une bonne part du congé à chacun, il encourage du même coup le développement de compétences parentales et la prise de responsabilité chez les deux parents. On ne peut que souhaiter que le régime québécois réussisse à en faire autant.

7.3 Recommandations pour la recherche

Pour que la discussion de la section précédente devienne moins abstraite, elle doit pouvoir être appuyée par des données et des analyses empiriques de qualité. C'est d'ailleurs plus à ce niveau, qu'à celui des implications théoriques et politiques, que l'expérience acquise durant la rédaction de cette thèse me permet de faire des recommandations plus éclairées.

7.3.1 Des données pour le futur

Malgré les difficultés rencontrées dans la reconstitution des séquences de temps parental postséparation et les autres limites de l'ÉLDEQ (déjà évoquées aux sections 3.3.3, 4.1, 4.2.1 et 4.4), il faut rappeler la chance que j'ai eu de pouvoir travailler avec des données pareilles. Les enquêtes prospectives d'une telle longévité et d'une telle densité sont rares parce que coûteuses, lentes à constituer et difficiles à planifier. Les jeunes de la cohorte ÉLDEQ venant d'atteindre la majorité légale, leurs trajectoires d'arrangements de temps parental sont en pratique complétées. Cela ne veut toutefois pas dire que les données de l'enquête sont maintenant désuètes ; on peut leur imaginer encore plusieurs utilités. Afin de rendre compte des transformations qui n'ont pas manqué de se produire chez les cohortes plus récentes au niveau de la prévalence et de la dynamique des arrangements, d'autres sources de données devront être identifiées. Bien qu'il soit permis d'espérer une deuxième édition de l'ÉLDEQ ou une nouvelle enquête longitudinale au niveau fédéral, il faudra peut-être trouver ailleurs des sources de données pertinentes.

De nouveaux usages pour des données existantes

Avant d'envisager la collecte de nouvelles données, il convient de revisiter les ressources actuellement disponibles. Certaines sources existantes, même si

elles peuvent être biaisées et contiennent des informations socioéconomiques limitées, mériteraient effectivement d’être mieux exploitées. Je pense notamment aux banques de données administratives sur la fixation des pensions alimentaires, au Québec, de même qu’à celles des allocations familiales, autant au niveau provincial avec le Soutien aux enfants (SAE) qu’au fédéral avec la Prestation fiscale canadienne pour enfant (PFCE) (voir section 3.3.2). Les informations qui ont été diffusées jusqu’à maintenant à propos de ces banques sont fragmentaires, mais tout de même prometteuses. Si l’on se fie à l’expérience récente avec les données des allocations familiales françaises, ces banques de données pourraient receler un énorme potentiel de recherche, seules ou jumelées à des données d’enquête (Brunet et al., 2008 ; Céroux et Hachet, 2016). Elles le serait d’autant plus s’il était possible de mobiliser leur bagage longitudinal : rappelons qu’au Québec les parents en double résidence ont l’option de recevoir chacun la moitié des allocations depuis déjà près de dix ans.

Reste à régler le problème épineux, et potentiellement coûteux, de leur accès par des chercheurs n’appartenant pas aux ministères concernés. À ce propos, l’accès aux données de la PFCE risque d’être facilité dans les prochaines années si le projet pilote mené par Statistique Canada pour diffuser les données de la Banque de données administratives longitudinales (DAL) dans les CDR aboutit. Ce qui rend la DAL potentiellement si intéressante, c’est son vaste échantillon et son caractère longitudinal. Elle comprend les informations anonymisées de 20% des individus présents dans les dossiers de l’Agence de revenu du Canada et leurs informations individuelles ou familiales peuvent être jumelées d’une année à l’autre à partir de 1982. Comme le contenu de la banque est encore peu documenté, il est cependant difficile de savoir si les informations concernant la PFCE et son partage entre parents pourront être retracées de façon adéquate.

Advenant la possibilité d’un accès aux données de la SAE ou à celles de la Commission des services juridiques, leur jumelage avec celles de l’ÉLDEQ pourrait s’avérer un formidable outil d’étalonnage. On pourrait alors comparer l’évolution des déclarations à l’enquête et aux autorités fiscales. Si cette juxtaposition est intéressante en soi, elle permettrait surtout d’améliorer la compréhension et l’analyse de ces ensembles des données peu usitées en montrant à voir leurs points de divergence et de convergence pour les mêmes individus. Quoi qu’il advienne des possibilités d’accès à toutes ces données administratives, celles-ci pourraient

difficilement remplacer des données d'enquêtes riches en informations socioéconomiques, démographiques et psychosociales.

De nouvelles données

Actuellement, peu de données d'enquête sont disponibles pour suivre l'évolution des dynamiques familiales chez les enfants nés après la cohorte ÉLDEQ, soit depuis les 18 dernières années. L'invalidation des données sur la famille des troisième et quatrième cycles de l'ELNEJ, la simplification subséquente de son questionnaire familial, puis l'abandon définitif de l'enquête (section 3.2.2) n'ont certainement pas aidé. Si une enquête prospective suivant une ou plusieurs cohortes de naissance pendant une très longue période demeure un idéal, des alternatives moins coûteuses et moins complexes à organiser et à financer pourraient être mises en oeuvre plus rapidement.

On peut très bien imaginer, par exemple, une enquête à deux ou trois passages seulement ciblant les enfants de tous âges. Un suréchantillonnage de ceux ayant des parents séparés permettrait d'obtenir des tailles échantillonnales assez grandes pour décortiquer les mécanismes complexes à l'oeuvre dans ce sous-groupe tout en continuant de capter les cas de séparations parentales qui surviendraient parmi le sous-groupe d'enfants ayant initialement des parents unis. Il ne faudrait pas manquer d'inclure dans cette enquête des questions relatives aux valeurs des parents, notamment au regard de l'égalité homme-femme, des rôles de genre à l'intérieur et à l'extérieur du ménage, ou encore de l'importance de la conjugalité et de la filiation. Des questions de ce genre sont cruellement absentes de l'ELDEQ et de l'ELNEJ ; elles sont pourtant essentielles pour inscrire la pratique de la coparentalité dans un cadre théorique plus large.

On ne saurait trop recommander qu'une telle enquête adopte la méthode du calendrier pour recueillir l'information sur l'alternance de l'enfant entre la supervision de son père et de sa mère. À ma connaissance, aucune enquête de grande envergure n'en a fait usage au Québec ou au Canada. Les calendriers sont pourtant un moyen simple et très efficace de mesurer les arrangements de temps parental, et leur introduction dans les enquêtes ne semble pas poser de problèmes particuliers (section 3.1.3).

Grâce à ce calendrier et à d'autres méthodes connexes, un des objectifs principaux de l'enquête devrait être de déterminer avec plus de certitude la prévalence de divers arrangements postséparation. Vu les disparités importantes entre les enquêtes interrogeant les jeunes et les mères (figure 3.2), une des premières tâches d'une telle enquête serait de comparer les déclarations des membres d'une même famille sur la question du partage du temps parental. Un jumelage avec des informations juridiques et fiscales permettrait de saisir encore plus efficacement toutes les facettes du phénomène.

Si ce n'était que pour mesurer la prévalence des arrangements, une simple enquête transversale serait suffisante. Pour documenter leur caractère dynamique, au moins deux vagues d'enquête seraient nécessaires. On ne peut en effet penser remplir cet objectif avec une enquête rétrospective. Sur quels critères doivent en effet se baser les parents pour répondre à une question telle que : « Combien de fois l'arrangement résidentiel/de garde/de temps parental de votre enfant a-t-il changé depuis la séparation ? » Contrairement à d'autres événements démographiques, les transitions entre arrangements de temps parental surviennent sans marquage temporel précis. J'ai déjà discuté du fait qu'un arrangement ne se définit pas pour un point dans le temps, mais plutôt pour une période assez longue pour tenir compte de l'alternance entre les résidences des deux parents (figure 4.3). Ces transitions sont donc nécessairement graduelles et subjectives. Au pis aller, dans une enquête rétrospective, utiliser un calendrier pour décrire l'arrangement en vigueur juste après la séparation en plus de celui concernant l'arrangement au moment de l'enquête permettrait d'avoir une idée du nombre net de changements survenus selon la durée écoulée depuis la séparation.

Bénéficier de deux ou trois vagues d'enquêtes permettrait d'utiliser des méthodes démographiques établies, comme les tables de survie multiétats transversales, pour dresser le portrait d'une cohorte synthétique correspondant à la période de l'enquête. L'artifice est moins précis qu'une analyse sur une cohorte réelle, mais ce compromis serait une manière adéquate d'éclairer les débats sociaux actuels sur la parentalité, les rôles de genre et les politiques familiales avec des données à jour.

7.3.2 Typologie d'arrangements

Une des plus importantes limites de la thèse est que la typologie utilisée dans les deux articles est moins le fruit d'une réflexion profonde sur la nature sociologique des catégories qu'une décision empirique due à la nature des données disponibles (section 4.2.1 et annexe A). Or, une bonne partie des résultats obtenus, notamment les probabilités de transition entre arrangements, dépend justement des critères de définition employés pour chaque arrangement. Quel que soit le mode de collecte des données, cette question de la classification doit être abordée de front, préférablement au moment de l'élaboration du questionnaire, pas seulement en réaction à celui-ci.

Et la question de la meilleure typologie amène à se poser la question encore plus essentielle : pourquoi ne pas étudier le phénomène en continu ? Pourquoi classifier ? Après tout, la coparentalité postrupture (ou son absence) peut en réalité prendre une immense diversité de formes auxquelles aucune typologie ne rendra vraiment justice. Pour Masardo (2011), la construction d'une dichotomie parent résident / parent non résident, ou parent seul / parent absent, participe même d'un mécanisme d'exclusion sociale, principalement des pères. Mais la classification a une utilité pour la représentation et pour la recherche ainsi que pour le droit et la fiscalité. Une partie de la solution passe peut-être par la constitution de typologies comprenant une plus large gamme de catégories, selon la proportion de temps passé avec chaque parent.

La fixation de la pension alimentaire pour enfant par les tribunaux est un bon exemple de ces situations de la vie réelle où une forme de catégorisation est pratiquement inévitable. Utiliser une base temporelle ultra précise, 17%/83% par exemple, ne sert en rien la cause des familles puisque la division du temps oscillera probablement toujours d'un mois à l'autre ou d'une année à l'autre. Il est alors plus pratique d'utiliser des intervalles plus ou moins larges ; c'est d'ailleurs ce que font les lignes directrices officielles en distinguant trois groupes selon qu'un des parents exerce la garde de 0% à 20%, 20% à 40% ou 40% à 60% du temps.

Pour la recherche, il conviendrait aussi que les classifications utilisées fassent l'objet d'un certain consensus. Le bruit apporté par la multiplication des typologies est parfaitement inutile et est même nuisible à l'interprétation des résultats et à l'avancement des connaissances. La présente thèse ne fait pas exception à cette

critique. Une concertation est nécessaire pour établir des critères de définition et de classification communs. Le plus grand avantage d'une telle concertation sera d'assurer la comparabilité des études. Le fouillis actuel est d'autant plus dommage que contrairement à d'autres problèmes de comparaisons en sciences sociales, au niveau des différences entre systèmes éducatifs nationaux notamment, la multiplicité des typologies ne dépend pas, ou très peu, de lourds standards administratifs ou juridiques locaux, mais bien de décisions ou de contraintes liées aux enquêtes et aux chercheurs eux-mêmes, soit des paramètres qui peuvent changer rapidement si on s'en donne un peu la peine.

7.3.3 Analyses comparatives

C'est seulement au travers d'études comparatives qu'on parviendra à identifier le caractère singulier ou au contraire banal des situations nationales ou régionales en matière de temps parental. Pour l'instant, si la mesure du phénomène à l'intérieur des pays reste difficile, les comparaisons internationales sont encore pratiquement impensables. Il est en effet surprenant de constater à quel point cette information est encore peu souvent collectée dans un cadre qui les rend possibles. On a vu qu'il existait un programme international d'enquêtes sur la santé des adolescents (les HBSC, section 3.2.4) qui permet de faire certaines comparaisons intéressantes sur la double résidence (mais pas sur les contacts entre enfants et parents non résidents). Mais ces enquêtes ne s'intéressent pas aux enfants plus jeunes et surtout, parce qu'elles sont réalisées auprès d'enfants, elles ne comportent pratiquement aucune information sur les parents. La structure familiale qu'on voudrait tenter d'expliquer est plutôt traitée comme une variable pouvant expliquer les comportements des enfants. Quant aux enquêtes auprès des adultes, la situation n'est guère plus intéressante. Le questionnaire central du *Generations and Gender Programme* (GGP), par exemple, ne permet pas d'identifier la majorité des cas de double résidence. Le programme d'enquêtes distingue en effet deux types d'enfants : les résidents et les non-résidents. Une question sur la fréquence des contacts n'est prévue que pour le second type ; or, comme certains chercheurs l'ont montré, les parents déclarent souvent comme *résidents* des enfants qui passent la moitié, voire moins que la moitié du temps dans le ménage (Lin et al., 2004 ; Toulemon et Penneec, 2010 ; Trabut et al., 2015). Corriger ce

problème dans un éventuel prochain cycle du GGP ne devrait toutefois pas être très difficile.

Si l'approche comparative est utile pour exposer les différences entre sociétés, elle l'est aussi pour arriver à comprendre plus intimement le processus de diffusion de la double résidence ou d'autres formes de coparentalité à l'intérieur de chacune d'entre elles. Revenons par exemple aux questionnements lancés précédemment, à la section 3.5, sur la prévalence apparemment plus forte de la double résidence égalitaire au Québec que dans le reste du pays. Trouver réponse à ces questions ne sera pas simple ; beaucoup d'informations seront nécessaires, autant au point de vue individuel, avec des typologies standardisées, qu'au niveau contextuel, avec des informations de nature juridique, sociale et médiatique.

7.3.4 Fluidité et maintien des arrangements

Si l'on compare avec toute la recherche menée sur les déterminants socioéconomiques et psychologiques de l'instabilité conjugale, force est de reconnaître qu'il y en a encore très peu sur ce qu'on pourrait appeler l'*instabilité parentale*. Seule une poignée d'études, comprenant maintenant le premier article de cette thèse (chapitre 5), a cherché à identifier les facteurs influençant la modification des arrangements de temps parental après la séparation et l'on comprend encore mal ce qui amène les parents à modifier leur arrangement au fil du temps. Pourtant, on l'a vu, la séparation n'est que le point de départ d'une trajectoire de relations parent-enfant potentiellement complexe qui, tout autant que la trajectoire conjugale des parents, pourrait influencer, positivement comme négativement, le développement et les comportements de l'enfant durant l'enfance, mais aussi durant sa vie d'adulte.

Il est aussi important de mener ces analyses longitudinales dans un contexte comparatif et en relation avec l'étude de la prévalence. Une partie des écarts de prévalence entre deux sociétés pourraient effectivement n'être que le reflet de différentes probabilités de transitions entre arrangements : les arrangements à l'espérance de vie la plus courte étant moins susceptibles d'être en vigueur à moment donné et donc d'être saisis par une enquête transversale.

7.3.5 Effets psychosociaux des arrangements

Dans l'introduction, j'ai discuté brièvement des études purement transversales qui tentent de mesurer les conséquences des arrangements de garde ou de temps parental sur le développement des enfants (section 1.1.4). Or, comme le confirment mes analyses, les arrangements postséparation sont très fluides. Comment alors interpréter les résultats de ces études sachant que, dans bien des cas, l'arrangement actuel n'est que le dernier maillon d'une chaîne d'arrangements? Et que cet enchaînement a peut-être autant, sinon plus, à voir avec le bien-être mesuré à un moment donné que le seul arrangement en vigueur à ce moment? On ne saurait le dire. La relation entre les arrangements et les divers indicateurs d'ajustement de l'enfant est peut-être plus adéquatement mesurée en transversal dans certains cas et en longitudinal dans d'autres. Il ne s'agit donc pas de rejeter tous les résultats obtenus jusqu'à maintenant, mais de considérer plus sérieusement le caractère dynamique des arrangements en essayant de mieux théoriser pourquoi certains indicateurs devraient être influencés par l'arrangement actuel et d'autres par les arrangements antérieurs, ou encore par les changements ou le maintien des arrangements.

Bien qu'elle ne considère pas la double résidence, l'étude de Fabricius et Luecken (2007) est un des rares exemples où une distance théoriquement justifiée est placée entre la mesure de la fréquence des contacts avec le parent non résident (durant l'enfance) et les indicateurs mesurés (au début de l'âge adulte). Les auteurs s'intéressent dans leur étude à la santé physique et psychologique des jeunes adultes, mais on peut espérer qu'il s'agit là de l'amorce d'une investigation plus globale visant à analyser l'impact différencié qu'une séparation parentale peut avoir selon le type de coparentalité mis en place et maintenu après l'événement.

7.3.6 Effets démographiques des arrangements

Contrairement aux psychologues dont on vient de discuter, les sociologues et les démographes ont, en règle générale, étudié le partage du temps parental comme un phénomène à mesurer et à expliquer, c'est-à-dire comme une variable dépendante dans l'analyse. La présente thèse ne fait, encore une fois, pas exception à cette règle. Au fur et à mesure que les enfants d'aujourd'hui feront leur entrée dans la

vie adulte, il deviendra toutefois possible de renverser la situation et d'analyser l'impact, si impact il y a, des arrangements dans l'enfance sur les comportements démographiques et sociaux à l'âge adulte.

Il ne serait en réalité pas surprenant que des enfants ayant vécu au quotidien la dissociation entre conjugalité et parentalité chez leurs parents envisagent, une fois adultes, leur propre vie familiale de façon nouvelle. Seront-ils eux-mêmes plus susceptibles de dissocier coparentalité et conjugalité ou chercheront-ils au contraire, en réaction contre leur parcours d'enfance mouvementé, à souder les deux le plus solidement possible? Se mettront-ils plus ou moins rapidement en couple que les autres membres de leurs cohortes? Auront-ils plus ou moins d'enfants? Les auront-ils avec plus ou moins de partenaires différents? Et, bien sûr, établiront-ils plus ou moins souvent une double résidence pour leurs propres enfants en cas de séparation?

En somme, presque tout reste à faire quant à l'étude des conséquences des parcours d'arrangement de temps parental des enfants sur leurs parcours démographique et socioéconomique à l'âge adulte et sur les transformations sociologiques qui les accompagneront. Encore une fois, l'ÉLDEQ, si la collecte se poursuit au-delà des vagues actuellement budgétées, pourrait s'avérer un formidable outil pour amorcer ce genre de recherche. Ce serait certainement une belle occasion d'étudier de véritables *parcours de vie*, en cessant d'analyser en vase clos des *parcours d'adulte* et des *parcours d'enfance* comme c'est encore trop souvent le cas dans l'étude démographique de la famille.

Bibliographie

- ACOCK, A. C. (2005). « Working with Missing Values », *Journal of Marriage and Family*, 67 (4) : 1012-1028.
- ADAMSONS, K., et S. K. JOHNSON (2013). « An updated and expanded meta-analysis of nonresident fathering and child well-being », *Journal of Family Psychology*, 27 (4) : 589-599.
- ALLARD, F. L., A. BOURRET, G. TREMBLAY, M. BERGERON et I. ROY (2005). « Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale : point de vue de pères vivant en contexte de pauvreté », *Enfances, Familles, Générations*, (3) : 78-115.
- AMATO, P. R. (2000). « The Consequences of Divorce for Adults and Children », *Journal of Marriage and Family*, 62 (4) : 1269-1287.
- AMATO, P. R., et J. G. GILBRETH (1999). « Nonresident Fathers and Children's Well-Being : A Meta-Analysis », *Journal of Marriage and Family*, 61 (3) : 557-573.
- AMATO, P. R., C. E. MEYERS et R. E. EMERY (2009). « Changes in Nonresident Father-Child Contact From 1976 to 2002 », *Family Relations*, 58 (1) : 41-53.
- ANDERSSON, G. (2002). « Children's experience of family disruption and family formation : Evidence from 16 FFS countries », *Demographic Research*, 7 : 343-364.
- ANDERSSON, G., et D. PHILIPPOV (2002). « Life-table representations of family dynamics in Sweden, Hungary, and 14 other FFS countries : A project of descriptions of demographic behavior », *Demographic Research*, 7 : 67-144.
- ARTIS, J. E. (2004). « Judging the Best Interests of the Child : Judges' Accounts of the Tender Years Doctrine », *Law & Society Review*, 38 (4) : 769-806.

- ASKER, A. (2005). « Bebisen har fått en egen bebis », *Svenska Dagbladet*, édition du 11 avril 2005. Stockholm, Suède. [URL](#).
- BACKHOUSE, C. B. (1981). « Shifting patterns in the nineteenth-century Canadian custody law », dans D. H. FLAHERTY (dir.). *Essays in the History of Canadian law*. Toronto, ON, Osgoode Society / University of Toronto Press : 212-248.
- BAKKER, W., et C. H. MULDER (2012). « Characteristics of post-separation families in the Netherlands : Shared residence versus resident mother arrangements », *GeoJournal*, 78 (5) : 851-866.
- BARTFELD, J. (2011). *Shared Placement : An Overview of Prevalence, Trends, Economic Implications, and Impacts on Child Well-Being*. University of Wisconsin-Madison, Institute for Research on Poverty, 35 p.
- BAUSERMAN, R. (2002). « Child adjustment in joint-custody versus sole-custody arrangements : A meta-analytic review », *Journal of Family Psychology*, 16 (1) : 91-102.
- BEAUDRY, M., A. BEAUDOIN, R. CLOUTIER et J.-M. BOISVERT (1993). « Étude sur les caractéristiques associées au partage des responsabilités parentales à la suite d'une séparation », *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 10 (1) : 9-26.
- BEAUJOT, R., J. LIU et Z. R. RAVANERA (2015) « The Converging Gender Trends in Earning and Caring in Canada », *Population Change and Life-course Strategic Knowledge Cluster Discussion Paper Series / Document de travail du Réseau stratégique de connaissances Changements de population et parcours de vie*, 3 (3). [URL](#).
- BELLEAU, H. (2012). *Quand l'amour et l'État rendent aveugle : le mythe du mariage automatique*. Québec, QC, Presses de l'Université du Québec, 158 p.
- BELLEAU, L., K. TÉTREAULT, R. COURTEMANCHE et H. DESROSIERS (2010). *La pondération et le plan de sondage dans l'ÉLDEQ : Document de référence*. Institut de la statistique du Québec, Direction des enquêtes longitudinales et sociales, 14 p.
- BENDHEIM-THOMAN CENTER FOR RESEARCH ON CHILD WELLBEING (2008). *Introduction to the Fragile Families Public Use Data : Baseline, One-Year, Three-Year, and Five-Year Core Telephone Data*. Princeton University, Fragile Families and Children Wellbeing Study, 33 p.
- BERGER, L. M., P. R. BROWN, E. JOUNG, M. S. MELLI et L. WIMER (2008). « The Stability of Child Physical Placements Following Divorce : Descriptive Evidence from Wisconsin », *Journal of Marriage and Family*, 70 (2) : 273-283.

- BERGER, L. M., M. CANCIAN et D. R. MEYER (2012). « Maternal re-partnering and new-partner fertility : Associations with nonresident father investments in children », *Children and Youth Services Review*, 34 (2) : 426-436.
- BERGSTROM, M., B. MODIN, E. FRANSSON, L. RAJMIL, M. BERLIN, P. A. GUSTAFSSON et A. HJERN (2013) « Living in two homes : a Swedish national survey of wellbeing in 12 and 15 year olds with joint physical custody », *BMC Public Health*, 13. doi :10.1186/1471-2458-13-868.
- BIANCHI, S. M., L. SUBAIYA et J. R. KAHN (1999). « The Gender Gap in the Economic Well-Being of Nonresident Fathers and Custodial Mothers », *Demography*, 36 (2) : 195-203.
- BILAND, É., et G. SCHÜTZ (2013). *La garde des enfants de parents séparés au Québec. Une analyse quantitative de dossiers judiciaires*. Québec, ARUC – Séparation parentale, recomposition familiale, coll. Que savons-nous? (5), 8 p. [URL](#).
- BJARNASON, T., et A. M. ARNARSSON (2011). « Joint Physical Custody and Communication with Parents : A Cross-National Study of Children in 36 Western Countries », *Journal of Comparative Family Studies*, 42 (6) : 871-890.
- BJARNASON, T., P. BENDTSEN, A. M. ARNARSSON, I. BORUP, R. J. IAN-
NOTTI, P. LÖFSTEDT, I. HAAPASALO et B. NICLASEN (2012). « Life Satisfaction Among Children in Different Family Structures : A Comparative Study of 36 Western Societies », *Children & Society*, 26 (1) : 51-62.
- BLONDIN, M.-J., D. DÉSY, F. DESROCHERS, A. LE MONNIER, C. LUSSIER et R. JOYAL-POUPART (1986). « Évolution jurisprudentielle (1950-1983) du critère de la conduite des conjoints dans l'attribution de la garde des enfants », *Revue du Barreau*, 46 (1) : 105-148.
- BONACH, K., E. SALES et G. KOESKE (2005). « Gender Differences in Perceptions of Coparenting Quality Among Expartners », *Journal of Divorce & Remarriage*, 43 (1-2) : 1-28.
- BONVALET, C., et É. LELIÈVRE (1995). « Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial », *Sociologie et sociétés*, 27 (2) : 177-190.
- BRUNET, F., P. KERTUDO et S. MALSAN (2008). *Étude sociologique sur la résidence en alternance des enfants de parents séparés*. Allocations Familiales, coll. Dossiers d'études (no 109), 114 p
- BUCHANAN, C. M., et P. L. JAHROMI (2008). « A Psychological Perspective on Shared Custody Arrangements », *Wake Forest Law Review*, 43 (2) : 419-439.

- BUMPASS, L., et H.-H. LU (2000). « Trends in Cohabitation and Implications for Children's Family Contexts in the United States », *Population Studies*, 54 (1) : 29-41.
- BÜNNING, M. (2015). « What Happens after the 'Daddy Months'? Fathers' Involvement in Paid Work, Childcare, and Housework after Taking Parental Leave in Germany », *European Sociological Review*, 31 (6) : 738-748.
- BYRNE, J. G., T. G. O'CONNOR, R. S. MARVIN et W. F. WHELAN (2005). « Practitioner review : The contribution of attachment theory to child custody assessments », *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 46 (2) : 115-127.
- CADOLLE, S. (2011). « Partages entre pères et mères pour la résidence en alternance des enfants et recomposition des rôles de genre », dans H. BELLEAU et A. MARTIAL (dir.). *Aimer et compter ? : Droits et pratiques des solidarités conjugales dans les nouvelles trajectoires familiales*. Québec, QC, Presses de l'Université du Québec : 163-181.
- CANCIAN, M., et D. R. MEYER (1998). « Who Gets Custody ? », *Demography*, 35 (2) : 147-157.
- CANCIAN, M., D. R. MEYER, P. R. BROWN et S. T. COOK (2014). « Who Gets Custody Now? Dramatic Changes in Children's Living Arrangements After Divorce », *Demography*, 51 (4) : 1381-1396.
- CARBONNEAU, D. (2012). *Le Soutien aux enfants : évolution de 2005 à 2012*. Québec, QC, Régie des rentes du Québec, Direction des communications, 37 p. [URL](#).
- CARLSUND, A., U. ERIKSSON, P. LOFSTEDT et E. SELLSTROM (2013). « Risk behaviour in Swedish adolescents : Is shared physical custody after divorce a risk or a protective factor ? », *European Journal of Public Health*, 23 (1) : 3-8.
- CASHMORE, J., P. PARKINSON, R. WESTON, R. PATULNY, G. REDMOND, L. QU, J. BAXTER, M. RAJKOVIC, T. SITEK et I. KATZ (2010). *Shared Care Parenting Arrangements since the 2006 Family Law Reforms : Report to the Australian Government Attorney-General's Department*. Sydney, Australie, University of New South Wales, Social Policy Research Centre, 158 p. [URL](#).
- CÉROUX, B., et B. HACHET (2016). « Les configurations de la résidence alternée : enquête par questionnaire auprès des parents qui partagent les allocations familiales », présenté au *Colloque de l'AIDELF*, Strasbourg, France, 22 juin.

- CHEADLE, J. E., P. R. AMATO et V. KING (2010). « Patterns of nonresident father contact », *Demography*, 47 (1) : 205-225.
- CHEN, L., et J. SUN (2010). « A multiple imputation approach to the analysis of interval-censored failure time data with the additive hazards model », *Computational Statistics & Data Analysis*, 54 (4) : 1109-1116.
- CLICHE, M.-A. (1995). « Les procès en séparation de corps dans la région de Montréal, 1795-1879 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 49 (1) : 3-33.
- CLICHE, M.-A. (1997). « Puissance paternelle et intérêt de l'enfant : la garde des enfants lors des séparations de corps dans le district judiciaire de Montréal, 1795-1930 », *Lien social et Politiques*, (36) : 53-62.
- CLOUET, J. (2014). *L'influence des marqueurs identitaires du juge dans les décisions relatives à la garde des enfants dans un contexte post-rupture*. Thèse de doctorat, Université de Montréal, Faculté de droit, 330 p.
- CLOUTIER, R., et C. JACQUES (1998). « Evolution of Residential Custody Arrangements in Separated Families », *Journal of Divorce & Remarriage*, 28 (1-2) : 17-33.
- CODE CIVIL DU BAS CANADA (1866). Acte 29 Vict. chap. 41. [URL](#).
- CODE CIVIL DU QUÉBEC (1991). RLRQ chapitre CCQ-1991. [URL](#).
- CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE (2015). *Rapport sur le portrait des prestataires du régime québécois d'assurance parentale 2013*. Québec, Bureau de l'actuaire en chef du Conseil de gestion de l'assurance parentale, 41 p. [URL](#).
- COOKSEY, E. C., et P. H. CRAIG (1998). « Parenting from a distance : The effects of paternal characteristics on contact between nonresidential fathers and their children », *Demography*, 35 (2) : 187-200.
- COONTZ, S. (2013). « Why gender equality stalled », *New York Times*, édition du 16 février 2013. New York, NY. [URL](#).
- CÔTÉ, D. (2000). *La garde partagée : L'équité en question*. Montréal, QC, Remue-ménage, 202 p.
- CÔTÉ, D. (2012). « « Mais je voulais que ça cesse! » : récits de mères sur la garde partagée et la violence post-séparation », *Nouvelles pratiques sociales*, 25 (1) : 44-61.

- CÔTÉ, D., et F. GABOREAN (2015). « Nouvelles normativités de la famille : la garde partagée au Québec, en France et en Belgique », *Canadian Journal of Women and the Law*, 27 (1) : 22-46.
- COURGEAU, D., et J. NAJIM (1995). « Analyse de biographies fragmentaires », *Population*, 50 (1) : 149-168.
- CYR, F. (2008). « Débat sur la garde partagée : vers une position plus nuancée dans le meilleur intérêt de l'enfant », *Santé mentale au Québec*, 23 (1) : 235-251.
- CYR, F., G. DI STEFANO et B. DESJARDINS (2013). « Family Life, Parental Separation, and Child Custody in Canada : a Focus on Quebec », *Family Court Review*, 51 (4) : 522-541.
- CYR, F., G. DI STEFANO, É. LAVOIE et M. CHAGNON (2011). *Prévalence de la garde partagée chez les familles québécoises ayant un enfant né en 1997-1998 : profil sociodémographique et psychologique*. Québec, QC, Ministère de la Justice du Québec, 78 p. [URL](#).
- DALLAIRE, L., P. MARCHAND et J. MIGNEAULT (2011). *Un portrait statistique des familles au Québec*. Ministère de la Famille et des Aînés, Direction générale des politiques, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, 635 p. [URL](#).
- DASYLVA, A., R.-C. TITUS et C. THIBAUT (2014). « Surdénombrement dans le recensement canadien de 2011 », présenté au *Symposium international de 2014 sur les questions de méthodologie. Au-delà des méthodes traditionnelles d'enquêtes : l'adaptation à un monde en évolution*, Gatineau, 29-31 octobre, 7 p.
- DE BEAUVOIR, S. (1949/1976). *Le deuxième sexe, I*. Paris, Gallimard, 408 p.
- DELEURY, E., M. I. RIVET et J.-M. NEAULT (1974). « De la puissance paternelle à l'autorité parentale : Une institution en voie de trouver sa vraie finalité », *Les Cahiers de droit*, 15 (4) : 779-870.
- DEMERS, É., et A. RUFFO (1993). « La genèse du concept de l'autorité parentale et de l'intérêt de l'enfant en droit civil français et québécois », dans P. H. GLENN (dir.). *Droit québécois et droit français : communauté, autonomie, concordance*. Cowansville, QC, Yvon Blais : 263-289.
- DENIS, H., B. DESJARDINS, J. LÉGARÉ et N. MARCIL-GRATTON (1994). « Les enfants de la monoparentalité, hier et aujourd'hui », *Cahiers québécois de démographie*, 23 (1) : 53-74.

- DERDEYN, A. P. (1976). « Child custody contests in historical perspective », *American Journal of Psychiatry*, 133 (12) : 1369-1376.
- DERDEYN, A. P. (1978). « Child custody - reflection of cultural change », *Journal of Clinical Child Psychology*, 7 (3) : 169-173.
- DESROSIERS, H., et M. SIMARD (2010). *Diversité et mouvance familiales durant la petite enfance*. Institut de la statistique du Québec, coll. Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998- 2010) – De la naissance à 6 ans (vol. 4, fasc. 4), 22 p. [URL](#).
- DION, K., et C. FONTAINE (2014). *Pondération des données du volet 2013*. Institut de la statistique du Québec, Direction de la méthodologie et de la qualité, 17 p. [URL](#).
- DONNELLY, D., et D. FINKELHOR (1992). « Does equality in custody arrangement improve the parent-child relationship », *Journal of Marriage and the Family*, 54 (4) : 837-845.
- DONNELLY, D., et D. FINKELHOR (1993). « Who Has Joint Custody? Class Differences in the Determination of Custody Arrangements », *Family Relations*, 42 (1) : 57-60.
- DROZD, L., M. SAINI et N. OLESEN (dir.). (2016). *Parenting Plan Evaluations : applied research for the family court*. New York, NY, Oxford University Press, 616 p.
- ELKIN, M. (1987). « Joint custody - Affirming that parents and families are forever », *Social Work*, 32 (1) : 18-24.
- ELROD, L. D., et M. D. DALE (2008). « Paradigm Shifts and Pendulum Swings in Child Custody : The Interests of Children in the Balance », *Family Law Quarterly*, 42 (3) : 381-418.
- EMERY, R. E. (2007). « Rule or Rorschach? Approximating Children's Best Interests », *Child Development Perspectives*, 1 (2) : 132-134.
- EMERY, R. E., R. K. OTTO et W. T. O'DONOHUE (2005). « A Critical Assessment of Child Custody Evaluations : Limited Science and a Flawed System », *Psychological Science in the Public Interest*, 6 (1) : 1-29.
- FABRICIUS, W. V., et L. J. LUECKEN (2007). « Postdivorce living arrangements, parent conflict, and long-term physical health correlates for children of divorce », *Journal of Family Psychology*, 21 (2) : 195-205.
- FEDERAL CHILD SUPPORT GUIDELINES (2011). *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*, Ministère de la Justice Canada. [URL](#).

- FEHLBERG, B., B. SMYTH, M. MACLEAN et C. ROBERTS (2011). « Legislating for Shared Time Parenting after Separation : A Research Review », *International Journal of Law, Policy and the Family*, 25 (3) : 318-337.
- FIDLER, B. J., E. SAUNDERS, E. FREEDMAN et E. HOOD (1989). « Joint custody - historical, legal, and clinical perspectives with emphasis on the situation in Canada », *Canadian Journal of Psychiatry / Revue canadienne de psychiatrie*, 34 (6) : 561-568.
- FISH, C. S. (2004). « La puissance paternelle et les cas de garde d'enfants au Québec, 1866-1928 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 57 (4) : 509-533.
- FORTIN, J.-M., et LES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI (2000). *Rapport du Comité de suivi du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants*. Québec, Ministère de la Justice du Québec, 175 p. [URL](#).
- FREEMAN, J., M. KING et W. PICKETT (2016). *Comportements de santé des jeunes d'âge scolaire au Canada : un accent sur les relations*. Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, 208 p. [URL](#).
- FURSTENBERG, F. F., C. W. NORD, J. L. PETERSON et N. ZILL (1983). « The Life Course of Children of Divorce : Marital Disruption and Parental Contact », *American Sociological Review*, 48 (5) : 656-668.
- GAUDET, J., A. DEVAULT et C. BOUCHARD (2005). « Le maintien de l'exercice du rôle paternel après une rupture conjugale : obstacles et [facteurs] facilitateurs », *Revue de psychoéducation*, 34 (1) : 21-40.
- GAUTHIER, Y. (2008). « Les enfants sont-ils les cobayes de la présomption du Tribunal en faveur de la garde partagée ? », *Santé mentale au Québec*, 33 (1) : 203-208.
- GODBOUT, E., C. PARENT et M.-C. SAINT-JACQUES (2015). « Positions Taken by Judges and Custody Experts on Issues Relating to the Best Interests of Children in Custody Disputes in Québec », *International Journal of Law, Policy and the Family*, 29 (3) : 272-300.
- GOLDIN, C. (2006). « The Quiet Revolution That Transformed Women's Employment, Education, and Family », *American Economic Review*, 96 (2) : 1-21.
- GOLDSTEIN, J., et C. A. FENSTER (1994). « Anglo-American criteria for resolving child-custody disputes from the 18th-century to the present - Reflections on the role of sociocultural change », *Journal of Family History*, 19 (1) : 35-56.

- GÓMEZ, G., M. L. CALLE, R. OLLER et K. LANGOHR (2009). « Tutorial on methods for interval-censored data and their implementation in R », *Statistical Modelling*, 9 (4) : 259-297.
- GOUBAU, D. (1993). « Le droit de la famille au Québec : un exemple de construction juridique par apports de droit externe », dans P. H. GLENN (dir.). *Droit québécois et droit français : communauté, autonomie, concordance*. Cowansville, QC, Yvon Blais : 245-262.
- GOUBAU, D. (2003). « La garde partagée : vogue passagère ou tendance lourde ? », dans B. MOORE (dir.). *Mélanges Jean Pineau*. Montréal, Thémis : 107-130.
- GROSSBERG, M. (1983). « Who gets the child - Custody, guardianship, and the rise of a judicial patriarchy in 19th-century America », *Feminist Studies*, 9 (2) : 235-260.
- GUY, M. (1993). « Le Code civil du Québec : un peu d'histoire, beaucoup d'espoir », *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, 23 (2) : 453-492.
- HACHET, B. (2014). « Les calendriers et les agendas de la résidence alternée. Structure et plasticité des territoires temporels des parents », *Politiques sociales et familiales*, (117) : 29-44.
- HACHET, B. (2016). « Résidence alternée. Pratiques polémiques et normes ambivalentes », *Journal des anthropologues*, 144-145 (1-2) : 191-219.
- HAJDUCEK, D. M., et J. F. LAWLESS (2012). « Duration analysis in longitudinal studies with intermittent observation times and losses to followup », *Canadian Journal of Statistics*, 40 (1) : 1-21.
- HBSC (2005). *2005/06 Survey : International Standard Version of the Mandatory Questionnaire*. 37 p.
- HÉRAN, F. (2015). « Les mots de la démographie des origines à nos jours : une exploration numérique », *Population*, 70 (3) : 525-566.
- HEUVELINE, P., et J. M. TIMBERLAKE (2004). « The Role of Cohabitation in Family Formation : The United States in Comparative Perspective », *Journal of Marriage and Family*, 66 (5) : 1214-1230.
- HEUVELINE, P., J. M. TIMBERLAKE et F. F. FURSTENBERG, Jr. (2003). « Shifting Childrearing to Single Mothers : Results from 17 Western Countries », *Population and Development Review*, 29 (1) : 47-71.
- HOFFERTH, S. L. (1985). « Updating Children's Life Course », *Journal of Marriage and Family*, 47 (1) : 93-115.

- INCHLEY, J., D. CURRIE, T. YOUNG, O. SAMDAL, T. TORSHEIM, L. AUGUSTSON, F. MATHISON, A. ALEMAN-DIAZ, M. MOLCHO, M. WEBER et V. BARNEKOW (dir.). (2016). *Growing up unequal : gender and socioeconomic differences in young people's health and well-being. Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) study : international report from the 2013/2014 survey*. Copenhagen, Danemark, World Health Organization, Regional Office for Europe, 277 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2016). « Naissances selon l'état matrimonial des parents, Québec, 1951-2015 ». Consulté le 29 avril 2016. [URL](#)
- JACKSON, S. (2000). « Parenting », dans M. DAVIES (dir.). *The Blackwell encyclopaedia of social work*. Malden, MA, Blackwell : 245-246.
- JETTÉ, M., et L. DES GROSEILLERS (2000). *L'enquête : description et méthodologie*. Québec, Institut de la statistique du Québec, coll. Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) (vol. 1, no 1), 58 p. [URL](#).
- JOHNSON, D. R., et R. YOUNG (2011). « Toward Best Practices in Analyzing Datasets with Missing Data : Comparisons and Recommendations », *Journal of Marriage and Family*, 73 (5) : 926-945.
- JOYAL, R. (1994). « L'enfant et les lois : à la recherche d'un statut », *Cahiers québécois de démographie*, 23 (2) : 243-256.
- JOYAL, R. (2004). « L'attribution de la garde des enfants après le divorce ou la séparation des parents - Perceptions d'avocates et d'avocats en droit de la famille », *La Revue du Barreau*, 64 : 445-456.
- JOYAL, R., É. LAPIERRE-ADAMCYK, C. LE BOURDAIS et N. MARCIL-GRATTON (2002). *Le rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après le divorce ou la séparation des parents*. Québec, Ministère de la Justice et Ministère de la Famille et de l'Enfance, 98 p.
- JUBY, H., J.-M. BILLETTE, B. LAPLANTE et C. LE BOURDAIS (2007). « Nonresident Fathers and Children : Parents' New Unions and Frequency of Contact », *Journal of Family Issues*, 28 (9) : 1220-1245.
- JUBY, H., et C. LE BOURDAIS (1999). « Where have all the children gone? Comparing mothers' and fathers' declarations in retrospective surveys », *Canadian Studies in Population*, 26 (1) : 1-20.
- JUBY, H., C. LE BOURDAIS et N. MARCIL-GRATTON (2005a). « Sharing Roles, Sharing Custody? Couples' Characteristics and Children's Living Arrangements at Separation », *Journal of Marriage and Family*, 67 (1) : 157-172.

- JUBY, H., N. MARCIL-GRATTON et C. LE BOURDAIS (2005b). *Quand les parents se séparent : nouveaux résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Ottawa, ON, Ministère de la Justice du Canada, Section de la famille, des enfants et des adolescents (2004-FCY-6F), 60 p. [URL](#).
- KELLY, J. B. (2007). « Children's Living Arrangements Following Separation and Divorce : Insights From Empirical and Clinical Research », *Family Process*, 46 (1) : 35-52.
- KING, V., K. M. HARRIS et H. E. HEARD (2004). « Racial and Ethnic Diversity in Nonresident Father Involvement », *Journal of Marriage and Family*, 66 (1) : 1-21.
- KITTERØD, R. H., et J. LYGSTAD (2012). « Untraditional caring arrangements among parents living apart : The case of Norway », *Demographic Research*, 27 : 121-152.
- KITTERØD, R. H., et J. LYGSTAD (2014). « She said, he said : Comparing mothers' and fathers' reports on the non-resident father's contact with his children », *Demographic Research*, 30 : 899-910.
- KRUK, E. (2012). « Arguments for an Equal Parental Responsibility Presumption in Contested Child Custody », *The American Journal of Family Therapy*, 40 (1) : 33-55.
- LADITKA, S. B., et D. A. WOLF (1998). « New Methods for Analyzing Active Life Expectancy », *Journal of Aging and Health*, 10 (2) : 214-241.
- LAND, K. C., et A. ROGERS (dir.). (1982). *Multidimensional Mathematical Demography*. New York, Academic Press, 605 p.
- LAPIERRE-ADAMCYK, É., C. LE BOURDAIS et V. MARTIN (2009). « Familles et réseau familial extra-résidentiel : une réflexion sur les limites de la définition statistique de la famille », *Cahiers québécois de démographie*, 38 (1) : 5-39.
- LAPIERRE-ADAMCYK, É., et N. MARCIL-GRATTON (1999). « La situation familiale du point de vue des enfants », dans Y. PÉRON et al. (dir.). *Les familles canadiennes à l'approche de l'an 2000*. Ottawa, Statistique Canada : 219-246.
- LAPLANTE, B. (2014). « Normative Groups : The Rise of the Formation of the First Union Through Cohabitation in Quebec, a Comparative Approach », *Population Research and Policy Review*, 33 (2) : 257-285.

- LAPLANTE, B., et C. FLICK (2010). « Le mariage, l'union de fait et la santé des conjoints au Québec et en Ontario », *Cahiers québécois de démographie*, 39 (1) : 1-26.
- LARDOUX, S., et D. PELLETIER (2012). « Trajectoire conjugale des parents et rendement scolaire des enfants en première année du primaire », *Cahiers québécois de démographie*, 41 (2) : 373-416.
- LAVIOLETTE, N., et J. AUDET (2014). *L'essentiel du droit de la famille dans les provinces et territoires de common law au Canada*. Cowansville, QC, Yvon Blais, 484 p.
- LAWLESS, J. F. (2003). « Censoring, Weighting and Survival Estimation from Survey Data », présenté au *Congrès annuel de la Société statistique du Canada*, Halifax, NS, 9 juin.
- LE BOURDAIS, C., H. JUBY et N. MARCIL-GRATTON (2002). « Keeping in Touch with Children After Separation : The Point of View of Fathers », *Canadian Journal of Community Mental Health*, 21 (S4) : 109-130.
- LE BOURDAIS, C., et É. LAPIERRE-ADAMCYK (2004). « Changes in Conjugal Life in Canada : Is Cohabitation Progressively Replacing Marriage? », *Journal of Marriage and Family*, 66 (4) : 929-942.
- LEE, M. A. et M. S. Rendall (2001). « Self-employment disadvantage in the working lives of Blacks and females », *Population Research and Policy Review*, 20 (4) : 291-320.
- LESTHAEGHE, R. (2010). « The Unfolding Story of the Second Demographic Transition », *Population and Development Review*, 36 (2) : 211-251.
- LIN, I. F., N. C. SCHAEFFER, J. A. SELTZER et K. L. TUSCHEN (2004). « Divorced Parents' Qualitative and Quantitative Reports of Children's Living Arrangements », *Journal of Marriage and Family*, 66 (2) : 385-397.
- LUDOLPH, P. S., et M. D. DALE (2012). « Attachment in Child Custody : An Additive Factor, Not a Determinative One », *Family Law Quarterly*, 46 (1) : 1-40.
- LUTZ, W., et S. KC (2011). « Global Human Capital : Integrating Education and Population », *Science*, 333 (6042) : 587-592.
- LYNCH, S. M., et J. S. BROWN (2010). « Obtaining multistate life table distributions for highly refined subpopulations from cross-sectional data : A bayesian extension of sullivan's method », *Demography*, 47 (4) : 1053-1077.

- MACCOBY, E. E., et R. H. MNOOKIN (1992). *Dividing the Child : Social and Legal Dilemmas of Custody*. Cambridge, MA, Harvard University Press, 369 p.
- MADDEN-DERDICH, D. A., et S. A. LEONARD (2002). « Shared Experiences, Unique Realities : Formerly Married Mothers' and Fathers' Perceptions of Parenting and Custody After Divorce », *Family Relations*, 51 (1) : 37-45.
- MANNING, W. D., et P. J. SMOCK (1999). « New Families and Nonresident Father-Child Visitation », *Social Forces*, 78 (1) : 87-116.
- MARCIL-GRATTON, N., et C. LE BOURDAIS (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : Résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Ottawa, Ministère de la Justice - Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants, 38 p. [URL](#).
- MARTIAL, A. (2012). « Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales », *Ethnologie française*, 42 (1) : 105-116.
- MASARDO, A. (2011). « Negotiating shared residence : the experience of separated fathers in Britain and France », dans J. BRIDGEMAN, H. KEATING et C. LIND (dir.). *Regulating family responsibilities*. Farnham, UK, Ashgate : 119-136.
- MCGENE, J., et V. KING (2012). « Implications of New Marriages and Children for Coparenting in Nonresident Father Families », *Journal of Family Issues*, 33 (12) : 1619-1641.
- MCLANAHAN, S. (2004). « Diverging Destinies : How Children Are Faring under the Second Demographic Transition », *Demography*, 41 (4) : 607-627.
- MELLI, M. S., et P. R. BROWN (2008). « Exploring A New Family Form – The Shared Time Family », *International Journal of Law, Policy and the Family*, 22 (2) : 231-269.
- MNOOKIN, R. H., et L. KORNHAUSER (1979). « Bargaining in the Shadow of the Law : The Case of Divorce », *The Yale Law Journal*, 88 (5) : 950-997.
- NEPOMNYASCHY, L., et J. WALDFOGEL (2007). « Paternity leave and fathers' involvement with their young children », *Community, Work & Family*, 10 (4) : 427-453.
- NEYRAND, G. (2005). « La résidence alternée, réponse à la reconfiguration de l'ordre familial. Les enjeux d'un débat », *Recherches familiales*, 1 (2) : 83-99.
- NEYRAND, G., et C. ZAUCHE GAUDRON (dir.). (2014). *Le livre blanc de la résidence alternée*. Toulouse, France, ERES, 80 p.

- NIELSEN, L. (2014). « Shared Physical Custody : Summary of 40 Studies on Outcomes for Children », *Journal of Divorce & Remarriage*, 55 (8) : 613-635.
- PELLETIER, D. (2016). « The diffusion of cohabitation and children's risks of family dissolution in Canada », *Demographic Research*, 35 : 1317-1342.
- PERELLI-HARRIS, B., et T. P. GERBER (2011). « Nonmarital childbearing in Russia : Second demographic transition or pattern of disadvantage? », *Demography*, 48 (1) : 317-342.
- PHÉLIP, J. (dir.). (2006). *Le livre noir de la garde alternée*. Paris, Dunod, 226 p.
- PINEAU, J., et M. PRATTE (2006). *La famille*. Montréal, Thémis, 1057 p.
- PIRUS, C., et H. LERIDON (2010). « Les grandes cohortes d'enfants dans le monde », *Population*, 65 (4) : 671-730.
- PLEWIS, I. (2007). « Non-Response in a Birth Cohort Study : The Case of the Millennium Cohort Study », *International Journal of Social Research Methodology*, 10 (5) : 325-334.
- PRUETT, M. K., et J. H. DIFONZO (2014). « Closing the Gap : Research, Policy, Practice, and Shared Parenting », *Family Court Review*, 52 (2) : 152-174.
- QU, L., R. WESTON, L. MOLONEY, R. KASPIEW et J. DUNSTAN (2014). *Post-separation parenting, property and relationship dynamics after five years*. Canberra, Australia, Attorney-General's Department, 184 p.
- QUÉNIART, A. (1999). « Émancipation ou désancrage social : deux représentations de la rupture parentale chez les pères n'ayant plus de contact avec leur enfant », *Déviance et société*, 23 (1) : 91-104.
- QUÉNIART, A., et R. JOYAL (2001). « La garde contestée de l'enfant à la suite d'une rupture conjugale : des juges de la Chambre de la famille s'expriment sur divers aspects de la question », *PRISME*, (35) : 116-130.
- RACUSIN, R. J., R. ALBERTINI, H. R. WISHIK, P. SCHNURR et J. MAYBERRY (1989). « Factors associated with joint custody awards », *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 28 (2) : 164-170.
- REGE, M., et I. F. SOLLI (2013). « The Impact of Paternity Leave on Fathers' Future Earnings », *Demography*, 50 (6) : 2255-2277.
- RÉGNIER-LOILIER, A. (2015). « When Fathers Lose Touch with Their Children After Separation », dans A. RÉGNIER-LOILIER (dir.). *The Contemporary Family in France : Partnership Trajectories and Domestic Organization*. Cham, Suisse, Springer International : 139-157.

- RÉGNIER-LOILIER, A., E. BEAUJOUAN et C. VILLENEUVE-GOKALP (2009). « Neither single, nor in a couple. A study of living apart together in France », *Demographic Research*, 21 : 75-108.
- RENDALL, M. S., L. CLARKE, H. E. PETERS, N. RANJIT et G. VERROPOULOU (1999). « Incomplete reporting of men's fertility in the United States and Britain : A research note », *Demography*, 36 (1) : 135-144.
- ROGERS, A. (1975). *Introduction to Multiregional Mathematical Demography*. New York, NY, John Wiley & Sons, 203 p.
- ROY, A., M.-J. BRODEUR, D. GOUBAU, S. GUILLET, C. LALONDE, J. LAMBERT, C. LE BOURDAIS, R. MADORE, A. ROBERGE et M.-C. SAINT-JACQUES (2015). *Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales*. Québec, Ministère de la Justice du Québec, 596 p. [URL](#).
- SCHAEFFER, N. C., J. A. SELTZER et J. DYKEMA (1998). *Methodological and Theoretical Issues in Studying Nonresident Fathers : A Selective Review*. Philadelphia, Pennsylvania University, National Center on Fathers and Families, 40 p. [URL](#).
- SCHOEN, R. (1988). *Modeling Multigroup Populations*. New York, NY, Plenum Press, 308 p.
- SCIORTINO, S. (2000). *Children's Residence Five Years after Mediation*. Judicial Council of California, Administrative Office of the Courts, Center for Families, Children and the Courts, 4 p. [URL](#).
- SELTZER, J. A. (1990). « Legal and Physical Custody Arrangements in Recent Divorces », *Social Science Quarterly*, 71 (2) : 250-265.
- SEMPLE, N. (2011). « The 'Eye of the beholder' : Professional opinions about the best interests of a child », *Family Court Review*, 49 (4) : 760-775.
- SINHA, M. (2014). *Parenting and Child Support After Separation or Divorce*. Ottawa, Statistics Canada, 26 p. [URL](#).
- SKEVIK, A. (2006). « 'Absent fathers' or 'reorganized families'? Variations in father-child contact after parental break-up in Norway », *The Sociological Review*, 54 (1) : 114-132.
- SMART, C., et B. NEALE (1999). *Family fragments ?*. Malden, MA, Polity Press, 222 p.
- SMYTH, B., et L. MOLONEY (2008). « Changes in patterns of post-separation parenting over time : A brief review », *Journal of Family Studies*, 14 (1) : 7-22.

- SMYTH, B., L. QU et R. WESTON (2004). « The demography of parent-child contact », dans B. SMYTH (dir.). *Parent-child contact and post-separation parenting arrangements*. Melbourne, Australian Institute of Family Studies.
- SMYTH, B., R. WESTON, L. MOLONEY, N. RICHARDSON et J. TEMPLE (2008). « Changes in patterns of post-separation parenting over time : Recent Australian data », *Journal of Family Studies*, 14 (1) : 23-36.
- SMYTH, B. M. (2009). « A 5-year retrospective of post-separation shared care research in Australia », *Journal of Family Studies*, 15 (1) : 36-59.
- SOBOTKA, T., K. ZEMAN, M. POTANCOKOVÁ, J. EDER, Z. BRZOZZOWSKA, É. BEAUJOUAN et A. MATYSIAK (2015). *European Fertility Datasheet*. Wittgenstein Centre for Demography and Global Human Capital / Vienna Institute of Demography (IIASA, VID/ÖAW, WU). [URL](#)
- SODERMANS, A. K., K. MATTHIJS et G. SWICEGOOD (2013). « Characteristics of joint physical custody families in Flanders », *Demographic Research*, 28 : 821-848.
- SODERMANS, A. K., S. VANASSCHE, K. MATTHIJS et G. SWICEGOOD (2014). « Measuring Postdivorce Living Arrangements : Theoretical and Empirical Validation of the Residential Calendar », *Journal of Family Issues*, 35 (1) : 125-145.
- SPRUIJT, E., et V. DUINDAM (2010). « Joint Physical Custody in The Netherlands and the Well-Being of Children », *Journal of Divorce & Remarriage*, 51 (1) : 65-82.
- STATISTICS CANADA (2015). *Low Income Lines, 2013-2014*. Ottawa, Statistics Canada, Income Statistics Division, 29 p. [URL](#).
- STATISTIQUE CANADA (2008a). *Tableau 101-6512 : Nombre de personnes à charge dans les divorces avec une ordonnance de garde, selon la personne à qui on a octroyé la garde, Canada, provinces et territoires, annuel (nombre)*. Ottawa, ON, CANSIM (base de données), consulté le 2015-02-05. [URL](#).
- STATISTIQUE CANADA (2008b). *Tableau 101-6513 : Nombre de personnes à charge impliquées dans un divorce avec une ordonnance de garde, Canada, provinces et territoires, annuel (nombre)*. Ottawa, ON, CANSIM (base de données), consulté le 2016-08-21. [URL](#).
- STATISTIQUE CANADA (2008c). *Tableau 101-6514 : Divorces, selon le nombre de personnes à charge visées par une ordonnance de garde, Canada, provinces et territoires, annuel (nombre)*. Ottawa, ON, CANSIM (base de données), consulté le 2016-08-21. [URL](#).

- STATISTIQUE CANADA (2015a). *Rapport technique du recensement : Couverture - Recensement de la population, 2011*. Ottawa, ON, no 98-303-X2011001 au catalogue de Statistique Canada, 139 p.
- STATISTIQUE CANADA (2015b). *Religion (19), groupes d'âge (10), sexe (3), certaines caractéristiques démographiques, culturelles, de la population active et de la scolarité (268) pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces, territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Enquête nationale auprès des ménages de 2011*. Ottawa, ON, no 99-010-X2011037 au catalogue de Statistique Canada. [URL](#).
- STATISTIQUE CANADA (2016a). *Tableau 102-4506 : Naissances vivantes, selon l'état matrimonial de la mère, Canada, provinces et territoires*. Ottawa, ON, CANSIM (base de données), consulté le 19 juin 2016. [URL](#).
- STATISTIQUE CANADA (2016b). *Tableau 477-0089 - Répartition de la population d'âge scolaire (de 5 à 24 ans), selon le groupe d'âge et le mode de vie, Canada, provinces et territoires, occasionnel (pourcent sauf indication contraire)*. Ottawa, ON, CANSIM (base de données), consulté le 2016-05-31. [URL](#).
- STJERNSTRÖM, O., et M. STRÖMGREN (2012). « Geographical distance between children and absent parents in separated families », *Geografiska Annaler : Series B, Human Geography*, 94 (3) : 239-253.
- SWISS, L., et C. LE BOURDAIS (2009). « Father-Child Contact After Separation : The Influence of Living Arrangements », *Journal of Family Issues*, 30 (5) : 623-652.
- TANAKA, S., et J. WALDFOGEL (2007). « Effects of parental leave and work hours on fathers' involvement with their babies », *Community, Work & Family*, 10 (4) : 409-426.
- TÉTRAULT, M. (2004). « La garde partagée : de la légende urbaine à la réalité », présenté au *Congrès annuel du Barreau du Québec*, Montréal, 401-508 p.
- TÉTRAULT, M. (2006). *La garde partagée et les tribunaux : une option ou la solution ?*. Cowansville, QC, Yvon Blais, 196 p.
- THÉRY, I. (1993). *Le Démariage : justice et vie privée*. Paris, France, Odile Jacob, 396 p.
- THIBAUT, C. (2015). *Soutien aux enfants : Statistiques de l'année 2014*. Québec, QC, Direction de la statistique et de l'analyse quantitative, Régie des rentes du Québec, 37 p. [URL](#).

- TORKIA, M. (2012). *Séance sur la parentalité après la rupture : rapport final*. Québec, QC, Ministère de la Justice du Québec, Direction des orientations et politiques aux affaires familiales, 202 p. [URL](#).
- TORNELLO, S. L., R. EMERY, J. ROWEN, D. POTTER, B. OCKER et Y. XU (2013). « Overnight Custody Arrangements, Attachment, and Adjustment Among Very Young Children », *Journal of Marriage and Family*, 75 (4) : 871-885.
- TOULEMON, L., et S. PENNEC (2010). « Multi-residence in France and Australia : Why count them ? What is at stake ? Double counting and actual family situations », *Demographic Research*, 23 : 1-40.
- TRABUT, L., E. LELIÈVRE et E. BAILLY (2015). « Famille et recensement font-ils bon ménage ? », *Population*, 70 (3) : 637-665.
- TURNBULL, B. W. (1976). « The Empirical Distribution Function with Arbitrarily Grouped, Censored and Truncated Data », *Journal of the Royal Statistical Society. Series B (Methodological)*, 38 (3) : 290-295.
- TURUNEN, J. (2015). *Shared physical custody and children's experience of stress*. Stockholm, Suède, Stockholm University, coll. Families and Society Working paper series, 24 p. [URL](#).
- VAN DE KAA, D. J. (1987). « Europe's Second Demographic Transition », *Population Bulletin*, 42 (1) : 3-57.
- VAN GAALEN, R., et F. VAN POPPEL (2009). « Long-Term Changes in the Living Arrangements of Children in the Netherlands », *Journal of Family Issues*, 30 (5) : 653-669.
- VEINOTT, R. (1990). « Child custody and divorce : a Nova Scotia Study, 1866-1910 », dans P. GIRARD et J. PHILLIPS (dir.). *Essays in the History of Canadian law*. Toronto, ON, Osgoode Society / University of Toronto Press : 273-302.
- VILLENEUVE-GOKALP, C. (2011). « Conjoint », dans F. MESLÉ, L. TOULEMON et J. VÉRON (dir.). *Dictionnaire de démographie et des sciences de la population*. Paris, Armand Colin : 60.
- VILLEY, D. (1957). *Leçons de démographie, vol. 1*. Paris, Montchrestien, 417 p.
- WALLACE, S. R., et S. S. KOERNER (2003). « Influence of child and family factors on judicial decisions in contested custody cases », *Family Relations*, 52 (2) : 180-188.

- WALLER, M. R. (2012). « Cooperation, Conflict, or Disengagement ? Coparenting Styles and Father Involvement in Fragile Families », *Family Process*, 51 (3) : 325-342.
- WALLER, M. R., et M. R. JONES (2014). « Who Is the Residential Parent ? Understanding Discrepancies in Unmarried Parents' Reports », *Journal of Marriage and Family*, 76 (1) : 73-93.
- WARSHAK, R. A. (2007). « The Approximation Rule, Child Development Research, and Children's Best Interests After Divorce », *Child Development Perspectives*, 1 (2) : 119-125.
- WARSHAK, R. A. (2014). « Social science and parenting plans for young children : A consensus report », *Psychology, Public Policy, and Law*, 20 (1) : 46-67.
- WEDEN, M. M. (2005). *LXPCT_2 : Stata module to calculate multistate life expectancies*. Tiré de <http://ideas.repec.org/c/boc/bocode/s453001.html>.
- WESTON, R., L. QU, M. GRAY, R. KASPIEW, L. MOLONEY, K. HAND et THE FAMILY LAW EVALUATION TEAM (2011). « Care-time arrangements after the 2006 reforms : Implications for children and their parents », *Family Matters*, (86) : 19-32.
- WHITE, I. R., et P. ROYSTON (2009). « Imputing missing covariate values for the Cox model », *Statistics in Medicine*, 28 (15) : 1982-1998.
- WHITEHEAD, D. L. (2012). *The Shared Custody Experience : The Adult Child's Perspective on Transitions, Relationships and Fairness*. Thèse de doctorat, University of Guelph, Department of Family Relations and Applied Nutrition, 166 p.
- WILLEKENS, F. (2014). *Multistate Analysis of Life Histories with R*. Cham, Suisse, Springer International, 308 p.
- WILLEKENS, F. J., et H. PUTTER (2014). « Software for multistate analysis », *Demographic Research*, 31 : 381-420.
- WOLF, D. A., et S. B. LADITKA (1997). *Stochastic modeling of active life and its expectancy*, Papers in Microsimulation Series, no. 4. Syracuse (NY), Maxwell Center for Demography and Economics of Aging, Syracuse University, 38 p.
- WOLF, D. A., et T. M. GILL (2009). « Modeling transition rates using panel current-status data : How serious is the bias ? », *Demography*, 46 (2) : 371-386.
- ZAINALDIN, J. S. (1979). « Emergence of a modern American family law : Child-custody, adoption, and the courts, 1796-1851 », *Northwestern University Law Review*, 73 (6) : 1038-1089.

ZHANG, Z., et J. SUN (2010). « Interval censoring », *Statistical Methods in Medical Research*, 19 (1) : 53-70.

ZOLTVANY, Y. F. (1971). « Esquisse de la Coutume de Paris », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 26 (3) : 365-384.

Annexe A

Questions sur la résidence et les contacts dans l'ÉLDEQ et typologie d'arrangements de temps parental

Comme je l'ai déjà rapporté dans le texte principal, les questions sur la résidence de l'enfant et les contacts parent-enfant se trouvent dans la section CUS (pour *custody*) du Questionnaire informatisé rempli par l'intervieweuse (QIRI). Cette section vient en trois versions. La première a été posée seulement au premier passage et s'intéresse aux antécédents familiaux des deux parents, aux circonstances de la naissance et à la situation actuelle (passage E1, 1998). Une seconde version, renommée CU2, apparaît généralement tous les deux ans par la suite; elle comporte des items sur les événements familiaux récents (dans les deux dernières années) en plus des questions sur la résidence et les contacts (passages E3, E5, E7, E9, E11, E13, E14 et E16, soit 2000, 2002, 2004, 2006, 2008, 2010, 2011 et 2013). Et enfin une troisième version, extrêmement simplifiée, qui ne contient que les deux questions sur la résidence et les contacts avec le parent non résident (passages E2, E4, E6 et E8, soit 1999, 2001, 2003 et 2005). Pour les distinguer, je nommerai respectivement ces trois versions CUS, CU2-complet et CU2-simplifié. Notons que les trois versions de cette section du questionnaire n'ont été posées que si le répondant du QIRI était la mère ou le père de l'enfant, pas s'il s'agissait

d'un beau-parent ou d'un grand-parent de l'enfant. Dans la vaste majorité des cas, le répondant est la mère biologique ou adoptive.

En plus de la version du questionnaire, il existe deux autres distinctions importantes dans la nature des questions. La première oppose les répondants ayant déclaré, lors du premier passage, qu'ils n'habitaient pas avec l'autre parent au moment de la naissance de l'enfant (naissance hors union) et les autres répondants (naissances dans le mariage ou l'union libre). La seconde distinction concerne les parents déclarant partager le temps d'habitation de l'enfant et les autres. À noter que même si la formulation des questions est souvent similaire, les choix de réponse proposés ne le sont pas nécessairement ; l'inverse est aussi vrai. Les sections suivantes explicitent les différences entre les questions posées à chacun des sous-groupes dans chacune des versions du questionnaire ainsi que les arrangements de temps parental qui ont pu en être déduits dans l'objectif d'arriver à la typologie la plus uniforme possible.

A.1 Arrangement au moment de la naissance (CUS) : enfants nés hors union

Question posée uniquement au premier passage aux répondantes (toutes des mères biologiques) ayant déclaré une naissance hors union.

QUESTION

Quel genre de contact est-ce [prénom de l'enfant] a d'abord eu avec son autre parent ?

1. Partage égal du temps d'habitation avec l'enfant
2. Partage du temps d'habitation, la plupart du temps avec la mère
3. Partage du temps d'habitation, la plupart du temps avec le père
4. Visites régulières
5. Visites occasionnelles
6. Contact par téléphone ou par lettre seulement

7. Aucun contact
8. Autre
9. Ne sais pas
10. Refus

CLASSIFICATION RETENUE

- Les répondantes ayant choisi l’option 1 ont été classées en **Double résidence**.
- Les répondantes ayant choisi l’option 2 ou 4 ont été classées en **Résidence maternelle (contacts père-enfant réguliers)**.
- Les répondantes ayant choisi l’option 3 ont été classées en **Résidence paternelle**.
- Les répondantes ayant choisi les options 5 à 7 ont été classées en **Résidence maternelle (peu/pas de contacts père-enfant)**.
- Les répondantes ayant choisi les options 8 à 10 ont été classées comme **Arrangement de temps parental inconnu – À imputer dans l’un des quatre arrangements de temps parental**.

A.2 Arrangement à la séparation (CUS et CU2-complet) : enfants nés à l’intérieur d’une union

Questions posées aux parents qui étaient en couple au moment de la naissance de l’enfant lorsqu’une première séparation est déclarée par le répondant, c’est-à-dire nécessairement aux passages où le CUS ou le CU2-complet ont été utilisés.

QUESTION A

Avec qui est-ce que [prénom de l'enfant] a vécu après la séparation ?

1. Avec sa mère seulement
2. Avec son père seulement
3. Partage du temps d'habitation, surtout avec sa mère
4. Partage du temps d'habitation, surtout avec son père
5. Partage égal du temps d'habitation entre la mère et le père
6. Autre
7. Ne sais pas
8. Refus

QUESTION B

(Posée seulement aux personnes ayant répondu 1 ou 2 à la question A.)

À ce moment, est-ce que le partage du temps d'habitation voulait dire que [prénom de l'enfant] vivait avec son autre parent : (indiquez plus d'une réponse s'il y a lieu.)

1. Visites régulières, chaque semaine
2. Visites régulières, toutes les deux semaines
3. Visites régulières, chaque mois
4. Visites occasionnelles, les jours de congé seulement
5. Visites occasionnelles, au hasard
6. Contact par téléphone ou par lettre seulement
7. Aucun contact
8. Autre
9. Ne sais pas
10. Refus

QUESTION C

(Posée seulement aux personnes ayant répondu 3, 4 ou 5 à la question A.)

À ce moment, quel genre de contact est-ce que [prénom de l'enfant] avait avec son autre parent ?

1. Les jours de semaine, mais pas les fins de semaine
2. Tous les deux soirs
3. Une semaine sur deux
4. Deux semaines, alternativement
5. Chaque fin de semaine
6. Une fin de semaine sur deux
7. Moins de deux jours par mois
8. Certains jours de congé
9. Autre
10. Ne sais pas
11. Refus

CLASSIFICATION RETENUE

- Les répondants ayant choisi l'option 1 de la question A ont été classés selon leur réponse à la question B :
 - Options 1 à 3 de la question B = **Résidence maternelle (contacts père-enfant réguliers)**.
 - Options 4 à 7 de la question B = **Résidence maternelle (peu/pas de contacts père-enfant)**.
 - Options 8 à 10 de la question B = **Résidence maternelle (contacts père-enfant inconnus)** – À imputer dans l'une des deux catégories de résidence maternelle.
- Les répondants ayant choisi l'option 2 de la question A ont été classés en **Résidence paternelle**.
- Les répondants ayant choisi l'option 3 de la question A ont été classés selon leurs réponses à la question C :
 - Option 1 combinée à l'option 5 de la question C = **Double résidence**.
 - Option 2, 3 ou 4 de la question C = **Double résidence**.

- Autres options de la question C = **Résidence maternelle (contacts père-enfant réguliers)**.
- Les répondants ayant choisi l'option 4 de la question A ont été classés selon leurs réponses à la question C :
 - Option 1 combinée à l'option 5 de la question C = **Double résidence**.
 - Option 2, 3 ou 4 de la question C = **Double résidence**.
 - Autres options de la question C = **Résidence paternelle**.
- Les répondants ayant choisi l'option 5 de la question A ont été classés en **Double résidence**.
- Les répondants ayant choisi les options 6 à 8 de la question A ont été classés comme **Arrangement de temps parental inconnu** – *À imputer dans l'un des quatre arrangements de temps parental*.

A.2.1 Spécificité du 3^e passage

La série de questions précédentes a été posée à l'ensemble des répondants qui étaient en couple à la naissance et qui venaient de déclarer une séparation récente au CUS ou au CU2-complet, sauf lors du 3^e passage de l'enquête. À ce moment, un filtre a été appliqué et les répondants ayant déclaré une séparation récente ET le fait qu'une ordonnance de garde exclusive ait été rendue ne se sont pas fait poser la question A. J'ai donc été forcé d'assumer que l'ordonnance de garde correspondait à la résidence de l'enfant au moment de la séparation, soit une résidence maternelle, soit une résidence paternelle. Ces répondants se sont toutefois fait poser la question B et j'ai donc pu déterminer la fréquence des contacts père-enfant dans le cas des résidences maternelles. Les répondants ayant déclaré une séparation récente ET une ordonnance de garde partagée ou pas d'ordonnance du tout se sont vus poser la série de questions standard.

A.3 Arrangement au premier passage de l'enquête (CUS) : enfants nés hors union

Question posée uniquement lors du premier passage (environ 5 mois après la naissance) aux répondantes (toutes des mères biologiques) ayant déclaré une naissance hors union. Le « cette » de la question A fait référence à la fréquence des contacts au moment de la naissance de l'enfant (c'est-à-dire la question de la section A.1).

QUESTION A

Combien de fois diriez-vous que cette situation a changé avec le temps ?

1. Jamais
2. Une fois
3. Deux fois
4. Trois fois
5. Quatre fois ou plus
6. Ne sais pas
7. Refus

QUESTION B

Posée seulement aux personnes ayant répondu 2 à 5 à la question A.

Quel genre de contact est-ce [prénom de l'enfant] a maintenant avec son autre parent ?

1. Partage égal du temps d'habitation avec l'enfant
2. Partage du temps d'habitation, la plupart du temps avec la mère
3. Partage du temps d'habitation, la plupart du temps avec le père
4. Visites régulières
5. Visites occasionnelles
6. Contact par téléphone ou par lettre seulement

7. Les deux parents vivent maintenant avec l'enfant
8. Aucun contact
9. Autre
10. Ne sais pas
11. Refus

CLASSIFICATION RETENUE

- Les répondantes ayant choisi l'option 1 de la question A ont été classées dans le même arrangement que celui déclaré à la naissance de l'enfant (section A.1).
- Les répondantes ayant choisi les options 2 à 5 de la question A ont été classées selon leur réponse à la question B :
 - Option 1 de la question B = **Double résidence**.
 - Options 2 ou 4 de la question B = **Résidence maternelle (contacts père-enfant réguliers)**.
 - Option 3 de la question B = **Résidence paternelle**.
 - Options 5, 6 et 8 de la question B = **Résidence maternelle (peu/pas de contacts père-enfant)**.
 - Option 7 de la question B = **Remise en union des parents biologiques**.
 - Options 9, 10 ou 11 de la question B = **Arrangement de temps parental inconnu** – *À imputer dans l'un des quatre arrangements de temps parental.*
- Les répondantes ayant choisi les options 6 ou 7 de la question A ont été classées comme **Arrangement de temps parental inconnu** – *Pas d'imputation réalisée.*

A.4 Arrangement aux passages de l'enquête (CU2-simplifié) : tous les enfants

Les questions suivantes ont été posées dans le CU2-simplifié à tous les répondants, qu'ils aient été en couple ou non au moment de la naissance.

QUESTION A

Quel genre de contact est-ce [prénom de l'enfant] a maintenant avec son autre parent ?

1. Partage égal du temps d'habitation avec l'enfant
2. Partage du temps d'habitation, la plupart du temps avec la mère
3. Partage du temps d'habitation, la plupart du temps avec le père
4. Visites régulières
5. Visites occasionnelles
6. Contact par téléphone ou par lettre seulement
7. Les deux parents vivent maintenant avec l'enfant
8. Aucun contact
9. L'enfant vit maintenant avec son autre parent
10. Autre
11. Ne sais pas
12. Refus

QUESTION B

(Posée seulement aux personnes ayant répondu 1 à 3 à la question A.)

Combien de temps est-ce que [prénom de l'enfant] habite chez son autre parent ? (Inscrire plus d'une réponse, s'il y a lieu)

1. Les jours de semaine, mais pas les fins de semaine
2. Tous les deux soirs
3. Une semaine sur deux
4. Toutes les deux semaines
5. Chaque fin de semaine
6. Une fin de semaine sur deux
7. Moins de deux jours par mois
8. Certains jours de congé

- 9. Autre
- 10. Ne sais pas
- 11. Refus

CLASSIFICATION RETENUE

- Les répondants ayant choisi l’option 1 de la question A ont été classés en **Double résidence**.
- Les répondants ayant choisi l’option 2 de la question A ont été classés selon leur réponse à la question B :
 - Option 1 combinée à l’option 5 de la question B = **Double résidence**
 - Option 2, 3 ou 4 de la question B = **Double résidence**
 - Autres options de la question B = **Résidence maternelle (contacts père-enfant réguliers)**
- Les répondants ayant choisi l’option 3 de la question A ont été classés selon leur réponse à la question B :
 - Option 1 combinée à l’option 5 de la question B = **Double résidence**
 - Option 2, 3 ou 4 de la question B = **Double résidence**
 - Autres options de la question B = **Résidence paternelle**
- Les répondants ayant choisi l’option 4 de la question A ont été classés selon leur sexe :
 - Les mères en **Résidence maternelle (contacts père-enfant réguliers)**.
 - Les pères en **Résidence paternelle**.
- Les répondants ayant choisi les options 5, 6 ou 8 de la question A ont été classés selon leur sexe :
 - Les mères en **Résidence maternelle (peu/pas de contacts père-enfant)**.
 - Les pères en **Résidence paternelle**.
- Les répondants ayant choisi l’option 7 de la question A ont été classés dans la catégorie **Remise en union des parents biologiques**.

- Les répondants ayant choisi l’option 9 de la question A ont été classés selon leur sexe :
 - Les mères en **Résidence paternelle**.
 - Les pères en **Résidence maternelle (contacts père-enfant inconnus)** – À imputer dans l’une des deux catégories de résidence maternelle.
- Les répondants ayant choisi les options 10 à 12 de la question A ont été classés comme **Arrangement de temps parental inconnu** – *Pas d’imputation réalisée*.

A.5 Arrangement aux passages de l’enquête (CU2-complet) : enfants nés hors union

Il s’agit exactement de la même question que la question A de la section précédente, mais sans la possibilité de préciser le détail du partage du temps d’habitation (question B de la section précédente).

QUESTION

Quel genre de contact est-ce [prénom de l’enfant] a maintenant avec son autre parent ?

1. Partage égal du temps d’habitation avec l’enfant
2. Partage du temps d’habitation, la plupart du temps avec la mère
3. Partage du temps d’habitation, la plupart du temps avec le père
4. Visites régulières
5. Visites occasionnelles
6. Contact par téléphone ou par lettre seulement
7. Les deux parents vivent maintenant avec l’enfant
8. Aucun contact
9. L’enfant vit maintenant avec son autre parent

- 10. Autre
- 11. Ne sais pas
- 12. Refus

CLASSIFICATION RETENUE

- Les répondants ayant choisi l’option 1 ont été classés en **Double résidence**.
- Les répondants ayant choisi l’option 2 ont été classés en **Résidence maternelle (contacts père-enfant réguliers)**.
- Les répondants ayant choisi l’option 3 ont été classés en **Résidence paternelle**.
- Les répondants ayant choisi l’option 4 ont été classés selon leur sexe :
 - Les mères en **Résidence maternelle (contacts père-enfant réguliers)**.
 - Les pères en **Résidence paternelle**.
- Les répondants ayant choisi les options 5, 6 ou 8 ont été classés selon leur sexe :
 - Les mères en **Résidence maternelle (peu/pas de contacts père-enfant)**.
 - Les pères en **Résidence paternelle**.
- Les répondants ayant choisi l’option 7 ont été classés dans la catégorie **Remise en union des parents biologiques**.
- Les répondants ayant choisi l’option 9 de la question A ont été classés selon leur sexe :
 - Les mères en **Résidence paternelle**.
 - Les pères en **Résidence maternelle (contacts père-enfant inconnus)** – *À imputer dans l’une des deux catégories de résidence maternelle.*

- Les répondants ayant choisi les options 10 à 12 de la question A ont été classés comme **Arrangement de temps parental inconnu** – *Pas d'imputation réalisée.*

A.6 Arrangement aux passages de l'enquête (CUS et CU2-complet) : enfants nés à l'intérieur d'une union

A.6.1 Première configuration : parents récemment séparés qui étaient en double résidence au moment de la séparation

La question suivante s'adresse uniquement aux répondants venant tout juste de déclarer qu'ils ont établi une double résidence au moment de la séparation. Cette séparation est récente, elle a eu lieu depuis le dernier passage où le CUS ou le CU2-complet a été posé, soit un maximum de deux ans.

QUESTION

Actuellement, combien de temps est-ce que [prénom de l'enfant] habite chez son autre parent ? (Indiquez plus d'une réponse, s'il y a lieu)

1. Les jours de semaine, mais pas les fins de semaine
2. Un soir sur deux
3. Une semaine sur deux
4. Toutes les deux semaines (*ou « Deux semaines, alternativement » à E1 et E3 seulement*)
5. Chaque fin de semaine
6. Une fin de semaine sur deux
7. Moins de deux jours par mois
8. Certains jours de congé seulement

9. Visites, lettres ou appels téléphoniques seulement
10. Aucun contact
11. Tout le temps
12. Parents vivent ensemble de nouveau
13. Autre
14. Ne sais pas
15. Refus

CLASSIFICATION RETENUE

- Les répondants ayant choisi l’option 1 combinée à l’option 5 ont été classés en **Double résidence**.
- Les répondants ayant choisi les options 2, 3 ou 4 ont été classés en **Double résidence**.
- Les répondants ayant choisi les options 1, 5 ou 6 ont été classés selon leur sexe :
 - Les mères en **Résidence maternelle (contacts père-enfant réguliers)**.
 - Les pères en **Résidence paternelle**.
- Les répondants ayant choisi les options 7, 8, 9 ou 10 ont été classés selon leur sexe :
 - Les mères en **Résidence maternelle (peu/pas de contacts père-enfant)**.
 - Les pères en **Résidence paternelle**.
- Les répondants ayant choisi l’option 11 ont été classés selon leur sexe :
 - Les mères en **Résidence paternelle**.
 - Les pères en **Résidence maternelle (contacts père-enfant inconnus)** – *À imputer dans l’une des deux catégories de résidence maternelle.*
- Les répondants ayant choisi l’option 12 ont été classés dans la catégorie **Remise en union des parents biologiques**.

- Les répondants ayant choisi les options 13 à 15 ont été classés comme **Arrangement de temps parental inconnu** – *Pas d'imputation réalisée.*

A.6.2 Seconde configuration : tous les autres parents

Les questions suivantes s'adressent à tous les répondants dont l'enfant est né à l'intérieur d'une union, mais qui ne sont pas couverts par la première configuration. C'est-à-dire les répondants ayant déclaré une séparation récente au moment de laquelle un arrangement autre que la double résidence a été établi ou une séparation plus ancienne – avant le dernier passage où le CUS ou le CU2-complet a été posé – quel que soit l'arrangement établi alors.

QUESTION A

Quel genre de contact est-ce [prénom de l'enfant] a maintenant avec son autre parent ?

1. Visites régulières, chaque semaine
2. Visites régulières, toutes les deux semaines
3. Visites régulières, chaque mois
4. Visites occasionnelles, les jours de congé seulement
5. Visites occasionnelles, au hasard
6. Contact par téléphone ou par lettre seulement
7. Complètement perdu contact
8. Temps d'habitation avec l'enfant maintenant partagé avec l'autre parent
9. Parents vivent ensemble de nouveau
10. Enfant vit maintenant avec l'autre parent
11. Autre
12. Ne sais pas
13. Refus

QUESTION B

(Posée seulement aux personnes ayant répondu 8 ou 10 à la question A.)

Combien de temps est-ce que [prénom de l'enfant] habite chez son autre parent ? (Indiquez plus d'une réponse, s'il y a lieu)

1. Les jours de semaine, mais pas les fins de semaine
2. Tous les deux soirs
3. Une semaine sur deux
4. Toutes les deux semaines (*ou « Deux semaines, alternativement » à E1 et E3 seulement*)
5. Chaque fin de semaine
6. Une fin de semaine sur deux
7. Moins de deux jours par mois
8. Certains jours de congé seulement
9. Jamais
10. Tout le temps
11. Autre
12. Ne sais pas
13. Refus

CLASSIFICATION RETENUE

- Les répondants ayant choisi les options 1 à 3 de la question A ont été classés en selon leur sexe :
 - Les mères en **Résidence maternelle (contacts père-enfant réguliers)**.
 - Les pères en **Résidence paternelle**.
- Les répondants ayant choisi les options 4 à 7 de la question A ont été classés en selon leur sexe :
 - Les mères en **Résidence maternelle (peu/pas de contacts père-enfant)**.

- Les pères en **Résidence paternelle**.
- Les répondants ayant choisi les options 8 ou 10 de la question A ont été classés selon leur réponse à la question B et leur sexe :
 - Les mères :
 - Option 1 combinée à l’option 5 de la question B = **Double résidence**.
 - Options 2, 3 ou 4 de la question B = **Double résidence**.
 - Options 1, 5 ou 6 de la question B = **Résidence maternelle (contacts père-enfant réguliers)**.
 - Options 7 à 9 de la question B = **Résidence maternelle (peu/pas de contacts père-enfant)**.
 - Option 10 de la question B = **Résidence paternelle**.
 - Options 11 à 13 de la question B = *À imputer* : **résidence maternelle (contacts père-enfant réguliers), double résidence ou résidence paternelle** (seulement pour l’option 10 de la question A).
 - Les pères :
 - Option 1 combinée à l’option 5 de la question B = **Double résidence**.
 - Options 2, 3 ou 4 de la question B = **Double résidence**.
 - Options 1 ou 5 à 9 de la question B = **Résidence paternelle**.
 - Option 10 de la question B = **Résidence maternelle (contacts père-enfant inconnus)** – *À imputer dans l’une des deux catégories de résidence maternelle*.
 - Options 11 à 13 de la question B = *À imputer* : **Résidence maternelle (contacts père-enfant inconnus) ou double résidence** (seulement pour l’option 8 de la question A).
- Les répondants ayant choisi l’option 9 de la question A ont été classés dans la catégorie **Remise en union des parents biologiques**.
- Les répondants ayant choisi les options 11 à 13 de la question A ont été classés comme **Arrangement de temps parental inconnu** – *Pas d’imputation réalisée*.

Annexe B

Aspects méthodologiques liés à l'estimation de tables multiétats avec des données d'enquêtes longitudinales

Le principe de base de la table de survie multiétat en temps discret est simple : il s'agit d'appliquer aux individus se trouvant dans un état donné une probabilité de passer dans chacun des autres états (ou de rester dans le même) au cours d'un intervalle de temps. L'opération est répétée en employant à chaque pas les probabilités appropriées. En comptabilisant le temps passé dans chaque état durant chaque intervalle par l'ensemble des membres de la cohorte, on peut alors calculer les espérances de séjour dans chaque état, l'équivalent des espérances de vie de la table de mortalité, ainsi que plusieurs autres indicateurs. Le modèle étant très versatile, ses *états* peuvent correspondre à une diversité de situations : stades d'une maladie, états matrimoniaux, régions d'un même pays, ou encore arrangements de temps parental.

L'estimation des indicateurs de la table comporte deux phases principales :
1) l'estimation des probabilités de transition à partir de données empiriques, puis
2) la construction de la table elle-même à partir de ces probabilités. Il existe différentes manières de réaliser ces deux phases et de les conjuguer. Elles dépendent de :

- la tradition disciplinaire des auteurs (démographie vs biostatistique) ;
- la nature des calculs (en temps continu ou discret) ;
- la nature de la table (transversale vs longitudinale ; complète ou abrégée) ;
- le type de données (agrégées ou individuelles ; population ou échantillon ; transversales, rétrospectives, panel ou cohorte) ;
- le nombre et l’organisation des états, y compris la présence et le nombre d’états dits *absorbants*.⁴⁵

L’approche employée au chapitre 6 se distingue surtout de la méthode démographique traditionnelle par la façon dont les probabilités de transition ont été estimées (voir section B.1). Quant aux calculs des tables, ils suivent de près les étapes associées à la construction d’une table de survie standard. Les calculs, qui sont effectués en temps discret (d’un âge exact au suivant),⁴⁶ sont présentés en détails à la section B.2 en adoptant généralement la notation de Schoen (1988). Ils sont implémentés dans le progiciel fourni à l’annexe C. La dernière section de l’annexe aborde la question de l’incertitude associée aux indices des tables multiétats (section B.3).

Puisque les tables du chapitre 6 ne contiennent pas d’état absorbant – l’attrition de l’échantillon étant traitée comme de la censure à droite dans le système –, la description suivante en fera elle aussi abstraction. Notons toutefois que le programme de l’annexe C permet de calculer des tables comportant zéro, un ou plusieurs états absorbants.

B.1 Calcul des probabilités de transition

Les probabilités de transition qui forment la colonne vertébrale des tables de survie (standard et multiétats) doivent être estimées empiriquement. Le plus souvent, toutefois, ces *probabilités* de transition ne peuvent être calculées directement à partir des données et doivent plutôt être dérivées de *taux* de transition. Le passage par les taux découle du fait qu’il est habituellement impossible de connaître

45. Un état absorbant est un état dont il est impossible de sortir une fois qu’on y est entré, comme la mort dans la table de mortalité standard.

46. Les probabilités et les tables du chapitre 6 sont construites avec des intervalles d’âge d’un mois, mais les calculs seraient identiques avec des intervalles d’un an. De même, le terme « âge » est employé ici pour désigner l’âge du processus de façon générale, c’est-à-dire la durée écoulée depuis l’origine de la table, que celle-ci soit la naissance ou un autre événement (ex. : la séparation des parents).

exactement la population à risque de connaître l'événement à l'étude en début de période (le dénominateur de la probabilité), mais qu'on peut plus facilement estimer la population moyenne exposée au risque (le dénominateur du taux). Les tables de mortalité du moment, par exemple, sont établies à partir de taux dont le numérateur (nombre de décès) et le dénominateur (population moyenne soumise au risque de décéder) proviennent d'ensembles de données différents (les décès proviennent de l'état civil et les estimations de la population sont basées sur le recensement).

Toutes les descriptions démographiques classiques de la table de survie multi-état se réfèrent à des taux de transition et incluent donc un ou plusieurs procédés pour transformer les taux en probabilités. Ce passage par les taux n'est pas nécessaire dans le cas actuel parce que j'utilise des données individuelles issues d'une enquête cohorte à échantillon fermé. La taille de l'échantillon exposé au risque est connue à tout moment et chaque événement peut être lié à un individu précis. Le calcul des probabilités peut donc se faire directement à partir des seules données de l'enquête, simplifiant de beaucoup les calculs.

Une autre différence d'avec les tables démographiques classiques est que les probabilités sont ici calculées sur un échantillon et non sur des données populationnelles comme l'état civil ou le recensement. Cela fait en sorte que les probabilités par âge estimées sont beaucoup plus volatiles. Deux approches sont possibles pour limiter cette volatilité. La première consiste à calculer les probabilités en rapportant le nombre d'événements à la population à risque séparément pour chaque âge et chaque sous-groupe de la population, puis à lisser ces probabilités. La seconde est d'estimer les probabilités à partir de modèles de régression. Cette seconde approche, que j'ai utilisée dans la thèse, possède trois avantages sur la première : 1) elle combine les deux étapes (calcul des probabilités et lissage) en une seule ; 2) elle permet d'intégrer à l'analyse l'effet de variables explicatives sans devoir subdiviser l'échantillon et donc accroître encore la volatilité des estimations ; et 3) elle fournit une estimation de la variance des paramètres ce qui sera utile pour déterminer l'incertitude associée aux indicateurs de la table (voir section [B.3](#)).

Les probabilités de transition nécessaires pour chaque table ont été estimées à partir d'un ensemble de régressions logit multinomiales, chacune représentant un modèle de survie à risques compétitifs en temps discret (unité d'analyse = enfant-mois). Une régression distincte est nécessaire pour chaque état de départ

(six régressions pour une table à six états). La variable dépendante de chaque régression est une variable catégorielle dont les catégories correspondent aux états qu'il est possible d'atteindre depuis un état de départ donné, incluant l'état de départ s'il est possible de demeurer dans le même état. Le codage des informations nécessite donc au minimum la création de trois variables pour chaque enfant-mois : l'âge au début du mois (variable explicative), l'état dans lequel l'enfant se trouvait au début du mois (ce qui détermine dans laquelle des régressions l'enfant-mois sera inclus) ainsi que l'état occupé à la fin du mois (la variable dépendante de la régression). Dans les régressions du chapitre 6, on fait l'hypothèse que l'effet de l'âge est linéaire, mais d'autres configurations sont possibles.

Les probabilités de transition par âge d'une table correspondent aux valeurs prédites de l'ensemble de ces régressions. On compte une probabilité par âge, état d'origine et état de destination. Dans chaque régression, le total des probabilités prédites pour un âge donné est de 1, couvrant ainsi l'ensemble des comportements possibles à partir d'un état d'origine donné à chaque âge. Lorsque d'autres variables explicatives sont incluses dans le modèle, le sexe des enfants par exemple, on devra générer un ensemble de probabilités prédites par âge pour chaque catégorie de la variable explicative afin de construire des tables distinctes pour, dans ce cas-ci, les filles et les garçons.

B.2 Calcul des éléments de la table

B.2.1 Les fondements du modèle

Le processus qui sous-tend la table multiétat est une chaîne de Markov, c'est-à-dire un processus stochastique $X(t)$ à temps discret opérant dans un espace de n états, aussi discret : $\{1, \dots, n\}$. Le processus suit le destin d'un individu sur une certaine période et détermine dans quel état il se trouve à chaque temps t pour $t \geq 0$. Le résultat est donc une séquence d'états, par exemple : $X(0) = \text{état 1}$, $X(1) = \text{état 1}$, $X(2) = \text{état 4}$, $X(3) = \text{état 2}$, etc. Le système est entièrement défini par les probabilités de transition entre états durant un intervalle de temps. Celles-ci sont les probabilités conditionnelles $p_{ij}(t, t+1)$ définies comme la probabilité de se trouver dans un état j au temps $t+1$ conditionnellement au fait de se trouver

dans l'état i au temps t , où i et $j \in \{1, \dots, n\}$.

$$p_{ij}(t, t + 1) = Pr(X(t + 1) = j | X(t) = i) = Pr(X(t + 1) = j | X(t) = i, \textit{passé})$$

Les p_{ij} dépendent uniquement de l'état actuel et le *passé* du processus, c'est-à-dire la séquence des états traversés avant le temps t , peut être ignoré. C'est la propriété d'absence de mémoire propre à tout processus de Markov.⁴⁷

Puisqu'il existe $n \times n$ probabilités de transition p_{ij} pour chacun des intervalles temporels, les calculs sont effectués et représentés de manière plus parcimonieuse avec des matrices. La matrice carrée $\mathbf{p}(\mathbf{t}, \mathbf{t} + \mathbf{1})$ contient ainsi l'ensemble des $p_{ij}(t, t + 1)$ classées selon l'état d'origine i (en rangées) occupé au temps t et l'état de destination j (en colonnes) occupé au temps $t + 1$. Avec $n = 3$, on aurait par exemple :

$$\mathbf{p}(\mathbf{t}, \mathbf{t} + \mathbf{1}) = \begin{bmatrix} p_{11}(t, t + 1) & p_{12}(t, t + 1) & p_{13}(t, t + 1) \\ p_{21}(t, t + 1) & p_{22}(t, t + 1) & p_{23}(t, t + 1) \\ p_{31}(t, t + 1) & p_{32}(t, t + 1) & p_{33}(t, t + 1) \end{bmatrix}$$

Il existe une matrice \mathbf{p} pour chacun des intervalles $(t, t + 1)$. Notons au passage que la somme de tous les éléments d'une même rangée des matrices $\mathbf{p}(\mathbf{t}, \mathbf{t} + \mathbf{1})$ est égale à 1.

Les nombres d'individus présents dans chaque état au temps t , l'équivalent des survivants dans une table de mortalité standard, sont rassemblés sur la diagonale

47. L'hypothèse d'absence de mémoire peut être difficile à respecter empiriquement et il existe des tables construites sur des modèles semi-markoviens qui relaxent l'hypothèse en tenant compte de la durée passée dans l'état actuel. Dans une table d'états matrimoniaux basée sur l'âge des individus, on pourrait par exemple conditionner la probabilité de divorce (transition de l'état marié à l'état divorcé) sur l'âge, mais aussi sur la durée du mariage actuel (voir Bélanger 1989). Ces modèles nécessitent toutefois l'estimation d'une quantité beaucoup plus grande de probabilités de transition (au croisement de chaque âge et de chaque durée dans l'état actuel), ce qui est impossible avec la faible taille échantillonnale de l'ÉLDEQ.

d'une matrice carrée⁴⁸ aussi de taille n , la matrice $\mathbf{l}(\mathbf{t})$:

$$\mathbf{l}(\mathbf{t}) = \begin{bmatrix} l_1(t) & 0 & 0 \\ 0 & l_2(t) & 0 \\ 0 & 0 & l_3(t) \end{bmatrix}$$

Comme dans la table standard, $\mathbf{l}(\mathbf{0})$ représente la racine de la table, soit le nombre d'individus dans chaque état au début du processus. Cette racine peut être de deux types. Elle peut reproduire la distribution empirique des individus dans les différents états au début du processus. On dira alors que la table est *populationnelle*. Si on s'intéresse spécifiquement au destin des individus qui occupaient un état i au début du processus, on peut aussi concentrer tous les individus de la racine dans ce seul état. On aura alors une table *conditionnelle*, c'est-à-dire que les résultats obtenus seront conditionnels au fait d'avoir été dans l'état i au temps zéro.

Les seuls éléments nécessaires à la construction d'une table de survie multiétat se trouvent dans la matrice-racine $\mathbf{l}(\mathbf{0})$ et la série des $\mathbf{p}(\mathbf{t}, \mathbf{t} + \mathbf{1})$. Tous les autres indicateurs de la table, y compris la série des $\mathbf{l}(\mathbf{t})$ pour $t > 0$, sont dérivés de ces éléments.

B.2.2 Les fonctions de séjour

Les fonctions de séjour dans chaque état, aussi appelées probabilités d'occupation d'un état (*state occupation probability*), se rapprochent de la fonction de survie de la table standard. Elles sont constituées de la suite complète des matrices $\mathbf{l}(\mathbf{t})$, celles-ci étant calculées par un processus itératif (un intervalle de temps à la fois) comportant deux étapes. La première étape consiste à multiplier la matrice des survivants par la matrice des probabilités de transition pour obtenir la matrice des flux nets entre chaque paire d'états durant l'intervalle. Toujours avec $n = 3$, et en omettant les t pour alléger la notation, on aurait par exemple :

$$\mathbf{l}(\mathbf{t}) * \mathbf{p}(\mathbf{t}, \mathbf{t} + \mathbf{1}) = \mathbf{f}(\mathbf{t}, \mathbf{t} + \mathbf{1})$$

48. Dans les faits, la matrice $\mathbf{l}(\mathbf{t})$ est habituellement représentée sous forme de vecteur puisque seuls ses éléments non nuls sont utiles pour calculer les nombres de survivants au temps t . L'intérêt de la formulation en matrice carrée deviendra apparente dans les sections suivantes quand la matrice $\mathbf{f}(\mathbf{t}, \mathbf{t} + \mathbf{1})$, résultat d'une multiplication par la forme carrée de $\mathbf{l}(\mathbf{t})$, sera utilisée pour dériver le nombre d'années vécues et d'autres éléments de la table.

c'est-à-dire :

$$\begin{bmatrix} l_1 & 0 & 0 \\ 0 & l_2 & 0 \\ 0 & 0 & l_3 \end{bmatrix} * \begin{bmatrix} p_{11} & p_{12} & p_{13} \\ p_{21} & p_{22} & p_{23} \\ p_{31} & p_{32} & p_{33} \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} f_{11} & f_{12} & f_{13} \\ f_{21} & f_{22} & f_{23} \\ f_{31} & f_{32} & f_{33} \end{bmatrix}$$

où chaque $f_{ij}(t, t + 1)$ représente le nombre de personnes qui étaient dans l'état i au temps t et qui se retrouvent dans l'état j au temps $t + 1$.

La seconde étape⁴⁹ vise à bâtir la matrice $\mathbf{l}(t + 1)$ à partir de $\mathbf{f}(t, t + 1)$. En effet, la somme de tous les éléments d'une même colonne de la matrice $\mathbf{f}(t, t + 1)$ correspond au nombre d'individus dans l'état j en fin de période et donc au nombre d'individus dans le même état au début de la période suivante, soit $l_i(t + 1)$:

$$\begin{aligned} \mathbf{l}(t + 1) &= \begin{bmatrix} l_1(t + 1) & 0 & 0 \\ 0 & l_2(t + 1) & 0 \\ 0 & 0 & l_3(t + 1) \end{bmatrix} \\ &= \begin{bmatrix} \sum_{i=1}^3 f_{i1}(t, t + 1) & 0 & 0 \\ 0 & \sum_{i=1}^3 f_{i2}(t, t + 1) & 0 \\ 0 & 0 & \sum_{i=1}^3 f_{i3}(t, t + 1) \end{bmatrix} \end{aligned}$$

Une fois $\mathbf{l}(t + 1)$ établie, le processus peut reprendre à la première étape pour l'intervalle allant de $t + 1$ à $t + 2$, et ainsi de suite jusqu'au temps limite de la table ou jusqu'à son extinction, engendrant ainsi toute la série des matrices $\mathbf{l}(t)$.

B.2.3 Les années vécues et les espérances de séjour

Avant de pouvoir déterminer les espérances de séjour, il faut d'abord calculer le nombre d'années vécues dans chaque état durant chaque intervalle. Ce sont les matrices $\mathbf{f}(t, t + 1)$ qui rendent possibles ce calcul. En faisant l'hypothèse que les transitions sont distribuées de façon uniforme à l'intérieur des intervalles et qu'elles se produisent donc en moyenne au milieu de l'intervalle, on peut attribuer la moitié de l'intervalle de temps à l'état i et l'autre moitié à l'état j pour chaque groupe d'individus représentés par les $f_{ij}(t, t + 1)$. Les $f_{31}(t, t + 1)$, par exemple, contribueront chacun une demi-année à l'état 3 et une autre demie à l'état 1 entre

49. Pour faire suite à la note précédente, notons que cette seconde étape serait superflue si $\mathbf{l}(t)$ était représentée par un vecteur horizontal. La multiplication de $\mathbf{l}(t)$ par $\mathbf{p}(t, t + 1)$ donnerait alors directement $\mathbf{l}(t + 1)$, sans passer par $\mathbf{f}(t, t + 1)$.

t et $t + 1$; les $f_{22}(t, t + 1)$ contribueront quant à eux une année chacun à l'état 2. C'est-à-dire :

$$L_i(t, t + 1) = f_{ii}(t, t + 1) + 0,5 * \sum_{y=1, y \neq i}^n f_{yi}(t, t + 1) + 0,5 * \sum_{y=1, y \neq i}^n f_{iy}(t, t + 1)$$

Comme dans la table de survie standard, on calcule ensuite les $T_i(t)$, soit le nombre total d'années vécues après le temps exact t dans l'état i , en additionnant toutes les années vécues après cet âge :

$$T_i(t) = \sum_{y=t}^{\omega-1} L_i(y, y + 1)$$

où ω est l'âge le plus élevé de la table.

B.2.4 La fonction de séjour dans l'état d'origine

En plus de ces indicateurs plus classiques qui trouvent leurs équivalents dans la table standard, les tables multiétats autorisent la production d'indicateurs supplémentaires. On peut penser notamment à la fonction de séjour dans l'état d'origine, c'est-à-dire la proportion d'individus qui sont demeurés dans leur état d'origine depuis le début du processus. Pour obtenir cet indicateur, il faudra encore une fois passer par les matrices de flux $\mathbf{f}(\mathbf{t}, \mathbf{t} + \mathbf{1})$. En effet, les éléments de ces matrices peuvent être divisés en deux groupes. Le premier concerne les individus ayant changé d'état durant un intervalle ($i \neq j$), ce sont les décrets et incréments, l'équivalent des décès de la table standard. Le second groupe comprend les individus demeurés dans leur état origine au cours de l'intervalle ($i = j$). En isolant ces deux groupes dans des matrices différentes, on obtient respectivement les matrices $\mathbf{d}(\mathbf{t}, \mathbf{t} + \mathbf{1})$ et $\mathbf{l}^\#(\mathbf{t} + \mathbf{1})$. Toujours avec $n = 3$, on aurait :

$$\begin{bmatrix} f_{11} & f_{12} & f_{13} \\ f_{21} & f_{22} & f_{23} \\ f_{31} & f_{32} & f_{33} \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} 0 & f_{12} & f_{13} \\ f_{21} & 0 & f_{23} \\ f_{31} & f_{32} & 0 \end{bmatrix} + \begin{bmatrix} f_{11} & 0 & 0 \\ 0 & f_{22} & 0 \\ 0 & 0 & f_{33} \end{bmatrix}$$

avec :

$$\begin{bmatrix} 0 & f_{12} & f_{13} \\ f_{21} & 0 & f_{23} \\ f_{31} & f_{32} & 0 \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} 0 & d_{12} & d_{13} \\ d_{21} & 0 & d_{23} \\ d_{31} & d_{32} & 0 \end{bmatrix} = \mathbf{d}(\mathbf{t}, \mathbf{t} + \mathbf{1})$$

et :

$$\begin{bmatrix} f_{11} & 0 & 0 \\ 0 & f_{22} & 0 \\ 0 & 0 & f_{33} \end{bmatrix} = \begin{bmatrix} l_1^\# & 0 & 0 \\ 0 & l_2^\# & 0 \\ 0 & 0 & l_3^\# \end{bmatrix} = \mathbf{l}^\#(\mathbf{t} + \mathbf{1})$$

Le processus itératif décrit plus tôt qui permet d'obtenir les fonctions de séjour régulières peut être modifié pour obtenir les fonctions de séjour dans l'état d'origine : il suffit de multiplier les matrices $\mathbf{p}(\mathbf{t}, \mathbf{t} + \mathbf{1})$ par les matrices $\mathbf{I}^\#(\mathbf{t})$ plutôt que par les $\mathbf{I}(\mathbf{t})$. Notons finalement que $\mathbf{I}^\#(\mathbf{0}) = \mathbf{l}(\mathbf{0}) =$ racine de la table.

B.3 Incertitude associée aux indices de la table

Calculer l'incertitude associée aux indices de la table de survie multiétat s'avère être une entreprise complexe puisque ces indices découlent de la combinaison d'un très grand nombre de probabilités différentes qui comportent toutes, elles-mêmes, une part d'incertitude. Puisque les tables démographiques, ordinaires aussi bien que multiétats, sont traditionnellement basées sur des données populationnelles (recensements et état civil), cette incertitude peut être considérée comme très faible et elle est, de fait, généralement ignorée. C'est-à-dire que les tables sont traitées comme déterministes.

Lorsque les probabilités de transition sont calculées à partir de données d'enquête, et donc sur des échantillons plus ou moins grands, leur incertitude est nettement plus élevée. La nature stochastique d'une table basée sur de telles probabilités est beaucoup plus évidente et l'incertitude doit être modélisée. Quelques méthodes analytiques ou basées sur des simulations ont récemment été suggérées pour ce faire, mais aucune d'entre elles n'occupe de position dominante. Beaucoup de travaux formels restent encore à faire sur cette problématique (Lynch et Brown, 2010). Pour obtenir des intervalles d'incertitude autour des indices du chapitre 6, j'ai opté pour la méthode de simulation implémentée entre autres par Wolf et Laditka (1997) ainsi que par Lee et Rendall (2001). Il s'agit d'une solution efficace et relativement simple, quoique gourmande en temps de traitement informatique.

Comme je l'ai mentionné à la section [B.1](#), les modèles de régression servant à estimer les probabilités de transitions produisent non seulement un vecteur de coefficients, mais aussi la matrice de variance-covariance de ces coefficients. Autrement dit, les coefficients estimés possèdent une variance (de loi normale) et ils sont corrélés les uns avec les autres. Ensemble, le vecteur de coefficients et la matrice de variance-covariance définissent une distribution normale multivariée spécifique. Partant de ces constatations, on peut générer des intervalles autour des indices de la table en suivant les étapes suivantes :

1. Tirer aléatoirement, dans la distribution normale multivariée, un nouveau vecteur de coefficients ;
2. Calculer les probabilités prédites correspondant à ce nouveau vecteur de coefficients ;
3. Construire une table de survie basée sur ces nouvelles probabilités ;
4. Enregistrer les indices d'intérêt (ex. : espérance de séjour dans l'état i) ;
5. Répéter les opérations précédentes un très grand nombre de fois.

À la fin du processus, on aura, pour chaque indice de la table, non pas une valeur unique, mais une très grande quantité de valeurs différentes. On pourra alors prendre la moyenne de la distribution de ces valeurs comme étant la valeur estimée de l'indice. L'incertitude associée à l'indice pourra quant à elle être exprimée par une variance (celle de la distribution simulée) ou par un intervalle de confiance délimité par des percentiles extrêmes de la même distribution.

La valeur des espérances présentées aux tableaux [6.2](#) et [6.3](#) est ainsi la moyenne de 1000 valeurs simulées. Et l'incertitude est représentée par des intervalles à 95%, c'est-à-dire par les 2,5^e et 97,5^e percentiles de la distribution de ces mêmes 1000 valeurs.

Notons finalement que la taille de la variance des coefficients estimée par les modèles de régression logit multinomiale tient compte à la fois :

- de la petite taille échantillonnale de l'ÉLDEQ ;
- du plan d'échantillonnage complexe de l'enquête (poids, grappes et strates) ;
- de l'incertitude associée à l'imputation multiple.

Puisque la méthode de simulation décrite plus haut est basée sur cette variance, l'impact de ces trois sources d'incertitude est automatiquement transféré aux intervalles de confiance des indices de la table.

Annexe C

Programme `mslt` pour le calcul de tables de survie multiétats en Stata

Le logiciel d'analyse statistique généraliste Stata ne possède pas de commande intégrée pour l'estimation de tables de survie multiétat comme `sts list` ou `ltable` le font respectivement pour les fonctions et les tables de survie *uniétats* standards. Un programme écrit par une utilisatrice propose certes des fonctionnalités pour les tables multiétats, mais il offre peu de flexibilité et ne me permettait pas d'effectuer toutes les analyses présentées au chapitre 6. J'ai donc entrepris d'écrire moi-même un tel programme que j'ai nommé `mslt`, soit l'acronyme de *multi-state life table*.

Disons d'emblée que ce programme s'intéresse à la forme la plus simple du calcul des tables de survie multiétats, soit celle qui transforme les *probabilités* de transition par âge en temps discret en indicateurs de la table (l_x , $d_{x,x+1}$, $L_{x,x+1}$, T_x et e_x). L'estimation de tables à partir de *taux* de transition, la conversion des taux en probabilités, l'estimation des taux ou probabilités de transition eux-mêmes, ou encore l'estimation de tables en temps continu ne sont pas visées par le programme. En somme, l'utilisateur doit pouvoir fournir des probabilités de transition entre l'âge x et l'âge $x + 1$ déjà calculées.

Si le programme est aussi simple, c'est que les données à analyser l'étaient en quelque sorte aussi. Les développements majeurs concernant l'estimation des

tables de survie multiétats se sont produits dans les années 1970 et 1980 au moment où les sources disponibles pour l'estimation de telles tables étaient généralement de nature transversale et agrégée (recensements, état civil, etc.) et n'autorisaient que l'estimation de taux de transitions (Land et Rogers, 1982 ; Rogers, 1975 ; Schoen, 1988). Avec des données individuelles provenant d'enquêtes prospectives, le calcul est grandement simplifié puisque ces données permettent d'estimer les probabilités de transition directement à partir des données. Construire les indicateurs de la table à partir de ces probabilités requiert des calculs nombreux, mais relativement simples, qui peuvent s'automatiser en quelques pages de code.

Selon la revue des logiciels effectuée par Willekens et Putter (2014), un seul programme facilitant la construction de tables de survie multiétats avec Stata a été rendu public. Il s'agit du programme **lxpct_2** de Margaret M. Weden (2005). Ce programme était en théorie très près de mes besoins, mais il souffre de plusieurs handicaps qui m'ont forcé à en écrire un nouveau qui s'en inspire très librement. Les handicaps du programme **lxpct_2** tiennent au fait qu'il :

- Efface le contenu du fichier source lorsqu'il calcule les espérances de vie et ne permet donc pas de faire plusieurs analyses consécutives ;
- Ne permet pas d'indiquer l'état ou les états dans le(s)quel(s) se trouvent les individus au commencement de la table ni la taille de la racine ;
- Est très strict quant à l'intitulé des variables à fournir au programme ;
- Contraint l'utilisateur à n'inclure dans le fichier source que les variables destinées au programme (âge et probabilités de transition uniquement) ;
- Assume que les variables fournies par l'utilisateur sont adéquates et n'effectue aucune vérification de leur contenu ;
- Propose peu d'indicateurs, il ne permet par exemple pas de connaître l'espérance dans l'état d'origine, seulement l'espérance totale ;
- Comporte une erreur dans le calcul de l'espérance de vie (mauvais dénominateur).

Le programme **mslt** remédie à chacune de ces situations.

Le programme comporte deux commandes ainsi qu'une sous-commande. La première commande, **msltset** (sur le modèle de **stset** pour l'analyse de survie dans Stata), permet uniquement à l'utilisateur d'indiquer quelles variables contiennent les informations nécessaires au calcul de la table. La seconde commande, **msltmake**, enclenche la construction de la table proprement dite à partir

de la racine spécifiée. Finalement, la sous-commande **matttotal** est une fonction utilitaire permettant à la commande **msltmake** de calculer plus rapidement le total des colonnes ou des rangées des matrices. La syntaxe complète et commentée des trois commandes est présentée dans les sections suivantes.

C.1 Commande **msltset**

msltset est la commande initiale du programme, elle doit avoir été appelée avant de pouvoir utiliser les commandes suivantes. Elle sert essentiellement à construire des matrices carrées contenant les probabilités de transition entre états séparément pour chaque intervalle d'âge, c'est-à-dire la série des $\mathbf{p}(\mathbf{t}, \mathbf{t} + \mathbf{1})$. Ces matrices seront par la suite utilisées par la commande **msltmake**. L'utilisateur doit obligatoirement fournir quatre éléments :

1. Le préfixe des variables contenant les probabilités de transition par âge.
2. La variable contenant l'âge au début de l'intervalle.
3. Le nombre total d'états dans le système.
4. Le nombre d'états *absorbants* dans le système.

Un état est dit « absorbant » s'il est impossible d'en sortir une fois qu'on y est entré. C'est le cas notamment de l'état *mort* dans la table de survie standard. Les états non absorbants sont, au contraire, des états dont il est possible de sortir. Cela ne signifie pas qu'on peut en sortir pour aller vers n'importe lequel des autres états du système, mais qu'une transition peut être effectuée vers au moins un autre état. Un système peut compter aucun (comme le modèle du chapitre 6), un seul (la mort) ou plusieurs (différentes causes de décès) états absorbants.

Pour être interprétables par la commande **msltset**, les variables indiquées par l'utilisateur doivent répondre aux critères suivants :

- Les variables contenant les probabilités de transition doivent être nommées « préfixeIJ », où I est l'état d'origine et J est l'état de destination.
- Des variables de probabilités doivent exister pour chaque paire d'états sauf pour les transitions hors d'un état absorbant ou d'un état absorbant vers lui-même. Même si ces deux derniers types de probabilités sont fournis, ils sont ignorés par la commande et sont par défaut de 0 et 1, respectivement.
- Les variables de probabilités n'ont pas à être dans un ordre particulier.

- Les probabilités doivent être comprises entre 0 et 1.
- La variable d'âge doit avoir des intervalles d'une unité et ne compter aucune valeur manquante.
- La variable d'âge ne doit comporter que des entiers non négatifs.
- Le nombre total d'états doit être au minimum de 2 et au maximum de 9.
- Le nombre d'états non absorbants doit être au minimum de 1.
- Les états doivent être numérotés par des entiers consécutifs en commençant par 1.
- Les états absorbants doivent avoir les numéros les plus élevés.

Invoquer **msltset** ne retourne aucun résultat, seul le message suivant s'affiche pour confirmer que la commande a bien fonctionné : « Age-specific transition probability matrices have been successfully created and await further analysis. »

Le fichier source peut contenir plusieurs séries de variables contenant des probabilités de transition différentes pour le même système d'états pourvu que chaque série de variables ait un préfixe différent. Des appels successifs à **msltset** doivent alors être faits pour créer les matrices de transition correspondant à chaque série de variables. C'est le cas par exemple dans les tableaux 6.2 et 6.3 du chapitre 6 où chaque ligne de résultats correspond à une série de probabilités différente.

[La syntaxe de la commande débute à la page suivante.]

```

*****
*                               *
*   COMMANDE MSLTSET           *
*                               *
*****

```

// Cette commande s'assure d'abord que les données nécessaires au calcul de la table de survie multiétat sont présentes dans la base de données, puis construit les matrices de transition par âge, c'est-à-dire les matrices carrées $p_{ij}(t,t+1)$. Ces matrices, une pour chaque intervalle d'âge, contiennent les probabilités de passer d'un état i au temps t à un état j au temps $t+1$.

// La commande "msltmake" utilisera ces matrices pour construire les tables de survie demandées.

*** 1. Effacer la version précédente du programme "msltset", s'il existait:

```
capture program drop msltset
```

*** 2. Définir le (nouveau) programme "msltset":

```

program msltset
  version 12.0
  syntax name(name=stub id=stubname), AGE(varname numeric)
  NBstates(integer) ABSorbing(integer)

  // L'utilisateur doit obligatoirement fournir quatre éléments :
  // 1. Le préfixe des variables contenant les probabilités de transition
  //    par âge (stub) ;
  // 2. Le nom de la variable d'âge (age) ;
  // 3. Le nombre total d'états (nbstate) ;
  // 4. Le nombre d'états absorbants (absorbing).

```

*** 3. Faire table rase des appels précédents à la même commande :
 // Pour s'assurer qu'il n'y a pas de conflit avec de possibles appels précédents à msltset, la première chose à faire est d'effacer toutes les informations stockées précédemment, incluant les matrices et les macros.

```

forvalues a = 0/2000 {
  local b = `a' + 1
  capture matrix drop p_`a'`b'
}

```



```

capture matrix drop p_all

capture macro drop nbstates
capture macro drop nbabs
capture macro drop nbnonabs
capture macro drop firstabs
capture macro drop agevar
capture macro drop agemin
capture macro drop agemax
capture macro drop second2lastage
capture macro drop nbageintervals
capture macro drop msltset

```

*** 4. Créer des macros globales :

// Stocker quelques informations importantes dans des macros globales permettra d'utiliser ces macros dans les autres commandes de la suite (c'est-à-dire msltmake).

```

// Le nombre total d'états :
global nbstates = `nbstates'

```

```

// Le nombre d'états absorbants :
global nbabs = `absorbing'

```

```

// Le nombre total d'états non absorbants :
global nbnonabs = $nbstates - $nbabs

```

```

// Le rang du premier état absorbant, s'il y en a un (sinon la macro est vide) :
global firstabs = .
if $nbabs > 0 {
    global firstabs = $nbnonabs + 1
}

```

```

// La variable d'âge ainsi que l'âge minimal, l'âge maximal et l'avant-dernier âge de la base :
sort `age'
global agevar = `age'
global agemin = `age'[_n]
global agemax = `age'[_N]
global second2lastage = $agemax - 1

```

```

// Le nombre d'intervalles d'âge (= nombre d'observations dans la base)
global nbageintervals = _N

```

```

*** 5. Vérifier le contenu de la variable d'âge :
// C'est-à-dire vérifier que la variable d'âge contient uniquement des
entiers non négatifs.

// Nombres entiers seulement?
// Je reformate la variable d'âge fournie en type "long" qui ne peut
contenir que des entiers. Si `age` contient des décimales, un message
d'erreur est émis.
capture recast long `age`
capture confirm long variable `age`
if _rc ~= 0 {
    display as error "age variable can only contain integers"
    exit 126
}

// Nombres non négatifs seulement?
if $agemin < 0 {
    display as error "age variable cannot contain negative values"
    exit 125
}

*** 6. Vérifier le nombre d'états :

* Étape 1 : Vérifier que le nombre total d'états est entre 2 et 9.
if $nbstates < 2 | $nbstates > 9 {
    display as error "the total number of states must be between 2 and 9"
    exit 125
}

* Étape 2 : Vérifier qu'il y a au moins un état non absorbant.
if $nbnonabs < 1 {
    display as error "the number of absorbing states must be lower than the
total number of states"
    exit 125
}

*** 7. Vérifier le contenu des variables de probabilités de transition :
// Vérifier d'abord si ces variables existent réellement (sauf celles en
provenance d'états absorbants qui seront créées plus tard), puis qu'elles
contiennent bien des nombres, puis que ces nombres sont tous entre 0 et 1.

forvalues i = 1(1)$nbnonabs {
    forvalues j = 1(1)$nbstates {

```

```

        capture confirm variable `stub'`i'`j', exact
        if _rc ~= 0 {
            display as error "Transition probability variable `stub'`i'`j'
not found"
            exit 111
        }
        capture confirm numeric variable `stub'`i'`j', exact
        if _rc ~= 0 {
            display as error "`stub'`i'`j' should be numeric"
            exit 7
        }
        tempvar min max
        egen `min' = min(`stub'`i'`j')
        egen `max' = max(`stub'`i'`j')
        if `min' < 0 | `max' > 1 {
            display as error "values of `stub'`i'`j' should be between 0
and 1"
            exit 125
        }
    }
}

```

*** 8. Création des matrices de transition par âge, $p_{ij}(t, t+1)$, nommées "p_{ij_aget}".
// Ce sont des matrices carrées de taille \$nbstates avec les origines i en rangées et les destinations j en colonnes, ex: (p₁₁, p₁₂ \ p₂₁, p₂₂).
// La matrice "p_{ij_aget}" contient seulement les probabilités de transition entre les temps t et t+1.

* Étape 1 = Créer des vecteurs temporaires pij à partir des variables fournies, sauf quand i est un état absorbant :

```

forvalues origin = 1(1)$nbnonabs {
    forvalues destination = 1(1)$nbstates {
        tempname p`origin'`destination'
        mkmat `stub'`origin'`destination', matrix(`p`origin'`destination'')
rownames(`age')
        matrix colnames `p`origin'`destination'' = p_`origin'_`destination'
    }
}

```

* Étape 2 = Assembler ces vecteurs dans une grande matrice contenant toutes les probabilités de transition au départ des états non absorbants :

```

forvalues origin = 1(1)$nbnonabs {
    forvalues destination = 1(1)$nbstates {
        matrix p_all = nullmat(p_all), `p`origin'`destination'
    }
}

```

```

}
}

```

* Étape 3 = Créer des variables temporaires pij quand i est un état absorbant, puis les transformer en vecteurs temporaires pareils à ceux créés à l'étape 1 :

// Toutes les probabilités de transition au départ des états absorbants sont fixées à 0, sauf celles d'un état absorbant vers lui-même qui sont fixées à 1.

```

if $firststabs ~= . {
    forvalues origin = $firststabs(1)$nbstates {
        forvalues destination = 1(1)$nbstates {
            tempvar _p`origin'`destination'
            tempname p`origin'`destination'
            gen `_p`origin'`destination'' = 0
            quietly replace `_p`origin'`destination'' = 1 if `origin' ==
`destination'
            mkmat `_p`origin'`destination'',
matrix(`p`origin'`destination'') rownames(`age')
            matrix colnames `p`origin'`destination'' =
p_`origin'_`destination'
        }
    }
}

```

* Étape 4 = Combiner ces vecteurs verticaux temporaires en matrices temporaires pij selon l'état d'origine (colonne 1 = p11, colonne 2 = p12, etc. dans la matrice p1j), donc avec \$agemax-\$agemin+1 rangées et \$nbstates colonnes.

```

forvalues origin = 1(1)$nbstates {
    tempname p`origin'j
    matrix `p`origin'j' = `p`origin'1'
    forvalues destination = 2(1)$nbstates {
        matrix `p`origin'j' = `p`origin'j', `p`origin'`destination''
    }
}

```

* Étape 5 = Créer les matrices de transition proprement dites à chaque âge à partir des matrices temporaires pij :

// Ces matrices-ci ne sont pas temporaires et demeurent en place pour être utilisées par les autres commandes de la suite "mslt".

// Si la commande msltset est invoquée de nouveau, ces matrices seront par contre effacées et recrées avec les nouveaux paramètres.

// En somme, il s'agit d'extraire de chaque matrice pij la rangée propre à chaque âge et de les combiner toutes dans une même matrice carrée de taille

```

$nbstates.
forvalues a1 = $agemin(1)$second2lastage { // `a1' = l'âge en valeurs
réelles au début de l'intervalle.
    local a2 = `a1' + 1 // `a2' = l'âge en valeurs réelles à la
fin de l'intervalle.
    local r = `a1' - $agemin + 1 // `r' = numéro de rangée correspondant
à l'âge `a1'.
    matrix p_`a1'`a2' = `p1j'[`r',1...]
    forvalues origin = 2(1)$nbstates {
        matrix p_`a1'`a2' = p_`a1'`a2' \ `p`origin'j'[`r',1...]
    }
}

```

* Étape 6 = Renommer les colonnes et rangées des matrices de transition :
// Créer une liste d'étiquettes de rangées dans une seule suite de caractères.

```

local rown = "i=1"
forvalues origin = 2(1)$nbstates {
    local rown = "`rown' i=`origin'"
}

```

// Créer une liste d'étiquettes de colonnes dans une seule suite de caractères.

```

local coln = "j=1"
forvalues destination = 2(1)$nbstates {
    local coln = "`coln' j=`destination'"
}

```

// Attribuer ces étiquettes aux rangées et colonnes des matrices.

```

forvalues a1 = $agemin(1)$second2lastage {
    local a2 = `a1' + 1
    matrix rownames p_`a1'`a2' = `rown'
    matrix colnames p_`a1'`a2' = `coln'
}

```

*** 9. Conclusion :

```

// Créer une macro globale indiquant que msltset a bien fonctionné.
global msltset = 1

```

```

// Indiquer à l'utilisateur que tout est en ordre.
display "Age-specific transition probability matrices have been
successfully created and await further analysis."

```

```

end

```

C.2 Commande `msltmake`

Cette commande constitue le coeur du programme. Elle utilise les matrices de probabilités de transition créées par la commande `msltset` afin de calculer diverses tables de survie. L'utilisateur n'a qu'à spécifier la racine de la table. Ceci peut se faire de deux façons : (a) spécifier un nombre pour chacun des états du système ; ou (b) spécifier un seul nombre. Dans ce second cas, il faut aussi spécifier l'état auquel ce nombre doit être attribué ; tous les autres états reçoivent une racine de zéro. Selon qu'un seul ou plusieurs états ont une racine non nulle, on parlera d'une table *uniracine* ou *multiracine*. La seule condition à respecter est que chaque élément de la racine soit égal ou inférieur à 100 000. Si l'utilisateur attribue un élément non nul à un état absorbant, ce nombre sera tout simplement ignoré.

Cette façon de spécifier la racine offre beaucoup de flexibilité. Si l'utilisateur souhaite obtenir une table de survie populationnelle, il répartit la racine dans chacun des états proportionnellement à leur prévalence dans la population à la naissance (où à l'âge où commence la table). Si, au contraire, l'utilisateur veut une table conditionnelle, il peut mettre tous les individus de la racine dans le même état d'origine. La première approche donnera l'espérance de vie dans chaque état dans la population alors que la seconde donnera l'espérance de vie dans chaque état selon l'état d'origine. J'ai recours aux deux approches au chapitre 6 : les survivants de la table populationnelle sont présentés à la figure 6.2 et les survivants de chaque table conditionnelle à la figure 6.3.

Lorsque l'utilisateur invoque la commande, un tableau de résultats présente seulement l'espérance de vie à la naissance (ou l'espérance à l'âge auquel commence la table) dans chacun des états non absorbants de la table. Des matrices sont toutefois créées pour les survivants (l_x), les sorties et décès ($d_{x,x+1}$), les années vécues ($L_{x,x+1}$), le total des années vécues (T_x) et l'espérance de vie (e_x) à chaque âge et dans chaque état. Des matrices équivalentes, mais considérant uniquement le premier séjour dans l'état d'origine sont aussi créées (les survivants de ces tables correspondent aux zones bordées de tirets de la figure 6.3). Toutes ces matrices peuvent être consultées au besoin par la suite.

Plusieurs appels à **mslmake** peuvent être faits avec des racines différentes après un seul appel à **msltset**. Les matrices de transitions créées par le dernier appel à **msltset** sont réutilisées à chaque fois.

[La syntaxe de la commande débute à la page suivante.]

```

*****
*                               *
*   COMMANDE MSLTMAKE          *
*                               *
*****

```

```

// La commande "msltmake" récupère les matrices de probabilités de
transition par âge créées par la commande "msltset" et calcule les tables
de survie multiétats.

```

```

// Le résultat présenté par défaut est l'espérance de vie à la naissance
dans chaque état de la table.

```

```

// Plusieurs autres matrices sont toutefois produites en arrière-plan et
peuvent être accédées au besoin.

```

```

*** 1. Effacer la version précédente du programme "msltmake", si elle
existait :

```

```

capture program drop msltmake

```

```

*** 2. Définir le (nouveau) programme "msltmake" :

```

```

program msltmake
  version 12.0
  syntax , Radix(numlist integer >=0 <=100000) [State(integer 999)]

// L'utilisateur doit obligatoirement fournir une racine pour la table avec
l'option "radix()". Cela peut se faire de deux façons :
// 1. Une suite de nombres. La suite doit contenir un élément par état et
chaque nombre représente la quantité d'individus dans chacun des états à
l'origine de la table;
// 2. Un seul nombre. Dans ce cas, l'option "state()" doit être présente
pour identifier l'état auquel il faut attribuer la racine fournie. Les
racines de tous les autres états sont fixées à zéro.

```

```

*** 3. Vérifier que la commande "msltset" a bien été appelée auparavant :

```

```

capture confirm existence $msltset
if _rc ~= 0 {
  display as error "data must be msltset"
  exit 301
}

```



```
}
```

*** 4. Effacer les matrices potentiellement créées par des appels précédents à "msltmake" :

```
forvalues s = 1(1)500 {
    capture matrix drop lifetable_orig`s'
    capture matrix drop d_orig`s'_total
}
capture matrix drop lifetable_total
capture matrix drop l_x
capture matrix drop L_x
capture matrix drop T_x
capture matrix drop e_x
```

*** 5. Créer la matrice diagonale correspondant à la racine de la table (`radixmat`) ainsi que le vecteur horizontal équivalent (`radixvec`) :
// Je compte d'abord le nombre d'éléments dans la numlist stockée dans la macro local radix :

```
local nbrad : list sizeof radix
// Il y a 3 options possibles: le nombre d'éléments dans la racine (nbrad) est égal soit (a) au nombre d'états dans le modèle, (b) à un ou (c) à autre chose.
```

```
// (a) Si le nombre d'éléments de la racine est égal au nombre d'états, créer la matrice diagonale (puis le vecteur) contenant tous les éléments dans l'ordre spécifié :
```

```
if `nbrad' == $nbstates {
    // Si l'option state() a été spécifiée, le programme continu, mais le nombre fourni n'est pas pris en compte:
```

```
    if `state' ~= 9999 {
        display as text "Note: option state() ignored because option radix() has been specified for every state"
```

```
    }
    tempname radixmat radixvec
    matrix `radixmat' = J($nbstates,$nbstates,0)
    local radixstate = 0
    foreach rad of local radix {
        local radixstate = `radixstate' + 1
        matrix `radixmat'[`radixstate',`radixstate'] = `rad'
    }
    matrix `radixvec' = vecdiag(`radixmat')
}
```

```

// (b) Si le nombre d'éléments de la racine est égal à 1 :
else if `nrad' == 1 {
    // (a) Si state() est bien spécifiée, créer la matrice diagonale (puis
    le vecteur) en plaçant la racine fournie à la bonne position:
    if `state' >= 1 & `state' <= $nbstates {
        tempname radixmat radixvec
        matrix `radixmat' = J($nbstates,$nbstates,0)
        matrix `radixmat'[`state',`state'] = `radix'
        matrix `radixvec' = vecdiag(`radixmat')
    }
    // (b) Si state() n'a pas été spécifié, arrêter le programme:
    else if `state' == 9999 {
        display as error "option state() needs to be specified when radix()
has only one element"
        exit 198
    }
    // (c) Sinon, arrêter le programme:
    else {
        display as error "the number specified in state() does not
correspond to a state in the model"
        exit 125
    }
}

// (c) Si le nombre d'éléments de la racine est égal à autre chose, il
s'agit d'une erreur, alors arrêter le programme.
else {
    display as error "radix() contains too few/many elements: specify
either one number or a number for each state"
    exit 121
}

```

*** 6. Indiquer à Stata le nom des matrices temporaires qui seront bientôt créées :

```

tempname l_0 l_0_vec l_x_total L_x_total T_x_total e_x_total
forvalues age1 = $agemin(1)$second2lastage {
    local age2 = `age1' + 1
    tempname f_`age1'`_`age2' l_`age2' l_`age2'_vec l_`age1'`_`age2'
L_`age1'`_`age2' L_`age1'`_`age2'_vec
}
forvalues origin = 1(1)$nbnonabs {
    tempname l_x_orig`origin' d_orig`origin' L_x_orig`origin'
T_x_orig`origin' e_x_orig`origin'
}

```

```
}
```

```
*** 7. Générer alternativement cinq types de matrices par âge (toutes des
matrices temporaires) :
// a) Les matrices de flux entre t et t+1 (appelées f_t_t+1) contenant le
nombre de personnes qui passent d'un état i à un état j entre les âges t et
t+1. Ce sont des matrices carrées.
// b) Les matrices de survivants à t. La racine est la première de ces
matrices à t=0. Ces matrices viennent en deux formats:
    // 1. Vecteurs horizontaux (appelés l_t_vec).
    // 2. Matrices diagonales (appelées l_t).
// c) Les matrices des années vécues entre t et t+1. Ces matrices viennent
en deux formats:
    // 1. Matrices diagonales (appelées L_t_t+1) qui contiennent les
Lij(x,x+1), i.e. les années vécues dans l'état j entre x et x+1 par des
gens qui étaient dans l'état i au temps x.
    // 2. Vecteurs horizontaux (appelés L_t_t+1_vec) qui contiennent le
nombre total d'années vécues dans chaque état j (la somme de chaque colonne
des matrices L_x_x+1).

// Les matrices de flux f_t_t+1 correspondent aux matrices l(x+n) de Schoen
(1988) et les matrices l_t ou l_t+1 aux matrices l(x) du même auteur.
```

```
* Étape 1 = Renommer les matrices-racines pour pouvoir les utiliser dans
des boucles :
```

```
matrix `l_$agemin' = `radixmat'
local agemin $agemin // Je suis obligé de créer une macro locale identique
à la macro globale ici parce que sinon Stata pense que $agemin_vec est une
macro en soi.
matrix `l`agemin'_vec' = `radixvec'
```

```
* Étape 2 = Générer les matrices :
```

```
forvalues age1 = $agemin(1)$second2lastage {
    local age2 = `age1' + 1
    // Générer la première matrice de flux en multipliant la matrice-racine
par la matrice des probabilités de transition entre t=0 et t=1.
    matrix `f_`age1'_`age2'' = `l_`age1'' * p_`age1'_`age2'
    // Arrondir les éléments de la matrice de flux (voir explication plus
bas).
    mata: st_matrix("`f_`age1'_`age2''",
round(st_matrix("`f_`age1'_`age2''")))
    // Additionner les éléments de chaque colonne de la matrice de flux et
placer ces totaux dans le vecteur horizontal de survivants.
    matttotal `f_`age1'_`age2'', newmatrix(`l_`age2'_vec')
```

```

// Générer la matrice diagonale des survivants à t+1 en "diagonalisant"
le vecteur de survivants.
matrix `L_`age2'' = diag(`L_`age2'_vec')
// Générer la matrice carrées des années vécues dans l'état de
destination par état d'origine.
matrix `L_`age1'_`age2'' = .5 * (`L_`age1'' + `f_`age1'_`age2'') // Je
fais l'hypothèse que les transitions ont lieu en moyenne au milieu de
l'intervalle.
// Additionner les éléments de chaque colonne de la matrice des années
vécues et placer ces totaux dans le vecteur horizontal des années vécues
L_x_x+1_vec.
matttotal `L_`age1'_`age2'', newmatrix(`L_`age1'_`age2'_vec')
// Et ainsi de suite pour chaque intervalle d'âge.
}

```

* Explication arrondissement: cette ligne de code utilise la fonction "round()" de Mata, le langage matriciel de Stata, car cette fonction n'existe pas dans Stata. La complexité vient du fait que les matrices créées durant une session Stata, n'existent pas dans les sessions Mata. Il faut donc les importer de Stata vers Mata et les exporter dans le sens inverse si on veut les manipuler et conserver les changements. En gros, la commande dit : "mata:"= ouvrir mata et le fermer à la fin de la ligne; "st_matrix(X,Y)" = prends la matrice X qui existe dans Stata et remplace-la par la matrice Y de Mata; dans ce cas-ci, la matrice Y est "round(st_matrix(X))" = prends la matrice Stata X et arrondis-la. Une fois, les matrices f_x_x+1 arrondies, les matrices qui en découlent le sont aussi.

*** 8. Générer les matrices des survivants et des années vécues dans chaque état (colonnes) et à chaque âge (rangées) :
// Ça revient à assembler les vecteurs horizontaux existant dans une même matrice avec des rangées par âge.

* Étape 1 : Survivants :

```

forvalues age = $agemin(1)$agemax {
    matrix L_x = nullmat(L_x) \ `L_`age'_vec'
}

```

* Étape 2 : Années vécues :

```

forvalues age1 = $agemin(1)$second2lastage {
    local age2 = `age1' + 1
    matrix L_x = nullmat(L_x) \ `L_`age1'_`age2'_vec'
}

```

```

matrix L_x = L_x \ J(1,$nbstates,0) // La dernière rangée est égale à zéro
partout (c.-à-d. pas d'années vécues après l'âge qui ferme la table).

```

```

*** 9. Générer la matrice du total des années vécues après l'âge exact x
dans chaque état (colonnes) et à chaque âge (rangées) :

* Étape 1 = Prendre la dernière rangée de la matrice des années vécues
(L_x) pour créer la matrice T_x.
matrix T_x = L_x[$nbageintervals,1..$nbnonabs]

* Étape 2 = Prendre la première ligne de T_x, lui additionner l'avant-
dernière rangée de L_x et placer le total dans une nouvelle première ligne
de T_x. Et ainsi de suite.
foreach age of numlist $second2lastage(1)$agemin {
    local rownb = `age' - $agemin + 1
    matrix T_x = T_x[1,1...] + L_x[`rownb',1..$nbnonabs] \ T_x // Je reprends
toujours la première ligne de la version précédente la matrice T_x puisque
je remplis la matrice par le haut.
}

*** 10. Générer la matrice des espérances de vie à l'âge exact x (e_x) :
// Il faut diviser les T_x par le nombre total de survivants à l'âge x (peu
importe l'état dans lequel ils sont).

* Étape 1 : Calculer le nombre total de survivants à l'âge x en
additionnant toutes les colonnes de la matrice des survivants (l_x) :
mattotal l_x, newmatrix(`l_x_total') rowliving
matrix colnames `l_x_total' = l_x_total

* Étape 2 : Créer la matrice des espérances de vie (vide pour l'instant) :
matrix e_x = J($nbageintervals,$nbnonabs,.)

* Étape 3 : Remplacer chaque cellule de la matrice des espérances de vie
par les valeurs appropriées :
forvalues row = 1(1)$nbageintervals {
    forvalues col = 1(1)$nbnonabs {
        matrix e_x[`row',`col'] = T_x[`row',`col'] / `l_x_total'[`row',1]
    }
}

*** 11. Générer une matrice correspondant à la table de survie standard
(comme si tous les survivants étaient dans le même état) :

* Étape 1 : Faire la somme des colonnes de tous les états non absorbants
pour obtenir des mesures englobant tous les survivants :
foreach matrix in L T e {

```

```

    mattotal `matrix'_x, newmatrix(`matrix'_x_total') rowliving
    matrix colnames ``matrix'_x_total' = `matrix'_x_total
}

```

* Étape 2 : Assembler ces colonnes de totaux en une seule matrice :

```

matrix lifetable_total = (`l_x_total', `L_x_total'), `T_x_total'),
`e_x_total'

```

*** 12. Construire des matrices de survivants dans et de sortants de leur état d'origine, pour chaque état d'origine (états non absorbants) :

// Il s'agit d'identifier combien de gens quittent ou ne quittent pas leur état d'origine et, s'il le quittent, vers quels états ils se dirigent à ce moment.

```

local x = $nbstates - 1

```

```

forvalues origin = 1(1)$nbnonabs {
    * Étape 1 : Générer les matrices de sortants ("decrements", c.-à-d.
    départs vers un autre état non absorbant ou décès vers un état absorbants)
    de l'état d'origine (d_orig`j').
    // Ces matrices contiennent une colonne de moins que le nombre total
    d'états puisqu'il n'y a pas de "sortants" d'un état i vers lui-même.
    // Ces matrices sont vides pour l'instant.
    matrix `d_orig`origin'' = J($nbaseintervals,`x',.)
    * Étape 2 : Nommer les colonnes (en tenant compte de l'absence d'une
    colonne).
    local colname ""
    forvalues destination = 1(1)$nbstates {
        if `destination' ~= `origin' {
            local colname "`colname' d_x_j`destination'"
        }
    }
    matrix colnames `d_orig`origin'' = `colname'
}
* Étape 3 : Générer le vecteur vertical des survivants dans leur état
d'origine (avant toute sortie vers un autre état).
// Cette matrice est vide pour l'instant.
matrix `l_x_orig`origin'' = J($nbaseintervals,1,.)
* Étape 4 : Nommer la colonne.
matrix colnames `l_x_orig`origin'' = l_x
* Étape 5 : Remplir successivement les deux types de matrices (en
tenant compte de l'absence d'une colonne dans la matrice des sortants).
matrix `l_x_orig`origin''[1,1] = `radixvec'[1,`origin']
forvalues destination = 1(1)$nbstates {
    if `destination' ~= `origin' {
        matrix

```

```

`d_orig`origin'[1,colnumb(`d_orig`origin',"d_x_j`destination'")] =
`l_x_orig`origin'[1,1] * p_all[1,
colnumb(p_all,"p_`origin'_`destination'")]
    forvalues row2 = 2(1)$nbageintervals {
        local row1 = `row2' - 1
        matrix `l_x_orig`origin'[`row2',1] =
`l_x_orig`origin'[`row1',1] * p_all[`row1',
colnumb(p_all,"p_`origin'_`origin'")]
        matrix
`d_orig`origin'[`row2',colnumb(`d_orig`origin',"d_x_j`destination'")] =
`l_x_orig`origin'[`row2',1] * p_all[`row2',
colnumb(p_all,"p_`origin'_`destination'")]
    }
}
}
* Étape 6 : Arrondir les valeurs des matrices :
mata: st_matrix("`d_orig`origin'",
round(st_matrix("`d_orig`origin'")))
mata: st_matrix("`l_x_orig`origin'",
round(st_matrix("`l_x_orig`origin'")))
* Étape 7 : Renommer les colonnes des matrices (je dois le refaire
parce que le passage par Mata efface le nom des colonnes).
local colname ""
forvalues destination = 1(1)$nbstates {
    if `destination' ~= `origin' {
        local colname "`colname' d_x_j`destination'"
    }
}
matrix colnames `d_orig`origin' = `colname'
}
matrix colnames `l_x_orig`origin' = l_x
// Et ainsi de suite pour chacun des états non absorbants.
}

```

*** 13. additionner tous les sortants de l'état d'origine selon leur état de destination :

```

forvalues origin = 1(1)$nbnonabs {
    mattotal `d_orig`origin', newmatrix(d_orig`origin'_total)
}

```

*** 14. Construire des tables de survie dans l'état d'origine :

```

forvalues origin = 1(1)$nbnonabs {
    * Étape 1 : Vecteur des années vécues.
    matrix `l_x_orig`origin' = J($nbageintervals,1,.)
}

```

```

    forvalues row2 = 2(1)$nbageintervals {
        local row1 = `row2' - 1
        matrix `L_x_orig`origin'[`row1',1] = (`L_x_orig`origin'[`row1',1]
+ `L_x_orig`origin'[`row2',1]) / 2
    }
    matrix `L_x_orig`origin'[$nbageintervals,1] = 0
    matrix colnames `L_x_orig`origin' = L_x
    * Étape 2 : Vecteur du total des années vécues.
    matrix `T_x_orig`origin' = J($nbageintervals,1,.)
    matrix `T_x_orig`origin'[$nbageintervals,1] =
`L_x_orig`origin'[$nbageintervals,1]
    foreach row2 of numlist $nbageintervals(1)2 {
        local row1 = `row2' - 1
        matrix `T_x_orig`origin'[`row1',1] = `T_x_orig`origin'[`row2',1]
+ `L_x_orig`origin'[`row1',1]
    }
    matrix colnames `T_x_orig`origin' = T_x
    * Étape 3 : Vecteur des espérances de vie.
    matrix `e_x_orig`origin' = J($nbageintervals,1,.)
    forvalues row = 1(1)$nbageintervals {
        matrix `e_x_orig`origin'[`row',1] = `T_x_orig`origin'[`row',1] /
`L_x_orig`origin'[`row',1]
    }
    matrix colnames `e_x_orig`origin' = e_x
    * Étape 4 : Assembler les différents vecteurs.
    matrix lifetable_orig`origin' = (((`L_x_orig`origin'',
`d_orig`origin'), `L_x_orig`origin'), `T_x_orig`origin'),
`e_x_orig`origin'
}

```

```

*** 15. Renommer les rangées des matrices :
// Presque toutes les matrices ont des âges en rangées.
// Créer une liste d'étiquettes de rangées dans une seule suite de
caractères.
local rowage ""
forvalues age = $agemin(1)$agemax {
    local rowage "`rowage' `age'"
}
matrix rownames l_x = `rowage'
matrix rownames L_x = `rowage'
matrix rownames T_x = `rowage'
matrix rownames e_x = `rowage'
matrix rownames lifetable_total = `rowage'
forvalues origin = 1(1)$nbnonabs {
    matrix rownames lifetable_orig`origin' = `rowage'
}

```



```

// Seules les matrices d_orig`i'_total ont un autre type de rangées.
forvalues origin = 1(1)$nbnonabs {
    matrix rownames d_orig`origin'_total = Total
}

**** 16. Renommer les colonnes de certaines matrices (celles ayant une
colonne par état) :
// Créer une liste d'étiquettes de colonnes dans une seule suite de
caractères contenant le nom des états.
// Comme certaines matrices ont $nbnonabs colonnes (T_x et e_x) alors que
d'autres en ont $nbstates (l_x et L_x), la liste d'étiquettes diffère pour
les deux groupes lorsqu'il y a des états absorbants.
local colstates ""
forvalues s = 1(1)$nbnonabs {
    local colstates "`colstates' State_`s'"
}
matrix colnames T_x = `colstates'
matrix colnames e_x = `colstates'

if $nbnonabs == $nbstates {
    matrix colnames l_x = `colstates'
    matrix colnames L_x = `colstates'
}

else {
    forvalues s = $firstabs(1)$nbstates {
        local colstates "`colstates' State_`s'"
    }
    matrix colnames l_x = `colstates'
    matrix colnames L_x = `colstates'
}

*** 17. Conclusion :
// Créer une matrice contenant seulement l'espérance dans chaque état non
absorbant au début de la table (c.-à-d. la première ligne de la matrice
e_x) et l'afficher.

matrix e_$agemin = e_x[1,1...]
matrix rownames e_$agemin = e_$agemin
matrix list e_$agemin, title("Sojourn expectancy in each state between
exact ages $agemin and $agemax")

end

```

C.3 Commande `matttotal`

La commande `matttotal` n'est invoquée qu'indirectement, au travers de la commande `mslmake`. Elle simplifie la sommation des colonnes et des rangées des différentes matrices manipulées par cette dernière commande.

[La syntaxe de la commande débute à la page suivante.]

```

*****
*                               *
*   COMMANDE MATTOTAL         *
*                               *
*****

```

```

// La commande "matttotal" sert essentiellement à additionner les colonnes
// ou les rangées d'une matrice.
// Ce programme est utilisé uniquement à l'intérieur du programme
"msltmake".

```

```

*** 1. Effacer la version précédente du programme "matttotal", si elle
existait :

```

```

capture program drop matttotal

```

```

*** 2. Définir le (nouveau) programme "matttotal":

```

```

program matttotal
  version 12.0
  syntax name(id="matrix name"), NEWmatrix(name) [ROWAll ROWLiving]

```

```

*** 3. Vérifier les arguments fournis par l'utilisateur :

```

```

// Vérifier que la matrice de l'argument existe vraiment.
confirm matrix `namelist'

```

```

// Vérifier que le nom de la matrice à créer peut servir de nom de matrice.
confirm name `newmatrix'

```

```

// Vérifier si l'une OU l'autre (pas les deux) des options facultatives
row() a été spécifiée :

```

```

capture confirm existence `rowall'
global ra = _rc
capture confirm existence `rowliving'
global rl = _rc

```

```

// Si les deux options ont été spécifiées en même temps : erreur.

```

```

if $ra == 0 & $rl == 0 {
  display as error "options `rowall' and `rowliving' may not be combined"
  exit 184
}

```

```

*** 4. additionner les rangées ou, optionnellement, les colonnes de la
matrice :

// Si aucune option n'a pas été spécifiée : additionner toutes les rangées
(comportement par défaut) :
local nbrows = rowsof(`namelist') // Déterminer d'abord le nombre de
rangées dans la matrice.
if $ra == 6 & $rl == 6 {
    matrix `newmatrix' = `namelist'[1,1...]
    if `nbrows' > 1 {
        foreach r of numlist 2(1)`nbrows'{
            matrix `newmatrix' = `newmatrix' + `namelist'[`r',1...]
        }
    }
}

// Si seulement l'option rowall a été spécifiée, additionner toutes les
colonnes :
if $ra == 0 & $rl == 6 {
    matrix `newmatrix' = `namelist'[1...,1]
    forvalues c = 2(1)$nbstates {
        matrix `newmatrix' = `newmatrix' + `namelist'[1...,`c']
    }
}

// Si seulement l'option rowliving l'a été, additionner seulement les
colonnes correspondant à des états non absorbants :
if $ra == 6 & $rl == 0 {
    matrix `newmatrix' = `namelist'[1...,1]
    forvalues c = 2(1)$nbnonabs {
        matrix `newmatrix' = `newmatrix' + `namelist'[1...,`c']
    }
}

*** 5. Conclusion :

// La commande n'affiche aucun résultat.
// La matrice produite est utilisée directement par la commande "msltmake".

end

```